

**Objet : Désignation du Secrétaire de séance.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

*Rapporteur : Monsieur le Président.*

**N° 2022-10-24-D504**

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 24

Suffrages exprimés : 32

Votes :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Laurent GAFFARD,

Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Patrice PHILOREAU, Benoît RASCALOU, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

**Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».**

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est invité à nommer un membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **DESIGNE Monsieur Jean-Louis MONTARNAL, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

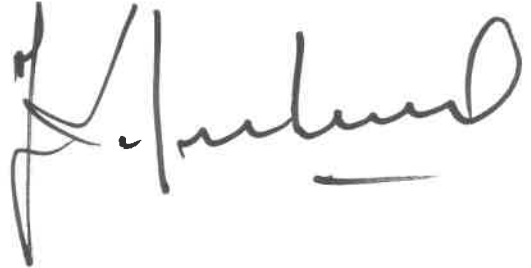
**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

26 OCT. 2022



**Par délégation  
La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Modification exceptionnelle du lieu  
de réunion.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24 –D505**

*Rapporteur : Monsieur le Président.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 33

Votes :

Pour : **33**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Welfried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Laurent GAFFARD, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Benoit RASCALOU, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L 5211-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que : « L'organe délibérant se réunit au siège de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres » ;

**Vu** la délibération n°2017-02-13-D35 du 13 février 2017, approuvant le lieu du Conseil communautaire à la salle de la gare – avenue de la gare – 12500 Espalion ;

**Vu** la délibération n°2019-04-15-D58 du 15 avril 2019, approuvant les statuts de la Communauté de communes ;

Le Conseil peut donc se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la Communauté, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires, et qu'il permet d'assurer la publicité des séances.

En raison de l'indisponibilité de la salle de réunion habituelle, soit la salle de la gare à Espalion, il est donc proposé à l'assemblée que le Conseil de communauté se réunisse exceptionnellement à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du lieu de réunion du Conseil de communauté et le fixe exceptionnellement à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**  
**Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,

**Par déléation**  
**La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*



**Objet : Approbation du Procès-Verbal du  
Conseil Communautaire du lundi 26  
septembre 2022.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D506**

*Rapporteur : Monsieur le Président.*

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 33

Votes :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Laurent GAFFARD, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Benoit RASCALOU, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

Monsieur Le Président donne lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du lundi 26 septembre 2022.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté du lundi 26 septembre 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,**

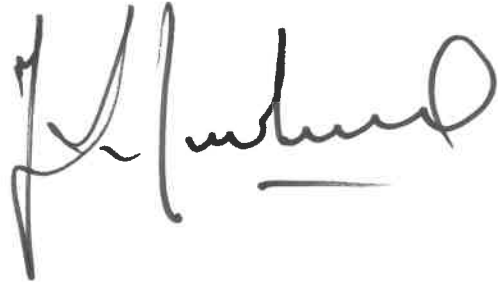
**Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

26 OCT. 2022



**Par délégation  
La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Compte Rendu des décisions du  
Président, prises par délégation du Conseil.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D507**

*Rapporteur : Monsieur le Président.*

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 33

Votes :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Laurent GAFFARD, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Benoit RASCALOU, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

**Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

Monsieur le Président rend compte des décisions et de l'arrêté pris depuis le précédent Conseil, jusqu'au 18 octobre 2022 (date d'envoi de convocation), tels que mentionnés ci-après :

<b>2022-DP-44</b>	Signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec M. Laurent CHEDANNE - Activité : conseil en informatique.
<b>2022-DP-45</b>	Avenant n°3 Marché de travaux relatif à la construction de la maison médicale intercommunale à Saint-Côme d'Olt - Lot n°14: faux plafonds / isolations.
<b>2022-DP-46</b>	Signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec Mme Amélie POINSSOT - Activité : journaliste.
<b>2022-DP-47</b>	Marché de travaux Attribution travaux construction crèche /RPE lot terrassement.
<b>2022-DP-48</b>	Acte constitutif d'une régie d'avance pour le service administratif.

<b>2022-DP-49</b>	Avenant n°1 Marché de travaux de filière de traitement des eaux usées du bourg de Ceyrac.
<b>2022-DP-50</b>	Attribution d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.
<b>2022-DP-51</b>	Souscription d'un emprunt, auprès du Crédit Agricole Midi-Pyrénées, d'un montant de 1 500 000 € sur le budget principal et ses budgets annexes pour financer différents investissements.
<b>2022-DP-52</b>	Avenants Marché de travaux Construction maison médicale intercommunale à Saint-Côme d'Olt (lots n°01 et n°11).
<b>2022-DP-53</b>	Signature d'un avenant de renouvellement de la convention de coworking au Pôle économique avec M. Laurent CHEDANNE - Activité : conseil en informatique.
<b>2022-DP-54</b>	Signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec Mme MONTARNAL Sylvie - Activité : comptabilité.
<b>2022-DP-55</b>	Signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec M. Emilio Gonzalez - Activité Conseiller numérique.
<b>2022-DP-56</b>	Marché de travaux Attribution travaux construction crèche /RPE - lots 02-04-05-08-09-10-11-13.
<b>2022-DP-57</b>	Annule et remplace DP 46 Signature d'une convention de coworking au Pôle économique avec Mme Amélie POINSSOT - Activité : journaliste.
<b>2022-AF-01</b>	Arrêté portant virement de crédits n°1 Budget Annexe Assainissement Collectif.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **PREND ACTE de l'ensemble des décisions et de l'arrêté tels que présentés ci-dessus, pris par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2020-07-16-D21 en date du 16 juillet 2020 et n° 2022-03-15-D302 du 15 mars 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

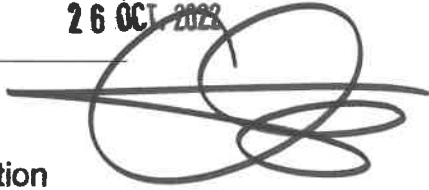
**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

26 OCT 2022



Par déléation  
La Directrice Générale Des Services

Claire MOLINIER

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Rapport annuel 2021 du SMICTOM  
Nord Aveyron.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D508**

*Rapporteur : Monsieur le Président.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 25

Suffrages exprimés : 33

Votes :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Laurent GAFFARD, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Benoit RASCALOU, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président rappelle que le SMICTOM Nord-Aveyron a l'obligation de soumettre tous les ans aux Assemblées délibérantes de ses collectivités adhérentes, un rapport intitulé Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés. (RPQS)

Ce rapport annuel pour l'année 2021 a été présenté au précédent Conseil le lundi 26 septembre 2022, il est demandé à l'assemblée d'en prendre acte.

***Madame Elodie GARDES ne prend pas part au vote.***

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés présenté par le SMICTOM Nord Aveyron ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

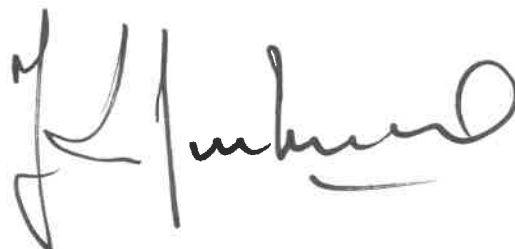
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIERE**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

26 OCT. 2022



**Par délégation**  
**La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

# RAPPORT ANNUEL

20

21



Rapport sur le Prix et la  
Qualité du Service Public  
de Prévention et de  
Gestion des DECHETS  
ménagers et assimilés

**SMICTOM**  
NORD AVEYRON



# Sommaire

## 1 - Présentation Générale

Pages 3 à 7

## 2 - Indicateurs techniques

Pages 8 à 63

Notre Matériel roulant : 9 à 10  
Nos Installations : 11  
Nos Schémas de collecte : 12 à 15  
Nos Quantités collectées : 16 à 17  
Un Contexte de Gestion des déchets : de 18 à 20  
Des constats Clairs : 21  
Nos actions mises en place et bilan : 22 à 34  
Nos Actions Communication : 35 à 58  
L'Emploi : de 59 à 63

## 3 - Les actions ponctuelles

Pages 64 à 67

## 4 - Indicateurs Financiers

Pages 68 à 72

## Annexes (p 73 et suivantes)

**Ce rapport est rédigé conformément aux obligations mentionnées à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce texte de loi fait obligation au maire ou au président d'EPCI de présenter au conseil municipal ou à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le présent rapport est à soumettre aux assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au SMICTOM NORD AVEYRON.**

# Introduction

Ce rapport est l'occasion de présenter l'ensemble des actions engagées par le SMICTOM Nord Aveyron en matière de gestion des déchets. Celui-ci fournit les indicateurs d'ordre technique et financier permettant d'illustrer au mieux l'activité du syndicat. Il a pour but de faciliter la connaissance et la nature de l'action de notre structure.

Les actions menées durant l'année 2021 s'inscrivent dans une logique de réduction de déchets, d'optimisation et de maîtrise des coûts. Pour cela, le SMICTOM NORD AVEYRON a pris des orientations fortes. Ces choix stratégiques s'inscrivent dans une volonté affirmée de trouver le meilleur équilibre possible entre le coût et la qualité du service rendu aux usagers, tout en maintenant une politique sociale cohérente prenant en compte les attentes des agents en adéquation avec les besoins du syndicat.

**« L'intérêt de tous dépend du geste de chacun ! »**

# 1 - Présentation Générale

# 1 - Présentation Générale

Le SMICTOM NORD AVEYRON est un syndicat mixte, il a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour assurer dans le respect des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses membres.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les membres du SMICTOM NORD AVEYRON sont :

- La communauté des communes Comtal, Lot et Truyère,
- La communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène.



42

communes

29 444 Habitants



## Compétences

- Définition de la politique de collecte et de traitement des déchets ménagers sur son territoire,
- Mise en œuvre d'une action coordonnée concernant les activités de collecte sur son territoire,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Création et gestion de tout équipement nécessaire à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Gestion des déchetteries,
- Organisation de la communication sur la collecte et le traitement des déchets.

Le SMICTOM NORD AVEYRON a délégué la gestion des équipements de valorisation et d'élimination des déchets ménagers au SYDOM AVEYRON (Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aveyron).

La compétence du SYDOM AVEYRON englobe les opérations suivantes :



- Le regroupement, le transfert et le transport des déchets ménagers avant leur envoi vers les sites de traitement,
- La valorisation, le recyclage et l'élimination.

LE SMICTOM COLLECTE...

LE SYDOM TRAITE ...

=

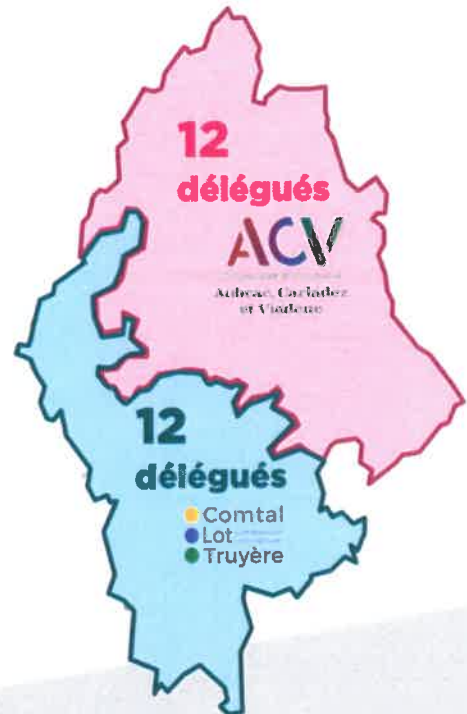
**COÛT DU SERVICE  
SUPPORTÉ PAR LE  
SMICTOM**





Le SMICTOM NORD AVEYRON est administré par un conseil syndical composé de 24 délégués titulaires et 24 délégués suppléants élus au sein des 2 communautés de communes composant le SMICTOM NORD AVEYRON. En suivant, conformément à ses statuts, le comité syndical élit en son sein, un bureau composé d'un Président, de vice-présidents et de plusieurs membres.

En 2020 a eu lieu un renouvellement de l'ensemble des conseillers municipaux et des conseillers communautaires. Ainsi, après élection des membres délégués par les deux communautés de communes, le comité syndical du SMICTOM Nord Aveyron s'est réuni le 28 juillet 2020 pour procéder à l'installation d'un nouveau comité syndical pour la mandature 2020-2026.

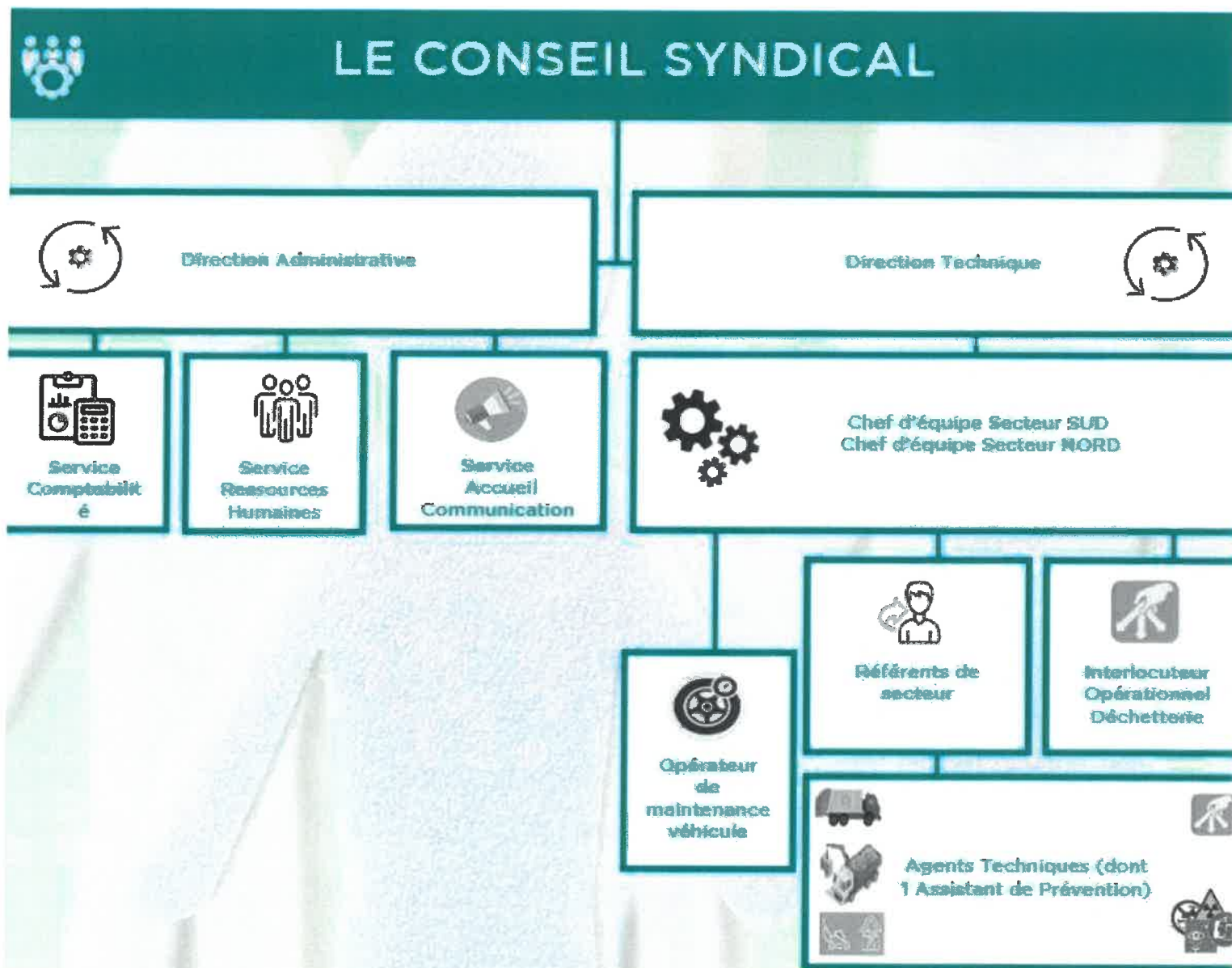


## Les élus :

<b>NONO I NONO</b>	<b>Bureau</b>		<b>Conseil Syndical</b>	
	<b>PRESIDENTE</b> Elodie GARDES	<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b> Raymond CAYZAC		RISPAL Robert CHAUFFOUR Cathy GASQ-BARÈS Geneviève DELMAS Jean DELOUIS Xavier RICHARD Jean-François POULHES Jean-Louis DELMAS Christophe
		<b>2<sup>ème</sup> Vice-Présidente</b> Yolande BRIEU		LALLE Jean-Michel PRADALIER Jean CUDEVILLE Sylvette RICARD Carole SCHEUER Bernard LACAZE Marina ESCALIE Georges RAMES Jean-Louis
		<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Christian CAGNAC		
		<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Bernard BOURSINHAC		
		<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président</b> Vincent ALAZARD		
		<b>Membre du Bureau</b> Pauline CESTRIERES		
	<b>Membre du Bureau</b> Alexandre BENEZET			

## L'équipe :

Sous l'autorité du conseil syndical représenté par sa présidente Elodie Gardes, l'équipe du SMICTOM Nord Aveyron s'articule autour de 2 pôles : le pôle technique et le pôle administratif, soit plus de 30 agents soucieux d'apporter le meilleur service.



**En 2021 :**

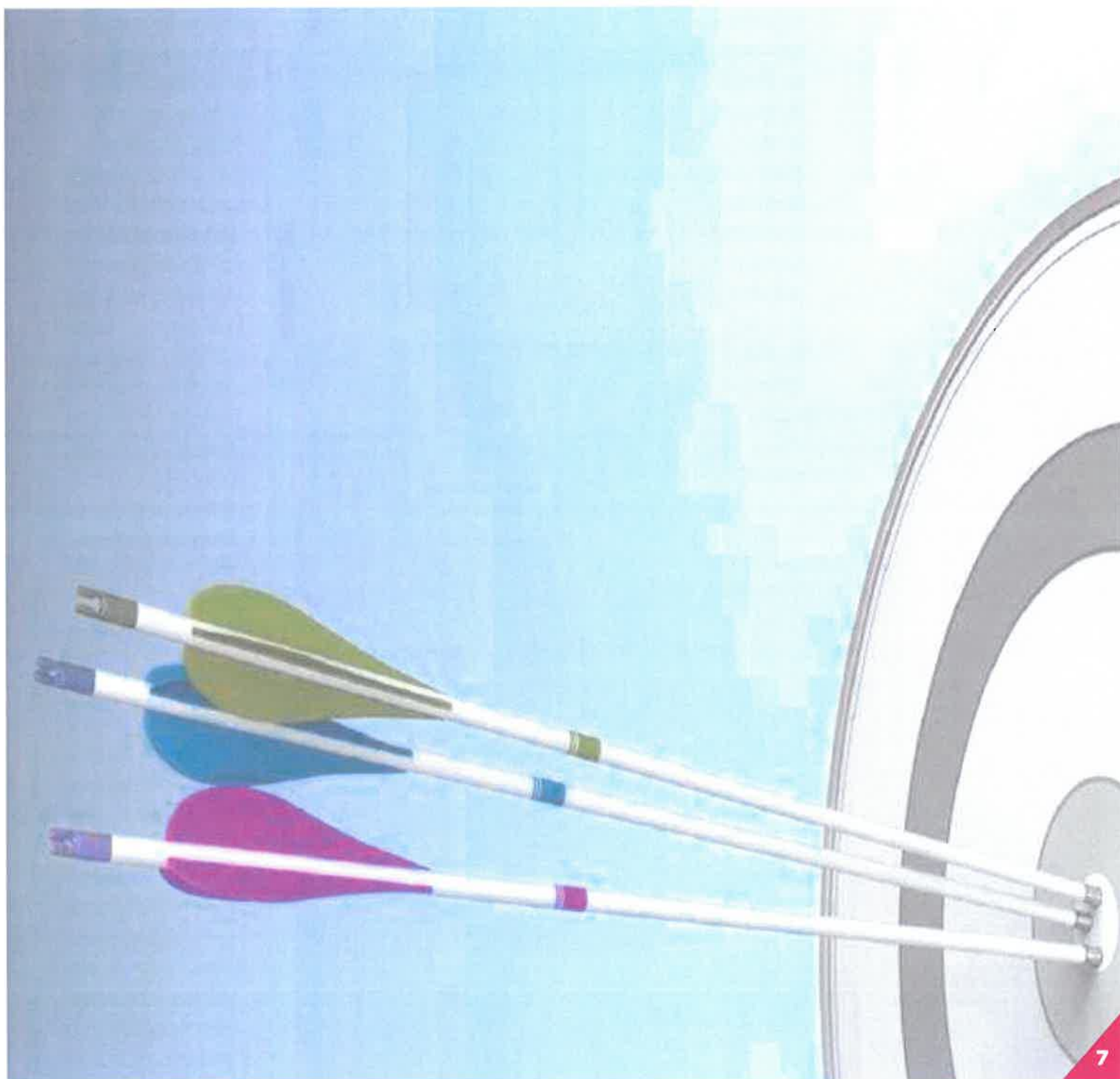
33 agents en activité

*Tous les détails sont présentés en chapitre 2 : « L'emploi ».*

## Des Objectifs ....

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien d'un investissement local et cohérent sont les objectifs prioritaires du Syndicat.

- Par la **MAITRISE DE SES COÛTS DE COLLECTE**, le **SMICTOM Nord Aveyron** met tout en œuvre pour **LIMITER AU MIEUX L'IMPACT DE LA HAUSSE DES COÛTS DE TRAITEMENT DES DECHETS**; tout en se conformant à la réglementation en proposant un service de proximité, adapté au territoire, optimisé, innovant et respectueux de l'Environnement.
- En informant, sensibilisant, incitant, mobilisant... le **SMICTOM Nord Aveyron** met tout en œuvre pour communiquer sur « les gestes qui comptent ». **Objectif : JETER MOINS et TRIER PLUS pour REDUIRE LE POIDS DE LA POUCELLE NOIRE LA PLUS COUTEUSE.**







## **2 - Indicateurs techniques**



## 2 - Indicateurs techniques

### 1/ Le matériel roulant

**10** Camions Benne Ordures Ménagères : **7** qui « tournent » + **3** en « remplacement »

**1** camion de collecte mixte (MANJOT)

**2** camions Polybenne

**2** camions grue

**1** remorque déchetterie mobile

**10** véhicules de service

**2** fourgons : « Atelier mécanique » + « Services Techniques »

**5** tractopelles,

**1** petite remorque

#### Acquisitions en 2021 :

- 1 nouveau camion benne Ordures Ménagères (renouvellement du parc)
- 1 nouveau camion de collecte MIXTE
- 1 tractopelle en remplacement de la pelle sur pneumatiques vendue au SYDOM 12.



Les camions Benne Ordures Ménagères :

Ces véhicules sont utilisés pour les collectes traditionnelles d'ordures ménagères ou de tri sélectif (conteneurs collectifs).

Les camions « Polybenne » :

Ces véhicules sont utilisés pour effectuer principalement le transport de bennes de déchetteries.

Les camions « grue » :

Ces camions sont utilisés pour effectuer les collectes des Points d'Apport Volontaire (VERRE, ORDURES MENAGERES, TRI SELECTIF) et le transport de la remorque déchetterie mobile.

Les véhicules de service :

Ces véhicules sont utilisés par les agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels afin de se rendre d'un site à l'autre.

Les Tractopelles :

Ces engins sont utilisés en déchetteries afin de « tasser » les déchets déposés dans les bennes. Les objectifs sont d'optimiser le nombre de rotations et éviter la saturation des bennes pour garantir l'accueil des usagers.

# 1/ Le matériel roulant

## ZOOM sur le nouveau camion de collecte « mixte » :

Ce camion de collecte de type « mixte » est un matériel adapté à de la collecte « arrière » de conteneurs avec lève conteneurs et à de la collecte « verticale » avec grue pour la collecte des Points d'Apport Volontaire.

Il est utilisé pour effectuer à la fois de la collecte « traditionnelle » de conteneurs et de la collecte de Points d'Apport Volontaire aériens ou enterrés, sur une même tournée de collecte, soit un seul camion au lieu de deux.

Son fonctionnement permet d'accentuer l'optimisation des tournées de collecte et ainsi maîtriser les coûts de fonctionnement du syndicat (frais de carburant, frais d'entretien des véhicules de collecte, etc...) et également la réduction du nombre de kilomètres parcourus et donc des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, ce camion tourne en 2/7. C'est-à-dire qu'il y a une tournée le matin et une tournée l'après-midi. Ce nouveau mode de fonctionnement permet au syndicat une meilleure organisation de ses équipes tout en proposant des métiers à plus forte valeur ajoutée (valorisation de compétences).

Enfin, la Benne à Ordures Ménagères est déposable au profit d'un bras polybenne qui pourra accepter d'autres équipements (benne ouverte, laveuse de colonnes, ...).

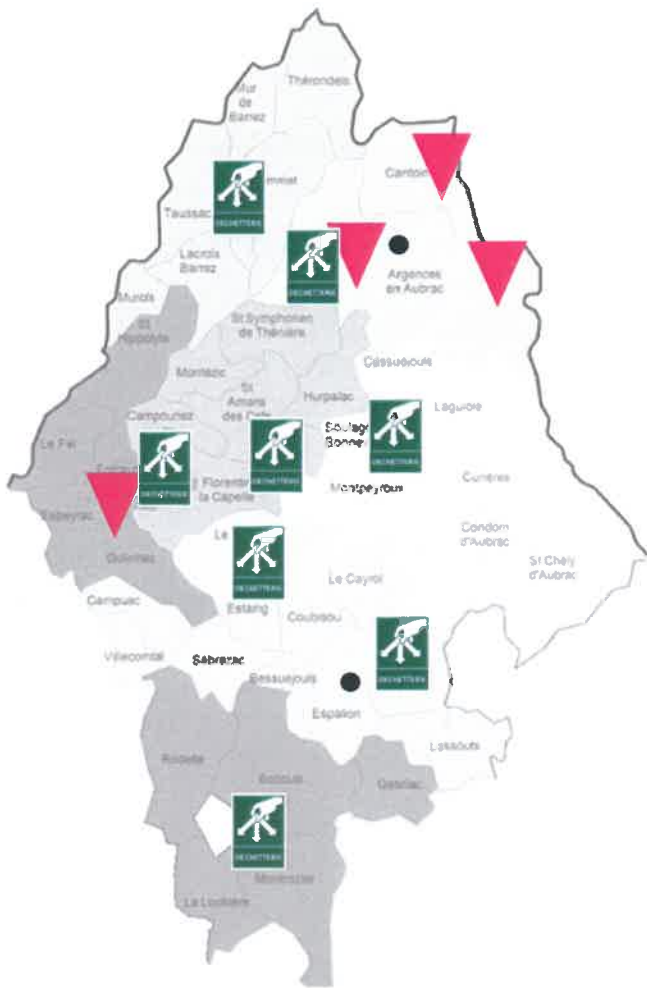


**à noter!**

**L'acquisition de ce matériel a été subventionnée à hauteur de 197 500 € par l'ETAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local France RELANCE.**



## 2/ Nos Installations



### 8 Déchetteries

Dont quatre aménagées avec une plateforme de dépôt des végétaux



### 4 Installations de Stockage de Déchets Inertes situées à Lacalm, Cantoin, Golinhac et Ste Geneviève sur Argence



### 2 Stations de transit (En gestion technique uniquement)

*L'éloignement important des zones de collecte avec les sites de valorisation et/ou traitement a poussé le SYDOM AVEYRON à mettre en place des équipements de proximité dont le but est de regrouper les déchets et d'optimiser leur transport vers les centres de tri ou les installations de stockage. Le SMICTOM NORD AVEYRON compte deux de ces sites sur son territoire.*



# 3/ Nos schémas de collecte

## COLLECTE

### Ordures ménagères



### Tri sélectif



## TRANSPORT et TRAITEMENT

### Quai de transfert



### Bioréacteur

Labessière  
Candeil  
(81)



Valorisation  
énergétique



### Quai de transfert



### Centre de tri

St Jean  
Lagineste  
(46)

Millau  
(12)



Usines de  
recyclage



**SMICTOM Nord Aveyron**  
Collecte en régie



## COLLECTE

**SYDOM Aveyron**



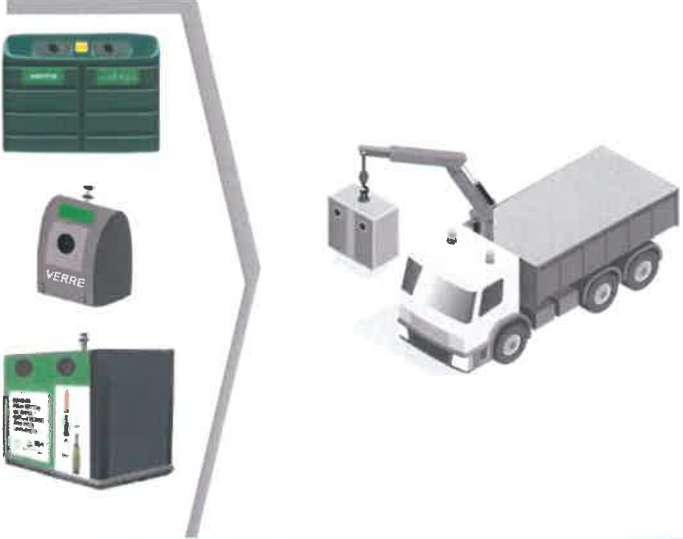
## TRANSPORT et TRAITEMENT

# 3/ Nos schémas de collecte

## COLLECTE

## TRANSPORT et TRAITEMENT

### Emballages en VERRE



**SMICTOM Nord Aveyron**  
Collecte en régie  
ou par un prestataire privé

## COLLECTE

## TRANSPORT et TRAITEMENT

### Déchetteries



**SMICTOM Nord Aveyron**  
Transport des bennes en régie  
ou par un prestataire privé

**SMICTOM Nord Aveyron**  
Traitement par un prestataire  
privé et éco-organismes agréés



## 3/ Nos schémas de collecte

### 2021 - Ordures Ménagères (sac noir) :



Les ordures ménagères collectées par les services du SMICTOM NORD AVEYRON (en régie) sont déchargées soit au quai de transfert situé à Ste Geneviève sur Argence, commune d'Argences en Aubrac soit au quai de transfert situé à la Zone des Glèbes à Espalion, soit au quai de transfert situé à Arsac, commune de Sainte Radegonde.

L'ensemble des tonnages est ensuite transporté au Bioréacteur de La Bessière Candeil situé dans le Tarn. Cette dernière prestation est assurée par le SYDOM via un marché public.

Le prix de **TRAITEMENT** des ordures ménagères appliqué par le SYDOM au SMICTOM NORD AVEYRON en 2021 est ainsi décomposé : Transport du quai de transfert au Bioréacteur + Traitement au Bioréacteur (110.40€HT/tonne) + Taxe Générale sur les Activités Polluantes (30.00€HT/tonne) soit **154.44 TTC / tonne** (134.09 € en 2020)

### 2021 - Emballages recyclables (sac jaune) :



Le tri sélectif collecté par les services du SMICTOM NORD AVEYRON (en régie) est déchargé soit au quai de transfert situé à Ste Geneviève sur Argence, commune d'Argences en Aubrac soit au quai de transfert situé à la Zone des Glèbes à Espalion, soit au quai de transfert situé à Arsac, commune de Sainte Radegonde.

Les tonnages sont ensuite transportés au centre de tri situé à St Jean Lagineste dans le Lot (85%) et au centre de tri à Millau (15%). Cette dernière prestation est assurée par le SYDOM via un marché public.

**Depuis le 1er novembre 2021, l'ensemble de nos tonnages de tri est dirigé uniquement vers le centre de tri modernisé à Millau.**

**Compte tenu de l'Extension des Consignes de Tri à tous les emballages plastiques et petits métaux, des travaux de modernisation ont été effectués par le SYDOM 12, sur l'année 2021, au centre de tri de Millau afin d'y intégrer les évolutions technologiques et absorber l'augmentation des volumes.**



Le prix de **TRAITEMENT** du tri sélectif appliqué par le SYDOM au SMICTOM NORD AVEYRON en 2021 est ainsi décomposé : Transport du quai de transfert au Centre de Tri + traitement au Centre de Tri : **73, 75 € TTC / tonne** (56.87 € en 2020)

### 3/ Nos schémas de collecte

#### VERRE (colonnes aériennes et enterrées)

La collecte est majoritairement effectuée en régie (par nos services). En 2021, le choix a été d'étendre la collecte en régie au NORD du territoire.

La collecte sur la partie SUD (secteur BOZOULS) du territoire est assurée par une prestation de service, par un « prestataire privé » (hors colonnes enterrées et nouvelles colonnes aériennes en métal installées sur le secteur qui sont collectées par nos services).

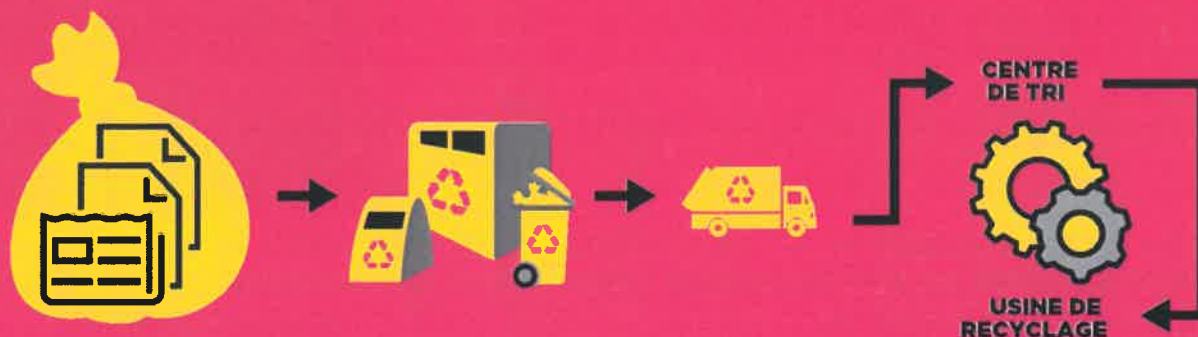
*Tous les détail de ces collectes sont présentés dans la partie « ACTIONS MISES EN PLACE »*



#### A NOTER : « Suppression des colonnes d'Apport Volontaire destinées à la collecte du PAPIER uniquement » :

Plusieurs secteurs du territoire du SMICTOM Nord Aveyron étaient équipés de colonnes d'Apport Volontaire destinées à la collecte du PAPIER uniquement. En séance du 8 décembre 2020, les élus du SMICTOM NORD AVEYRON ont décidé de supprimer ces colonnes d'Apport Volontaire destinées à la collecte du PAPIER à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**OBJECTIF : SIMPLIFIER LE GESTE DE TRI → UNE SEULE CONSIGNE : DEPOSER TOUS LES PAPIERS dans le SAC JAUNE (avec les emballages recyclables)**



## 4/ Nos quantités collectées

### Nos ordures ménagères

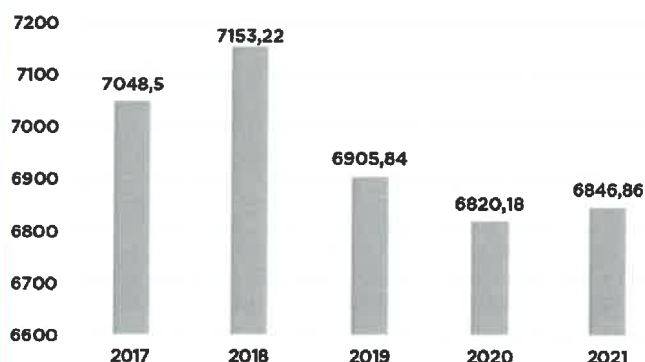


**6 846.86** tonnes

Soit **232** kg/hab/an

Aveyron: 223.5 kg/hab/an (2021)

Tonnages d'Ordures Ménagères Collectés



### Notre Tri Sélectif



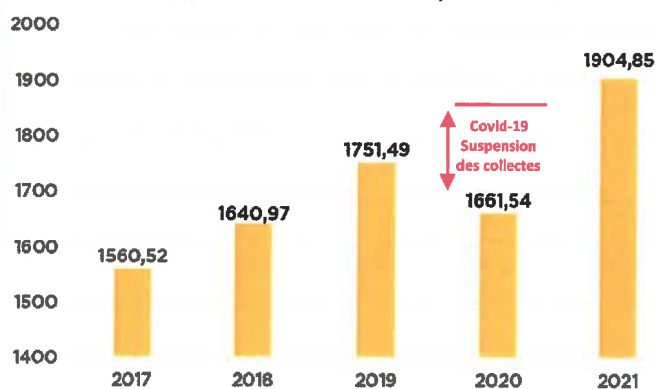
**1 868.91** tonnes

**35.94** tonnes

Soit **64.69** kg / hab / an

Aveyron : 63.90 kg/hab/an (2020)

Tonnages de Tri Sélectif et Papier Collectés



### Nos emballages en Verre

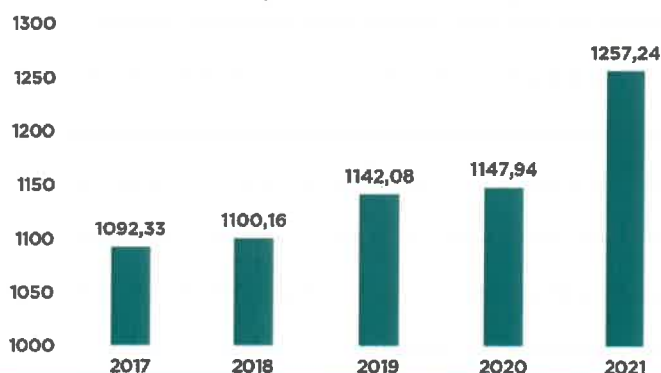


**1 257.24** tonnes

Soit **42.70** kg/hab/an

Aveyron : 36.30 kg/hab/an (2020)

Tonnages de Verre Collectés



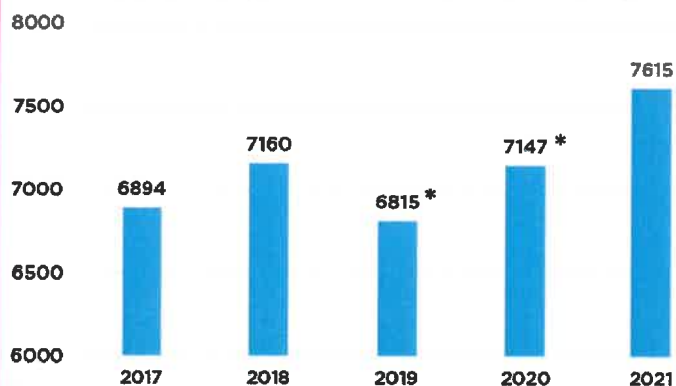
### Nos déchetteries



**7 615.08** tonnes

Fréquentation = **75 749**  
63 612 en 2020

Tonnages de déchets collectés en Déchetteries



\* : Valeurs réactualisées



## 4/ Nos quantités collectées

**17 624** tonnes, c'est la quantité totale de déchets ménagers et assimilés collectés en 2021 sur le territoire du SMICTOM NORD AVEYRON, soit **600 kg/hab /an.**

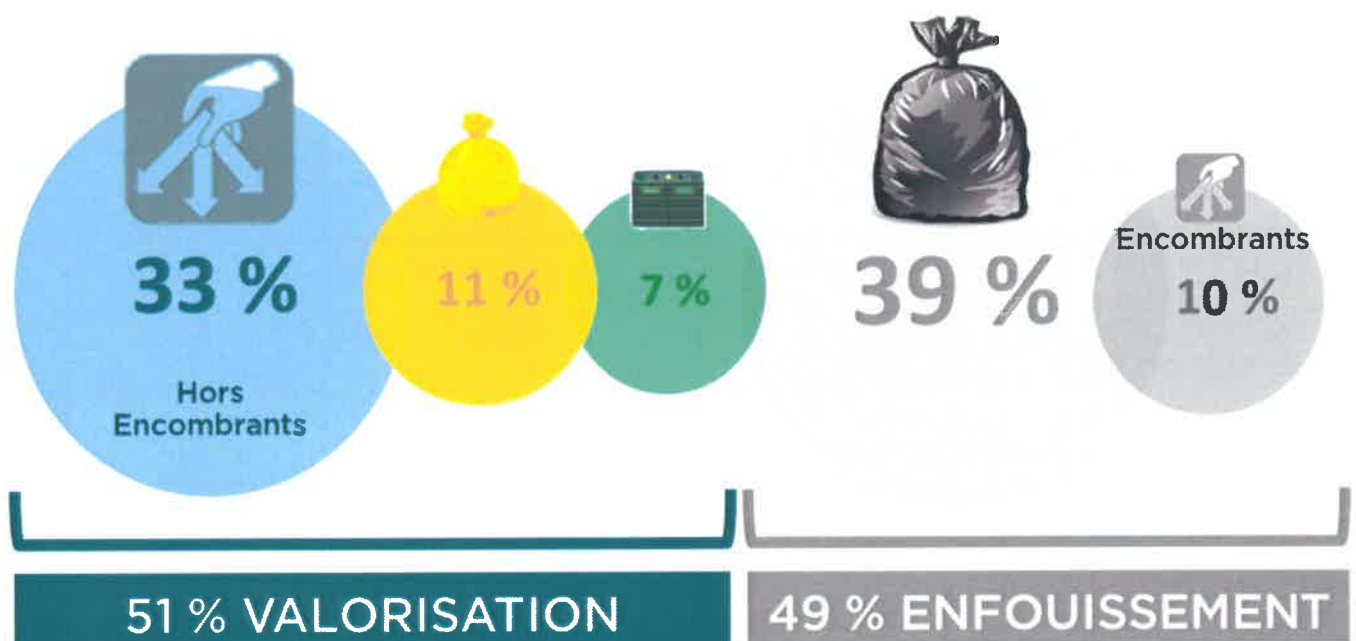
**Bilan** : La quantité globale de déchets collectés continue d'augmenter...

**+ 850** tonnes de déchets entre 2020 et 2021

soit **+ 28 kg** par habitant.

### Dans le détail :

- Nos quantités d'**ORDURES MENAGERES** se stabilisent.
- Nos quantités d'emballages en **VERRE** collectées réaugmentent + 10 %.
- Nos quantités de **TRI** continuent leur progression + 15 %
- Nos quantités de déchets collectés en **DECHETTERIES** continuent d'augmenter + 7 %



## 5/ Un contexte de Gestion des déchets en perpétuelle évolution ...

La gestion des déchets est soumise à un contexte réglementaire fort et toujours plus exigeant. L'obligation du respect de la réglementation, pour une meilleure préservation de notre environnement, a très fortement impacté la gestion de nos déchets sur ces 15 dernières années : Fermeture des décharges municipales, mise en place du tri sélectif, etc...

Plus récemment et plus localement, ce sont la fermeture du site de traitement des Ordures Ménagères à Sainte Radegonde (12) et l'incendie du centre de tri à Bozouls (12) qui ont eu pour conséquence l'externalisation du traitement de nos Ordures Ménagères dans le Tarn et de notre Tri Sélectif dans le Lot.

Aujourd'hui, de nouvelles obligations découlant principalement de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et notamment la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) obligent le Syndicat en partenariat avec le SYDOM AVEYRON (syndicat départemental en charge du traitement de nos déchets) à étudier et identifier des solutions pertinentes et locales pour anticiper et mettre en œuvre les échéances édictées par ces différentes lois.

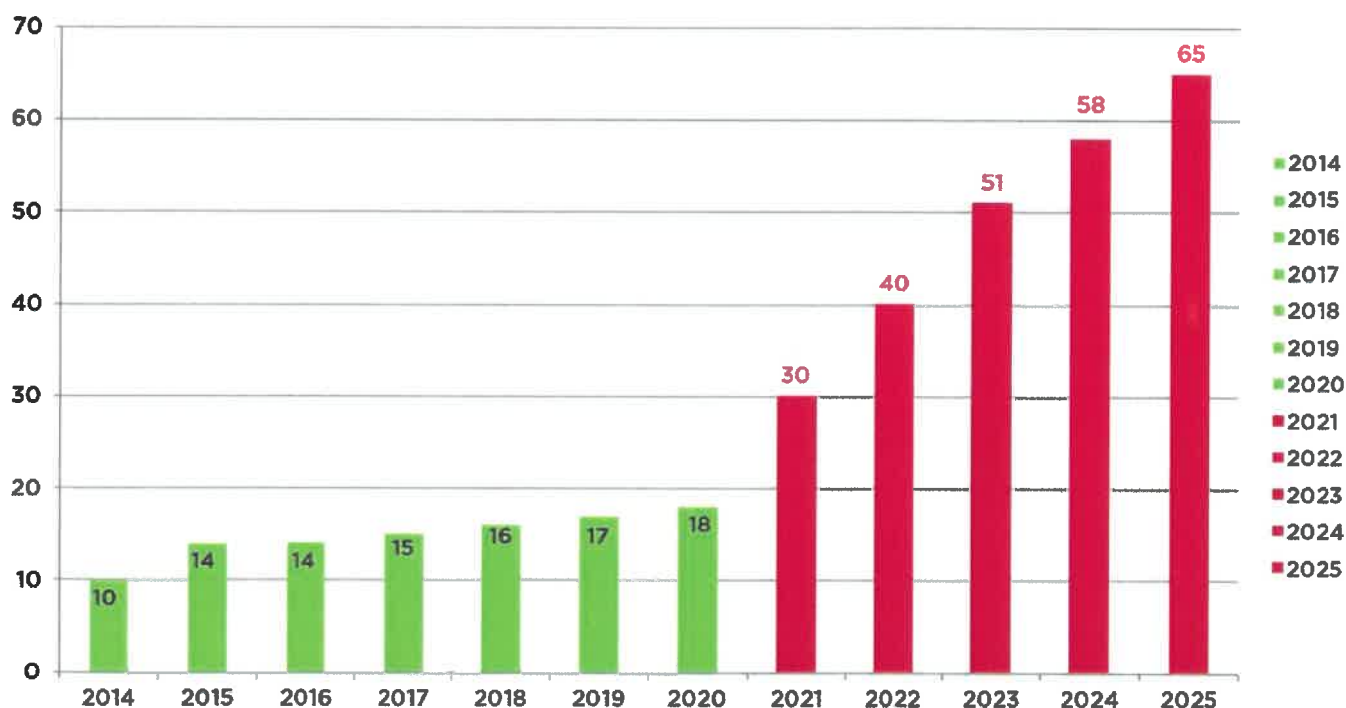
### EN VOICI LES 3 AXES FORTS :

#### SUR LE TRAITEMENT DE NOS SACS NOIRS :

Avec l'obligation de réduction de 50 % de la mise en décharge à l'horizon 2025, les collectivités doivent trouver des solutions innovantes et des débouchés nouveaux. C'est dans ce cadre que le SYDOM AVEYRON a lancé le projet de la création d'un pôle multi filières de valorisation et de traitement de déchets non dangereux sur les communes de Viviez et d'Aubin.

De plus, la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) programmée à 65€/tonne en 2025, actuellement à 30€/tonne entraîne une augmentation du coût de traitement supportée par les collectivités et donc le SMICTOM Nord Aveyron.

#### évolution de la TGAP en €/Tonne (HT)



## 5/ Un contexte de Gestion des déchets en perpétuelle évolution ...

### La hausse annoncée de la T.G.A.P :

Qu'est-ce que la TGAP ?

La TGAP est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale.

Afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux d'augmentation des quantités de déchets valorisés, le renforcement progressif de la TGAP sur la mise en décharge est l'une des mesures issues de la feuille de route pour l'économie circulaire adoptée en 2018.

Les objectifs de cette hausse progressive sont de réduire le recours à l'enfouissement des déchets afin de permettre le recyclage de plus de déchets.

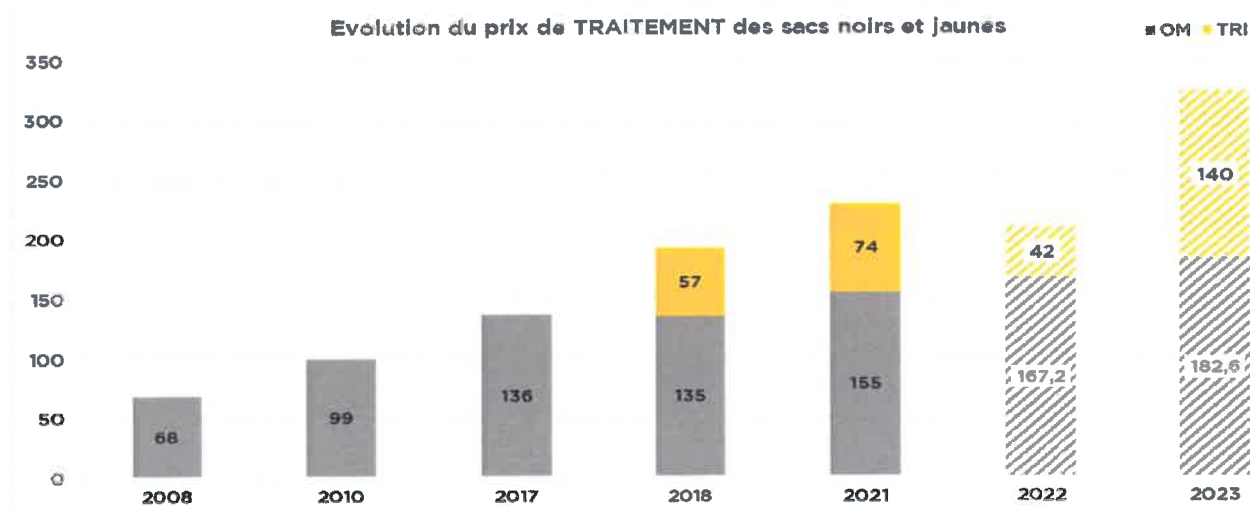
### SUR LE TRAITEMENT DE NOS SACS JAUNES :

L'extension des consignes de tri active depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, a nécessité une adaptation de notre service de collecte, la modernisation du centre de tri de Millau pour intégrer les évolutions technologiques et absorber l'augmentation des volumes. Depuis cette date notre tri est retraité sur MILLAU et non plus dans le LOT.

### SUR LE TRAITEMENT DES « BIODÉCHETS » :

La généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023, va également impacter l'organisation du système de collecte et de traitement car il va nécessiter la mise en place de nouveaux dispositifs de collecte séparée des biodéchets et le développement de la sensibilisation et de la promotion du compostage auprès des usagers....

### Les conséquences sur le coût de TRAITEMENT de nos sacs noirs et jaunes :



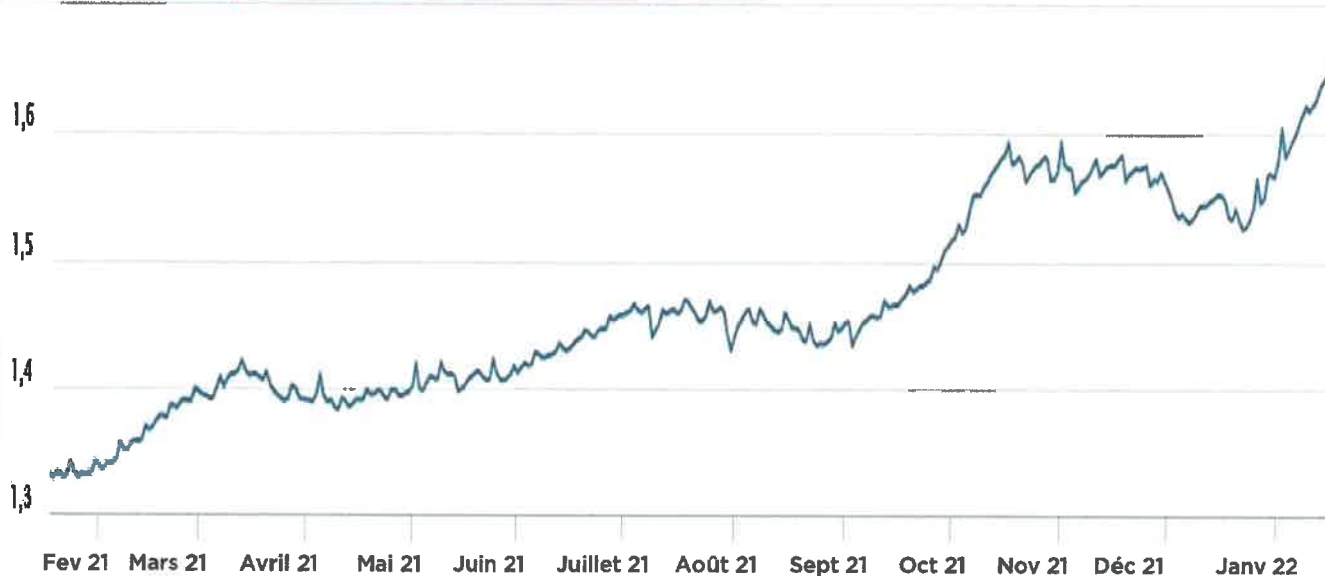
Entre 2008 et 2021, le prix de traitement de nos sacs noirs et de nos sacs jaunes a été multiplié par 3.5.



## 5/ Un contexte de Gestion des déchets en perpétuelle évolution ...

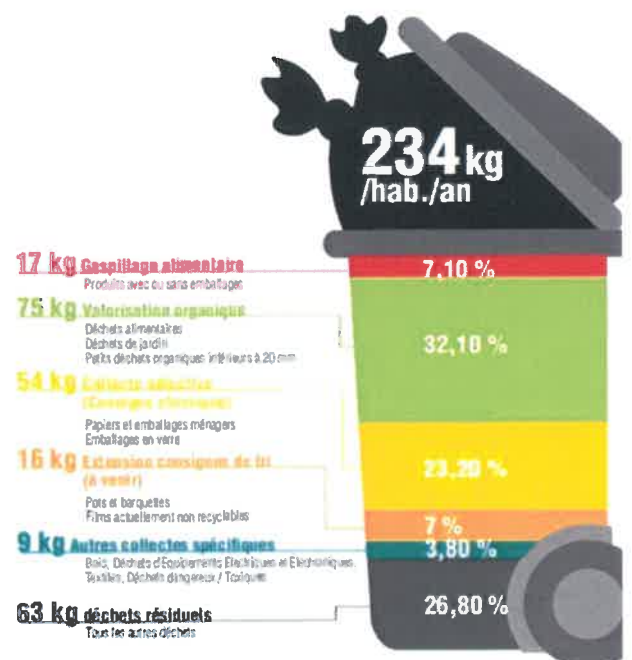
A ce cadre réglementaire, s'ajoute un contexte international difficile, sur l'achat/vente des matières premières, renforcé par la hausse du prix du carburant...

Evolution Prix € / litre du Carburant sur l'année 2021



## 6/ Des constats clairs ...

- LE SMICTOM NORD AVEYRON COLLECTE **TOUJOURS PLUS DE DÉCHETS D'ANNÉE EN ANNÉE...**
- LE CADRE REGLEMENTAIRE TOUJOURS PLUS EXIGEANT OBLIGE UNE **PERPETUELLE ADAPTATION DE NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT...**
- LE COÛT DE TRAITEMENT DE NOS DÉCHETS **EST DE PLUS EN PLUS ELEVÉ...**
- LE COÛT DE TRAITEMENT DE NOTRE POUBELLE NOIRE **EST LE PLUS COÛTEUX...**
- **PLUS DE 70% DU POIDS DE NOTRE POUBELLE NOIRE POURRAIT ÊTRE ÉVITÉ** EN COMPOSTANT, EN TRIANT PLUS ET MIEUX, EN ÉVITANT LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE...



## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place

### ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE en 2021 et PERSPECTIVES POUR 2022 :

#### En 2021 - Les actions principales :

##### Poursuite :

- de l'opération « Aménagement des points de collecte » par l'installation de colonnes enterrées et/ou aériennes et de caches conteneurs,
- des regroupements de conteneurs.

Au travers de ces actions, le SMICTOM Nord Aveyron, au-delà de se conformer à la recommandation R437 par la suppression de la collecte en « Porte à Porte Individuel » :

- Améliore son service à l'utilisateur : en facilitant la disponibilité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 d'un volume suffisant pour trier, et en diminuant les débordements de conteneurs et dépôts sauvages sur les trottoirs...
- Fait progresser ses performances de collecte d'emballages recyclables et fait progresser le taux de recyclage des déchets ménagers collectés,
- Limite son impact sur l'Environnement en réduisant l'utilisation de matières premières naturelles, en réduisant les kilomètres parcourus par la massification des flux (suppression des conteneurs individuels et installation de points de regroupements ou d'apports volontaires)
- Redéploie ses équipes sur des missions réalisées en régie à plus forte valeur ajoutée : ce qui permet plus de réactivité et des prestations sous-traitées évitées,  
⇒ Et limite donc les coûts de fonctionnement.

**Ces différentes installations ont demandé un vrai travail de préparation, d'organisation, de communication et de planification : création de nouveaux métiers, organisation de nouvelles tournées, des tournées traditionnelles à adapter...**





## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place

Sur l'année 2021 :

Ce sont **49** colonnes de Tri Sélectif et **46** colonnes d'Ordures Ménagères qui ont été installées.

Au total, ce sont **93** colonnes de Tri Sélectif et **80** colonnes d'Ordures Ménagères qui ont été installées sur le territoire et qui sont collectées en régie par nos services et notre matériel soit un total de **173** colonnes.



La réalisation de **cache-conteneurs** sur **5** communes.



## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place



### **BILAN** des actions mises en place :

Compte tenu de ces installations, toutes les tournées de collecte ont du être modifiées et adaptées.

**LE TEMPS GAGNÉ SUR NOS COLLECTES « TRADITIONNELLES » EST REDÉPLOYÉ SUR DE NOUVELLES MISSIONS EN RÉGIE :**



**À EFFECTIF CONSTANT**



**À DES « PRIX » COMPÉTITIFS FACE À DES PRESTATAIRES PRIVÉS.**

#### **Les Missions réalisées en régie :**

- COLLECTE DES COLONNES AERIENNES : VERRE, PAPIER, OM ET TRI
- TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHETTERIES
- POSTE DE MÉCANICIEN
- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET BÂTIMENTS
- ASSISTANT DE PRÉVENTION

Après deux ans de déploiement, le SMICTOM Nord Aveyron peut « calculer » les coûts de revient de chacune des activités réalisées en régie.

L'analyse financière et technique démontre ( Tri et Ordures Ménagères confondus) :

- qu'en collecte traditionnelle (conteneurs 4 roues classiques avec camion de collecte benne à ordures ménagères), le coût de revient est de **175 € / tonne collectée**,
- qu'en collecte « mixte » (colonnes enterrées et aériennes avec camion de collecte mixte type « MANJOT »), le coût de revient est de **107 € / tonne collectée ; soit une économie de 70 € par tonne collectée.**

De plus, en collecte traditionnelle, le SMICTOM Nord Aveyron collecte **285 kg** de déchets à l'heure contre **717 kg** en collecte avec le camion de collecte mixte type « MANJOT » (collecte des Points d'Apport Volontaire).

**Les résultats ci-dessus démontrent la pertinence d'une collecte de déchets en Points d'Apport Volontaire réalisée par un camion de collecte mixte (en benne compactrice type « MANJOT »).**



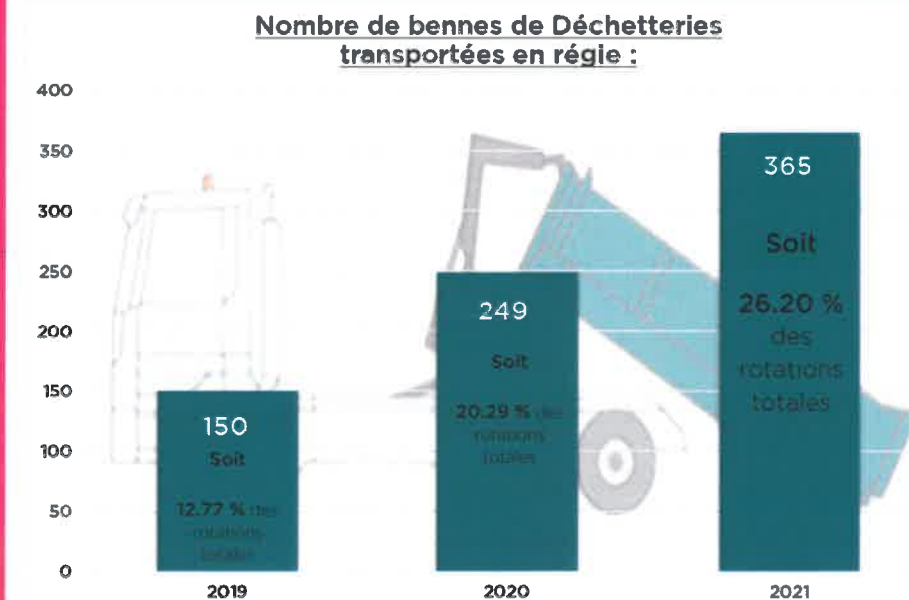
## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place



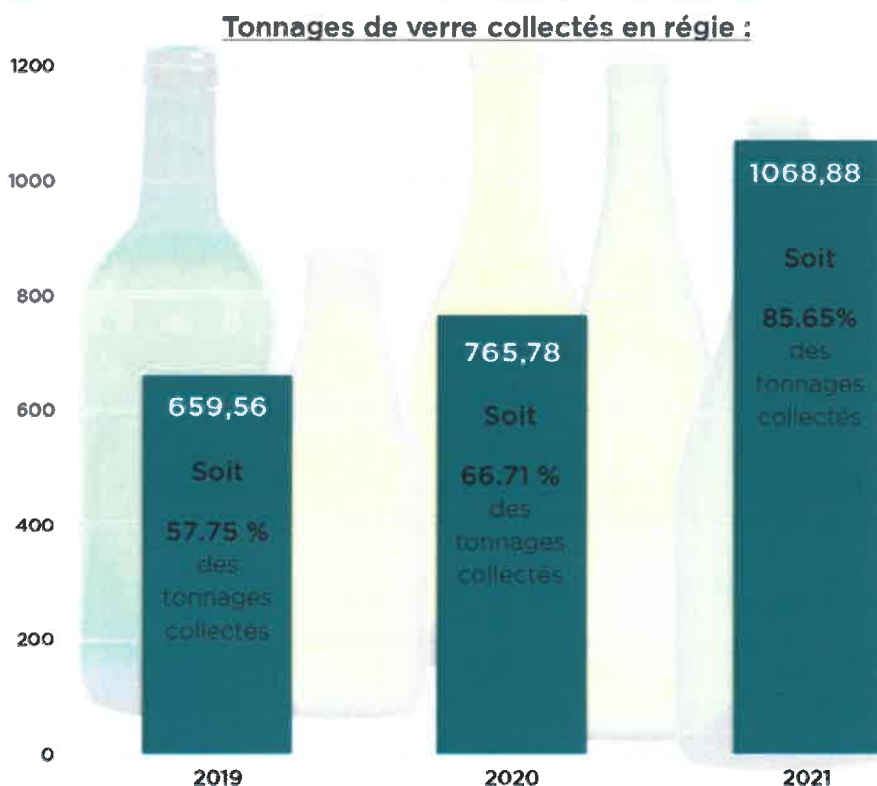
### BILAN des actions mises en place :

#### Concernant, les transport de bennes en régie :

En 2021, le coût de revient de cette activité **125 €/rotation** démontre que le SMICTOM est compétitif face à des prestataires privés



#### Concernant la collecte du verre en régie :



En 2021, le coût de revient de cette activité **67 €/tonne** démontre que le SMICTOM est compétitif face à des prestataires privés

## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place



### **BILAN** des actions mises en place :

#### **Concernant, l'entretien mécanique en régie :**

**Son rôle :** Optimiser techniquement et financièrement la gestion du parc matériel du SMICTOM Nord Aveyron

1051 heures d'entretien par notre mécanicien. La différence du coût de main d'œuvre (en moyenne portée à 66.75€/heure en prestation contre 34€/heure en régie) permet au syndicat d'atténuer la facture globale de plus de 36 000 €

+ 195 heures de dépannages



#### **Concernant, l'entretien des espaces verts et bâtiments en régie :**

Entretien des Espaces verts : 482 heures  
Entretien des Bâtiments : 333 heures

#### **Concernant, la mission d'Assistant de Prévention :**

145 heures :

- Missions de l'Assistant de prévention réalisées en interne
- Réalisation et suivi du Document Unique



Toutes ses activités réalisées en interne permettent d'éviter des coûts de prestation privée, de valoriser les compétences de l'équipe, une meilleure réactivité dans l'exécution de la mission et de limiter l'appel à du personnel extérieur.



L'objectif est de maîtriser les coûts de Fonctionnement liés à la COLLECTE pour « compenser » les augmentations des prix de TRAITEMENT des déchets (non maîtrisables par le SMICTOM Nord Aveyron).

## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place



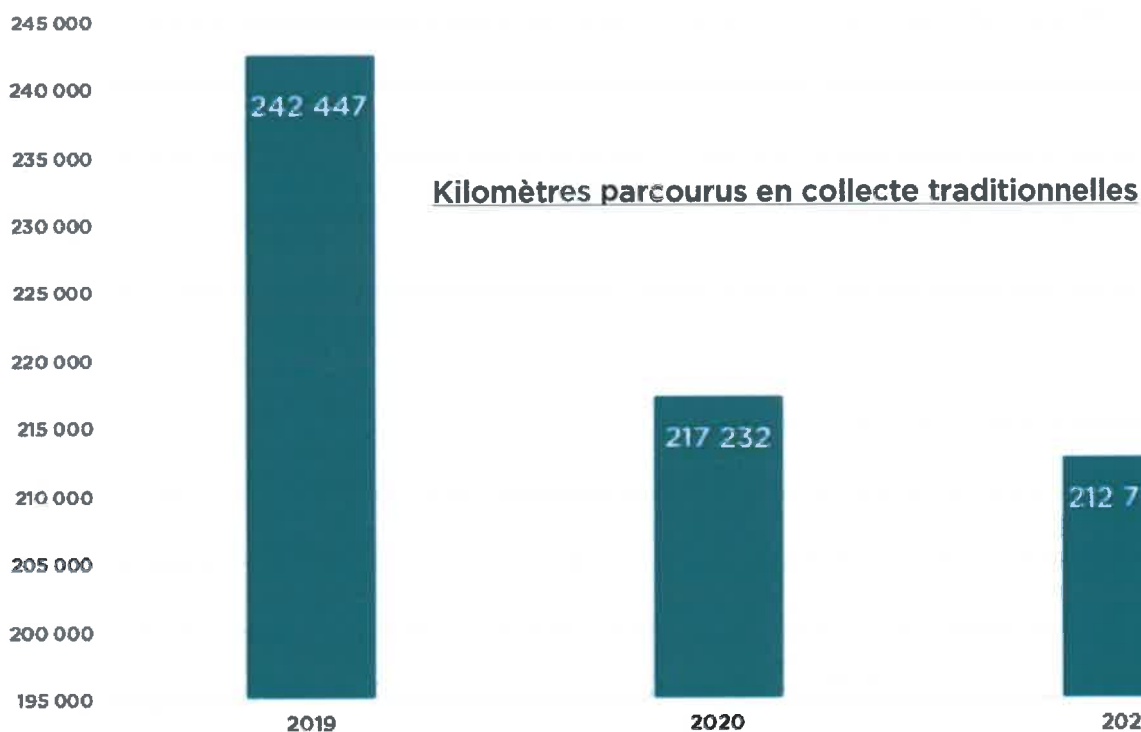
### **BILAN des actions mises en place :**

La réorganisation des tournées « traditionnelles » complétée par la mise en place des Points d'Apport Volontaire a permis également :

- **DE SUPPRIMER 5 CAMIONS DE COLLECTE CLASSIQUES depuis 2017** (vieillissants et coûteux en entretien)
- **ET D'AUGMENTER LA FRÉQUENCE DE COLLECTE SÉLECTIVE** (sac jaune) **SUR LE TERRITOIRE.**

Par ces actions, le SMICTOM Nord Aveyron limite son Impact sur l'Environnement :

- **PAR LA REDUCTION DES KILOMETRES PARCOURUS EN COLLECTE TRADITIONNELLE :** par la massification des flux, la suppression des conteneurs individuels et l'installation de points de regroupements ou d'apports volontaires :



## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place



### **BILAN** des actions mises en place :

Par ces actions, le SMICTOM Nord Aveyron limite son Impact sur l'Environnement :

#### ▪ **PAR L'AUGMENTATION DES QUANTITES DE TRI ET DONC DE MATIERES RECYCLEES**

Résultats 2021 : **1 904.85 tonnes d'emballages collectées**

En triant quotidiennement nos déchets, nous favorisons leur recyclage, nous préservons les ressources naturelles, économisons l'énergie, évitons le gaspillage de matières réutilisables, réduisons le volume de déchets à traiter et l'émission de gaz à effet de serre. Grâce au tri, nous réduisons la consommation de ressources naturelles non renouvelables :



1 tonne de papier/carton recyclé **permet d'économiser** en moyenne 2.5 tonnes de **bois**



1 tonne d'acier recyclé **évite l'extraction** de 1 tonne de minerai de fer et 500 kg de **coke**



1 tonne d'aluminium recyclé permet **d'éviter l'extraction** de 2 tonnes de **bauxite**



1 tonne de plastique recyclé **évite l'extraction** de 800 kg de **pétrole brut**

**EN 2021, SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM NORD AVEYRON, LE TRI DES DECHETS A DONC PERMIS D'ECONOMISER :**

- **2 855 TONNES DE BOIS**
- **212 TONNES DE PETROLE BRUT**
- **86 TONNES DE MINERAI DE FER**
- **43 TONNES DE COKE**
- **23 TONNES DE BAUXITE**





## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place



### **BILAN** des actions mises en place :

De plus, quand nos déchets sont utilisés à la place des matières premières pour la fabrication de nouveaux produits, nous limitons la consommation en énergie et en eau, nous réduisons donc les frais de production.



**Par exemple : 1 tonne de papier/cartons recyclés permet d'économiser l'équivalent de 6 mois de la consommation en énergie d'un habitant et 6 mois de sa consommation d'eau.**

### **EN 2021, SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM NORD AVEYRON, LE RECYCLAGE A PERMIS D'ECONOMISER L'EQUIVALENT :**

- de 27 486 m<sup>3</sup> d'eau soit 1 an de consommation en eau de 500 habitants.
- de 35 489 gj d'électricité soit 1 an de consommation d'électricité de 900 habitants.

### **EN 2021, SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM NORD AVEYRON LE TRI DES DECHETS A PERMIS LA FABRICATION DE NOUVEAUX PRODUITS :**



**1 904** charriots de supermarché grâce aux 952 222 boîtes de conserve recyclées,



**1 140** vélos grâce aux 760 000 canettes de 33 cl en aluminium recyclées,



**3 005 263** emballages en cartons pour 6 bouteilles grâce aux 15 861 111 boîtes de céréales recyclées,



**265 000** pulls polaires grâce aux 7 162 162 bouteilles en plastique de 75cl recyclées.

## 7/ Nos Collectes et Actions mises en place



### **BILAN** des actions mises en place :

Ces bénéfices « environnementaux » sont à cumuler avec la maîtrise budgétaire car  
**« QUAND ON TRIE, ON REDUIT LES COÛTS DE TRAITEMENT DE NOS DECHETS ! »**



**PAR L'ENSEMBLE DES ACTIONS, LE SMICTOM REpond AUX OBJECTIFS FIXES QUE SONT :**

- **LA MAITRISE DE NOS COÛTS DE COLLECTE,**
- **LA CONFORMITE RÉGLEMENTAIRE,**
- **RENDRE UN SERVICE ADAPTÉ AU TERRITOIRE,**
- **RENDRE UN SERVICE DE PROXIMITE OPTIMISÉ ET REACTIF POUR UNE MAÎTRISE BUDGÉTAIRE,**
- **RENDRE UN SERVICE INNOVANT,**
- **LE RESPECT DE NOTRE ENVIRONNEMENT.**

### **Perspectives 2022**



Poursuite de l'opération « Aménagement des points de collecte » avec la mise en place des colonnes enterrées et aériennes sur les sites identifiés // Installation des Caches-Conteneurs // Poursuite des regroupements des conteneurs



Limiter l'appel à du personnel extérieur et valoriser les compétences des agents en place

Réorganisation des collectes et refonte de nouvelles tournées en fonction des équipements installés



Reflexion sur l'acquisition d'un nouveau matériel de collecte adaptée (Camion mixte Type MANJOT)



S'adapter aux nouvelles réglementations : Extension des consignes de Tri + collecte des bio déchets....

## 8/ Nos Installations et Actions mises en place

### Nos installations :

Un marché de prestation global a été conclu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour tous les déchets issus des 8 déchetteries du territoire. En fonction du type de déchets collectés et traités, 4 prestataires interviennent sur nos 8 déchetteries (hors prestataires éco-organismes). Les déchets collectés sont ensuite acheminés vers des sites de traitement conformes à la réglementation. Ce marché arrive à terme au 31 décembre 2021. Ainsi, un nouvel appel d'offre a été lancé à l'automne 2021 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



### En 2021 : les actions sur la gestion de nos installations :

L'année 2021 a été marquée par l'**OUVERTURE DE LA PLATEFORME DE DECHETS VERTS ET DECHETS INERTES SUR LE SITE DE LA DECHETTERIE DE SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE**, commune d'Argences en Aubrac. Suite à l'instruction du dossier ICPE et à la consultation publique obligatoire (en date du 4 au 30 janvier 2021), l'arrêté préfectoral 2021-03-19-0007 du 19 mars 2021 est venu enregistrer l'installation.

#### Rubriques I.C.P.E. :

- 2515-1a : Installation de concassage de déchets non dangereux : Régime de l'ENREGISTREMENT,
- 2710-1b : Installation de collecte de déchets dangereux (1 à 7 tonnes) : régime de la DÉCLARATION AVEC CONTRÔLE
- 2710-2a : Installation de collecte de déchets non dangereux (Sup à 300m<sup>3</sup>) : régime de l'ENREGISTREMENT
- 2794-1 : Installation de broyage de déchets végétaux (30t/jour) : régime de l'ENREGISTREMENT

Ces deux plateformes ont pour objectif de pouvoir **VALORISER AU MIEUX CES DEUX DECHETS DE MANIERE LOCALE, VERTUEUSE ET MOINS ONEREUSE** :

- Méthanisation (Méthaniseur Sainte Geneviève sur Argence) : pour la tonte
- Broyage et défibrage : pour les branchages (marché public avec les agriculteurs),
- Massification, concassage, déferrailage pour les gravats (le matériau concassé sera mis à disposition des collectivités pour remblaiement des chemins ; les résidus seraient stockés dans l'Installation de Stockage de Déchets Inertes).





## 8/ Nos Installations et Actions mises en place

### Nos installations :

#### En 2021 : les actions sur la gestion de nos installations :

#### DEBUT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE DE CURLANDE, COMMUNE DE BOZOULS :

Le projet consiste à la création d'un bassin de rétention pour répondre aux exigences de la réglementation, la création d'une plateforme de stockage de déchets verts et de stockage d'inertes pour concassage et réutilisation. Suite à la révision du PLU de la commune de Bozouls, le SMICTOM Nord Aveyron a pu relancer ce projet .

C'est pourquoi, l'année 2021 a été marquée par le début des travaux de mise aux normes et d'aménagements de plateformes à déchets verts et inertes.

En parallèle un dossier ICPE a été déposé pour les rubriques sui vantes :

- 2515-1a : Installation de concassage de déchets non dangereux : Régime de l'ENREGISTREMENT,
- 2716 : Transit de déchets non dangereux non inertes (volume susceptibles d'être présent à 100m<sup>3</sup> et <1000m<sup>3</sup>)
- 2794-1 : Installation de broyage de déchets végétaux (30t/jour) : régime de l'ENREGISTREMENT

L'ouverture de ces plateformes pourra intervenir une fois les travaux finis et après la fin de la procédure administrative d'enregistrement (premier semestre 2022).





## 8/ Nos Installations et Actions mises en place

### Nos installations :

#### En 2021 : les actions sur la gestion de nos installations :

#### **SUR CETTE ANNEE 2021, PLUSIEURS AMENAGEMENTS ONT EU LIEU SUR NOS DECHETTERIES :**

- Travaux sur la déchetterie de SOULAGES (Réalisation d'une plateforme de stockage pour le BOIS),
- Mise en place de conteneurs à vêtements (déchetterie de ST CÔME D'OLT),
- Renouvellement de matériel de gestion informatisée en déchetteries,
- Installation d'une protection Foudre à la déchetterie de ST AMANS DES COTS,
- Acquisition d'un tractopelle (en remplacement de la pelle sur pneus vendue au SYDOM) (déchetterie de ST COME D'OLT),
- Réalisations de formations → Professionnalisation du métier de gardien de déchetterie (Filière Eco DDs).

#### En 2021 : Respect et suivi Règlementaire des sites :

Chaque activité (Déchetterie, Installation de Stockage de Déchets Inertes, Plateforme de stockage des Inertes + Concassage, Plateformes de stockage de Déchets verts + Broyage), doit respecter la réglementation des installations classées. Ces sites sont ensuite inspectés par l'Etat (par la DREAL Occitanie) afin de vérifier la conformité des installations.

- Site de l'ISDI de Cantoin :

Dépôt en Préfecture du dossier de demande d'Enregistrement : Exploitation d'une Installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Cantoin : Arrêté d'exploitation renouvelé n°2021-04-26-00007 en date du 26 avril 2021

- Site de l'ISDI de Lacalm :

Dépôt en Préfecture du dossier de demande d'Enregistrement : Exploitation d'une Installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Lacalm (Argences en Aubrac) : Arrêté d'exploitation renouvelé n°2021-04-14-00002 du 14 avril 2021

**SUITE A CES RENOUELEMENTS, CES DEUX SITES ONT ETE INSPECTES AINSI QUE L'ISDI DE LA MOISSETIE, COMMUNE DE GOLINHAC ET LA DECHETTERIE DE ST COME D'OLT**



Chacune d'entre elles se sont soldées par une conformité règlementaire (affaires classées)

## 8/ Nos Installations et Actions mises en place

### Nos installations :

#### En 2021 : Respect et suivi Règlementaire des sites :

Comme chaque année, le SMICTOM Nord Aveyron est contraint à **RESPECTER LE SUIVI POST EXPLOITATION** des sites suivants : Ancienne décharge d'Espalion / Ancien incinérateur St Côme d'Olt / Ancienne Décharge Taussac.

#### Renforcement de nos partenariats avec les « associations locales et « solidaires » :

Cette année 2021 est marquée par le **RENFORCEMENT DE NOS PARTENARIATS AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES ET SOLIDAIRES** par la reprise de déchets pouvant être réemployés et ainsi favoriser l'économie sociale, solidaire et circulaire (Associations PASSERELLE, Croix Rouge, l'Auberge Espalionne...)

#### Partenariat avec les collectivités voisines :

Cette année 2021 a été marquée par la signature de la **CONVENTION AVEC LA CC DES CAUSSES A L'AUBRAC** :

- pour l'accès d'une partie des habitants de Castelnau de Mandailles à la déchetterie de St Côme d'Olt,
- pour l'accès des habitants du hameau de Poulhoulet à la déchetterie de Laissac Séverac l'Eglise



# 2 - Indicateurs techniques

# Sensibilisation et Prévention

**Informé, Sensibiliser, Convaincre, Inciter, Responsabiliser, Mobiliser...** en communication « déchets » les enjeux sont multiples et les cibles très différentes.

Cette communication est essentielle pour assurer la lisibilité et l'efficacité de l'action du SMICTOM NORD AVEYRON.

Malgré un contexte sanitaire défavorable, de nombreuses actions de sensibilisation ont été réalisées en cette année **2021**.

Trois cibles identifiées prioritaires :

- Sensibilisation « Grand Public »
- Sensibilisation « Jeune Public »
- Sensibilisation « Public Relai / Collectivités / Professionnels »
- Sensibilisation « Hébergements Touristiques »
- Communication « DIGITALE »

## 1 // La sensibilisation au Grand Public :

### ➤ À l'ensemble du territoire :

**Elaboration, édition du Guide 2021** et distribution à l'ensemble des foyers du SMICTOM Nord Aveyron par voie postale



# 1 // La sensibilisation au Grand Public :

## ➤ À l'ensemble du territoire :

**Elaboration, édition du Guide 2021** et distribution à l'ensemble des foyers du SMICTOM Nord Aveyron par voie postale



## Déchetterie : Réalisation de courriers et flyers :

Distribution tout le long de l'année lors de la remise des badges d'accès en déchetterie

**1230** c'est le nombre de **BADGES** créés en **2021**



**NOUVEAUX HORAIRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

**HORAIRES DE TRAVAIL DES DÉCHETTERIES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

Déchetterie	1 <sup>er</sup> Janv.	15 Janv.	1 <sup>er</sup> Fév.	15 Fév.	1 <sup>er</sup> Mars	15 Mars
ARDENNES EN AUBRAC	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
MOLLANS-BONNEVAL	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
TAUBAGAL	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
DAMPPIERRE-TROUVÈRE	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
ST-JEAN-DE-VALLEY	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
LE NAYRAL	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
BORNALS	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h

**HORAIRES DE TRAVAIL DES DÉCHETTERIES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2019**

Déchetterie	1 <sup>er</sup> Août	15 Août	1 <sup>er</sup> Sept.	15 Sept.	1 <sup>er</sup> Oct.	15 Oct.
ARDENNES EN AUBRAC	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
MOLLANS-BONNEVAL	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
TAUBAGAL	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
DAMPPIERRE-TROUVÈRE	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
ST-JEAN-DE-VALLEY	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
LE NAYRAL	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h
BORNALS	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h	08h-12h

**Objectifs :** présenter les 8 déchetteries, les horaires et les consignes de dépôt + rappel des consignes de tri + promotion du compostage individuel + réduction des déchets

➤ À l'ensemble du territoire :

**Déchetterie : Réalisation flyers détaillés :**

Distribution tout le long de l'année sur site par les gardiens



Objectifs : présenter les 8 déchetteries, les horaires et les consignes de dépôt

**Déchetterie :**

**Réalisation d'affiches sur le compostage :**

Distribution de composteurs tout le long de l'année sur site par les gardiens après démarches administratives et paiement effectués en amont.

**180**

c'est le nombre de **COMPOSTEURS** vendus en **2021**

Objectifs : Promouvoir le compostage individuel et la réduction des déchets





Réalisation de documents pour modification de collecte :

❖ Argences en Aubrac : Avril 2021

Distribution à l'ensemble des usagers concernés

The collage consists of several key documents:

- Main Flyer:** 'ON A QUELQUE CHOSE A VOUS DIRE ! MODIFICATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE D'ARGENCES EN AUBRAC'. It features images of recycling bins and a person.
- Text Document:** 'BIENTÔT PRÈS DE CHEZ VOUS !' with a detailed explanation of the waste collection changes, including a 'CA VA SE PASSER COMMENT ?' section and a 'QUI EST CONCERNÉ ?' section.
- Sommaire & Maps:** A 'SOMMAIRE...' page with a map of Argences showing collection routes and a 'PLAN N°2 - LA TERRESSE' map.
- Waste Disposal Posters:** 'Déposer, trier, composter...' posters for 'Borne grises' (household waste), 'Borne vertes' (green waste), and 'Borne bleues' (recycling).
- Website Announcement:** 'En 2021 Y'A DU NEUF !' poster inviting users to discover the new website.
- Community Game:** 'JOUONS COLLECTIF !' poster.
- Collection Information:** 'Collecte... Consignes de tri... Compostage... Déchetterie...' poster with a lightbulb icon and contact information.

Objectifs : INFORMER sur la modification et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets



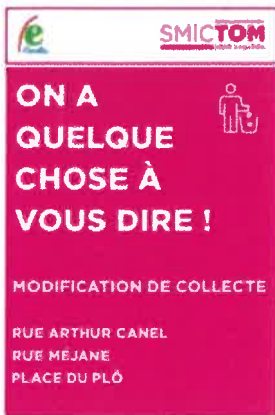


➤ Communication ponctuelle localisée :

**Réalisation de documents pour modification de collecte :**

❖ **Espalion : Février 2021**

Distribution à l'ensemble des usagers concernés



❖ **Laguiole : Mars 2021**

Distribution à l'ensemble des usagers concernés



❖ **Estaing : Avril 2021**

Distribution à l'ensemble des usagers concernés



**Objectifs :** INFORMER sur la modification et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets

➤ Communication ponctuelle localisée :

Réalisation de documents pour modification de collecte :

❖ FLORENTIN LA CAPELLE : Avril 2021 :

Distribution à l'ensemble des usagers concernés

Objectifs : **INFORMER** sur la modification et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets

❖ GABRIAC : Avril 2021 :

Distribution à l'ensemble des usagers concernés

Objectifs : **INFORMER** sur la modification et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets



# 1 // La sensibilisation au Grand Public :

## ➤ Communication ponctuelle localisée :

### Réalisation de documents pour modification de collecte :

#### ❖ Le Nayrac : Avril 2021

Distribution à l'ensemble des usagers concernés

Objectifs :  
INFORMER  
sur la  
modification  
et sensibiliser  
aux gestes du  
tri,  
promouvoir le  
compostage  
individuel,  
communiquer  
sur la  
réduction des  
déchets

#### ❖ Saint-Amans-des-Côtes : Avril 2021

Distribution à l'ensemble des usagers concernés

Objectifs :  
INFORMER  
sur la  
modification  
et sensibiliser  
aux gestes du  
tri,  
promouvoir le  
compostage  
individuel,  
communiquer  
sur la  
réduction des  
déchets

➤ Communication ponctuelle localisée :

Réalisation de documents pour modification de collecte :

❖ Espalion : Décembre 2021

Distribution à l'ensemble des usagers concernés



Objectifs : INFORMER sur la modification et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets

❖ Espalion : Décembre 2021

Distribution à l'ensemble des usagers concernés



Objectifs : INFORMER sur la modification et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets

❖ Espalion : Décembre 2021

Distribution à l'ensemble des usagers concernés



Objectifs : INFORMER sur la modification et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets



# 1 // La sensibilisation au Grand Public :

## ➤ Communication ponctuelle localisée :

### Réalisation d'affiches ou de flyers :

➔ Problème ou modification de collecte ou incivilités : tout le long de l'année / sur tout le territoire

**PAS DE VERRE DANS LES CONTENEURS**



LES EMBALLAGES EN VERRE SONT À DÉPOSER UNIQUEMENT DANS LES COLONNES À VERRE



Les colonnes à verre les plus proches sont situées :  
A l'embranchement de la RD904 vers Mur-de-Barrez



**SMICTOM**  
NORD-AVAYRON

**STOP** 

**MASQUES INTERDITS DANS LES SACS JAUNES ET CONTENEURS JAUNES**



**MASQUES A JETER DANS UN SAC POUBELLE FERMÉ DANS LES CONTENEURS D'ORDURES MENAGERES**



**OK** 

**SMICTOM**

**POUR EVITER QUE LES CONTENEURS JAUNES DEBORDENT MERCI DE :**

**PLIER OU DECOUPER VOS GROS CARTONS AVANT DE LES JETER**



**SMICTOM**  
NORD-AVAYRON

**LA RUE DE LA GRAVE ÉTANT COUPÉE, NOS CAMIONS DE COLLECTE NE PEUVENT PLUS Y CIRCULER ET ACCÉDER AUX CONTENEURS QUI ÉTAIENT SITUÉS ICI. CES DERNIERS ONT DONC ÉTÉ DÉPLACÉS À 50 M SUR LE PARKING RUE DES HORTANELLES**



**MERCI DE VOTRE COMPREHENSION**

**SMICTOM**

**LES CONTENEURS QUI ÉTAIENT SITUÉS À CET ENDROIT ONT ÉTÉ SUPPRIMÉS. VEUILLEZ UTILISER LES COLONNES AÉRIENNES NOUVELLEMENT INSTALLÉES SUR LE PARKING DES PRISONS**



**MERCI DE VOTRE COMPREHENSION**


**SMICTOM**

**RAPPEL**

**Pour la sécurité et le respect de chacun !**

**Ne pas déposer vos emballages en verre à même le sol.**

**MERCI DE LES JETER DANS LA COLONNE A VERRE.**



**Objectifs :**  
**INFORMER,**  
**RESPONSABILISER**  
**et sensibiliser aux gestes du tri**

**SMICTOM**

**Cette colonne est strictement réservée à VOS EMBALLAGES EN VERRE**



**PAS DE PAPIER**



**SMICTOM**

**RAPPEL**

**Pour la sécurité et le respect de chacun !**

**Ne pas déposer vos emballages en verre à même le sol.**

**MERCI DE LES JETER DANS LA COLONNE A VERRE.**

**SMICTOM**

**MERCREDI 24 FEVRIER 2021**  
**MAINTENANCE**  
**COLONNES MOMENTANEMENT HORS SERVICE**  
**SERVICE**  
**REOUVERTURE A 16H**  
**MERCI DE LASSER VOS SACS AU SOL**

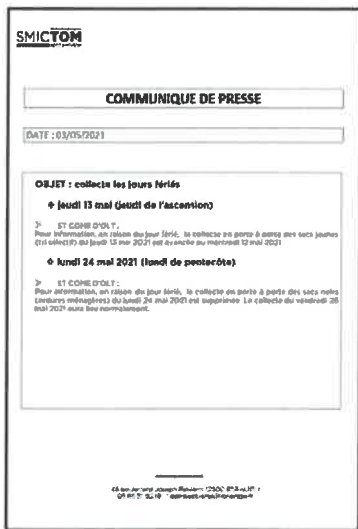




## ➤ Communiqué de Presse :

Pour tout le territoire et tout le long de l'année

**Objectifs : INFORMER sur les collectes, les dates de déchetterie mobile, etc...**



**Objectifs : INFORMER sur la gestion des déchets et l'action du syndicat...**

### Un nouveau guide et un site pour mieux trier ses déchets



**Information, Régions**  
Publié le 26/04/2021 à 10h17

Le Syndicat n'est pas seulement une collectivité et le traitement des déchets ménagers regroupe les deux communautés de communes soit 36 000 habitants environ.

Au cours de cette semaine les 10 000 livres distribués par le Syndicat Nord-Est ont permis un nouveau guide destiné à améliorer la gestion des déchets et à sensibiliser le 5% de la population qui n'est toujours pas trieur à la structure de l'ANR de Nord-Est Informations.

### La déchetterie mobile était de passage



**Information, Régions, Villages**  
Publié le 26/04/2021 à 10h17

Le 26 mai, la déchetterie mobile du Syndicat Nord-Est était de passage dans le village de la Vire. Un tondeuse de travail avait remplacé les déchets.

L'après-midi qui est à l'initiative, toujours organisée pour servir au mieux les habitants du territoire, est toujours de passage. Au début, après la fermeture de la déchetterie pour l'entretien, les habitants ont été très nombreux à venir. Ils ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

L'après-midi, les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés. Les déchets ont été collectés et les déchets ont été collectés.

Le service est toujours de passage et les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

### La collecte des déchets est modifiée



**Information, Régions, Villages**  
Publié le 26/04/2021 à 10h17

L'organisation de la collecte des déchets dans le village de la Vire a été modifiée. Les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

Le service est toujours de passage et les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

### Espalion : le conseil municipal se penche sur la collecte des déchets



**Information, Régions, Villages**  
Publié le 26/04/2021 à 10h17

Le conseil municipal de Espalion s'est penché sur la collecte des déchets. Les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

Le service est toujours de passage et les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

### Un composteur au collège !



**Information, Régions, Villages**  
Publié le 26/04/2021 à 10h17

Un composteur a été installé au collège de la Vire. Les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

Le service est toujours de passage et les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

### Déchetteries : un accès revu et corrigé pour des raisons de proximité



**Information, Régions, Villages**  
Publié le 26/04/2021 à 10h17

Les déchetteries ont été revues et corrigées pour des raisons de proximité. Les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

Le service est toujours de passage et les habitants ont pu déposer leurs déchets et les déchets ont été collectés.

# 1 // La sensibilisation au Grand Public :

## ➤ Communiqué de Presse :

**Thérondels : la déchetterie mobile se déplace au plus près des habitants**



**Communiqué - Thérondels**  
 Publié le 20/11/2019 à 17h00  
 Le Smictom Nord Ardennes (SMA) est la collectivité chargée de mettre en œuvre des déchets sur le Nord Ardennes. Les responsables de communes ont l'honneur de vous adresser ce courrier afin de vous informer de notre compétence de SMA pour un service de proximité de qualité disponible dans le respect des standards de la réglementation.  
 Sur ce territoire de 30 000 habitants, beaucoup sont éloignés des nos déchetteries de SMA. Aussi pour répondre au problème que pose le fait de proposer un service de déchetterie mobile, à qui sera en place afin de proposer un service performant, le SMA a fait un choix d'investir dans un équipement mobile et fonctionnel.  
 La déchetterie mobile adossée au service par un agent du SMA, répondra aux

**Une collecte de plastiques agricoles bien organisée**



**Communiqué - Thérondels**  
 Publié le 20/11/2019 à 17h00  
 Cette année, le service de déchets agricoles était prévu entre le 17 et 20 avril à la déchetterie. Le site était particulièrement fréquenté en ce qui concerne les déchets agricoles. Les agents de la déchetterie ont pu constater un flux de travail important et un bon niveau de coopération et de service.  
 Les agriculteurs ont bien suivi leurs engagements de leur matériel agricole en 2019 et le service de déchetterie agricole a été très apprécié. Cependant, un des agriculteurs a remarqué que le personnel du SMA n'est pas toujours présent. Après un premier rendez-vous, il a été décidé de faire un second rendez-vous pour mieux connaître le service agricole de la déchetterie. Les agents de la déchetterie ont pu constater un bon niveau de coopération et de service.  
 Le service de déchets agricoles sera disponible du 17 au 20 avril à la déchetterie.

**Le Smictom expliqué aux collégiens**



**Communiqué - Smictom Nord Ardennes**  
 Publié le 20/11/2019 à 17h00  
 Une dizaine de Smictom Nord Ardennes a eu l'honneur de venir à la déchetterie de Thérondels pour expliquer aux collégiens le rôle du Smictom.  
 C'est également le directeur du site, M. Sébastien, qui a expliqué aux collégiens le rôle du Smictom et les différents services qu'il propose. Les collégiens ont pu poser des questions et ont été très intéressés par les explications.  
 Le Smictom Nord Ardennes est une collectivité qui a pour mission de gérer les déchets de son territoire. Elle propose des services de déchetterie, de collecte des déchets, de traitement des déchets, etc. Elle est financée par les communes et les habitants.



En juin de chaque année : Envoi courrier de proposition d'animations scolaires à l'ensemble des écoles du SMICTOM Nord Aveyron (39 écoles)

## ANIMATIONS SCOLAIRES

Sur le thème des déchets

Exemples de séances par niveau

- Moyenne Section et Grande section
- CP et CE1
- CE2 CM1 CM2



### Animations scolaires réalisées en 2021 :

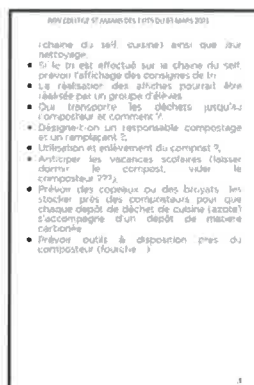
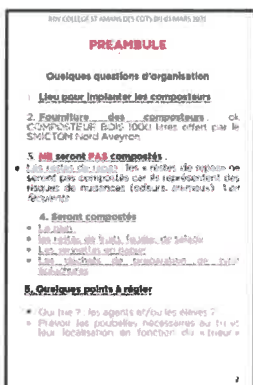
École publique de Saint-Amans-des-Cots, Ecole publique de Laguiole, Ecole publique de La Vitarelle, Ecole privée de Saint-Côme-d'Olt, Ecole publique de Gabriac, Ecole publique de Gages, Ecole publique de Lioujas, Ecole St Michel Espalion, Ecole publique de Bozouls, Collège Public de Saint-Amans-des-Cots, Collège public de Mur-de-Barrez...



# près de 600 élèves sensibilisés

En complément des animations, le SMICTOM Nord Aveyron propose aux écoles et aux collèges de mettre en place des composteurs au sein de leur établissement :

**Composteurs installés :** Ecole privée de St Côme d'Olt, Collège public de Saint-Amans-des-Côts



### Saint-Côme. Les écoliers de Sainte-Marie s'engagent pour la planète

**Écologie, environnement, développement durable, recyclage des déchets du terrain de l'école pour faire des élèves des éco-citoyens.**

En milieu de printemps, pédagogique, l'école de Sainte-Marie de Saint-Côme n'est jamais à l'arrêt d'activités et lors de ses dernières semaines de l'année scolaire, l'école a initié une série de projets éco-citoyens pour les prochaines semaines. Les ateliers réalisés ont permis aux élèves de découvrir les enjeux de l'environnement et du développement durable que les élèves travaillent plus particulièrement même si l'écolage pour un thème transversal dans la vie au quotidien de l'école.

**S'engager pour l'avenir et la planète**  
La semaine nationale Apel (Association des Ecoles de l'Éducation Libérée) propose chaque année, sans facture de concert, un acte de bon sens. Pour cette 14e édition qui se déroule actuellement, c'est le thème « s'engager pour l'avenir et la planète » qui a été proposé. Un vaste sujet plus que jamais d'actualité et pour lequel les enfants manifestent un intérêt au grand intérêt. Ils voient les actions dans la construction d'un monde meilleur et la responsabilité individuelle de chacun vers l'engagement en faveur d'une planète respectueuse de l'homme et de l'environnement.

**Le compostage appliqué aux élèves**  
Dans le cadre de cette semaine Apel les enseignants de l'école ont proposé aux élèves de travailler autour du compostage. Pour cela ils ont fait appel aux compétences de Nathalie Hélier, en charge des animations pédagogiques au SMICTOM Nord Aveyron. Dans un premier temps l'animatrice est intervenue dans les classes pour expliquer l'intérêt de ce geste et les principes du recyclage des déchets-verts.

**Les élèves rêvent autour du composteur et de la semaine des déchets.**

Les élèves ont pu observer qu'un composteur simple de récupérer les déchets végétaux et dans d'allier les vers aux déchets végétaux, ils ont pu constater que le compost est plus riche et est source de pollution par les intrants utilisés. Une semaine intervenue au moment même des fêtes de l'école afin de recueillir les propositions et de les partager. Les élèves ont pu constater que les déchets sont diversifiés et que les déchets sont diversifiés.

**D'autres initiatives**  
Toutefois dans le cadre de cette semaine Apel, les élèves ont été invités à produire un texte, un dessin ou un projet imaginaire à placer dans des sacs. Tous les productions ont été réalisées dans une table qui a été installée dans la chaîne de l'école et que sensibilisée au lieu de la semaine de la planète. Une table de projet va consister à installer des plants, pastilles, dans les classes avec, cette fois, l'intervention de Benjamin Vayssières, des services de l'école. Le but est de sensibiliser les élèves à l'importance de ces végétaux capables de produire naturellement l'atmosphère de la planète.

Ces actions de travail ont permis à l'école d'être en de plus de concert avec l'Apel départementale qui équipe pédagogique dans la semaine.

Des renseignements adressés au SMICTOM Nord Aveyron et au service de l'école pour leurs interventions après des élèves.

### ➤ Animations en centre de loisirs réalisées en 2021 : Centre de Loisirs ST AMANS DES COTS

#### Sensibilisation à la gestion des déchets

##### CENTRE DE LOISIRS DE SAINT AMANS DES COTS PROJET ANIMATION DU 31/03/2021

Personne à contacter : Anaïs Bremaud  
Téléphone : 06 58 00 34 94  
10h30-11h30  
1 groupe de 10 (3-12ANS )

1. Présentation et définition déchets
2. Ma petite planète chérie : 1 dessin animé sur le thème des déchets
3. Mise en commun après diffusion...nos poubelles (montrer gros sac noir) vont dans la terre qui en est malade
4. La solution : le sac jaune ...Montrer la poubelle jaune... recyclage... mais possible uniquement si tri (qu'est-ce qu'on y met ? c'est vous qui allez le dire)
5. vider sac jaune ... à vous de faire des familles (aidez- vous de vos yeux, de vos mains, de vos oreilles : on regarde, on touche, on fait du bruit...)
6. Vérification et corrections... trouver le mot « matière » et donner les consignes de tri : papier, emballages en métal, en carton, et bouteilles et flacons en plastique)
7. On remet les déchets dans le sac jaune tous ensemble : puis reconnaissance matière : chacun, à tour de rôle et les yeux fermés, essaie de reconnaître la matière du déchet qu'il tire dans la poubelle
8. Conclusion : recyclage (montrer Malette Eco)
9. Activité : puzzle : l'affiche du sac jaune



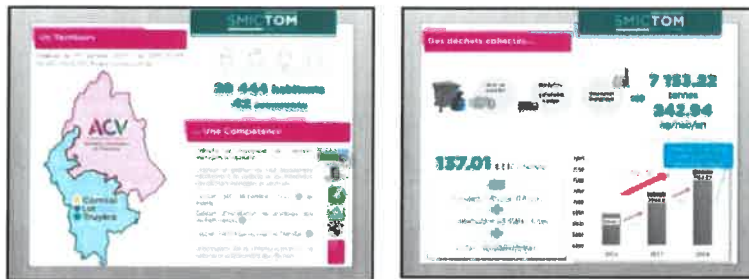
### ➤ Animations événementielles réalisées en 2021 : Fête de la Montagne scolaire PNR Aubrac + Journée des associations à Bozouls

#### Sensibilisation au tri des emballages, à la réduction des déchets...



### 3// La sensibilisation au « Public Relai » :

#### ➤ Réunions d'information et de sensibilisation en milieu associatif : ADMR



**Objectifs :** PRESENTER le SMICTOM Nord Aveyron et ses missions, INFORMER et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets...

#### ➤ Remise gracieuse de composteurs Gite communal d'Estaing



**Objectifs :** INFORMER et sensibiliser aux gestes du tri, promouvoir le compostage individuel, communiquer sur la réduction des déchets...



## 4// La sensibilisation au « Public Professionnel » :

### ➔ Réalisation et envoi des cartes d'accès aux déchetteries pour les professionnels : Courrier d'envoi et règlement intérieur :

#### 61 badges «professionnels» attribués



#### Objectifs :

- Doter chaque professionnel d'un badge d'accès,
- Informer des règles d'accès et des nouveaux horaires

### ➔ Réalisation de documents de communication pour mise en place du tri au sein d'établissements professionnels : EHPAD St Amans, Office de Tourisme



#### Objectifs :

- Informer et sensibiliser à la gestion et au tri des déchets
- Favoriser la mise en place du tri au sein des établissements professionnels en leur réalisant des supports de communication spécifiques



## 5 // La sensibilisation au « Public Collectivité » :

### ➔ DECHETTERIE MOBILE

Réalisation de flyers personnalisés par commune pour les déchetteries mobiles



Objectifs :

- Informer et sensibiliser

### ➔ PLASTIQUES AGRICOLES

Réalisation d’Affiches et envoi du planning

## COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES USAGÉS

### Printemps 2021

Les consignes de dépôt à respecter :

Plastique agricole Changement	 Emballage  Bouteilles	Liquides Agriculture	 Liquides  Liquides
Bouteillage	 Bouteillage  Bouteilles	Riz saïs	 Riz saïs  Riz saïs
Fiches agricoles	 Fiches agricoles  Fiches agricoles	Eggs	 Eggs  Eggs
Fiches	 Fiches  Fiches	Eggs souillés et mélangés	 Eggs souillés et mélangés  Eggs souillés et mélangés

Bien triés, vos plastiques usagés seront recyclés !

ATTENTION :

Les déchets trop souillés ou mélangés seront refusés !

La collecte ne se fera qu'en présence d'un agent du SMICTOM Nord Aveyron. En complément, il est demandé une présence impérative d'agriculteurs sur le site durant toute la collecte.

Le respect des consignes de dépôt (fixées par ADIVALOR et détaillées ci-dessus) sera obligatoire.

Tout dépôt non conforme ainsi que tous les plastiques non listés seront refusés.

Le réassort des caches pour l'année prochaine se fera lors de la collecte.



SMICTOM NORD AVEYRON  
100 Boulevard Avenir - 12000 - 12000 - 12000  
Tél : 04 78 24 12 12 - Fax : 04 78 24 12 12  
www.smidtom-nord-aveyron.fr  
SMICTOM Nord Aveyron

🔄 **Interventions diverses :**

Le SMICTOM NORD AVEYRON a participé à nombreuses réunions : Conseils municipaux, conseils communautaires, groupes de travail, etc... :

- Conseil Municipal RODELLE le 25 mars 2021
- Conseil Municipal ST COME D'OLT le 30 mars 2021
- Conseil Municipal ARGENCES en AUBRAC le 21 avril 2021
- Conseil Municipal CAMPOURIEZ le 18 juin 2021
- Conseil Municipal CURIERES le 6 septembre 2021

+ toutes les réunions « informelles » avec les élus du territoire



Le SMICTOM NORD AVEYRON a également participé à la rédaction d'articles pour des bulletins municipaux (Argences en Aubrac, Montézic, La loubière)



**Objectifs :**

- Informer et sensibiliser sur les actions du SMICTOM Nord Aveyron et favoriser le partenariat entre collectivités

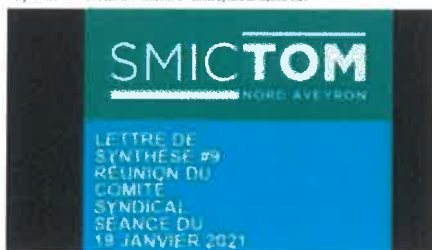


## 5 // La sensibilisation au « Public Collectivité » :

### ➤ La « News Letter » :

Envoyée à chaque commune et communauté de communes (+ élus) du territoire pour une meilleure diffusion de l'information de l'action du syndicat.

De : SMICTOM NORD AVEYRON - [contact@smictom.fr](mailto:contact@smictom.fr)  
N°spams : contact-smictom@orange.fr  
Objet : SMICTOM NORD AVEYRON - Newsletter - Comité Syndical du 18 Janvier 2021



## 6// La sensibilisation aux « Hébergements Touristiques » :

### ➤ Communication ponctuelle pour campings du territoire

- ✓ Réalisation de flyers personnalisés sur la localisation des espaces de collectes (conteneurs et ou colonnes à Verre et Papier) et les gestes de tri
- ✓ Réalisation de panneaux alu pour espace propreté
- ✓ Réalisation d'étiquettes autocollantes pour colonnes à verre



#### Objectifs :

- Informer et sensibiliser à la gestion et au tri des déchets
- Favoriser la mise en place du tri au sein des établissements touristiques en leur réalisant des supports de communication spécifiques



o **Communication ponctuelle pour gîtes ou meublés saisonniers**

Réalisation d'affiches et de flyers personnalisés sur la localisation des moyens de collecte et/ou les gestes de tri

	<p><b>EMBALLAGES à déposer dans le SAC JAUNE</b></p> <p>Bouteilles et emballages métalliques</p> <p>Bouteilles et flacons en plastique (sans bouchon, sans couvercle) type de plastique identifié</p> <p>Bouteilles et flacons en plastique (avec bouchon, avec couvercle)</p> <p>Tous les papiers</p>	<p><b>Les flacons, pots, bocaux et bouteilles en verre</b> (sans bouchon ni couvercle)</p> <p>Pas de vaisselle, ni de miroir, ni de vitrage...</p>	<p>Fruits et légumes (pommes, oignons, épluchures)</p> <p>Pain, Croûtes d'œuf, Minuscules croûtes, pâtes, riz...</p> <p>Morceaux de viande, os, ossements, ossements de viande, ossements de poisson, ossements de charbon, ossements végétaux</p> <p>Morceaux de viande, os, ossements, ossements de viande, ossements de poisson, ossements de charbon, ossements végétaux</p>
<p><b>ORDURES MENAGÈRES</b></p> <p>Tout ce qui ne se trie pas ! Liste non exhaustive !</p>	<p><b>TRI SELECTIF</b> (Emballages recyclables)</p>	<p><b>EMBALLAGES EN VERRE</b></p>	<p><b>DECHETS COMPOSTABLES</b></p>

**GITE COMMUNAL D'ESTAING**

**ESPACE PROPRETE**

Colonne Ordures Ménagères  
Colonne Tri Selectif  
Colonne à verre

**CONSIGNES DE DEPOT DANS LES CONTENEURS**

**TRI SELECTIF**      **ORDURES MENAGÈRES**

**EMBALLAGES À DÉPOSER dans le SAC JAUNE**

Bouteilles et emballages métalliques

Bouteilles et flacons en plastique (sans bouchon, sans couvercle) type de plastique identifié

Bouteilles et flacons en plastique (avec bouchon, avec couvercle)

Tous les papiers

**EMBALLAGES EN VERRE**

Les flacons, pots, bocaux et bouteilles en verre (sans bouchon ni couvercle)

Pas de vaisselle, ni de miroir, ni de vitrage...

**DECHETS COMPOSTABLES**

Fruits et légumes (sans ossements)

Pain, Croûtes d'œuf, Minuscules croûtes, pâtes, riz...

Morceaux de viande, os, ossements, ossements de viande, ossements de poisson, ossements de charbon, ossements végétaux

SMICTOM      CITIO

**Objectifs :**

- Informer et sensibiliser à la gestion et au tri des déchets
- Favoriser la mise en place du tri au sein des établissements touristiques en leur réalisant des supports de communication spécifiques



**Objectif :** Communiquer sur tout type de media pour :

- ➔ **Faire connaître et reconnaître le SMICTOM NORD AVEYRON et ses missions,**
- ➔ **Informer quant aux actions du SMICTOM Nord Aveyron, (collectes, déchetterie mobile, animations...)**
- ➔ **Sensibiliser l'utilisateur à une bonne gestion de ses déchets (Tri, prévention...) et à des sujets éco-responsables...**

**82 posts publiés en 2021**

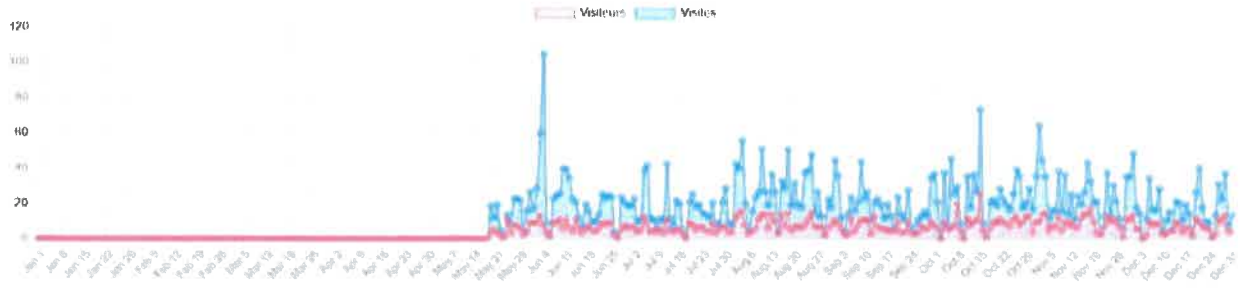


## Quelques stats

DATE	Thème de la publication	nombre de personnes touchées
31/12/2021	Déchetteries fermées les jours fériés et bonnes fêtes	220
21/12/2021	Déchetteries fermées les jours fériés et bonnes fêtes	2258
3/12/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Villecomtal	723
2/12/2021	Partage Post Facebook Ecole St Michel Espalion sur animations scolaires	335
29/11/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Villecomtal	404
19/11/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Campuac + Tri-Tour	615
15/11/2021	Info déchetterie mobile à Campuac + Tri-Tour	2341
10/11/2021	Info jour férié : déchetterie fermée	713
5/11/2021	Rappel : Info déchetterie mobile au Fel	326
5/11/2021	Pour info : salon du réemploi à Rodez	227
2/11/2021	Info déchetterie mobile au Fel	366
2/11/2021	Trions tous les emballages ! Partge Post Sydom	111
29/10/2021	Déchetteries fermées les jours fériés	2096
22/10/2021	Refashion c'est quoi ?	231
22/10/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Sébrazac	285
19/10/2021	Info déchetterie mobile à Sébrazac	158
15/10/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Thérondeles	275
14/10/2021	Une bonne nouvelle : des emballages en moins	210
14/10/2021	Partage Post Mairie Campuac stop aux dépôts d'ordures sauvages	159
11/10/2021	Info déchetterie mobile à Thérondeles	145
8/10/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à St Chély d'Aubrac	256
4/10/2021	Info déchetterie mobile à St Chély d'Aubrac	258
1/10/2021	Rappel : Info déchetterie mobile au Cayrol	298
27/09/2021	Info déchetterie mobile au Cayrol	149
17/09/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Villecomtal	165
13/09/2021	Info déchetterie mobile à Villecomtal	156
3/09/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Espeyrac	174
30/08/2021	Info déchetterie mobile à Espeyrac	961
27/08/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Campuac	283
23/08/2021	Info déchetterie mobile à Campuac	581
23/07/2021	Signature Convention avec CC des Causses à l'Aubrac	301
13/07/2021	Rappel : Déchetteries fermées les jours fériés et collectes modifiées	371
10/07/2021	Déchetteries fermées les jours fériés et collectes modifiées	884
2/07/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à St Hippolyte	552
29/06/2021	Fête de la montagne scolaire PNR Aubrac	800
29/06/2021	Info déchetterie mobile à St Hippolyte	239
25/06/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Murois	320
21/06/2021	Info déchetterie mobile à Murois	336
18/06/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Thérondeles	272
14/06/2021	Info déchetterie mobile à Thérondeles	239
11/06/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Lacalm	140
8/06/2021	Horaires bureau	518
7/06/2021	Info déchetterie mobile à Lacalm	124
4/06/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Villecomtal	123
3/06/2021	Ligne tel ok	119
3/06/2021	Ligne tel en dérangement	159
31/05/2021	Info déchetterie mobile à Villecomtal	326
14/05/2021	Collecte Plastiques agricoles	1018
14/05/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Campuac	359
12/05/2021	Info déchetterie mobile à Campuac	411
12/05/2021	Rappel : Déchetteries fermées les jours fériés	1339
12/05/2021	Masques interdits dans poubelle jaune	1820
10/05/2021	Jour férié : collectes modifiées	763
7/05/2021	Collecte Plastiques agricoles	147
1/05/2021	Collecte Plastiques agricoles	226
28/04/2021	Déchetteries fermées les jours fériés	2447
24/04/2021	Collecte Plastiques agricoles	619
19/04/2021	Info déchetterie mobile à Gabriac	150
17/04/2021	Collecte plastiques agricoles	167
14/04/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à St Chély d'Aubrac	156
10/04/2021	Collecte Plastiques agricoles	440
06/04/2021	Info déchetterie mobile à Condom d'Aubrac	550
2/04/2021	Collecte Plastiques agricoles	3601
2/04/2021	Info covid service déchets maintenu	2325
<b>29/03/2021</b>	<b>Horaires d'été déchetteries</b>	<b>5348</b>
25/03/2021	Partage article centre presse école Ste Marie St Come et déchetterie mobile	369
22/03/2021	Ecomobilier : couettes et oreillers	2954
19/03/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Villecomtal	245
15/03/2021	Info déchetterie mobile à Villecomtal	
5/03/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Golinhac	275
<b>3/03/2021</b>	<b>Campagne nettoyage conteneurs</b>	<b>4957</b>
1/03/2021	Info déchetterie mobile à Golinhac	955
26/02/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à St Julien de Rodelle	372
<b>24/02/2021</b>	<b>Guide 2021 est arrivé ! Site internet !</b>	<b>2656</b>
24/02/2021	Adresse site web	160
22/02/2021	Info déchetterie mobile à St Julien de Rodelle	904
12/02/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Campuac	172
8/02/2021	Info déchetterie mobile à Campuac	595
22/01/2021	Rappel : Info déchetterie mobile à Villecomtal	151
20/01/2021	Info déchetterie mobile à Villecomtal	214



Mise en ligne : Fin **février 2021**



Total des Visites : **9020**

Total des visiteurs : **3 926**



# 2 - Indicateurs techniques

## L'emploi



### LE CONSEIL SYNDICAL Représenté par la Présidente Elodie GARDES

#### Direction Administrative



Service  
Comptabilité



Service  
Ressources  
Humaines



Service Accueil  
Communication



#### Direction Technique



Chef d'équipe Secteur SUD  
Chef d'équipe Secteur NORD



Référents

Interlocuteur  
Opérationnel  
Déchetterie



Opérateur de  
maintenance  
véhicule



Agents Techniques



En 2021 :

# 36.50 ETP\*

ETP\* : Équivalent Temps Plein

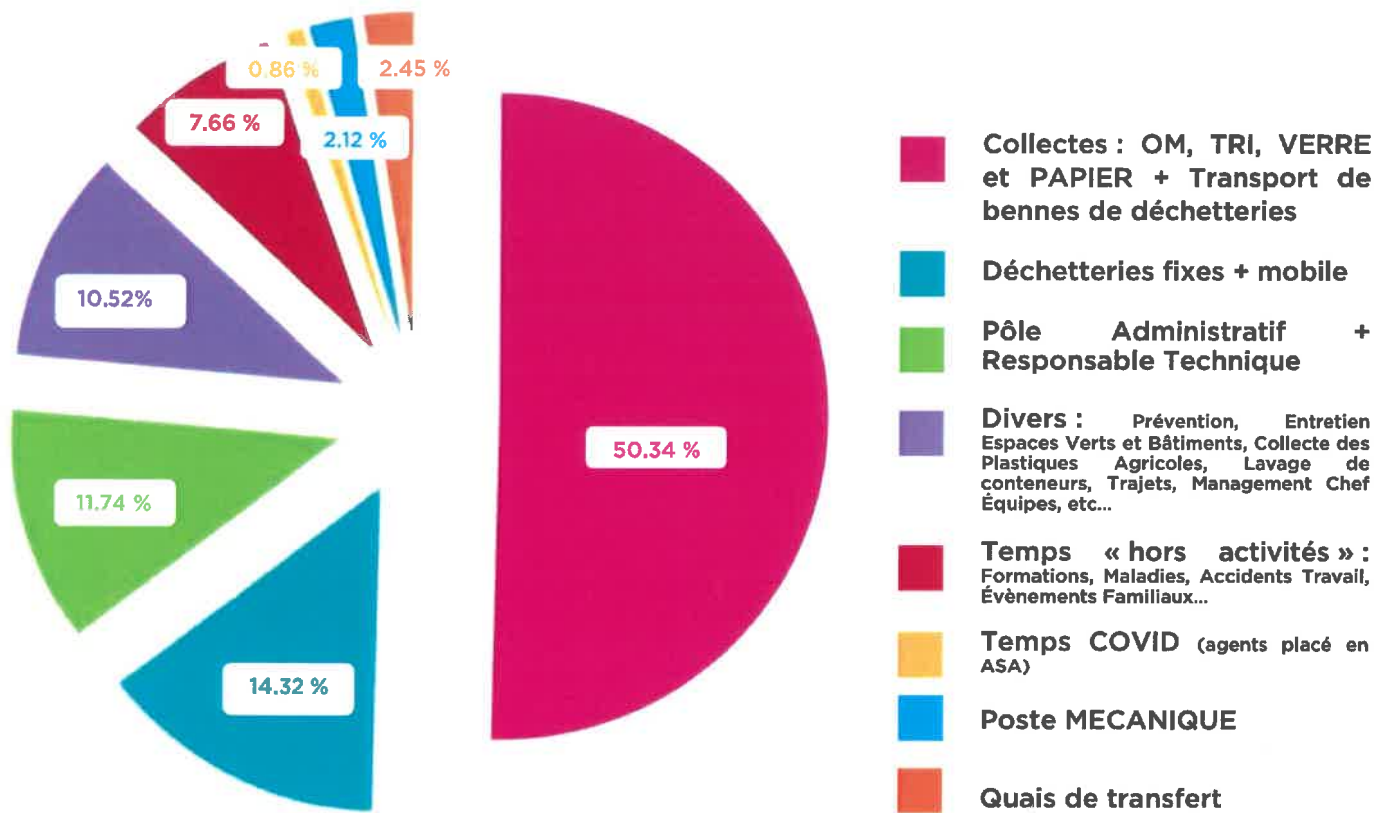
Dont **5675** heures de contrats :



**Au 31/12/2021 : 35 agents du SMICTOM Nord Aveyron** (dont 1 en disponibilité et 1 en congés de Longue Maladie) **soit 33 agents en ACTIVITE** (dont 4 à temps partiel)

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Nombre de Postes pourvus
C	Adjoint Technique	Adjoint Technique Territorial	12 Dont 1 en disponibilité
		Adjoint technique principal de 2° classe	2
		Adjoint technique principal de 1° classe	2 (dont 1 en longue maladie)
C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	11
		Agent de Maîtrise principal	3
C	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal de 1° classe	2
		Adjoint Administratif principal de 2° classe	1
B	Rédacteur	Rédacteur Principal de 2° classe	1
A	Ingénieur	Ingénieur	1

## 2021 : Répartition des heures



## 2021 : « Mouvements » de personnel

1 agent « AGENT DE MAITRISE » recruté en remplacement d'un agent parti à la retraite,

1 agent promu au grade d' « AGENT DE MAITRISE » par le biais de la réussite d'un concours,

1 agent promu au grade « d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>o</sup>Classe » par le biais de l'avancement de grade,

1 agent promu au grade « d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>o</sup>Classe » par le biais de l'avancement de grade ,

1 agent promu au grade « d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>o</sup>Classe » par le biais de l'avancement de grade.



## 2 - Indicateurs techniques

### L'emploi



#### Impact de la crise liée à la COVID\_19 :

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Tout comme sur l'année 2020, toutes les équipes se sont mobilisées et adaptées afin d'assurer une continuité de service.



À noter que les mesures visant à sécuriser au mieux le travail et la santé de l'ensemble de l'équipe ont été maintenues tout le long de la crise :

- Information régulière sur le respect de gestes barrières et le port du masque (Distribution de masques, mise à disposition de gel Hydroalcoolique, de désinfectant,...)
- Règles sur le respect de la distanciation,
- Rassemblement interdit avant et après tournées, arrêt des temps de pauses, décalage des « départs » camions...

#### En 2021 : les actions menées :

#### **MAINTIEN D'UNE POLITIQUE SOCIALE COHERENTE EN PRENANT EN COMPTE LES ATTENTES DES AGENTS EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS DU SYNDICAT**

L'année 2021 a été marquée par une politique sociale engagée.

- Mise en place des Lignes Directrices de Gestion,
- Mise en place des outils de communication en « mode hébergé » : télétravail, visioconférence, téléphonie web RTC...,
- Développement et organisation des nouveaux métiers (missions réalisées en régie),
- Impact des modifications des tournées (horaires de travail, site départ camion...),
- Suivi du Document Unique (mise en place du registre de Santé et sécurité au travail) / Formation,
- Respect de la réglementation (interdiction de circulation) par l'arrêt des collectes des jours fériés,
- Gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19,
- Edition d'un livret d'accueil
- ...





## 2 - Indicateurs techniques

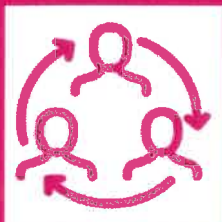
### L'emploi



#### ZOOM sur les FORMATIONS :

Sur 2021, 800 heures de formations ont été réalisées par notre équipe : formations obligatoires (FCO, FIMO ; formation d'intégration, Habilitations CACES, AIPR...), au tri des déchets en déchetteries, aux gestes de premiers secours....

**OBJECTIFS : MAINTENIR UNE POLITIQUE SOCIALE COHERENTE EN PRENANT EN COMPTE LES ATTENTES DES AGENTS EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS DU SYNDICAT.**



**Délocalisation du service RH** sur différents sites du territoire du SMICTOM NORD AVEYRON. Ce service « délocalisé » a pour but de rencontrer les agents, favoriser l'échange et la réactivité.

**RENFORCEMENT DE NOTRE PARTENARIAT AVEC LA BLANCHISSERIE DU CARLADEZ** pour la prestation de « nettoyage des Équipements de Protection Individuelle » - Renouvellement du contrat

#### CNAS : Comité National d'Action Sociale

Organisme mutualisateur, le CNAS propose des prestations, qui ont pour vocation d'accompagner les personnels territoriaux dans leur quotidien. Ces aides, conçues pour tous les moments de la vie, permettent de mieux accompagner les bénéficiaires, selon une exigence constante de solidarité et d'équité.

**4 058 €** de prestations versées aux agents sollicitant des aides de la part du CNAS sur cette année 2021 pour 37 bénéficiaires (dont 3 retraités) pour 63 prestations.

A ce chiffre s'ajoutent toutes les réductions (tickets cinéma, locations vacances, etc...) dont ont bénéficié les agents qui en ont fait la demande.

## 2 - Indicateurs techniques

### L'emploi



### Arrêts Maladie et Accident du travail :

**3 415** heures soit **487** jours d'arrêts (dont 1820 heures pour 1 agent longue durée)

20 arrêts maladie pour 17 agents

- 9 arrêts < 10 jours
- 7 arrêts entre 10 et 30 jours
- 4 arrêts > 30 jours (dont 1 agent longue durée)

Maternité : 98 jours soit 14 semaines

2 accidents de service pour 2 agents : Douleur Thoracique (13 jours) / Traumatisme (6° et 7° côtes) (11 jours)

## feuille de soins - médecin

### PERSPECTIVES POUR 2022 :

- **Suivi du Document Unique** et la mise en œuvre d'un programme de prévention adapté,
- **Maintenir une politique sociale cohérente** en lien avec les investissements choisis par la structure (suivi de formations, limiter l'appel à du personnel extérieur... )
- **Développer, organiser et rationaliser les nouveaux métiers** à plus forte valeur ajoutée pour une montée en puissance.





# **3- Les actions ponctuelles**





## 3 - Les actions ponctuelles

## La Déchetterie Mobile

**La déchetterie mobile du SMICTOM Nord Aveyron se déplace près de chez vous.**

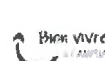
La déchetterie mobile est un service de proximité mis en place par le SMICTOM Nord Aveyron. Il s'adresse en priorité aux habitants des communes éloignées des déchetteries fixes.

Sur cette année 2021, la déchetterie mobile s'est déplacée à **23** reprises sur

**15** communes : Fréquentation = **700** personnes

Campnac  
Rodelle (St Julien)  
Villecomtal  
Thérondeles  
Argences en Aubrac (Lacalm)  
Espeyrac  
St Hippolyte  
Murols

Condom  
St Chély  
Le Cayrol  
Sébrazac  
Golinhac  
Gabriac  
Le Fel



# 3 - Les actions ponctuelles

# La Campagne de nettoyage des conteneurs

Sur cette année 2021 s'est déroulée la campagne obligatoire de nettoyage de conteneurs. Cette mission a été confiée à un prestataire de service et s'est déroulée **DU 1 ER MARS AU 16 AVRIL 2021.**

Ce sont plus de **4445** conteneurs qui ont été nettoyés sur **32** journées de nettoyage.



EXTRAIT de la Recommandation R437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) :

**« Choix et maintenance des conteneurs**  
**Le donneur d'ordres sollicite le prestataire de collecte pour l'aider dans le choix des conteneurs et vérifier l'adéquation entre le véhicule de collecte et les conteneurs. Le donneur d'ordres veille au bon état de conservation des conteneurs (roues, collerettes de préhension, poignées, couvercle...) et s'assure du nettoyage régulier des conteneurs. »**





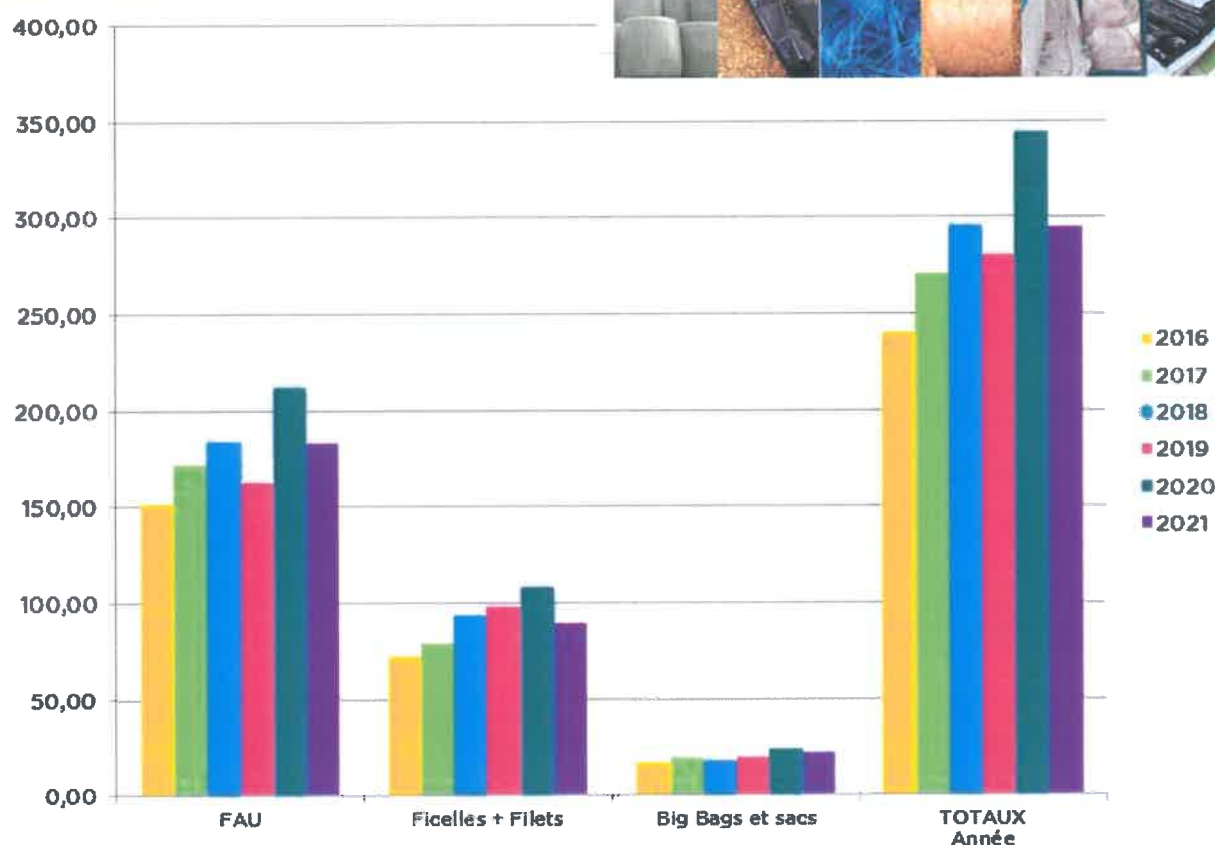
## 3 - Les actions ponctuelles

## La Collecte des Plastiques Agricoles :

Le SMICTOM NORD AVEYRON, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture et ADIVALOR, l'éco-organisme de la filière, propose la collecte des plastiques agricoles.



En 2021, ce sont **294.60** tonnes de plastiques agricoles qui ont été collectées.



### Un contexte international toujours défavorable :

Il est important de noter que depuis 2018, le recyclage des plastiques est en crise. Depuis l'arrêt des importations en Chine, ce sont plusieurs millions de tonnes de plastiques qui doivent être recyclés en Europe, laquelle ne dispose pas de capacité industrielle suffisante. Conséquences : Baisse du prix des plastiques recyclés et des déchets plastiques, préférence des recycleurs pour des films plastiques peu souillés, diminution des capacités industrielles disponibles pour le recyclage des plastiques souillés.... La pérennité de cette opération, qui est pourtant un succès, est donc remise en cause chaque année.

Compte tenu de ce contexte international défavorable, l'implication et la participation de chaque agriculteur au bon déroulement de ces journées seront d'autant plus essentielles (présence d'agriculteurs sur l'ensemble de nos sites de dépôt durant la collecte, respect des consignes, ...).

La réussite et la pérennité de cette opération dépendent de notre mobilisation (agriculteurs, collectivités, éco-organisme, industriels...) dans le respect du travail de chacun.



# **4 - Indicateurs Financiers**

## 4 - Indicateurs Financiers

## Résultats budgétaires 2021

### Compte Administratif 2021

#### FONCTIONNEMENT 2021

Dépenses réalisées	4 781 866.94 €
Recettes réalisées	4 744 094.05 €
Résultat de l'exercice	- 37 772.89 €
Résultat cumulé	+ 111 682.48 €

Le compte administratif 2021 présente un résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement de **111 682.48 €** (solde des dépenses - recettes de l'année augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur)

#### INVESTISSEMENT 2021

Dépenses	1 582 889.49 €
Recettes	695 966.60 €
Résultat de l'exercice	- 886 922.89 €
Résultat cumulé	- 15 139.70 €

Le compte administratif 2021 compte un résultat de clôture cumulé de la section d'investissement en déficit de de **15 139.70 €** (solde des dépenses - recettes de l'année augmenté du résultat reporté de l'exercice antérieur)

### ZOOM SUR LE FINANCEMENT DU SMICTOM NORD AVEYRON :

Conformément à ses statuts,  
**LE SMICTOM NORD AVEYRON**  
appelle à ses deux communautés de communes membres  
une **CONTRIBUTION ANNUELLE**  
calculée sur le **COÛT REEL DU SERVICE**  
**PAR TERRITOIRE** intercommunal

Le calcul du coût réel du service par communauté de communes permet de définir le montant de la contribution annuelle appelée à chacune des communautés de communes.

CRITERES DE CALCUL :  
tonnages collectés par territoire, frais de collecte (véhicules, personnel, amortissements) par territoire, frais généraux par territoire.



En suivant :

Ce sont les **COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**  
qui **METTENT EN ŒUVRE LA FISCALITÉ**  
**POUR COUVRIR CETTE DÉPENSE** obligatoire

(via la *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*)

# 4 - Indicateurs Financiers

# Résultats budgétaires 2021

## Section de FONCTIONNEMENT

Coût du service 2021 = **4 280 574.85 € TTC**

DEPENSES	Réalisé 2021	RECETTES : hors Contributions appelées aux communautés de communes	Réalisé 2021
Prestations « Déchets » : Factures de traitement des déchets collectés : Ordures Ménagères, Tri Sélectif, Verre et déchetteries	1 766 504.22	Rachat déchets : recettes liées à la revente de la Ferraille et des Batteries	
Charges à caractère général : Acquisition des sacs poubelles, Frais de formation, d'entretiens, de communication, d'analyses réglementaires, de communication, ....	387 225.71	Soutiens Eco-organismes : Eco DDS, ADIVALOR, ECO MOBILIER, OCAD3E, ECO TLC	210 668.06
Entretien du matériel roulant + assurances	300 611.50	Recettes liées à la valorisation du VERRE	
Frais de Carburant	236 747.73	Conventions : Remboursement des collectivités voisines (location déchetterie mobile, accès en déchetterie pour les habitants hors territoire)	
Amortissements des biens	497 338.38	Remboursement Personnel Remboursement Assurances pour les agents rémunérés en Arrêt Maladie	31 112.18
Charges financières : Remboursement des intérêts d'emprunts	34 693.82	Amortissements des subventions	112 999.36
Charges de gestion courante : Indemnités élus, cotisation annuelle SYDOM, créances éteintes	130 394.62	Produits exceptionnels : Remboursement sinistres assurances + vente de la pelle sur pneus)	43 876.78
Charges de Personnel	1 428 090.96	Redevance Spéciale (sur le secteur déjà assujetti)	68 653.81
<b>TOTAL</b>	<b>4 781 866.94</b>	Facturation des dépôts de déchets des Professionnels en Déchetteries (Déchets verts, Encombrants et Bois)	33 891.90
		<b>TOTAL</b>	<b>501 292.09</b>

<b>Coût Aidé TTC 2021 =</b>	<b>4 280 574.85 €</b>
<b>RESSOURCE FINANCIÈRE =</b> Contributions des Communautés de Communes	<b>4 242 801.96 €</b>
<b>EXCEDENT REPORTE</b>	<b>149 455.37 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+ 111 682.48 €</b>



# 4 - Indicateurs Financiers

## Résultats budgétaires 2021

### Section d'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES	Réalisé	Détail
040 : Dotations aux Amortissements	<b>112 999.36</b>	
16 : Emprunt (capital)	<b>221 952.86</b>	Remboursement du capital de la dette
Opération 20142 Site internet	<b>6 096.45</b>	Création du site internet (SOLDE)
Opération 53 Matériel roulant	<b>714 005.11</b>	3 véhicules de service = 12 991,76 € Nouveau camion de collecte traditionnelle = 95 640 € +77 346 € Camion MANJOT Collecte type Mixte = 475 227,35 € TRACTOPELLE = 52 800 €
Opération 55 Travaux réglementaires	<b>28 701.01</b>	Solde Travaux sur le site d'Argences en Aubrac (ISDI + plateformes) + Début Opération Curlande (déchetterie + plateformes)
Opération 56 Étude Redevance spéciale	<b>17 472.00</b>	Travail en cours
Opération 58 Aménagement des points de collecte	<b>418 424.47</b>	Colonnes aériennes, enterrées, caches-conteneurs
Opération 59 Petits équipements	<b>34 248.03</b>	Panneaux, atelier mécanique, conteneurs à vêtements en déchetterie, composteurs en Bois + Composteurs en Plastique
Opération 62 Aménagements des déchetteries	<b>23 710.20</b>	Renouvellement de matériel gestion informatisée en déchetteries, travaux d'aménagements Déchetterie de Soulages, matériel informatique, panneaux DEEE déchetteries
Opération Non affectée	<b>5 280.00</b>	Matériel téléphonie + Déchetterie de St Amans (Protection Foudre)
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 582 889.49 €</b>

INVESTISSEMENT RECETTES	Réalisé	Détail
001 : Résultat antérieur		<b>871 783.19</b>
040 : Dotations Amortissements	<b>497 338.38</b>	-
10 : FCTVA	<b>143 249.43</b>	
13 : Subventions	<b>55 378.79</b>	10 000.00 € : Département de l'Aveyron : Solde de l'opération « Travaux règlementaires à ARGENCES » 45 378,79 € : Remboursement Génie Civil des communes (opération « Aménagement des points de collecte »)
16 : Emprunt		
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>695 966.60 €</b>

## 4 - Indicateurs Financiers

## Redevance Spéciale

### Poursuite de l'Étude sur la Redevance Spéciale (RS) :

La Redevance Spéciale est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion (collecte et traitement principalement) des déchets des Producteurs Non Ménagers. Cette redevance permet d'éviter de faire payer l'élimination de ces déchets par les ménages.

Elle permet également d'impliquer les professionnels dans la gestion de leurs déchets (favoriser le tri et la réduction des quantités produites...).

#### **CONSEIL SYNDICAL DU 22-07-2021 :**

→ Restitution de la Phase I : Etat des Lieux

#### **CONSEIL SYNDICAL DU 09-11-2021 :**

→ Restitution de la Phase II : Choix du scénario

#### **CONSEIL SYNDICAL DU 02-12-2021 :**

→ Instauration de la Redevance Spéciale au 1<sup>er</sup> Juillet 2022

- ✓ Seuil d'assujettissement des Producteurs Non Ménagers payant la TEOM de 1980 litres (3 bacs de 660 litres) par semaine d'Ordures Ménagères et de Tri Sélectif (y compris les cartons)
- ✓ Déduction de la TEOM pour les Producteurs Non Ménagers la payant
- ✓ Facturation des Etablissements Publics et Communes comme pour les professionnels,
- ✓ Facturation annuelle lors de la première quinzaine de décembre pour une année de production comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 30 novembre de l'année .
- ✓ Collecte gratuite des cartons en déchetteries et en mélange avec le tri dans la limite du seuil d'assujettissement de 1980 litres d'Ordures Ménagères et de Tri Sélectif.



# LEXIQUE

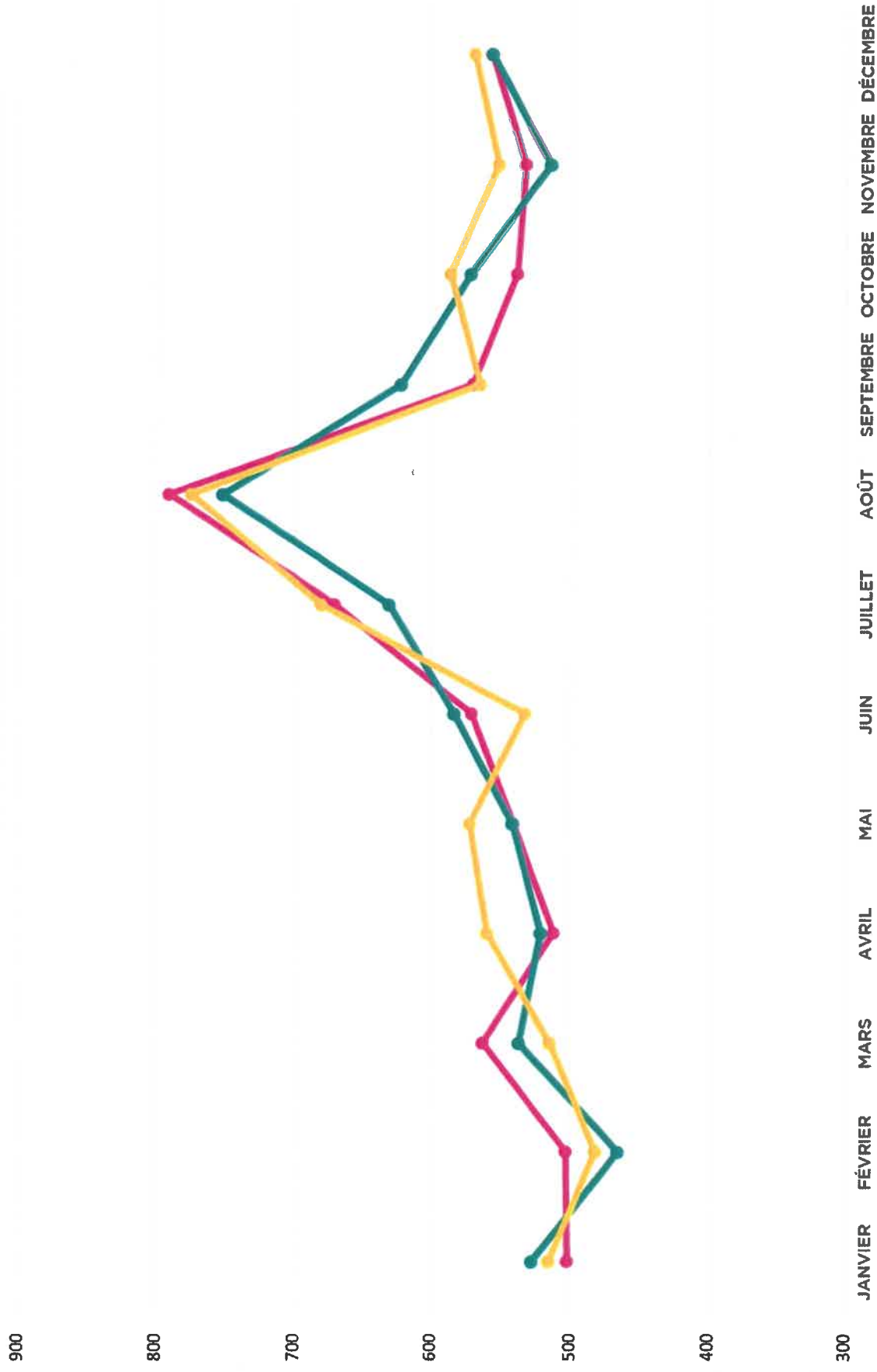
<b>ADEL :</b>	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT EMPLOI LOCAL
<b>CC ACV</b>	Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène
<b>CC CLT :</b>	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère
<b>DEA :</b>	Déchets d'Éléments d'Ameublement
<b>DEEE :</b>	Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
<b>DETR :</b>	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
<b>DDS :</b>	Déchets Diffus Spécifiques
<b>ETP :</b>	Équivalent Temps Plein
<b>ISDI :</b>	Installation de Stockage de Déchets Inertes
<b>OM :</b>	Ordures Ménagères
<b>REP :</b>	Responsabilité Élargie du Producteur
<b>PAV :</b>	Point d'Apport Volontaire
<b>TGAP :</b>	Taxe Générale sur les Activités Polluantes

# ANNEXES

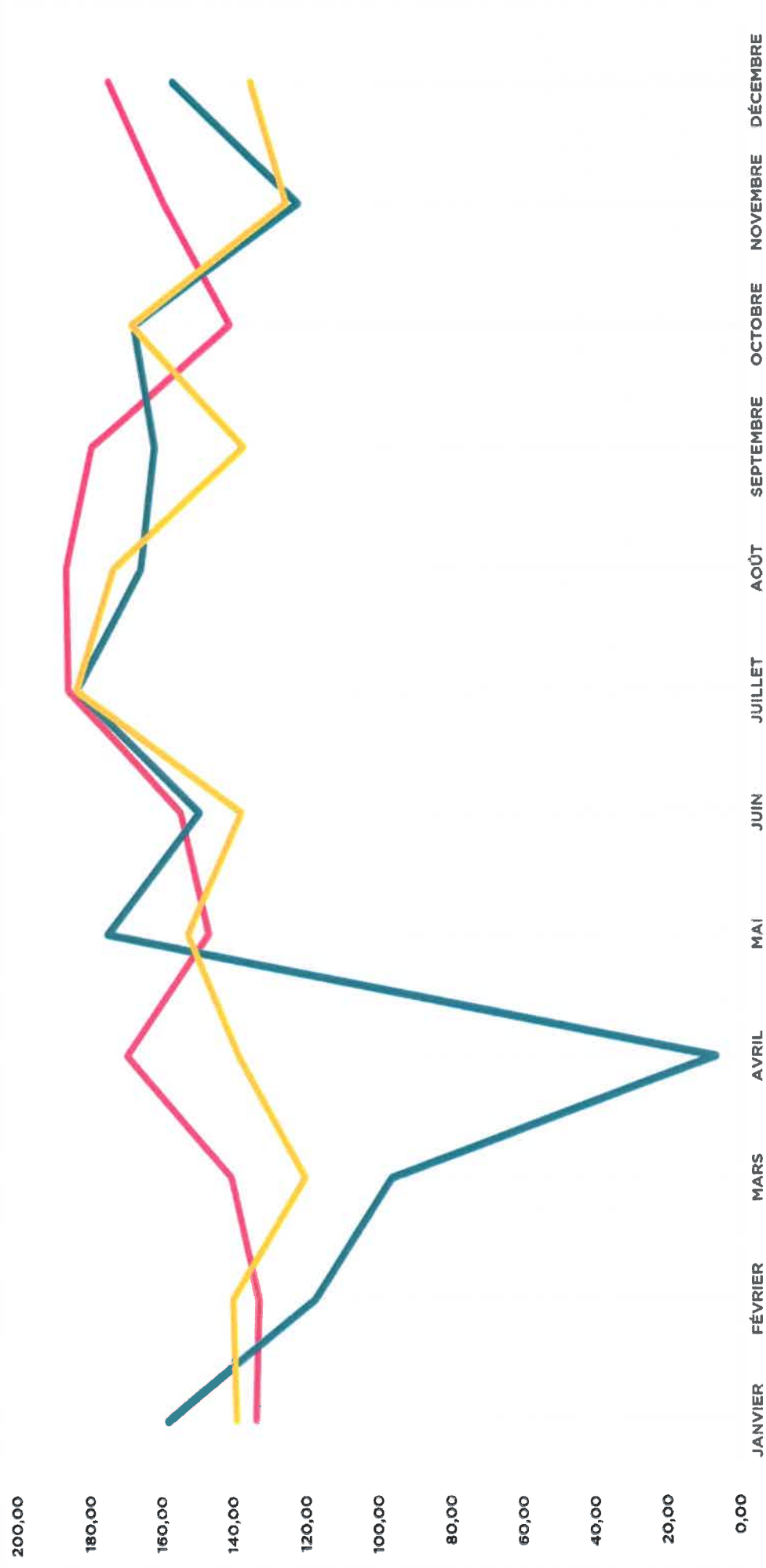
- ✓ Quantités collectées d'Ordures Ménagères (2021 + 2020 + 2019)
- ✓ Quantités collectées de Tri Sélectif + Papier (2021 + 2020 + 2019)
- ✓ Quantités collectées de Verre (2021 + 2020 + 2019)
- ✓ État de la Fréquentation des 8 déchetteries (2021 + 2020 + 2019)
- ✓ Quantités collectées en déchetteries (2021)



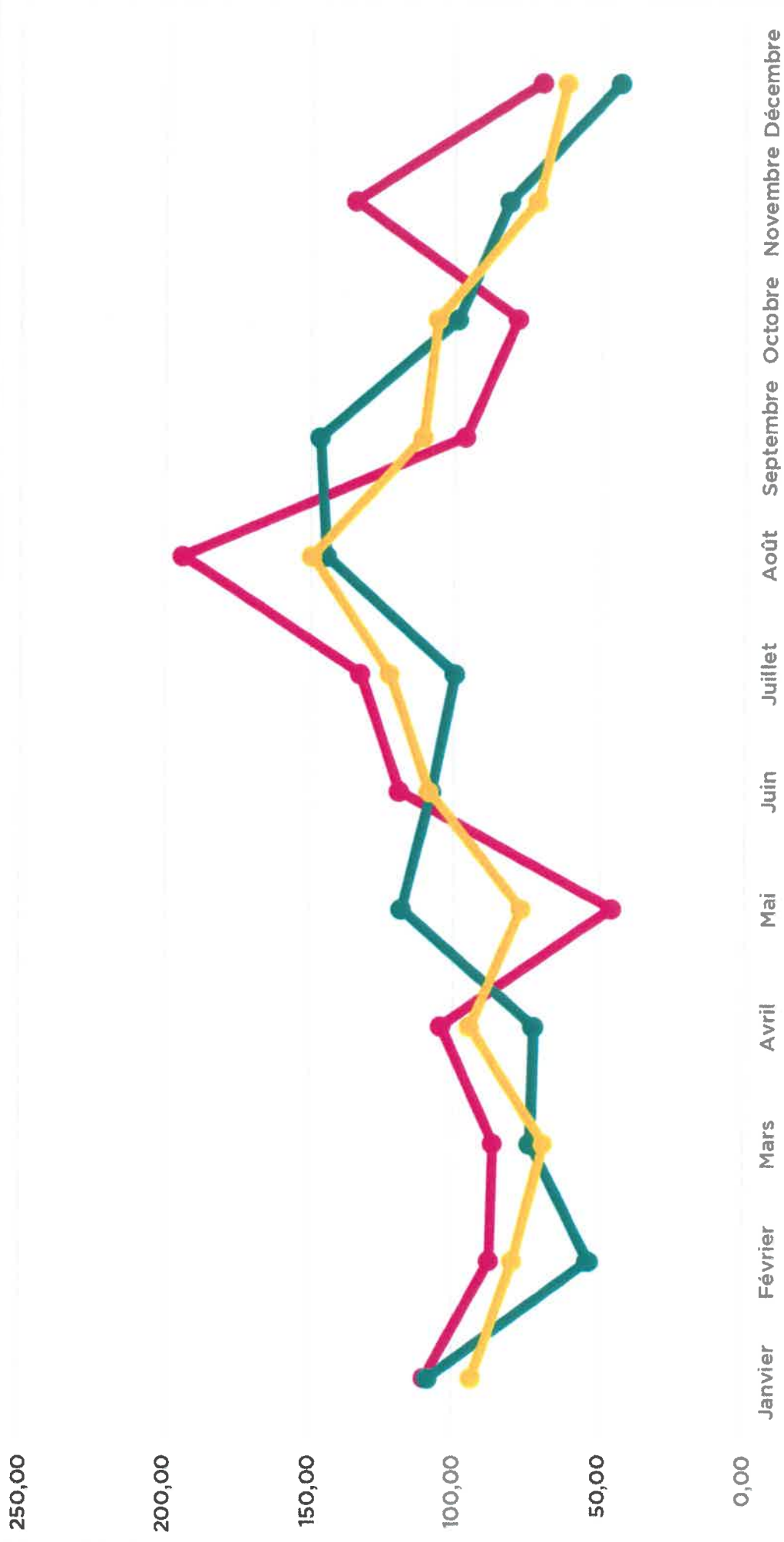
# Quantités d'Ordures Ménagères Collectées



# Quantités de Tri Sélectif/ Papier Collectées

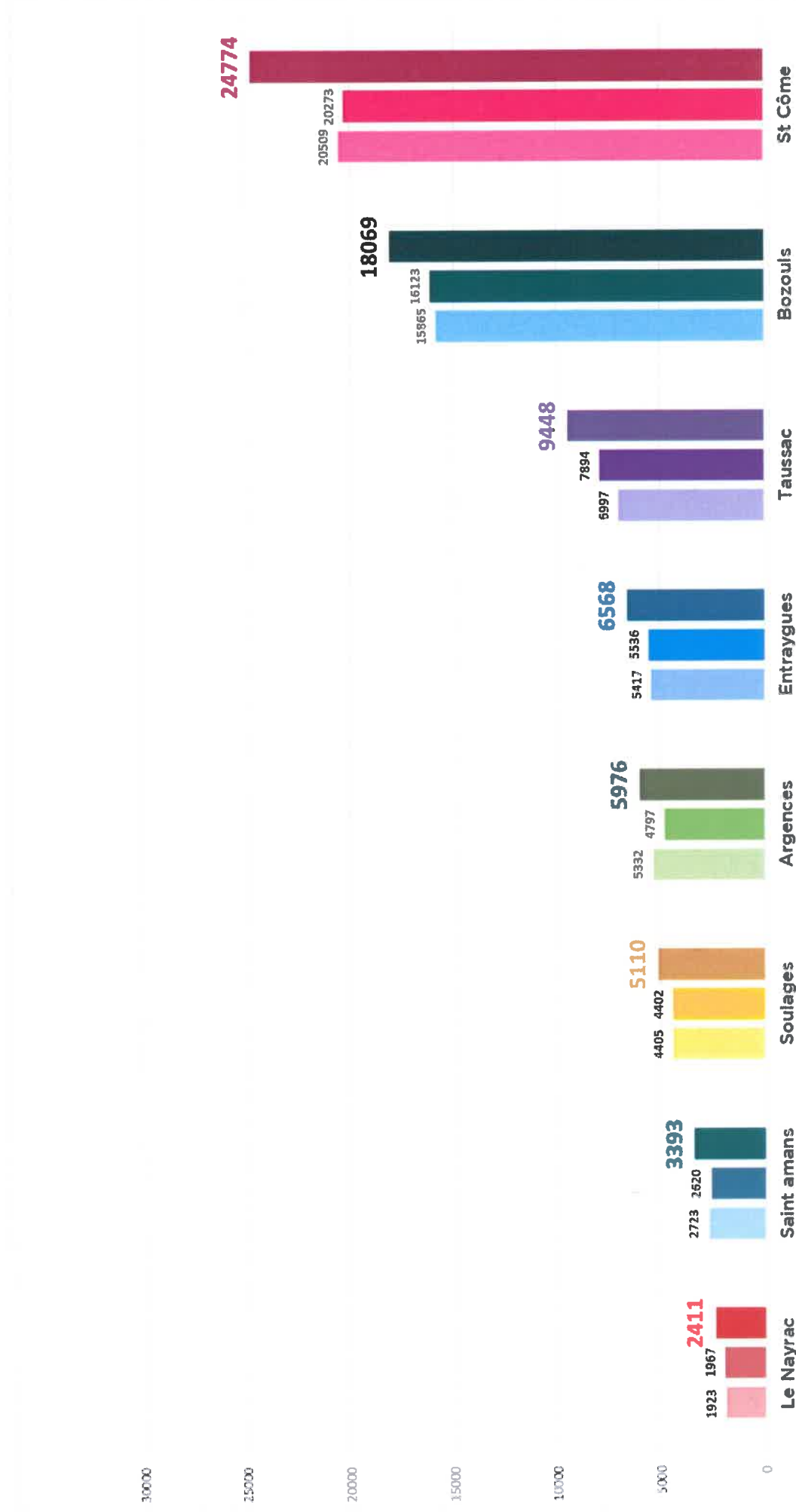


# Quantités de VERRE Collectées

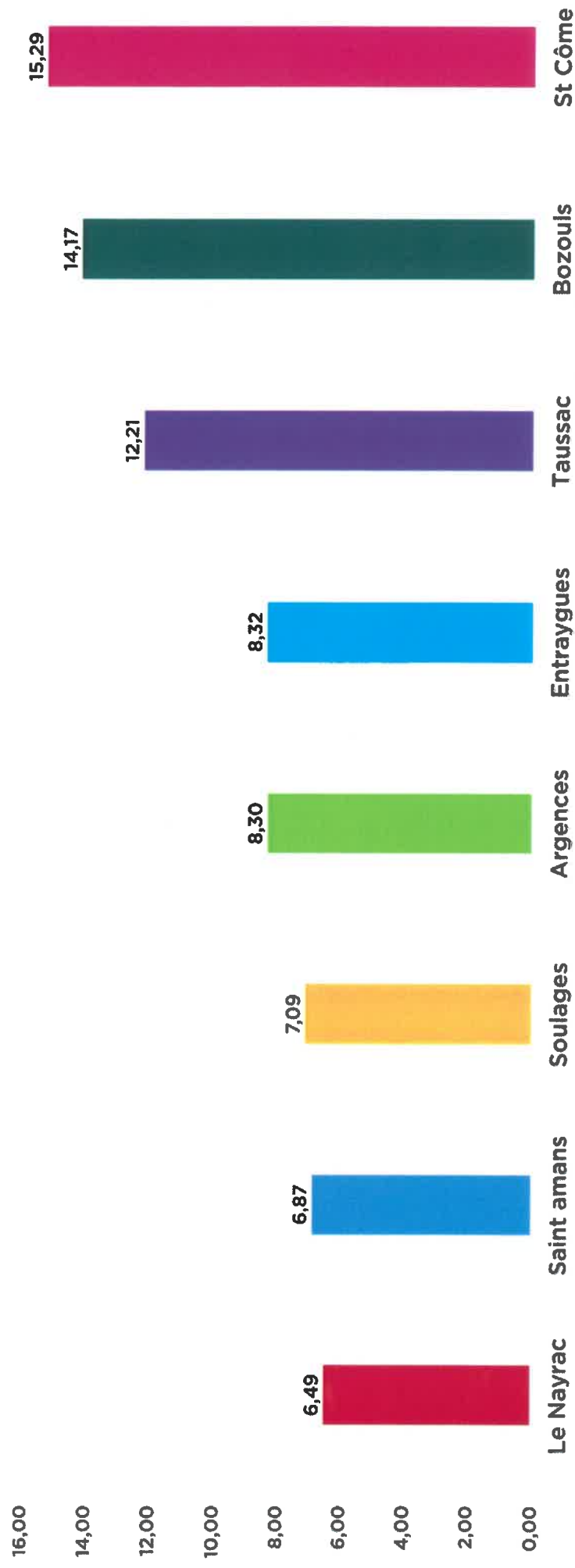




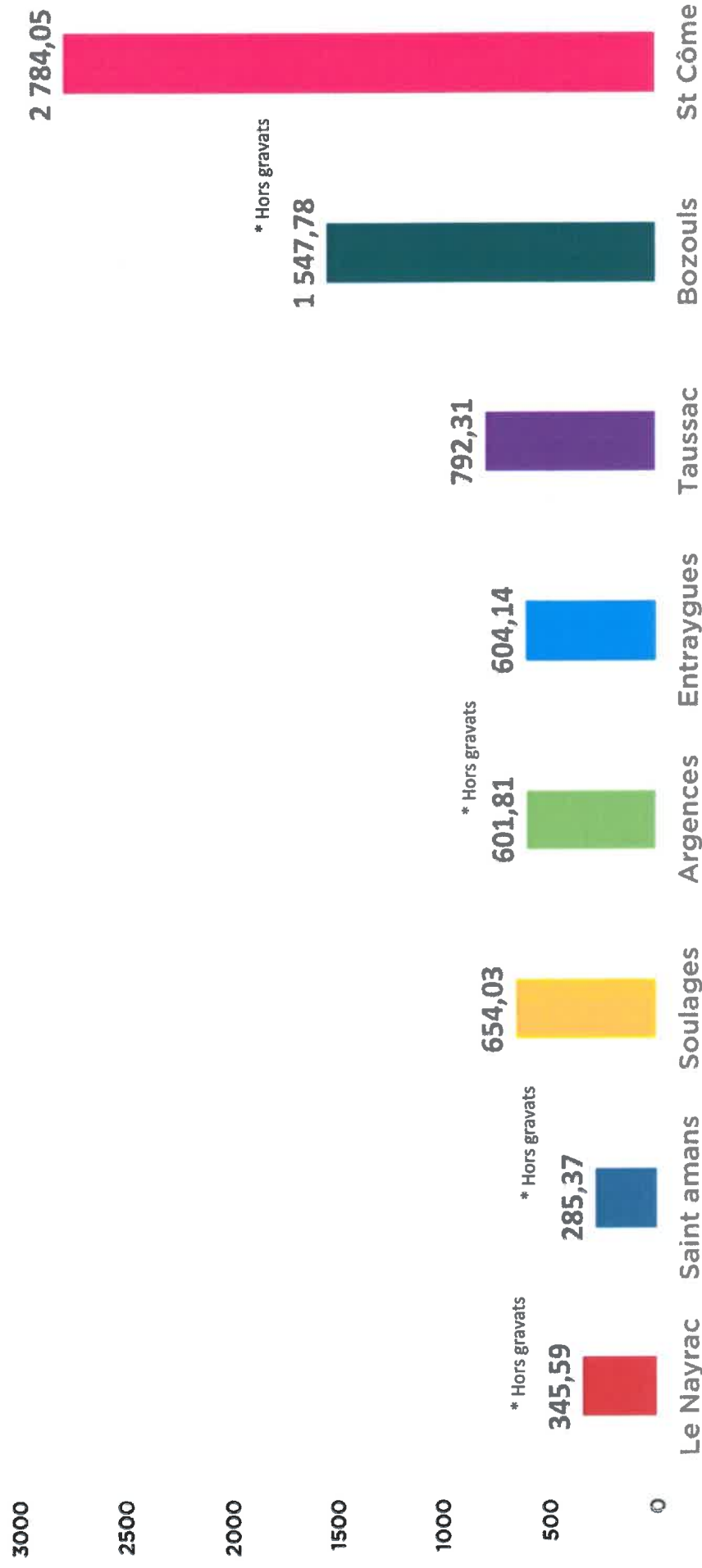
# Fréquentation cumulée par déchetterie : Années 2019 - 2020 - 2021



# Nombres de passages moyens à l'heure par déchetterie : Année 2021

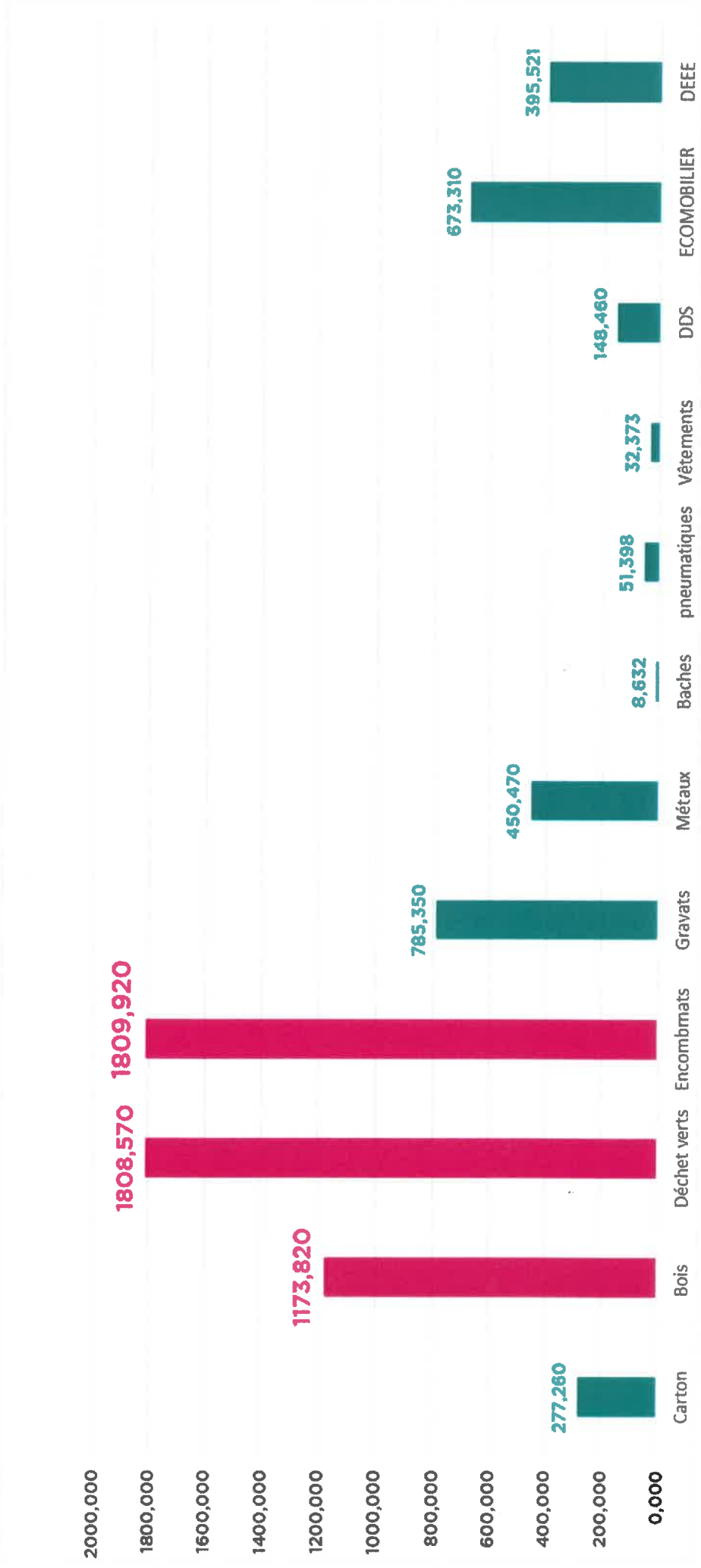


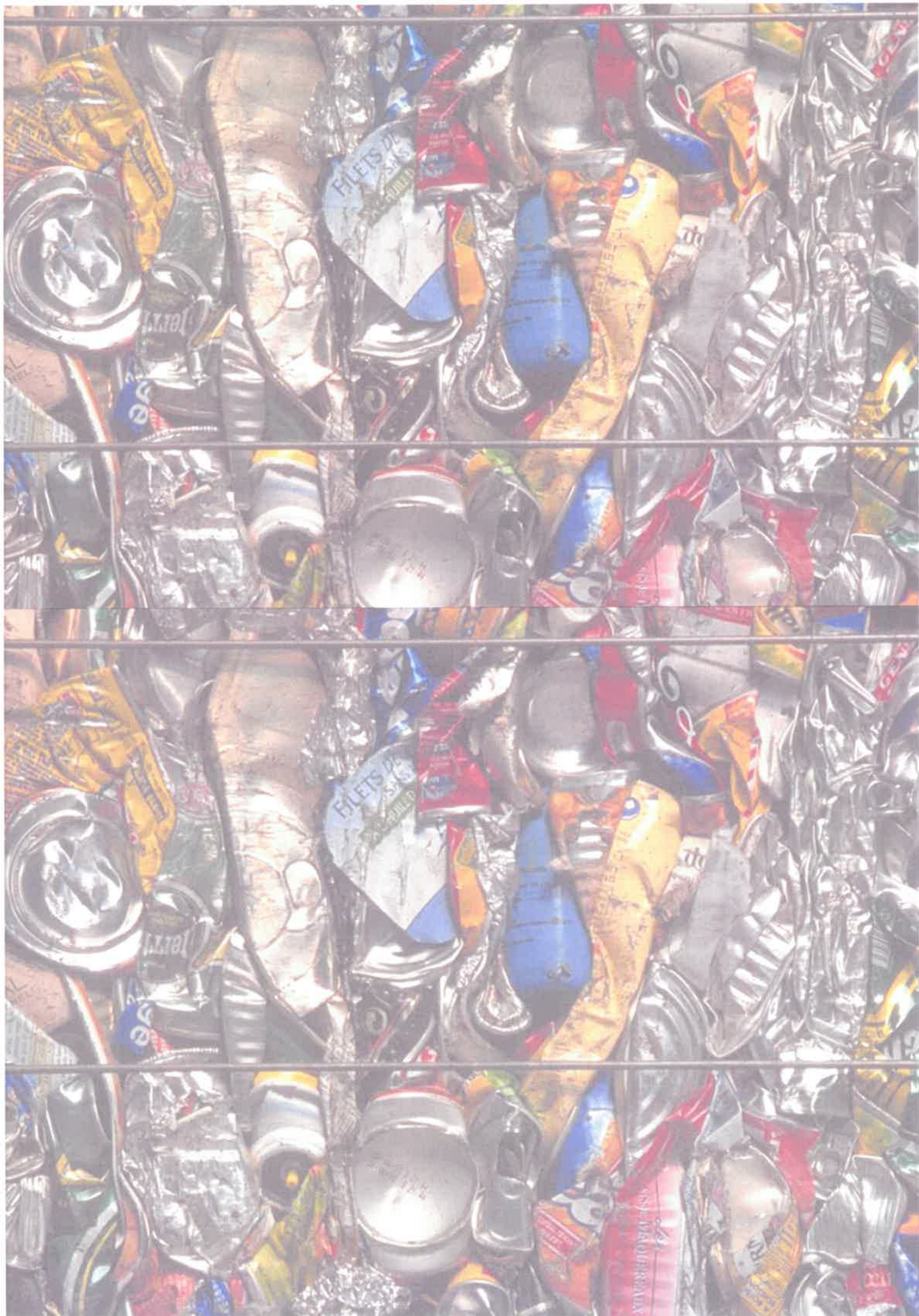
# Quantités Collectées de Déchets par déchetterie - Année 2021





# Quantités Collectées par Déchet sur les 8 déchetteries - Année 2021

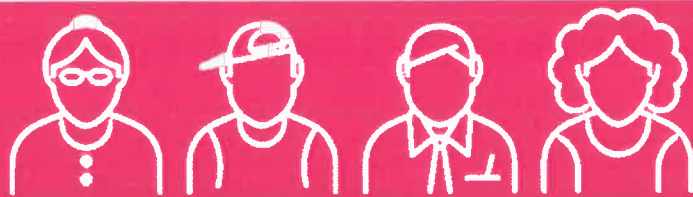








# Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des DECHETS ménagers et assimilés



**SMICTOM**  
NORD AVEYRON

48 Boulevard Joseph Poulenc

12500 ESPALION

05.65.51.52.19

[contact@smictom-nord-aveyron.fr](mailto:contact@smictom-nord-aveyron.fr)

[www.smictom-nord-aveyron.fr](http://www.smictom-nord-aveyron.fr)

Facebook : [smictom-nord-aveyron](https://www.facebook.com/smictom-nord-aveyron)

**Objet : Reprise en régie des missions petite enfance de l'Association du Centre Social et d'Initiatives Bozouls-Comtal, du Centre Social Rural d'Enraygues, de l'Association Générale des Familles – Les Loustics d'Espalion et de l'Association Familles Rurales de Gages par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère au 1er janvier 2023 – création des emplois.**

Séance du lundi 24 octobre 2022

N° 2022-10-24-D509

*Rapporteuse : Madame Magali BESSAOU.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Thierry GOUOMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wliefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Laurent GAFFARD, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code du travail, notamment son article L.1224-3, devenu l'article L. 445-3 du code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n° 2022-05-23-D433 en date du 23 mai 2022 portant choix du mode de gestion du service Petite Enfance ;

Vu la délibération n° 2022-06-20-D461 en date du 20 juin 2022 fixant les modalités de mise en œuvre de la reprise en régie du service Petite Enfance ;

Vu les réunions collectives à l'attention de l'ensemble du personnel des crèches ;

Vu les rencontres individuelles avec les agents des crèches ;

Vu la réunion de la commission Administration et moyens généraux du 17 octobre 2022 ;

Vu l'avis du comité technique du Centre de Gestion en date du 19 octobre 2022 ;

Considérant la reprise en régie des missions « petite enfance » exercées jusqu'au 31 décembre 2022 par les associations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant qu'une commune ou un EPCI peut décider de reprendre une activité d'intérêt général portée par une association pour l'exercer en régie directe ;

Considérant que les structures petites enfance portées par les associations du Centre Social et d'Initiatives Bozouls-Comtal, du Centre Social Rural d'Entraygues, de l'Association Générale des Familles d'Espalion et de l'association Familles Rurales de Gages ont été informé par la communauté de communes Comtal Lot et Truyère représentée par son Président, Monsieur Nicolas Bessière, de son souhait de reprendre en régie au titre de l'article L 1224-3 du Code du travail, les missions portées par ces dernières ;

Considérant que cette activité constituant une entité économique autonome et relevant d'un service public administratif, il appartient à la collectivité territoriale ou l'établissement de proposer aux salariés transférés un nouveau contrat de travail.

*Rappel des règles de transfert :*

*Ce transfert de contrat est prévu par l'article L.1224-3 du Code du travail qui précise que la collectivité ou l'établissement doit proposer à chacun des salariés « un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires.*

*Sauf disposition légale ou conditions générales de rémunération et d'emploi des agents » contractuels « de la personne publique contrairement, le contrat qu'elle propose reprend les clauses substantielles du contrat dont les salariés sont titulaires. » Les clauses substantielles concernent notamment la rémunération, le temps de travail, le lieu de travail, la nature des fonctions et la qualification du salarié.*

*« Les services accomplis au sein de l'entité économique d'origine sont assimilés à des services accomplis au sein de la personne publique d'accueil.*

*En cas de refus des salariés d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit. La personne publique applique les dispositions relatives aux agents licenciés prévues par le droit du travail et par leur contrat ». La personne publique doit donc appliquer les règles de licenciement prévues par le Code du travail ou si celles-ci sont plus favorables par la convention collective applicable.*

Considérant que toutes les garanties ont été prises pour que les salariés de l'association soient intégrés au sein de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère au titre d'un contrat à durée indéterminée (ou déterminée en fonction de leur contrat actuel).

Eventuellement, après études de leurs anciennes carrières, si les conditions statutaires sont remplies, une intégration en qualité de fonctionnaire stagiaire pourra être envisagée;

Considérant que toutes les mesures appropriées ont été prises pour que les conditions de rémunérations soient maintenues ;

Considérant que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a modifié son organisation pour intégrer les missions portées par les associations actuelles ;

Considérant qu'une proposition d'emploi a dûment été faite à tous les salariés comprenant un courrier explicatif, une simulation salariale et un projet de contrat ;

Considérant que compte tenu des délais de la procédure, des entretiens collectifs et individuels et des délais incompressibles du centre de Gestion, la Communauté de Communes n'est pas en mesure à ce jour d'indiquer avec précision le nombre d'agents qui souhaite intégrer la structure et ceux refusant le transfert.

Considérant alors, qu'il convient de créer un emploi pour tous les postes préexistants et selon la quotité actuelle du temps de travail,



Dès lors, la Communauté de Communes repreneuse est tenue de procéder à la création des emplois correspondant aux salariés transférés et d'assurer une publicité de cette création auprès du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale.

Cela implique la création de 42 emplois permanents qui se répartissent en 11 postes de catégorie A, 10 postes de catégorie B, 20 postes de catégorie C.

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'approuver la création des emplois permanents suivants :

- 5 emplois permanents de catégorie A à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des Educateurs de jeunes enfants
- 3 emplois permanents de catégorie A à temps non complet ouverts aux cadres d'emplois des Educateurs de jeunes enfants respectivement de 31.5 h, 24h et 26.25h par semaine
- 1 emploi permanent de catégorie A à temps non complet de 21h/sem ouvert aux cadres d'emplois des Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 emploi permanent de catégorie A à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- 1 emploi permanent de catégorie A à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des Puéricultrices hors classe
- 2 emplois permanents de catégorie B à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture de classe supérieure
- 5 emplois permanents de catégorie B à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture de classe normale
- 3 emplois permanents de catégorie B à temps non complet de 30.5h/sem, 28h/sem et 31h/sem ouverts aux cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture de classe normale
- 1 emploi permanent de catégorie B à temps non complet sur la base de 21h/sem ouvert aux cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux principaux de 1<sup>e</sup> classe
- 4 emplois permanents de catégorie C à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des Agents sociaux principaux de 1<sup>e</sup> classe
- 1 emploi permanent de catégorie C à temps non complet sur la base de 17.5h/sem ouvert aux cadres d'emplois d'agent social principal de 1<sup>ere</sup> classe
- 1 emploi permanent de catégorie C à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des Agents sociaux principaux de 2<sup>e</sup> classe
- 4 emplois permanents de catégorie C à temps non complet ouverts aux cadres d'emplois des Agents sociaux principaux de 2<sup>e</sup> classe sur la base de 30h/sem, 2 emplois de 30.5h/sem, 32h/sem.
- 3 emplois permanents de catégorie C à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des Agents sociaux
- 4 emplois permanents de catégorie C à temps non complet sur la base de 16h/sem, 30.5h/sem et 2 emplois de 30h/sem ouverts aux cadres d'emplois des Agents sociaux
- 1 emploi permanent de catégorie C à temps non complet sur la base de 20h/sem ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe
- 2 emplois permanents de catégorie C à temps non complet sur la base de 17.5h/sem et 26,25 h/sem ouverts aux cadres d'emplois des adjoints techniques

*De plus, après discussion avec l'ensemble des salariées des crèches de Gages – Lioujas, il s'avère que ces micro-crèches sont sous-dotées en termes de personnel et que le service n'est, de ce fait, pas optimisé. Une réorganisation sur la base d'un 35h/ sem pour toutes les salariées qui le désirent pourraient être la solution et ainsi amener plus de souplesse dans leur organisation future. Aussi, il est proposé au conseil, pour les besoins de ces micro-crèches exclusivement, de doubler les créations de poste en ouvrant des postes à temps complet sachant que seuls les postes nécessaires à l'exploitation du service seront pourvus, les autres postes seront fermés en début d'année prochaine :*

- *1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale de 32h/sem (souhait de l'agent de passer de 31h à 32h et non à 35h/sem)*

- 1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale de 32h/sem (au lieu de 28h/sem à ce jour)
- 2 emplois permanents d'auxiliaire de puériculture de classe normale de 35h/sem (au lieu de 30.5h/sem)
- 4 emplois permanents d'agent social principal de 2<sup>e</sup> classe de 35h/sem
- 3 emplois permanents d'agents sociaux de 35h/sem

**Monsieur Jean-Louis RAYNALDY s'abstient.**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les créations d'emplois permanents ci-dessus correspondant aux emplois des salariées des structures actuelles qui seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **DIT** que ces emplois seront pourvus par des agents contractuels sur la base de CDI ou de CDD conformément à leur contrat de travail ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de droit public afférents à ces nouveaux agents ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au budget 2023 de la Communauté de Communes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

**Par déléation  
La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : «La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux (recours pour excès de pouvoir) devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

Extrait du registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire

**Objet : Création d'emplois permanents et  
mise à jour du tableau des emplois.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D510**

*Rapporteuse : Madame Magali BESSAOU.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 34

Votes :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Welfried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Laurent GAFFARD, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique ;  
Vu le tableau des effectifs ;

M. le Président rappelle au conseil de communauté que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu :

- De la mutation d'un agent du service assainissement au 17.10.2022 et du remplacement d'un agent technique depuis septembre 2021, il convient de renforcer les effectifs du pool technique en créant un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (catégorie C).

Cet agent exercerait des missions en lien essentiellement avec le service assainissement mais ferait partie intégrante du pool technique et à ce titre, pourrait être amené à effectuer des opérations sur la voirie et / ou infrastructures de la Communauté de Communes.

- De la reprise en régie des crèches et micro-crèches, de consolider le service en créant notamment un pool de remplaçants (tes) et en anticipant les éventuels refus des salariées actuelles d'intégrer la Communauté de Communes. Il est proposé de créer :



- 2 emplois permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe normale (catégorie B de la Fonction Publique)
- 2 emplois permanent à temps complet d'agent social (catégorie C)
- 1 emploi permanent à temps complet d'Educateur de Jeunes enfants (catégorie A)

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions ci-dessus pourront être exercées par des contractuels relevant des catégories A, B ou C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Pour les catégories B et C : ils devront dans ce cas justifier du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou du CAP Petite enfance dans ce même secteur.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement soit celles des auxiliaires de puériculture ou celle des agents sociaux. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique ;
- **APPROUVE** la création de 2 emplois permanents à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe normale ;
- **APPROUVE** la création de 2 emplois permanents à temps complet d'agent social ;
- **APPROUVE** la création d'1 emploi permanent à temps complet d'Educateur de Jeunes Enfants ;
- **DIT** que les crédits correspondants à ces futurs postes seront inscrits au budget 2023 de la Communauté de Communes ;
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs tenant compte également de la délibération de reprise du personnel précédente ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

*\*Légende tableau des emplois :*

- *En bleu : nouvelles créations d'emplois*
- *En vert : emplois suite reprise des salariées des crèches*
- *En rouge : doublement des postes pour Gages/Lioujas suite réorganisation*

**TABLÉAU DES EMPLOIS**

FILIERE	CADRES EMPLOIS - GRADES	CAT	POSTES CREES	DUREE HEBDO DE SERVICE	EFFECTIF/ STATUT	Tps de Travail	
	emploi fonctionnel de DGS de 20 000 à 40 000h	A	1	35H	1 titulaire	TC	
	Attaché principal	A	1	35H		TC	
	Attaché	A	6	35 h	1 titulaire	TC	
				35 h	1 titulaire	TC	
				35 h	1 titulaire	TC	
				35 h	1 titulaire	TC	
				35H	1 contractuel	TC	
	35h			1 contractuel	TC		
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	35 h	1 titulaire	TC	
				35 h	1 titulaire	TC	
				35 h	1 titulaire	TC	
				1	21h	1 contractuel	TNC
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h	1 titulaire	TC	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h	1 titulaire	TC		
Adjoint administratif	C	4	35h	1 titulaire	TC		
			35h	1 titulaire	TC		
			35h	1 titulaire	TC		
					1 titulaire	TC 80 %	
<b>CULTURELLE</b>	Attaché de conservation du patrimoine	A	1	35H	1 titulaire	TC	
<b>MEDICO - SOCIALE</b>	Assistant Socio-Educatif	A	1	35H	1 titulaire	TC	
		A	1	35h	1 contractuel	TC	
	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	35h	1 contractuel	TC	
		A	1	21h	1 contractuel	TNC	
		A	1	31,5h	1 contractuel	TNC	
	éducateur de jeunes enfants	A	1	26,25h	1 contractuel	TNC	
		A	1	24h	1 contractuel	TNC	
		A	5	35h	5 contractuels	TC	
	éducateur de jeunes enfants	A	1	35h		1 TC	
	puéricultrice hors classe	A	1	35h	1 contractuel	TC	
	auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	2	35h	2 contractuels	TC	
	auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	35h		2 TC	
	auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	32h	2 contractuels	TC	
	auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	35h	1 contractuel	TC	
		B	5	35h	5 contractuels	TC	
	auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	31h	1 contractuel	TNC	
		B	1	30,5h	1 contractuel	TNC	
		B	1	28h	1 contractuel	TNC	
	Agent social principal 1e classe	c	4	35h	4 contractuels	TC	
	Agent social principal 1e classe	c	1	17,5h	1 contractuel	TC	
		c	1	32h	1 contractuel	TNC	
		c	2	30,5h	2 contractuels	TNC	
	Agent social principal 2e classe	c	1	30h	1 contractuel	TNC	
		C	1	35H	1 contractuel	TNC	
	Agent social principal 2e classe	c	4	35h	4 contractuels	TC	
		c	3	35h	3 contractuels	TNC	
		c	2	35h	2 contractuels	TNC	
Agent social	c	1	30,5h	1 contractuel	TNC		
	C	2	30h	2 contractuels	TNC		
	c	1	16h	1 contractuel	TNC		
	c	2	35h	2 contractuels	TC		
<b>TECHNIQUE</b>	Ingénieur Principal	A	1	35H	1 titulaire	TC	
	Ingénieur	A	1	35H	1 titulaire	TC	
	Technicien principal de 1e classe	B	2	35H	2 titulaires	TC	
	Technicien principal de 2e classe	B	1	35H	1 titulaire	TC 80 %	
	Technicien	B	1	35H	1 titulaire	TC	
			1	35H	1 contractuel	TC	
	Agents de Maîtrise Principal	C	3	35h	3 titulaires	TC	
			3	35h		TC	
			3	35h		TC	
	Agent de maîtrise		3	35h	3 titulaires	TC	
			3	35h		TC	
	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h	1 titulaire	TC	
		C	1	20h	1 titulaire	TNC 20h	
	Adjoint Technique	C	1	20h	1 contractuel	TNC 20h	
			1	26,25h	1 contractuel	TNC 26,25h	
			2	35h	1 titulaire	TC	
			2	35h	1 titulaire	TC	
1			35h	1 stagiaire	TC		
1			1 poste à 12h	1 titulaire	TNC 12h		
1	1 poste à 15h	1 titulaire	TNC 15h				
	C	1	17,5	1 contractuel	TNC 17,5		
<b>TOTAL</b>			<b>96 postes ouverts</b>				

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**  
**Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

27 OCT. 2022

**Par délégation**  
**La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*



Objet : RIFSEEP : mise à jour.

Séance du lundi 24 octobre 2022

Rapporteuse : Madame Magali BESSAOU.

**N° 2022-10-24-D511**

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 27

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Alexandre BENEZET, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu les articles L.714-4 à L.714-13 du code général de la fonction publique, relatifs au régime indemnitaire dans la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°2010-997 du 10 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés (le cas échéant) ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 juillet 2022 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère pour le cadre d'emploi des Educateurs de Jeunes Enfants ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 19 octobre 2022 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère afin d'intégrer les cadres d'emplois des : agents sociaux auxiliaires de puériculture, puériculteurs, infirmiers et Educateurs de Jeunes Enfants;

Vu la délibération du conseil de communauté n° 2018-12-17-D07 en date du 17 décembre 2018 portant sur le RIFSEEP (part IFSE et part CIA) ;

Vu la délibération du conseil de communauté n° 2020-12-14-D08 en date du 14 décembre 2020, portant mise à jour du RIFSEEP ;

Considérant la décision politique de reprendre en régie directe le service public de la petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé d'instituer un régime indemnitaire composée de deux parts, selon les modalités ci-après :


















Le Président propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution :

### **Article 1 : Les bénéficiaires**

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Pour les contractuels de droit public, seuls ceux sur emplois permanents pourront y prétendre.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

-  Attachés territoriaux,
-  Rédacteurs territoriaux,
-  Adjoints administratifs territoriaux,
-  Attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
-  Conseillers socio-éducatifs territoriaux,
-  Assistants socio-éducatifs territoriaux,
-  Ingénieurs,
-  Techniciens,
-  Agents de maîtrise,
-  Adjoints techniques,
-  animateurs territoriaux,
-  Adjoints d'animation territoriaux,
-  Educateurs territoriaux de jeunes enfants,
-  Puéricultrices territoriales,
-  Infirmiers territoriaux,
-  Auxiliaires territoriaux de puériculture,
-  Agents sociaux territoriaux,

### **Article 2 : Modalités de versement**

Les montants des indemnités seront revalorisés automatiquement suivant l'évolution du point d'indice de la fonction publique toutes les fois où le montant des primes et indemnités instituées est lié à ce point ou en cas de changement dans les conditions fixées par les textes réglementaires applicables pour les primes et indemnités établies par référence à des taux forfaitaires non indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la collectivité en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010, l'IFSE sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- Congé de maladie ordinaire (traitement maintenu pendant les 3 premiers mois puis réduit de moitié pour les 9 mois suivants)
- Temps partiel thérapeutique (IFSE maintenue à plein traitement pendant les 3 premiers mois puis proratisée au temps de travail pendant les mois suivants),
- Congés annuels (plein traitement),
- Congés pour accident de service ou maladie professionnelle (plein traitement)

Il sera suspendu en cas de congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie. (Attention : pas d'effet rétroactif en paie lors de l'octroi de CLM, CGM).

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel.

Depuis la Loi de Transformation de la FPT du 6 août 2019, l'article 88 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit le maintien du Régime Indemnitaire lors des congés de maternité, paternité ou d'adoption « sans préjudice de leur modulation en fonction de l'engagement professionnel de l'agent et des résultats collectifs du service ».

### **Article 3 : Structure du RIFSEEP**

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle,
- Le Complément Indiciaire Annuel (CIA), pour récompenser l'engagement professionnel et la manière de servir.

### **Article 4 : L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui est assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur :

- L'élargissement des compétences,
- L'approfondissement des savoirs,
- La consolidation des connaissances pratiques assimilées sur un poste.

Le montant de l'IFSE est réexaminé :



- En cas de changement de fonctions,
- Tous les quatre ans (au moins), en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

L'IFSE est versée mensuellement.

### Article 5 : Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir. L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Plus généralement, seront appréciés :

- La valeur professionnelle de l'agent,
- Son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions,
- Son sens du service public
- Sa capacité à travailler en équipe,
- Sa contribution au collectif de travail.

Modalités de maintien ou de suppression du CIA :

Le CIA étant lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, les critères suivants seront retenus pour son attribution :

Appréciation au vu de la manière de servir engagement professionnel, formation, force de proposition, motivation et du présentisme.

Il est versé en lien avec les entretiens professionnels annuels. Les responsables de service auront donc pleinement leur rôle à jouer dans cette attribution.

Le CIA est versé annuellement au mois de décembre et sera proratisé en fonction du temps de travail.

Le montant et le versement du CIA ne sont pas reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre.

### Article 6 : Montants maximums d'IFSE et de CIA applicables au sein de la Communauté de Communes

Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit :

- *en italique= plafonds annuels Etat*
- *en gras plafonds annuels Communauté de Communes:*

Catégorie	Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel IFSE en €	Montant maximal individuel annuel CIA en €
	Ingénieurs Territoriaux	Groupe 1	Direction	<i>36 210</i> <b>30 000</b>	<i>6 390</i> <b>300</b>
		Groupe 2	Direction adjointe	<i>32 130</i> <b>25 000</b>	<i>5 670</i> <b>300</b>

A		Groupe 3	Responsable de pôle	25 500 15 000	4 500 300	
	Attachés territoriaux	Groupe 1	Direction	36 210 30 000	6 390 300	
		Groupe 2	Chef de pôle, direction adjointe	32 130 25 000	5 670 300	
		Groupe 3	Chef de service encadrant	25 500 15 000	4 500 300	
		Groupe 4	Chef de service sans encadrement, chargé de mission	20 400 12 000	3 600 300	
		Attaché de conservation du patrimoine	Groupe 1	Direction	29 750 15 000	5 250 300
	Groupe 2		Expertise	27 200 12 000	4 800 300	
	Conseillers socio-éducatifs territoriaux	Groupe 1	Direction	25 500 15 000	4 500 300	
		Groupe 2	Expertise, chargé de mission	20 400 12 000	3 600 300	
	Assistants socio-éducatifs territoriaux	Groupe 1	Direction	19 480 11 000	3 440 300	
		Groupe 2	Expertise, chargé de mission	15 300 9 000	2 700 300	
	Educateur Jeunes Enfants	Groupe 1	Direction	14 000 11 000	1680 300	
		Groupe 2	Chef de service	13 500 9 000	1620 300	
		Groupe 3	Expertise, chargé de mission	13000 8 000	1560 300	
	Puériculteurs	Groupe 1	Direction	19 480 10 000	3 240 300	
		Groupe 2	Expertise et technicité particulière	15 300 9 000	2 700 300	
	Infirmiers	Groupe 1	Direction	19 480 10 000	3 240 300	
		Groupe 2	Expertise et technicité particulière	15 300 9 000	2 700 300	
	B	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Techniciens territoriaux	Groupe 1	Chef de service	17 480 11 000	2 380 300
			Groupe 2	Adjoint au chef de service	16 015 9 000	2 185 300
Groupe 3			Expertise	14 650 8 800	1 995 300	
Auxiliaires de puériculture		Groupe 1	Responsable, Expertise	9 000 8 000	1 260 300	
		Groupe 2	Référent	8 010 7 000	1 200 300	

C	Adjoints administratifs	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	11 340	1 260
	Adjoints d'animation			8 300	300
	Adjoints techniques	Groupe 2	Agent d'exécution	10 800	1 200
	Agents de maîtrise			7 800	300
	Agents sociaux				

#### **Article 7 : Cumuls possibles**

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liés aux fonctions et à la manière de servir.

Il est donc cumulable, par nature, avec :

- L'indemnité horaire pour travail normal de nuit,
- L'indemnité d'astreinte,
- L'indemnité horaire pour travail supplémentaire,
- Les primes régies par l'article 111 de la loi n° 84-53 du 23 janvier 1984 (prime annuelle, 13ème mois...),
- La prime d'intéressement à la performance collective des services,
- La prime de responsabilité des emplois administratifs de direction,

#### **Article 8 : Transfert « Primes/points »**

Conformément au décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre du transfert « primes / points », les agents feront l'objet, le cas échéant, d'un abattement sur les indemnités perçues au titre de l'année N conformément au tableau ci-dessous :

CATEGORIE	CALENDRIER			
	2017		2018 et années suivantes	
	Montant plafond ANNUEL	Montant plafond MENSUEL	Montant plafond ANNUEL	Montant plafond MENSUEL
Catégorie A :	389 €	32,42 €	389 €	32,42 €
Catégorie A : - Autres filières	167 €	13,92 €	389 €	32,42 €
Catégorie B	278 €	23,17 €	278 €	23,17 €
Catégorie C	167 €	13,92 €	167 €	13,92 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la mise à jour de la délibération instaurant le RIFSEEP en intégrant les cadres d'emploi des éducateurs de jeunes enfants, des Puéricultrices territoriales, des Infirmiers territoriaux, des Auxiliaires territoriaux de puériculture et des Auxiliaires de soins territoriaux ;
- **AUTORISE** le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;

- DIT que la présente délibération abroge toutes les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire des cadres d'emploi visés par la délibération exception faite de la délibération instaurant une part supplémentaire « IFSE REGIE » dans le cadre du RIFSEEP (délibération n° 2018-12-17-D08 du 17/12/2018) ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- MANDATE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**  
**Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

27 OCT. 2022

**Par délégation**

**La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*



**Objet : Augmentation de l'autorisation de programme et révision des crédits de paiement / projet de création de la maison médicale de Saint-Côme d'Olt.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D512**

*Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.*

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les délibérations précédentes,

Suite à une modification du programme de travaux et à des imprévus, Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation de programme du projet de création de la Maison Médicale de Saint Come d'Olt pour l'année 2022.

Le montant de l'autorisation de programme du projet s'élève à 1 400 000 euros TTC.

Pour rappel, 437 626,21 € de dépenses ont déjà été réalisées. Les crédits de paiement pour l'année 2022 sera donc de 962 373,79 €.

Pour information, Monsieur le Président explique que cette autorisation de programme sera peut être prolongée d'une année supplémentaire, pour permettre le paiement final des factures.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'augmentation de l'autorisation de programme du projet de création de la Maison Médicale de Saint Come d'Olt ;
- **APPROUVE** la révision des crédits de paiement pour l'année 2022 du projet de création de la Maison Médicale de Saint Come d'Olt ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

26 OCT 2022

**Par délégation**  
**La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Augmentation de l'autorisation de programme et révision des crédits de paiement/ investissement voirie.**

Séance du lundi 24 octobre 2022

**N° 2022-10-24-D513**

*Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wielfried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Suite à des travaux complémentaires et à des imprévus, Monsieur le Président propose d'augmenter l'autorisation d'investissement de voirie pour l'année 2022.

Le montant de l'autorisation de programme d'investissement s'élève à 2 900 000 euros TTC.

Il convient de réviser les crédits de paiements de la façon suivante :

- En 2020, les crédits de paiement s'élèvent à 800 000 euros,
- En 2021, les crédits de paiement s'élèvent à 899 828,57 euros ,
- En 2022, les crédits de paiement s'élèvent à 1 200 171,43 euros.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'augmentation de l'autorisation de programme d'investissement de voirie ;
- **APPROUVE** la révision des crédits de paiement concernant l'investissement de voirie pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIERE.**

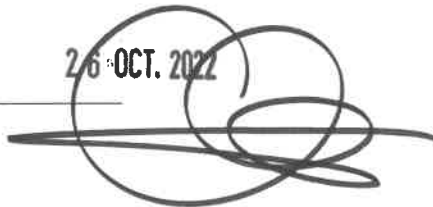


**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**



Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

26 OCT. 2022



**Par délégation**  
~~La Directrice Générale Des Services~~

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*



Objet : Décision Modificative n° 2 Budget  
Principal.

Séance du lundi 24 octobre 2022

N° 2022-10-24-D514

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la  
présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN,  
Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC,  
Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUJON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis  
MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU,  
Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD,  
Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à  
Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER,  
Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON,  
Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Président propose la décision modificative n°2 suivante pour le budget principal

:

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues ( Investissement )	0.00 €	34 706.37 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investissement )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>34 706.37 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1323-44-90 : REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LA BOUYASSE	0.00 €	0.00 €	65 122.20 €	0.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>65 122.20 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1641-020 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>500 000.00 €</b>
D-2031-17-510 : PROJET MAISON MEDICALE ST COME	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21316-17-510 : PROJET MAISON MEDICALE ST COME	0.00 €	192 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-33-822 : INVESTISSEMENT VOIRIE	0.00 €	171.43 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>192 171.43 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2317-44-90 : REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LA BOUYASSE	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>434 877.80 €</b>	<b>65 122.20 €</b>	<b>500 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>434 877.80 €</b>		<b>434 877.80 €</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme  
Le Président,

26 OCT. 2022

**Par délégation**  
~~La Directrice Générale Des Services~~

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

Objet : Décision Modificative n° 2 Budget  
 Annexe Enfance.

Séance du lundi 24 octobre 2022

**N° 2022-10-24-D515**

Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Welfried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose la décision modificative n°2 suivante pour le budget annexe Enfance :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612-60 : Energie - Electricité	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60621-60 : Combustibles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631-60 : Fournitures d'entretien	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632-60 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521-60 : Terrains	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221-60 : Entretien et réparations bâtiments publics	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-60 : Maintenance	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-60 : Etudes et recherche	0 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184-60 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227-60 : Frais d'actes et de contentieux	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262-60 : Frais de télécommunications	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	16 000.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64136-60 : Indemnités de préavis et de licenciement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64138-60 : Autres indemnités	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-60 : Virement à la section d'investissement	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6512-60 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558-60 : Autres contributions obligatoires	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Autres charges de gestion courante	3 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-68111-60 : Intérêts rattachés à l'échance	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 000.00 €</b>	<b>78 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-60 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €
R-10222-60 : F.C.TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 763.44 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 763.44 €
R-1641-60 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	150 000.00 €
D-21318-60 : Autres bâtiments publics	51 484.56 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	51 484.56 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-60 : Constructions	0.00 €	169 248.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	169 248.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>51 484.56 €</b>	<b>169 248.00 €</b>	<b>60 000.00 €</b>	<b>177 763.44 €</b>

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe Enfance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,

26-OCT. 2022

**Par délégation**  
**La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*



**Objet : Convention de redevance spéciale  
avec le SMICTOM.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D516**

*Rapporteur : Monsieur Bernard BOURSINHAC.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 1

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoît RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-49 instaurant la mise en place de la redevance spéciale du Conseil syndical du 2 décembre 2021,

Vu la délibération n°2022-3 définissant les tarifs et modalités de facturation de la redevance spéciale du conseil syndical du 3 février 2022.

Vu le règlement de la redevance spéciale du service public de gestion et de prévention des déchets approuvé par délibération n°2022-4 en séance du 3 février 2022.

Le SMICTOM Nord Aveyron est l'autorité compétente en matière de gestion des déchets ménagers dans le cadre de l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par ailleurs, conformément à l'article L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité assure également l'élimination des autres déchets définis par décret, qu'elle peut, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières. Le service public est actuellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), instaurée par les communautés de communes membres du SMICTOM Nord Aveyron, ainsi que par une redevance spéciale (RS), instaurée par le SMICTOM Nord Aveyron par une délibération en date du 2 décembre 2021, cette dernière étant objet du présent règlement.

L'objectif de la mise en place de la redevance spéciale est de financer le service rendu aux producteurs non ménagers, et d'établir une équité entre les usagers ménagers et les producteurs non ménagers. La redevance spéciale s'applique aux établissements publics, commerces et toutes autres activités professionnelles collectés en bacs dont les déchets sont ramassés avec les déchets produits par les ménages. Financièrement, la redevance spéciale permet de ne pas faire payer par l'ensemble des

contribuables, dont les ménages, l'élimination des déchets non ménagers. A ce titre, elle instaure un mode de financement pour service rendu, en fonction notamment de la quantité de déchets produits, aux producteurs non ménagers utilisant le service public. Elle permet également d'accompagner les producteurs non ménagers vers un meilleur tri de leurs déchets ainsi que vers une meilleure prévention et réduction de leurs productions.

Pour la Communauté de communes, sont concernés par la Redevance Spéciale :

- Les stations d'épurations,
- Les gymnases,
- Les crèches et micro crèches.

L'application de la redevance donne lieu à un convention financière cadre dont une annexe précisera chaque année les montants.

**Madame Elodie GARDES ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention de Redevance Spéciale de la communauté de communes avec le SMICTOM Nord Aveyron première année d'application année 2022 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

27 OCT. 2022

**Par déléation**  
**La Directrice Générale Des Services**  
**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

## CONVENTION DE REDEVANCE SPÉCIALE POUR L'ENLÈVEMENT DES DECHETS ASSIMILABLES AUX DECHETS MENAGERS

ENTRE :

Le **SMICTOM Nord Aveyron**, dont le siège se situe 48 boulevard Joseph POULENC, 12500 ESPALION, représenté par sa présidente Mme Elodie GARDES, autorisée à signer la présente convention par délibération n°2022-5 en date du 3 février 2022.

ET

L'établissement / la société (raison sociale) : **Communauté de communes Comtal Lot et Truyère**

Sigle et ou enseigne : .....

Représenté(e) par : **Monsieur Nicolas BESSIERE** Fonction : **Président**

Dûment habilité(e)

### Informations sur le siège social (adresse de facturation)

Statut :  SARL  SA  Autre (à préciser) : **Collectivité**

Adresse : **18 bis avenue Marcel Lautard**

Code postal : | 1 | | 2 | | 5 | | 0 | | 0 | Ville : **ESPALION**

Téléphone : | 0 | | 5 | | 6 | | 5 | | 4 | | 8 | | 2 | | 9 | | 0 | | 2 |

Courriel : **secretariat@3clt.fr**

Référent administratif : .....

Téléphone référent : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

### Nature juridique

Société/Entreprise

Artisan/Commerçant

Profession libérale

Collectivité territoriale

Etat ou organisme d'état

Association

Informations complémentaires

SIRET : ..... Code APE : .....

N° RC : ..... N° TVA Intracom : .....

Activité principale : .....





## CONDITIONS PARTICULIERES

Le SMICTOM Nord Aveyron se charge de la collecte et du traitement des déchets produits par le producteur, dans les conditions prévues par les articles suivants ainsi que par les dispositions générales contenues dans règlement de redevance annexé à la présente convention.

### 1. Calcul de la redevance spéciale

La redevance spéciale est calculée en fonction du volume d'ordures ménagères résiduelles et/ou de déchets recyclables (y compris cartons) hors verre proposé à la collecte pour une année de production de déchets et/ou d'activité entre le 1<sup>er</sup> décembre de l'année n-1 et le 30 novembre de l'année n.

Les tarifs sont fixés par délibération annuelle du Conseil syndical en fonction du coût réel du service rendu. Le paiement s'effectuera annuellement, après réception d'un titre émis par le SMICTOM Nord Aveyron adressé en décembre de chaque année.

Un producteur payant la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères est soumis à la redevance spéciale si le volume hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles et de déchets recyclables hors verre présenté à la collecte est supérieur à 1 980 litres durant la période d'activité. Sinon, il ne sera pas redevable de la redevance spéciale mais uniquement de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères.

Pour les établissements ayant des activités saisonnières marquées (comme les campings), une facturation au réel pourra être appliquée avec un relevé par le SMICTOM Nord Aveyron des volumes d'ordures ménagères résiduelles et/ou de déchets recyclables (y compris cartons) hors verre proposés à la collecte durant la période d'activité.

→ Si vous êtes concerné, cocher la case suivante  tout en renseignant la page suivante.

Le calcul général correspond à l'application de la formule suivante :

$$\begin{aligned} & \text{REDEVANCE SPECIALE} \\ & = \\ & \text{Part liée au service rendu pour les Ordures Ménagères Résiduelles} \\ & \quad (V1 \times P1) \\ & + \\ & \text{Part liée au service rendu pour les déchets recyclables hors verre} \\ & \quad (V2 \times P2) \end{aligned}$$

#### Part liée au service rendu pour les Ordures Ménagères Résiduelles :

**V1** = Volume annuel d'ordures ménagères résiduelles collecté = **A1 x B1 x C1**

**A1** = volume de contenants mis à disposition pour les Ordures Ménagères Résiduelles

**B1** = fréquence de collecte hebdomadaire des contenants d' Ordures Ménagères Résiduelles

**C1** = nombre de semaines d'activités par an

**P1** = Tarif au litre d'ordures ménagères résiduelles collecté (y compris frais de gestion)

#### Part liée au service rendu pour les déchets recyclables hors verre (TRI)

**V2** = Volume annuel de déchets recyclables collecté = **A2 x B2 x C2**

**A2** = volume de contenants mis à disposition pour les déchets recyclables

**B2** = fréquence de collecte hebdomadaire des contenants de déchets recyclables

**C2** = nombre de semaines d'activités par an

**P2** = Tarif au litre de déchets recyclables collecté (y compris frais de gestion)

EN CAS DE SITE UNIQUE :	EN CAS DE SITE UNIQUE :
<p><b>A2 = Volume de contenants TRI mis à disposition</b></p> <p>Le producteur estime avoir besoin de :</p> <p>.....contenant(s) TRI de ..... L, .....contenant(s) TRI de ..... L, .....contenant(s) TRI de ..... L, .....contenant(s) TRI de ..... L.</p> <p><b>B2 = Fréquence de collecte hebdomadaire des contenants TRI</b></p> <p><input type="checkbox"/> ... fois par semaine pour les TRI toute l'année  <input type="checkbox"/> ... fois par semaine pour les TRI du ... / 20... au ... / 20...  <input type="checkbox"/> ... fois par semaine pour les TRI du ... / 20... au ... / 20...</p> <p><b>Soit ..... litres de TRI par semaine</b></p> <p>En l'absence de contenants mis à disposition, estimer le volume hebdomadaire moyen présenté à la collecte</p> <p><b>C2 = Nombre de semaines d'activités par an</b></p> <p><input type="checkbox"/> Le nombre de semaines est de 52 par an  <input type="checkbox"/> Le nombre de semaines diffère de 52, précisez les semaines devant être collectées :                  ... semaines par an d'activités du ... / 20... au ... / 20...</p> <p><b>Soit V2 = ..... litres de TRI par an (A2 x B2 x C2)</b></p> <p><b>P2 = Tarif en € TTC au litre du TRI</b>                  Le tarif annuel P2 prend en compte le coût lié à la mise à disposition et à l'entretien des bacs roulants, à la collecte et au traitement des déchets.</p> <p><u>Pour 2022 :</u>                  Tarifs = 0.028 € / litre d'ORDURES MÉNAGÈRES                  Période = du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre</p>	<p><b>A1 = Volume de contenants Ordures Ménagères Résiduelles mis à disposition</b></p> <p>Le producteur estime avoir besoin de :</p> <p>.....contenant(s) OMR de ..... L, .....contenant(s) OMR de ..... L,                  .....contenant(s) OMR de ..... L, .....contenant(s) OMR de ..... L.</p> <p><b>B1 = Fréquence de collecte hebdomadaire des contenants OMR</b></p> <p><input type="checkbox"/> ... fois par semaine pour les OMR toute l'année  <input type="checkbox"/> ... fois par semaine pour les OMR du ... / 20... au ... / 20...  <input type="checkbox"/> ... fois par semaine pour les OMR du ... / 20... au ... / 20...</p> <p><b>Soit ..... litres d'OMR par semaine</b></p> <p>En l'absence de contenants mis à disposition, estimer le volume hebdomadaire moyen présenté à la collecte</p> <p><b>C1 = Nombre de semaines d'activités par an</b></p> <p><input type="checkbox"/> Le nombre de semaines est de 52 par an  <input type="checkbox"/> Le nombre de semaines diffère de 52, précisez les semaines devant être collectées :                  ... semaines par an d'activités</p> <p><b>Soit V1 = ..... litres d'OMR par an (A1 x B1 x C1)</b></p> <p><b>P1 = Tarif en € TTC au litre d'OMR</b>                  Le tarif P1 prend en compte le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles et les frais de gestion / facturation de la redevance spéciale</p> <p><u>Pour 2022 :</u>                  Tarifs = 0.05 € / litre d'ORDURES MÉNAGÈRES                  Période = du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre</p>
<p><b>EN CAS DE SITES MULTIPLES :</b></p> <p>Confère Annexe 1a « Multisites », puis reporter le total annuel ci-après :</p> <p><b>Soit V2 = ..... litres de TRI par an (A2 x B2 x C2) issus de l'annexe 1a</b></p> <p><b>P2 = Tarif en € TTC au litre du TRI</b>                  Le tarif annuel P2 prend en compte le coût lié à la mise à disposition et à l'entretien des bacs roulants, à la collecte et au traitement des déchets et les frais de gestion/facturation de la redevance spéciale.</p>	<p><b>EN CAS DE SITES MULTIPLES :</b></p> <p>Confère Annexe 1a « Multisites », puis reporter le total annuel ci-après :</p> <p><b>Soit V1 = ..... litres d'OMR par an (A1 x B1 x C1) issus de l'annexe 1a</b></p> <p><b>P1 = Tarif en € TTC au litre d'OMR</b>                  Le tarif P1 prend en compte le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères résiduelles et les frais de gestion/facturation de la redevance spéciale</p>

## 2. Déduction de la TEOM

Le SMICTOM Nord Aveyron déduira la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères acquittée en année n-1 à la facturation de la Redevance Spéciale pour les producteurs non ménagers la payant sous condition de réception d'une copie de la taxe foncière avant le 1<sup>er</sup> décembre.

$$\text{Montant final de redevance spéciale} = (V1 \times P1) + (V2 \times P2) - \text{TEOM n-1}$$

Si le montant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est supérieur au coût du service, le SMICTOM Nord Aveyron ne facturera pas la Redevance Spéciale. Cependant l'intégralité du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est due quelle que soit la situation au regard de la redevance spéciale; par ailleurs aucune exonération n'est possible.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : Valeur de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée l'année précédente à la facturation de la Redevance spéciale.

Année n-1 du montant de la redevance spéciale à l'émission du titre de paiement par le SMICTOM.

## 3. Règlement des litiges

En cas de litiges concernant la redevance spéciale résultant de la présente convention, le tribunal judiciaire est l'autorité compétente.

## 4. Particularités de cette 1<sup>ère</sup> année 2022 d'application de la redevance spéciale

Pour cette première année d'application de la redevance spéciale, la première facture sera relative à la période de production du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 novembre 2022.

Pour les producteurs non ménagers redevables de la redevance spéciale localisés sur les communes du Fel, Entraygues sur Truyère, Espeyrac, Golin hac ou Saint-Hippolyte payant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ils devront transmettre lors du conventionnement une copie de la taxe foncière de l'année 2020 pour connaître la base d'imposition et calculer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prévisionnelle pour l'année 2022 puis adresser la copie de la taxe foncière de l'année 2021.

## 5. Modification et/ou résiliation de la convention

La convention peut être résiliée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 2 mois :

- en cas de non-paiement de la redevance dans les délais, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.
- en cas de constats répétés de non-respect des consignes de collecte.
- si le producteur décide de résilier la convention, celui-ci devra alors justifier :
  - o soit de la cessation de son activité au lieu d'enlèvement des déchets
  - o soit du recours à une entreprise prestataire privée chargée de l'élimination de ses déchets (contrat, factures).

La résiliation de la convention entraîne automatiquement l'arrêt des prestations.

En cas d'évolution majeure du volume de déchets présenté à la collecte par le producteur redevable, la convention serait alors réactualisée d'un commun accord entre le producteur et le SMICTOM Nord Aveyron et au maximum une fois par an.

Dans ce cas, le SMICTOM Nord Aveyron adaptera la dotation du nombre de bacs roulants à la situation particulière.

Le SMICTOM Nord Aveyron peut dénoncer à tout moment la présente convention dans le cas où le producteur ne respecterait pas ses obligations

Fait à ..... le [ ]/[ ]/[ ]

En un exemplaire original,

Déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales contenues dans règlement de redevance annexé à la présente convention.

Le producteur

Représenté par : .....

Signature et cachet de l'établissement

La Présidente du SMICTOM Nord Aveyron  
Elodie GARDES





~~Annexe n°1 « Recensement des contenants à retirer par le SMICTOM »~~

Annexe n°2 « Convention de circulation » 8/9

Annexe n°3 « Règlement de la redevance » 9/9



## REGLEMENT

## DE LA REDEVANCE

## SPÉCIALE (RS)



**SMICTOM NORD AVEYRON**

48 Boulevard Joseph Poulenc  
12500 ESPALION

05.65.51.52.19

[contact@smictom-nord-aveyron.fr](mailto:contact@smictom-nord-aveyron.fr)  
[www.smictom-nord-aveyron.fr](http://www.smictom-nord-aveyron.fr)



**Visas :**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2224-14 et L2333-78 relatifs à la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés et à son financement par la redevance spéciale,**

**Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L541-2 et L541-7,**

**Vu les statuts modifiés du SMICTOM Nord Aveyron,**

**Vu la délibération d'instauration de la redevance spéciale en date du 2 décembre 2021,**

**Vu les délibérations d'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par les Communautés de Communes membres du SMICTOM Nord Aveyron,**

**Il est arrêté ce qui suit :**



## **PREAMBULE :**

**Le SMICTOM Nord Aveyron est l'autorité compétente en matière de gestion des déchets ménagers dans le cadre de l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Par ailleurs, conformément à l'article L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité assure également l'élimination des autres déchets définis par décret, qu'elle peut, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières.**

**Le service public est actuellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), instaurée par les communautés de communes membres du SMICTOM Nord Aveyron, ainsi que par une redevance spéciale (RS), instaurée par le SMICTOM Nord Aveyron par une délibération en date du 2 décembre 2021, cette dernière étant objet du présent règlement.**

**L'objectif de la mise en place de la redevance spéciale est de financer le service rendu aux producteurs non ménagers, et d'établir une équité entre les usagers ménagers et les producteurs non ménagers. La redevance spéciale s'applique aux établissements publics, commerces et toutes autres activités professionnelles collectés en bacs dont les déchets sont ramassés avec les déchets produits par les ménages.**

**Financièrement, la redevance spéciale permet de ne pas faire payer par l'ensemble des contribuables, dont les ménages, l'élimination des déchets non ménagers. A ce titre, elle instaure un mode de financement pour service rendu, en fonction notamment de la quantité de déchets produits, aux producteurs non ménagers utilisant le service public.**

**Elle permet également d'accompagner les producteurs non ménagers vers un meilleur tri de leurs déchets ainsi que vers une meilleure prévention et réduction de leurs productions.**

## 1. Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir le cadre général d'application de la redevance spéciale sur le territoire du SMICTOM Nord Aveyron aux professionnels producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères présentés à la collecte publique.

Il détermine notamment la nature des obligations que la collectivité et le redevable s'engagent à respecter dans le cadre de la contractualisation de leur relation et les conditions d'exécution de l'enlèvement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères présentés à la collecte.

Sur la base des dispositions du présent règlement, une convention particulière sera conclue entre le SMICTOM Nord Aveyron et chaque redevable bénéficiant du service public.

## 2. Usagers assujettis à la redevance spéciale

Est redevable de la Redevance Spéciale toute personne physique ou morale non-ménager, implantée sur le territoire du syndicat, dès lors qu'elle décide de bénéficier de la gestion de ses déchets par le service public, indépendamment de son statut, de son type d'activité ou encore de sa situation vis-à-vis de l'assujettissement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Peuvent donc être redevables notamment :

- Les entreprises, les industries, les sociétés,
- Les commerçants, les artisans, les restaurateurs et les professions libérales,
- Les collectivités et les administrations,
- Les campings, espaces de loisirs,
- Les établissements médico-sociaux : maisons de retraite, cliniques, hôpitaux, accueils de jour...
- Les établissements d'enseignements, : école maternelles et primaire, collèges et autres établissements scolaire, ainsi que les canines,
- Les établissements d'accueil d'enfants, : crèches, ...
- Les associations ;

Les organisateurs d'évènements ponctuels (manifestations, cérémonies...) pourront également être assujettis à la Redevance Spéciale.

Cette liste n'est pas exhaustive.

## 3. Non assujettis

Inversement, ne sont pas redevables et donc pas soumis au présent règlement :

- Les ménages,
- Les non-usagers du service, à savoir les établissements assurant eux-mêmes l'élimination de leurs déchets (conformément à la réglementation en vigueur)
- Les usagers assujettis à la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères et présentant moins de 1 980 litres d'OMR et de déchets recyclables hors verre par semaine à la collecte.  
Pour ces usagers, le SMICTOM Nord Aveyron veillera lors de ses prestations à ce que ce seuil ne soit pas dépassé. En cas de dépassements répétés et signalés par les agents, le SMICTOM Nord Aveyron se réserve la possibilité d'assujettir l'utilisateur concerné à la redevance spéciale.

## 4. Définition des déchets acceptés

La notion de « déchets assimilés » est définie par la combinaison de 2 critères :

- L'origine du producteur de déchets : commerces, entreprises, artisans, établissements publics, administrations, établissements de santé, professions libérales, association....
- La nature des déchets : ils doivent avoir les mêmes caractéristiques que les ordures ménagères et doivent pouvoir être collectés sans sujétion technique particulière et sans risque pour l'environnement.

Les déchets inclus du champ d'application de la redevance spéciale :

- *Les ordures ménagères résiduelles*

Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des locaux, débris de verre, vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers déposés dans des contenants normalisés.

- *Les déchets recyclables ou valorisables*

Les déchets assimilés aux recyclables (emballages plastiques recyclables, papiers-journaux, revues, magazines, cartons, emballages métalliques...) sont aussi concernés par la redevance spéciale.

Le producteur doit respecter les consignes de tri établies par le SMICTOM Nord Aveyron ; notamment, les emballages, cartons, papiers, ainsi que le verre ne doivent pas être mélangés avec les déchets assimilés aux ordures ménagères résiduelles.

- Emballages et papiers dans les bacs à couvercle jaune fournis : briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, y compris bouteilles d'huile, barquettes en aluminium, canettes, bouteilles de sirops et bidons, boîtes de conserve, aérosols vidés de leur contenu, les barquettes, films, sacs en plastique, pot de yaourt, ainsi que l'ensemble des papiers.
- Verre dans les récup 'verre : les bouteilles, pots et bocaux en verre peuvent être déposés dans les colonnes à verre mis à votre disposition sur l'espace public,
  - *Les déchets des déchetteries :*

L'accès aux déchetteries est également possible pour les producteurs non ménagers du territoire du SMICTOM Nord Aveyron  
voir modalités et règlement intérieur des déchetteries sur le site internet du SMICTOM Nord Aveyron : [www.smictom-nord-aveyron.fr](http://www.smictom-nord-aveyron.fr)

#### **Contrôles**

Le SMICTOM se réserve le droit d'effectuer des contrôles terrain à tout moment pour vérifier les volumes, le nombre et le contenu des bacs présentés à la collecte et déterminés dans le présent règlement.  
En cas d'un nombre de bacs insuffisants par rapport à la production réelle remarquée sur le terrain, la dotation de bacs sera ajustée en concertation avec le producteur et le montant de la redevance spéciale sera modifié avant la facturation.

## **5. Définition des déchets refusés**

Les déchets qui ne sont pas considérés comme des déchets ménagers et assimilés et qui ne sont donc pas collectés dans les ordures ménagères et assimilés par le SMICTOM Nord Aveyron sont :

- Les produits chimiques sous toutes leurs formes (les résidus de peintures, vernis, colles, solvants et pesticides...),
- Les déchets inertes (déblais, gravats, etc.),
- Les déchets verts,
- Les déchets d'activité de soins (médicaments, produits de laboratoire, radiographie...),
- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés,
- Les déchets encombrants,
- Les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques,
- Les déchets d'ameublement,
- Les matières radioactives,
- Les armes et munitions,
- Les déchets spéciaux inflammables ou explosifs,
- Les pièces automobiles provenant de la réparation et de l'entretien des véhicules à moteur, (pneumatiques, filtres à huile, batteries, pare-brise...),
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets des établissements industriels, commerciaux, artisanaux autres que ceux cités dans l'article 4
- ...

Le producteur doit personnellement gérer l'enlèvement de ces déchets, dans le cadre d'une filière agréée. Certains de ces déchets sus nommés peuvent être déposés en déchetteries.

## **6. Obligation de la collectivité**

Pendant la durée de la convention prévue à l'article 1 du présent règlement, le SMICTOM Nord Aveyron s'engage à :

- Assurer la gestion de la RS et les réclamations auprès des redevables
- Proposer des contenants de collecte conformes à la réglementation, adaptés à la configuration des lieux et à la production de déchets,
- Assurer la collecte des déchets du producteur redevable présentés à la collecte,
- Assurer l'élimination de ces déchets conformément à la réglementation en vigueur,
- Ne pas diffuser les informations de l'entreprise à des tiers extérieurs au SMICTOM Nord Aveyron.

#### **Restrictions de service éventuelles**

Les modalités sont susceptibles d'évoluer dans un souci d'amélioration ou d'économie. Tout aménagement fera l'objet d'une information préalable du redevable, et, si nécessaire, d'un avenant à la convention prévue à l'article 1 du présent règlement.

En cas de restriction du service de collecte pendant au moins deux semaines consécutives, un dégrèvement de la somme appelée au préalable au titre de la redevance spéciale sera effectué au prorata des périodes constatées. Pour ce faire, l'utilisateur devra présenter un justificatif attestant de la réalisation de la prestation par un opérateur privé pendant la période considérée.

Le producteur ne peut prétendre à aucune indemnisation si une ou plusieurs collectes étaient supprimées pour quelques motifs que ce soit (problèmes techniques, fermeture du site de traitement, ...).

## 7. Obligation du producteur

Pendant la durée prévue à l'article 1 du présent règlement, le producteur redevable s'engage à :

- Respecter le présent règlement de redevance en vigueur,
- Déposer les bacs roulants aux jours et heures de collecte définis,
- Maintenir en bon état d'entretien les bacs roulants, assurer leur lavage et leur désinfection,
- Veiller à ne pas tasser le contenu des bacs et à ne pas laisser déborder les déchets, (aucune surcharge volumique ou massique des bacs de collecte n'est autorisée, la collecte doit pouvoir être réalisée sans endommager ni le bac, ni le matériel de collecte, tout en restant manipulable par les agents de collecte. Tous déchets déposés en vrac ou en sacs à côté des conteneurs ne seront pas collectés, le producteur devra se charger de reconditionner les sacs pour les présenter à la collecte ultérieure,
- Veiller à ce que le couvercle soit toujours entièrement fermé afin d'éviter l'exposition des déchets aux intempéries. Ne mettre dans les bacs que les déchets acceptés à la collecte comme précisé dans l'article 3.
- Prévenir par tous moyens le SMICTOM Nord Aveyron en cas de vol, de dégradation (vandalisme, renversement par un véhicule, etc.) ou de dysfonctionnement du matériel mis à sa disposition. Le matériel sera remplacé à l'identique sur présentation d'un justificatif (dépôt de plainte, constat, déclaration d'assurance...)
- Présenter les ordures ménagères résiduelles en sacs dans les bacs. Les ordures ménagères résiduelles présentées en vrac ne seront pas enlevées et leur évacuation incombe dans ce cas au producteur.
- Il en est de même des conteneurs roulants qui n'auraient pas été déclarés au préalable.
- Le déneigement doit être assuré pour rendre accessible les contenant (conteneurs et/ou colonnes) et favoriser les manœuvres du véhicule.

## 8. Redevance

Le montant de la redevance est calculé à partir des productions connues pour chaque redevable et renseignées dans leurs conventions, convention prévue à l'article 1 du présent règlement. Il dépend du type d'usager du service.

### 8.1. Catégories de producteurs non ménagers

#### Redevance en fonction des volumes collectés pour les producteurs dotés en bacs roulants

Son montant tient compte notamment des bacs roulants collectés (litrage) et du prix au litre défini par flux ainsi que de la potentielle saisonnalité de l'activité. Pour les producteurs non dotés de bacs roulants en propre, une estimation du volume hebdomadaire collecté sera convenue et retranscrite dans la convention prévue à l'article 1 du présent règlement.

Les producteurs concernés par la redevance spéciale et payant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour le local où se situe l'activité, verront celle-ci déduite du montant de la redevance spéciale.

#### Redevance appliquée pour les seules activités saisonnières ou campings

Son montant tient compte de la réalité des bacs roulants collectés durant la période d'activité par l'intermédiaire d'un relevé assuré par le SMICTOM Nord Aveyron

#### Cas des producteurs non ménagers exonérés de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les producteurs légalement exonérés du paiement de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères, du fait notamment d'une éventuelle exonération de taxe foncière s'acquittent de la redevance spéciale en fonction du volume collecté annuellement dès le 1<sup>er</sup> litre. Son montant est déterminé selon les modalités d'application de l'article 10 suivant.

### 8.2. Révision des prix et actualisation des volumes

Les tarifs sont fixés annuellement en janvier par délibération. Les évolutions de tarifs dépendent de l'évolution du coût du service tel qu'il ressort du rapport annuel du service public de gestion des déchets de l'exercice de l'année précédente.

Les modifications de tarifs sont applicables de plein droit après information de l'usager, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à cet effet.

### 8.3. Déduction de TEOM pour les producteurs la payant

Le producteur redevable de la redevance spéciale (volume hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles et de déchets recyclables hors verre supérieur à 1 980 litres et redevable de la taxe foncière) verra sa TEOM déduite de la redevance spéciale sous condition de réception d'une copie de la taxe foncière avant le 1<sup>er</sup> décembre.



## CALCUL :

$$\begin{aligned} & \text{Tarif unitaire OM (€/litre)} \\ & \times \text{ volume d'ordures ménagères collectées} \\ & + \\ & \text{Tarif unitaire TRI (€/litre)} \\ & \times \text{ volume de tri sélectif collecté} \\ & \times \\ & \text{le nombre de semaines d'activités} \\ & - \text{TEOM (le cas échéant)} \end{aligned}$$

### 9. Prestation ponctuelle de mise à disposition et collecte de bacs roulants

Dans le cas d'une production exceptionnelle de déchets assimilés, le SMICTOM Nord Aveyron peut mettre des bacs roulants de collecte à disposition du producteur non ménager sur une durée déterminée, sous réserve que la demande soit formulée au moins 10 jours à l'avance.

Les tarifs de mise à disposition des bacs, de collecte et traitement des déchets assimilés sont déterminés par délibération du conseil syndical.

### 10. Facturation de la redevance

Les décomptes seront établis annuellement à terme échu, par application du calcul explicité à l'article 8 et sur la base des prix au litre délibérés en janvier de chaque année par le Conseil syndical en fonction du coût annuel réel du service rendu. La Redevance Spéciale n'est pas soumise à la TVA.

Toute période mensuelle commencée est due, sauf en cas de cessation, de transfert d'activité ou de déménagement. En ce cas, la redevance spéciale sera calculée au prorata de la période d'exécution effective du service si l'information a bien été donnée dans les conditions fixées à l'article ci-dessous.

Le producteur se libérera des sommes dues en exécution de sa convention, prévue à l'article 1 du présent règlement :

- par règlement en numéraire au Trésor public,
- par chèque bancaire ou postal adressé au Trésor public,
- par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public.

Toute facture n'ayant fait l'objet d'aucune contestation écrite dans les 15 jours de sa réception, le cachet de la poste faisant foi, sera réputée acceptée par le client du service et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation ultérieure.

Le producteur s'engage à verser au SMICTOM Nord Aveyron, la redevance spéciale dans le délai légal de 30 jours à compter de l'émission du titre de recettes correspondant. En cas de retard de paiement, il est appliqué aux sommes dues le taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts ont commencé à courir jusqu'à la date de paiement du principal. En l'absence de paiement dans les délais impartis, le trésor public pourra faire usage des moyens de recouvrement à sa disposition.

### 11. Durée des conventions particulières

Les conventions particulières prennent effet à compter de la livraison du bac ou du premier jour de bénéfice du service et arrivent à échéance au 30 novembre de chaque année. Elles sont renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée à l'initiative de l'une des parties 30 jours au moins avant la date d'échéance.

### 12. Données personnelles

Le SMICTOM, en qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles permettant de percevoir la redevance spéciale pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Les données personnelles sont collectées, traitées, utilisées de manière sécurisée et conservées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel : Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE).

La collecte des données à caractère personnel a un caractère contractuel.

Les données à caractère personnel collectées sont : (1) l'identité, la fonction et les coordonnées professionnelles du producteur de déchets et de ses représentants auprès de la Collectivité. (2) Les coordonnées du propriétaire du lieu de production.

#### Destinataires des données

Les destinataires des données sont les personnels du SMICTOM Nord Aveyron en charge de la gestion des déchets et des finances.

Conformément à la réglementation en vigueur, les données sont tenues à la disposition des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Les données ne sont pas communiquées à des tiers à des fins commerciales, et ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

#### Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées par le SMICTOM Nord Aveyron au titre des finalités ci-dessus sont conservées 10 ans à l'issue de la relation contractuelle avec le producteur.

#### Droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité

Les personnes identifiées lors du conventionnement bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité des données les concernant. Ils peuvent également demander la limitation ou s'opposer au traitement de leurs données.

Pour exercer leurs droits, les personnes doivent en faire la demande auprès du délégué à la protection des données, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

En cas de litige relatif à leurs données personnelles, les personnes ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

#### Coordonnées du Délégué à la Protection des Données

Le SMICTOM Nord Aveyron a désigné un Délégué à la Protection des Données qui peut être contacté par courrier (SMICTOM Nord Aveyron au 48 boulevard Joseph POULENC, 12500 ESPALION) ou courriel.

## 13. Obligation d'informations

Tout changement dans la situation du producteur redevable durant l'exécution de sa convention prévue à l'article 1 du présent règlement (changement de propriétaire ou de gérant, fermeture prolongée ou définitive de l'établissement, liquidation, changement d'activité, modification de la Taxe foncière etc.) devra être signalé par écrit dans les meilleurs délais, au SMICTOM Nord Aveyron. En l'absence d'information, le redevable connu sera destinataire de la redevance spéciale.

De même, le producteur redevable devra informer le SMICTOM Nord Aveyron, en cas de vol, de dégradation (vandalisme, etc.) ou de détérioration des bacs mis à sa disposition.

Le SMICTOM Nord Aveyron a également en charge d'informer le producteur de toute modification concernant le présent règlement.

## 14. Application et modification du présent règlement

Le présent règlement prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, date d'entrée en application des nouvelles modalités de redevance spéciale actée par le conseil syndical du SMICTOM Nord Aveyron.

Le SMICTOM Nord Aveyron est responsable de l'organisation technique du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du financement du service. Des modifications au présent règlement, ainsi qu'au règlement de collecte, peuvent être décidées par le Conseil de la collectivité.

Le règlement modifié sera à disposition des redevables au siège du syndicat et sur son site internet. Néanmoins, toute modification substantielle des modalités d'exécution et de financement du service fera l'objet d'une communication écrite à chaque redevable.

**Objet : Subvention aux associations : fête des  
plantes de Villecomtal.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D517**

*Rapporteur : Monsieur Bernard SCHEUER.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames :** Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs :** Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président propose d'attribuer des subventions, pour l'année 2022, à certaines associations. Pour rappel, les subventions sont inscrites au budget principal pour l'année 2022, sur le compte 6574.

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Herb'en Fête	Fête des Plantes de Villecomtal	Association	300 €

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'attribution de subvention de 300 € à l'association mentionnée dans le tableau ci-dessous ;

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Herb'en Fête	Fête des Plantes de Villecomtal	Association	300 €

- **AUTORISE** le versement des subventions à l'association ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**  
**Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : 27 OCT. 2022  
Pour copie conforme,  
Le Président,

**Par délégation**  
**La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*



**Objet : Vente parcelle B n°1610,  
M.Dominique MARC, Rouens, Saint  
Hippolyte.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D518**

*Rapporteur : Monsieur Eric PICARD.*

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

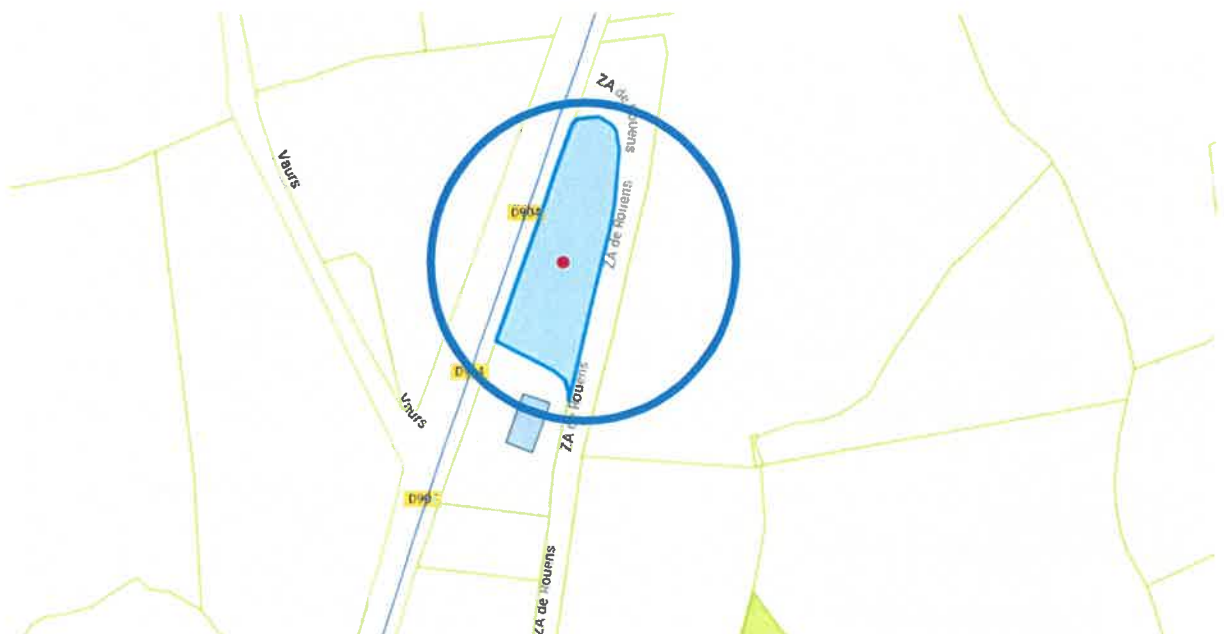
Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Président explique que Monsieur Dominique MARC, a émis le souhait d'acheter la parcelle cadastrée section B n°1610 située sur la ZA de Rouens sur la commune de Saint Hippolyte. Ce lot d'une surface de 2418 m<sup>2</sup> est vendu 1,27€ HT le m<sup>2</sup>. L'acquéreur souhaite construire un entrepôt pour des véhicules.



Il sera inséré dans l'acte authentique de vente la condition résolutoire suivante :  
« Tout acquéreur de lot du présent lotissement doit :

- déposer et obtenir dans un délai maximum de 12 mois, à compter de la signature de l'acte, une demande de permis de construire à la mairie de la commune concernée.
- avoir terminé les travaux et présenté le certificat de conformité dans un délai de 3 ans, à compter de l'obtention du permis de construire.

Si dans un délai de 12 mois, à compter de la signature de l'acte, aucun permis n'a été délivré ou aucun début de construction n'est intervenu sur le lot dans un délai de 24 mois à compter de la signature de l'acte, le lotisseur pourra le racheter à son propriétaire qui ne pourra s'y opposer, au prix de la vente initiale tout en réservant le droit d'examiner le cas particulier, ou le cas de force majeure, ayant entraîné le non-respect des délais ci-dessus en d'en apprécier le bien-fondé ».

Monsieur le Président propose donc de réaliser ladite vente à Monsieur Dominique MARC ou toute personne morale qui s'y substituerait moyennant le prix de 1,27 € HT le m<sup>2</sup>, soit le prix de 3070,86 € HT auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur en sus.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le prix de vente de 1,27 € HT le m<sup>2</sup> pour le terrain sis sur la ZA de Rouens sur la commune de Saint Hippolyte;
- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrée section B n°1610, commune de Saint Hippolyte à M. Dominique MARC ou toute autre personne morale qui s'y substituerait pour un montant de 3070,86 € HT auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur en sus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision et notamment l'acte authentique de vente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

27 OCT. 2022

**Par délégation  
La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Validation Convention Territoriale  
Globale.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D519**

*Rapporteuse : Madame Elodie GARDES.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Welfried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a des champs d'intervention multiples (petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et amélioration du cadre de vie, accès aux droits, accessibilité aux services...), qu'elle décline dans une approche territoriale globale.

Dans le cadre de cette approche, mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles,... L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la «Convention Territoriale Globale» (CTG).

La CTG est une convention de partenariat co-construite entre la CAF, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'ensemble des communes qui la compose, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles.

Ce partenariat se concrétisait, jusqu'à présent, par la signature de Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) avec les collectivités.

La Convention territoriale Globale, dite CTG, est une démarche de partenariat, un outil de travail collaboratif, pour l'élaboration d'un projet social adapté aux besoins des habitants du territoire Comtal Lot et Truyère qui a débuté en juillet 2021.

Ses objectifs :

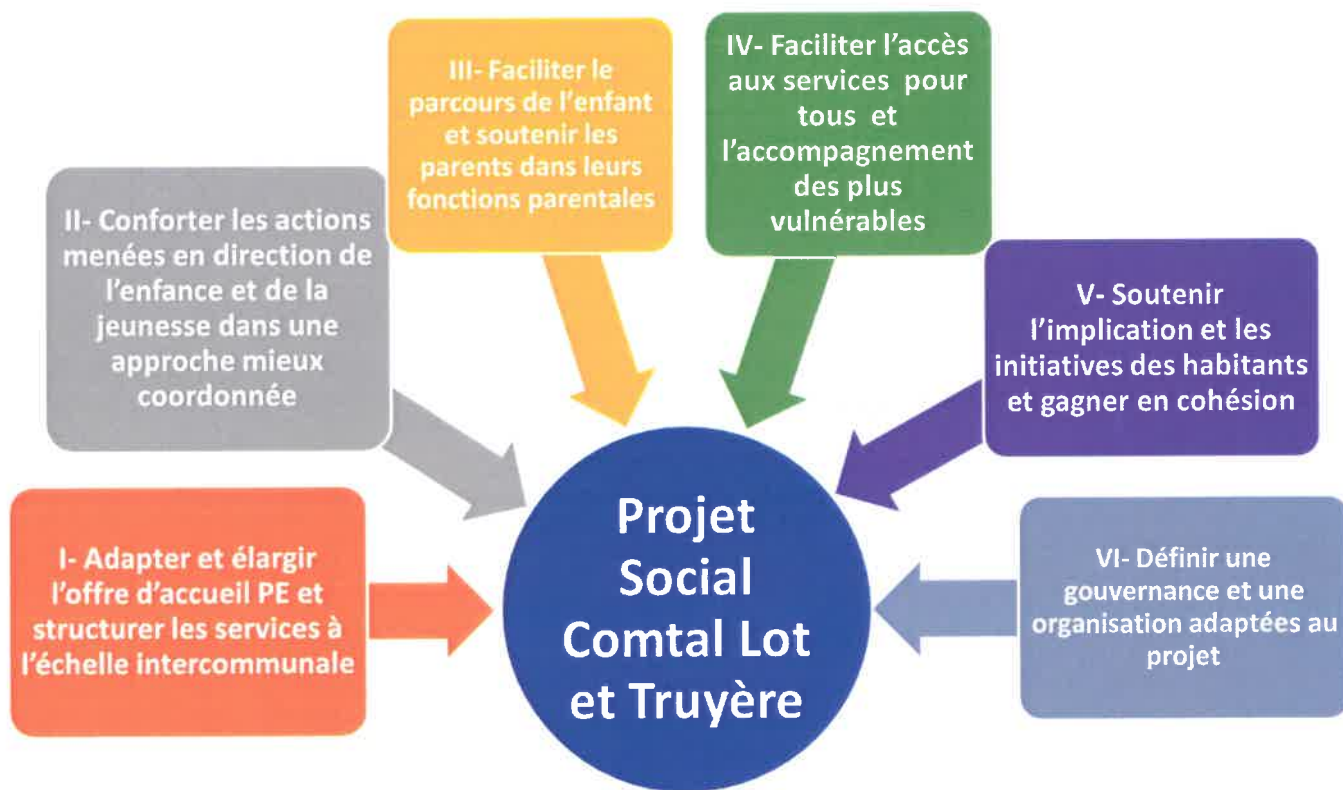
- Apporter une aide à la décision,
- Valoriser et développer des projets de territoire,
- Tenir compte des partenariats existants et apporter une vision décloisonnée de l'intervention sociale,
- Adapter les actions aux besoins du territoire.

Cette démarche s'est appuyée sur un diagnostic partagé en réalisant un état des lieux de l'offre et des besoins existants, et en définissant les priorités et les moyens à mettre en œuvre.

Elle a conduit à créer, avec l'ensemble des partenaires, un plan d'actions afin de répondre aux enjeux définis à partir du diagnostic. De nombreuses réunions de concertation (comités de pilotage, ateliers, restitutions,...) ont réunis partenaires, élus et institutionnels du territoire.

Cette convention se concrétise par un pilotage des actions, une évaluation du projet social de territoire.

Les grandes orientations de la CTG sont les suivantes :



Le projet social est décliné en 44 actions détaillées éléments du contexte, résultats attendus, méthodologie, ressources mobilisables, indicateur d'évaluation, échéance,...).

La durée d'application de la Convention Territoriale Globale est fixée pour une période allant de 2022 à 2026.

La CTG appuie également l'ingénierie territoriale à travers le financement d'un poste de coopérateur social et territorial communautaire, en charge d'animer cette CTG et les actions qu'elle propose en matière de Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Animation Sociale et accès aux droits.



**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et les autres collectivités partenaires ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

27 OCT. 2022

**Par déléation  
La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Aide à l'habitat Madame Jeanne  
CAZAL, Espalion.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D520**

*Rapporteuse : Madame Elodie GARDES.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wielfried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2019-06-17-D15 concernant les Aides Communautaires pour l'Amélioration de l'Habitat – Centre Bourg Espalion,

Vu la Délibération de la Communauté de Communes n°2022-03-15-D324 portant Aide à l'habitat, commune d'Espalion, principe d'intervention financière de la communauté de communes pour les propriétaires bailleurs,

Monsieur le Président indique que dans le cadre de l'Etude Centre-Bourg réalisée par la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère en 2018 et 2019, un des volets importants d'actions à mener porte sur l'amélioration de l'habitat.

Aussi, une action globale de soutien à cette amélioration a été élaboré. Elle se traduit par un dispositif d'aides financières pouvant être accordées dans le cadre de l'opération « Habitat à Espalion » concernant un périmètre d'intervention dans le centre bourg d'Espalion. Ce dispositif, repris dans un guide des aides, prévoit une intervention de la communauté de communes.

Des aides peuvent ainsi être accordées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs, en fonction du nombre de personnes composant le foyer et des ressources des ménages.

Pour ces programmes, les aides de l'ANAH, de la CCCLT et de la Commune d'Espalion se cumulent. Les aides de la Communauté de Communes sont cependant conditionnées par des aides apportées par la Commune d'Espalion.

Le montant de la subvention de la Communauté de Communes correspond à 5% du montant hors taxe accordé par l'ANAH, dans la limite de 1 250€ par dossier dans le cas d'un propriétaire occupant.

Le 28 septembre 2022, la Commune d'Espalion a accordé une subvention de 10% du montant accordé par l'ANAH au titre du programme « Propriétaire Occupants » pour la rénovation énergétique du logement de madame Jeanne CAZAL, situé 61 Avenue de la Gare 12500 Espalion. Ce montant correspond à 310,95 €, le montant de l'ANAH s'élevant à 3 109,50 €.

La part de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, correspondant à 5% du montant attribué par l'ANAH, s'élève donc à 155 €.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement du montant de 155€ à Mme Jeanne CAZAL au titre des aides à l'habitat pour les propriétaires occupants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

  
27 OCT. 2022

**Par délégation  
La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Objet : Validation des grands axes du Projet  
Culturel de Territoire et du projet de  
convention avec le Département de  
l'Aveyron.**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D521**

*Rapporteuse : Madame Sylvie TAQUET-LACAN.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Welfried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a sollicité le Département pour un accompagnement en ingénierie culturelle autour de l'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire. Pour répondre à cette demande, le Département a mis à disposition ses ressources et compétences en ingénierie culturelle territoriale. La communauté de communes et le Département ont ainsi mené conjointement un travail de diagnostic (recensement de l'offre culturelle, approche des pratiques culturelles de la population) et d'animation (ateliers thématiques).

Le Projet Culturel de Territoire de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, est le fruit de la réflexion concertée des élus et des acteurs culturels et expression de la stratégie de développement culturel souhaitée par l'intercommunalité.

Ainsi, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et le Département de l'Aveyron reconnaissent la mise en œuvre d'une politique culturelle sur leur territoire, comme faisant partie de leurs priorités.

La Convention d'objectifs, document stratégique, identifiée à partir du Projet Culturel du Territoire de la Communauté de Communes et des orientations de la politique culturelle départementale, les objectifs et les priorités partagés, les axes de développement, les ressources et acteurs du territoire engagés dans la mise en œuvre des projets culturels, les dispositifs techniques et financiers du Département susceptibles de contribuer à leur réalisation, l'engagement des partenaires publics locaux.

Dans ce contexte, le Département et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, par la signature d'une convention territoriale de développement culturel, s'engagent sur 3 ans autour



d'objectifs partagés (cf projet de convention ci-joint). Cette convention entend également définir les modalités du partenariat ainsi instauré.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les grands axes du **Projet Culturel de Territoire** et le **projet de convention avec le Département de l'Aveyron** ;
- **AUTORISE** le **Président** à **signer** tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le  
Pour copie conforme,  
Le Président,

27 OCT. 2022

**Par délégation  
La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

## L'AveyrOn se bouge

### CONVENTION D'OBJECTIFS

#### **Pour la mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère**

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 décembre 2021 adoptant le projet départemental 2022—2028 « L'AveyrOn se bouge : 12 défis pour faire vibrer l'Aveyron » qui approuve la politique culturelle départementale et autorise le Président à signer la convention,

Vu la délibération de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère du **24 octobre 2022** validant le Projet Culturel de Territoire,

Vu délibération de la Commission Permanente du Département du **16 décembre 2022** autorisant la signature de la convention,

Entre

**Le Département de l'Aveyron** représenté par son Président **Monsieur Arnaud VIALA**,  
D'une part

**La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère**, représentée par son Président **Monsieur Nicolas BESSIERE**,  
D'autre part

#### **Préambule :**

La Communauté de communes Comtal Lot et Truyère a sollicité le Département pour un accompagnement en ingénierie culturelle autour de l'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire.

Pour répondre à cette demande, le Département a mis à disposition ses ressources et compétences en ingénierie culturelle territoriale. La Communauté de communes et le Département ont mené conjointement un travail de diagnostic (recensement de l'offre culturelle, approche des pratiques culturelles de la population) et d'animation (ateliers thématiques).

Le Projet Culturel de Territoire de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère, fruit de la réflexion concertée des élus entre eux et avec les acteurs culturels et expression de la

stratégie de développement culturel souhaitée par la communauté, a été formalisé (cf. annexe 1) puis validé en conseil communautaire **le 24 octobre 2022.**

La Communauté de communes Comtal Lot et Truyère confirme ainsi son engagement dans une politique culturelle volontariste et structurante. Elle affirme la culture comme levier de développement, outil de valorisation patrimoniale et support d'attractivité territoriale.

La Culture est mentionnée dans la loi NOTRe comme une compétence partagée entre les collectivités. Les orientations de la politique départementale de développement culturel figurent dans le projet départemental « L'Aveyron se bouge : 12 défis pour faire vibrer l'Aveyron » adopté par l'Assemblée départementale le 10 décembre 2021 (cf. annexe 2).

Ainsi, la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère et le Département de l'Aveyron reconnaissent la mise en œuvre d'une politique culturelle sur leur territoire, comme faisant partie de leurs priorités.

La Convention d'objectifs, document stratégique, identifie à partir du Projet Culturel du Territoire de la Communauté de communes et des orientations de la politique culturelle départementale, les objectifs et les priorités partagés, les axes de développement, les ressources et acteurs du territoire engagés dans la mise en œuvre des projets culturels, les dispositifs techniques et financiers du Département susceptibles de contribuer à leur réalisation, l'engagement des partenaires publics locaux.

Afin de renforcer l'efficacité des politiques publiques par une meilleure articulation avec les enjeux et spécificités de chaque territoire, le Département souhaite accompagner le territoire de la Communauté de communes dans la mise en œuvre d'un projet culturel partagé.

Dans ce contexte, le Département et la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère, par la signature d'une convention territoriale de développement culturel, s'engagent sur 3 ans autour d'objectifs partagés :

- Renforcer le lien et la coopération avec les communes, les acteurs culturels privés (associatifs notamment) et les habitants ;
- Favoriser l'accès de tous aux évènements, projets et équipements culturels, en toute équité et sur l'ensemble du territoire ;
- Pérenniser et enrichir les saisons culturelles ;
- Soutenir la création artistique et l'accueil en résidences d'artistes professionnels dans le territoire ;
- Valoriser le patrimoine matériel et immatériel comme socle de l'identité culturelle et vecteur de développement culturel, notamment collaborer à la mise en œuvre du projet de rénovation pour un nouveau musée de société à Espalion porté par le Département et valoriser les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'un réseau de lecture publique ;
- Développer une offre d'Education Artistique et Culturelle en direction des enfants et adolescents, homogène et équitable.

La présente convention entend également définir les modalités du partenariat ainsi instauré.

## **Les enjeux de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère :**

(cf. annexe 1)

**POURSUITE DE LA POLITIQUE CULTURELLE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE** engagée depuis plus de 5 ans dans le cadre de la compétence facultative culture de la Communauté, mise en œuvre par son service culturel à l'appui d'équipements communautaires et axée sur une saison culturelle de qualité ouverte à l'innovation (accueil en résidences, co-production, pré-achat), une politique de soutien des acteurs culturels et un ensemble cohérent d'actions de médiation connectées à la programmation (offre en Education Artistique et Culturelle, stages de pratique amateur, sorties de résidence ...).

### **Structuration d'un réseau de LECTURE PUBLIQUE**

Accompagner la construction d'un réseau de bibliothèques/médiathèques sur l'ensemble du territoire de la Communauté (informatisation, actions collaboratives, accompagnement des salariés et bénévoles dans la mise en œuvre du réseau).

### **PATRIMOINE : tirer parti d'une richesse patrimoniale exceptionnelle**

- Améliorer et partager la connaissance du patrimoine ;
- Bâtir une stratégie partagée de valorisation du patrimoine ;
- Valoriser la culture occitane ;
- Lier patrimoine et tourisme ;
- Lier patrimoine et arts.

**Renforcement du LIEN SOCIAL** : travailler avec et pour les habitants.

### **ATTRACTIVITE**

Contribuer au rayonnement du territoire

Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre culturelle à l'intérieur et à l'extérieur du territoire  
Encourager et soutenir les propositions culturelles de qualité, innovantes et créatives  
Construire et promouvoir l'image d'un territoire riche en patrimoine.

### **COMPLEMENTARITE de l'action culturelle**

- Favoriser le développement de réseaux culturels et institutionnels ;
- Poursuivre la politique de soutien des acteurs culturels ;
- Articuler équipements culturels communautaires et équipements culturels communaux pour pouvoir irriguer le territoire et accueillir l'ensemble des actions et événements programmés ;
- Partager la connaissance et l'information entre acteurs culturels privés et publics, échanger sur les agendas des manifestations et les projets afin d'améliorer chaque fois que possible la complémentarité des programmes proposés par les différents acteurs culturels.



La signature de cette convention n'exclue pas la possibilité pour la Communauté de communes de nouer, sur la base de son Projet Culturel de Territoire, d'autres partenariats culturels notamment avec la Région et l'Etat.

De la même façon la signature de la présente convention n'exclue pas la possibilité pour la Communauté de communes et le Département de signer un CPAT (Contrat de Projets Aveyron-Territoires). Dans ce cas, les partenaires veilleront néanmoins à la cohérence des objectifs et contenus spécifiés dans ces deux documents.

Ceci exposé :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

### **Article 1 : Objet de la présente convention**

La présente convention a pour objet d'identifier les actions communes et les champs que le Département et la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère entendent développer et investir dans les 3 prochaines années pour conforter l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants.

Ainsi, cette convention fixe entre le Département de l'Aveyron et la Communauté de communes le cadre dans lequel s'inscrit la démarche culturelle, artistique, patrimoniale, proposée par la Communauté de communes et approuvée pour une période de 3 ans en tenant compte de :

- la volonté du Département d'accompagner les collectivités aveyronnaises afin de positionner la culture comme composante de l'attractivité et du développement du territoire aveyronnais en lien avec les problématiques sociale, touristique et économique.
- la volonté de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère de travailler en étroite collaboration avec le Département autour d'objectifs partagés contribuant à conforter l'attractivité de son territoire et la qualité de vie de ses habitants.

Par la présente convention, la Communauté de communes s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le Projet Culturel de Territoire sur la base des axes thématiques prioritaires définis à l'article 2.

## Article 2 : Axes thématiques prioritaires et partagés sur 3 ans

(cf. annexes 1 et 2)

### Les axes thématiques :

- Programmation culturelle : une offre culturelle professionnelle (saison culturelle assortie d'actions périphériques de médiation) portée en direct par la Communauté de communes via son service culturel.
- Education Artistique et Culturelle : poursuite de l'action importante menée par la Communauté de communes dans ce domaine depuis 5 ans en lien avec le service Développement culturel et artistique de la Direction de la culture, des arts et des musées du Département de l'Aveyron.
- Pratique amateur et enseignement artistique ciblés sur l'organisation de temps de rencontre amateurs / professionnels en lien avec le service Développement culturel et artistique de la Direction de la culture, des arts et des musées du Département de l'Aveyron et l'éducation musicale en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.
- Lecture publique : renforcement du rôle des bibliothèques comme point d'appui de l'offre et de la dynamique culturelles sur le territoire, construction d'un réseau coordonné et informatisé de lecture publique dans le cadre du Contrat Territorial de Lecture en cours sur le territoire de la Communauté, en lien étroit avec la Médiathèque Départementale de l'Aveyron et la Drac Occitanie.
- Soutien aux acteurs culturels dans le cadre des dispositions réglementaires des deux collectivités signataires.
- Patrimoine : patrimoine de tous types y compris immatériel (occitan, Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle biens en série inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco), patrimoine géologique et environnemental ; dans le cadre de la compétence culture de la Communauté mais également dans le cadre de sa compétence économie / tourisme.
- Equipements : espace multiculturel du Nayrac, salle multiculturelle d'Entraygues, participation à la réflexion sur le projet d'aménagement d'un pôle culturel à Espalion, participation à la réflexion sur le projet de rénovation porté par le Département du musée des mœurs et coutumes en vue de la création d'un nouveau musée de société intégrant la collection Joseph Vaylet.
- Communication : communication axée sur la saison (plaquettes de saisons, affiches, conférences de presse ...), communication interne entre acteurs culturels du territoire (moments d'échanges identifiés et réguliers).

## **Les acteurs :**

Le territoire Comtal Lot et Truyère héberge un nombre considérable d'acteurs publics et privés. Plus de quarante d'entre eux sont potentiellement diffuseurs/programmateurs parmi lesquels le Pôle Européen du Don du Fel (expositions permanentes et temporaires), l'Association pour la Renaissance du Vieux Palais d'Espalion (saison musicale), Blues en Aveyron (festival de blues), Culture en Caricanyon (festival de la caricature et du dessin d'humour), les deux cinémas qui proposent des programmations à l'année (cinéma Rex d'Espalion et cinéma pour tous d'Entraygues), Jeunesse motivée d'Entraygues (Rastaf'Entray Festival), la Festa del Traouc ... et dans le domaine du patrimoine les 8 musées et espaces d'interprétation (dont deux musées départementaux : Musée des mœurs et coutumes à Espalion et Espace archéologique départemental à Montrozier), le château de Calmont d'Olt, l'association du musée Joseph Vaylet – musée du scaphandre et l'association les Amis de Joseph Vaylet qui gèrent le fonds Vaylet (ressource clé de la culture occitane à l'échelle départementale et régionale), l'association Sur les Pas de Saint Jacques (acteur majeur de l'inscription des chemins de Saint Jacques au patrimoine mondial UNESCO) ...

La Communauté de communes Comtal Lot et Truyère conventionne d'ores et déjà avec plusieurs acteurs privés qui apportent leur concours à la mise en œuvre du projet culturel de la Communauté.

D'autres acteurs œuvrant en faveur de la culture sont également identifiés comme ressources du territoire tels le Big Band, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, les Amis des sciences et de la terre ... ainsi que les artistes professionnels qui résident sur le territoire et bien sûr les médiathèques et les deux antennes du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron.

L'examen par le Département de projets portés par de nouveaux acteurs culturels s'effectuera au regard de la cohérence de ces projets par rapport aux orientations du Projet Culturel de Territoire et de la politique culturelle du Département.

## **Article 3 : Engagements respectifs**

Le Département s'engage à :

- mobiliser une aide en direction de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère pour la réalisation des objectifs listés à l'article 2, sous réserve que les projets soient éligibles aux dispositifs de la politique culturelle du Département figurant dans le projet départemental « L'AveyrOn se bouge » au titre du défi #4 Culture/Patrimoine/Occitan, dans le cadre des conventions bilatérales existantes et sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets correspondants et du vote des Assemblées délibérantes,

- mobiliser des crédits en direction des acteurs culturels du territoire qui sont à l'initiative de projets culturels sous réserve qu'ils soient éligibles aux dispositifs de la politique culturelle du Département et sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets correspondants et du vote des Assemblées délibérantes,
- mobiliser l'ingénierie de la Direction de la Culture, des Arts et des Musées ainsi que les services et services associés du Département pour travailler sur les orientations préalablement prioritaires et identifiées dans l'article 2.

La Communauté de communes Comtal Lot et Truyère s'engage pour sa part à :

- traduire en actions, mettre en œuvre et développer les axes thématiques prioritaires identifiés dans l'article 2,
- mobiliser sa commission culture pour examiner les projets portés par les acteurs culturels du territoire et pour étudier l'opportunité d'une aide financière et humaine à leur réalisation,
- identifier un interlocuteur technique pour la mise en œuvre de cette convention.

#### **Article 4 : Communication**

Les deux partenaires conviennent de mettre en œuvre conjointement un plan de communication sur les principales étapes concernant le déroulement des actions ciblées et ce, sur les 3 années concernées.

Ainsi, au-delà de la mention de l'implication financière du Département dont les modalités seront précisées au cas par cas, les principes suivants sont retenus :

- mettre en valeur les phases importantes de mise en œuvre des actions ou projets tout au long de leur avancement.
- mettre à disposition des supports (photos, vidéo...) libres de droit pour la communication interne de chacun des partenaires.
- mobiliser dans la mesure des disponibilités, les supports départementaux de communication pour valoriser et promouvoir les projets culturels du territoire suivant des modalités à fixer de façon bilatérale.



## **Article 5 : Modalités de suivi et d'évaluation**

Les partenaires de la présente convention conviennent de se rencontrer une fois par an pour échanger sur les actions menées et prévues en cohérence avec le Projet Culturel de Territoire et les axes thématiques figurant dans l'article 2.

Au terme de la période de conventionnement, une rencontre entre les deux partenaires permettra, à partir des bilans respectifs établis par la Communauté de communes et le Département, d'évaluer les 3 années d'exécution de la convention sur la base des actions menées.

## **Article 6 : Durée**

La présente convention prendra fin le 31 décembre 2025.

## **Article 7 : Compétence juridique**

Si un différend survenait sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceraient de le régler à l'amiable, préalablement à toute action en justice.

En cas de désaccord persistant le litige serait porté au Tribunal administratif de Toulouse.

## **Article 8 : Résiliation de la Convention**

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée infructueuse.

Fait à Rodez le

**Le Président du  
Département**

**Arnaud VIALA**

**Le Président de la  
Communauté de communes  
Comtal Lot et Truyère**

**Nicolas BESSIERE**

**Objet : Nouveaux plans de financement  
saisons culturelles 2021-2022 et 2022-2023 -  
Subvention DRAC. (Direction Régionale des  
Affaires Culturelles).**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D522**

*Rapporteuse : Madame Sylvie TAQUET-LACAN.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère n° 2022-09-26-D502 et 2021-09-20-D229,

Monsieur le Président rappelle que le budget de la nouvelle saison culturelle 2022-2023 a été validé lors du dernier conseil communautaire le 26 septembre et celui de la saison 2021-2022 lors du conseil du 20 septembre 2021.

À la vue des projets accueillis et des actions de médiation entreprises, le service culture a été contacté, depuis cette récente décision, par le pôle Action culturelle et territoriale de la Drac Occitanie afin de mettre en place un conventionnement avec le ministère de la Culture concernant le volet Education Artistique et Culturelle.

La démocratisation culturelle en faveur des publics d'âge scolaire étant une des missions prioritaires du ministère de la Culture, ce pôle développe des projets en partenariat permettant la rencontre entre des institutions culturelles, des artistes ou des professionnels de la culture, et des jeunes qu'ils soient en milieu scolaire, péri ou extrascolaire.

La Drac (Direction Régionale des Affaires Culturelles) poursuit dans ce contexte les objectifs suivants :

- favoriser les rencontres entre les équipes pédagogiques et les institutions culturelles,
- développer les pratiques artistiques et culturelles des jeunes d'âge scolaire dans des domaines artistiques diversifiés,
- promouvoir une médiation artistique et culturelle par l'intervention d'artistes ou de professionnels de la culture,
- accroître les compétences des jeunes par la connaissance des formes artistiques contemporaines dans leur pluralité, afin de promouvoir la diversité culturelle et de pallier l'isolement territorial, social et culturel de ces jeunes,
- participer à la formation de l'esprit critique des jeunes par l'acquisition d'un vocabulaire et de problématiques spécifiques au monde de l'art et de la culture,

- participer à la formation des établissements dans leur rôle d'animation du milieu rural et de l'environnement local, notamment par des programmes de formation.

Ces objectifs étant partagés par notre communauté de communes et mis en œuvre par notre politique culturelle, un partenariat sera donc mis en place pour les années 2022 et 2023. Pour cela, il convient de modifier les plans de financement validés précédemment en y ajoutant une subvention de l'Etat de 18 000€ pour l'année 2022 et de 20 000€ pour l'année 2023.

Le nouveau plan de financement proposé pour la saison 2021-2022 est donc le suivant :

- Montant dépenses :	85 000 € HT
- Montant recettes :	
- Conseil départemental :	12 500 €
- Etat – DRAC	18 000 €
- Billetterie :	7 000 €
- Autofinancement :	47 500 €

Le nouveau plan de financement proposé pour la saison 2022-2023 est le suivant :

- Montant dépenses :	85 000 € HT
- Montant recettes :	
- Conseil départemental :	12 500 €
- Conseil régional :	20 000 €
- Etat – DRAC	20 000 €
- Billetterie :	7 000 €
- Autofinancement :	25 500 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **VOTE le budget prévisionnel de la saison culturelle 2022-2023 ;**
- **APPROUVE les nouveaux plans de financement tel qu'exposés ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;**
- **MANDATE le Président pour déposer les demandes de subventions auprès du Département de l'Aveyron, de la DRAC Occitanie et du Conseil Régional Occitanie et l'autorise à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,**

**Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,**  
**Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

27 OCT. 2022

**Par déléation**  
**La Directrice Générale Des Services**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*

**Claire MOLINIER**

Objet : Attribution de subvention pour les  
« Semaines Raoul Cabrol » - 7ème rencontre.

Séance du lundi 24 octobre 2022

N° 2022-10-24-D523

Rapporteuse : Madame Sylvie TAQUET-LACAN.

L'an deux mille vingt-deux,  
Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Eric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Welfried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Président propose d'attribuer des subventions, pour l'année 2022, à certaines associations. Pour rappel, les subventions sont inscrites au budget principal pour l'année 2022, sur le compte 6574.

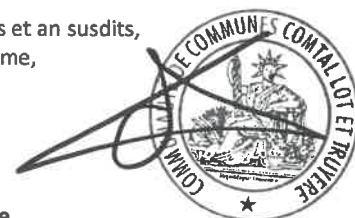
Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique	Montant de la subvention
Culture en Caricanyon	Semaines Raoul Cabrol, Bozouls = 7ème Rencontre de la caricature et du dessin d'humour de presse	Association	1000 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de subvention de 1000,00 € (mille euros) à l'association mentionnée dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIERE.



Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le : \_\_\_\_\_  
Pour copie conforme,  
Le Président,

27 OCT 2022  
Par délégation  
La Directrice Générale Des Services

*Délais et voies de recours* : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Claire MOLINIER



**Objet : Plan de gestion local Unesco  
« Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle  
en France ».**

**Séance du lundi 24 octobre 2022**

**N° 2022-10-24-D524**

*Rapporteur : Monsieur le Président.*

L'an deux mille vingt-deux,

Et le lundi 24 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 18 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animations d'Estaing – Le Bourg – 12190 Estaing, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Marielle FERAL, Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Sylvie TAQUET-LACAN.

**Messieurs** : Alexandre BENEZET, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Damien MEJANE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Patrice PHILOREAU, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER, Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Myriam BORGET à Nicolas BESSIERE, Yolande BRIEU à Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY à Jean-Louis RAMES, Wiefried DOOLAEGHE à Patrice PHILOREAU, Georges ESCALIÉ à Elodie GARDES, Laure FARRENQ à Jean-Louis MONTARNAL, Valérie MANDOCE à Bernard SCHEUER, Elisabeth OLLITRAULT à Magali BESSAOU.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Jean-François ALBESPY, Simon GRIMAL, Marina LACAZE, Francine LAFON, Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;

Vu les Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;

Vu l'article L612-1 du code du patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;

Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1<sup>er</sup> octobre 2020 de se mettre en conformité en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;

Vu l'avis favorable de la Commission locale du 17 octobre 2022 sur la proposition de Plan de gestion local ;

La composante 868-073, section de sentier « De Saint Côme d'Olt à Estaing », dont la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est gestionnaire, a intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».

Conformément aux responsabilités liées à cette distinction et dans le but de la faire rayonner au mieux sur le territoire de la composante, un plan de gestion local a été élaboré dans le respect de la trame fournie par l'Agence française des Chemins de Compostelle, en tant que gestionnaire du bien à l'échelle nationale comme le stipule l'accord-cadre signé avec l'Etat (plan de gestion annexé).

Outre des éléments de description des contextes historiques, géographiques, ainsi que des attributs de la composante et la caractérisation de sa contribution à la Valeur Universelle Exceptionnelle de la

série ; ce document comporte un programme d'actions pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords, à assurer une médiation de qualité, à accompagner un développement touristique et économique durable, et à pérenniser les échanges entre composantes au sein de la série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », et au-delà.

**Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :**

- **APPROUVE** ce Plan de gestion local, qui sera transmis à l'Agence française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine mondial de l'Unesco ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE.**



**Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis MONTARNAL.**

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié et notifié le :  
Pour copie conforme,  
Le Président,

**27 OCT. 2022**

**Par délégation  
La Directrice Générale Des Services**

**Claire MOLINIER**

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*



# P LAN DE GESTION LOCAL

## Sentier entre Saint-Côme-d'Olt et Estaing

Composante n°868-073 du bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »

BESSUÉJOULS, SÉBRAZAC, ESPALION, ESTAING, SAINT-CÔME-D'OLT  
- AVEYRON - OCCITANIE



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



• Chemins de Saint-Jacques-  
de-Compostelle en France  
• inscrits sur la Liste du  
patrimoine mondial en 1998



De Saint-Côme-d'Olt  
à Estaing  
Aveyron

# SOMMAIRE

---

## I – LE BIEN CULTUREL EN SERIE « CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE

## II – CONNAÎTRE, PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR

### A- PRÉSENTATION DE LA COMPOSANTE

A.1 - Localisation de la composante

A.2 - Contexte historique et géographique

A2 - 1. Contexte historique

A2 - 2. Contexte sociogéographique

A.3 - Apport de la composante à la valeur exceptionnelle du bien

### B- PROTECTION, CONSERVATION ET RESTAURATION DE LA COMPOSANTE

B.1 – Protection, aménagement et entretien des tronçons de sentier

B.2 – Protection, aménagement et gestion des abords du sentier



## III - FAIRE CONNAÎTRE ET PARTAGER

### A - COMMUNICATION

A.1- Supports de communication

### B - MÉDIATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

B.1 - Outils de médiation

B.2 - Sensibilisation et implication des habitants

B.3 - Actions de médiation

### C - COOPÉRATION ET RÉSEAU

C.1 - Réseaux

C.2 - Jumelages

C.3 - Action de coopération

### D - DÉVELOPPER LE TERRITOIRE AVEC UNE POLITIQUE TOURISTIQUE DE QUALITE

D.1- Lieu d'information touristique

D.2- État des lieux des services

D.3- Dispositif d'observation

## IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

## V - IDENTIFICATION DES ACTEURS ET GOUVERNANCE LOCALE

## ANNEXES : FICHES ACTIONS

1. Créer ou conforter une ou des haltes dans la dernière section de chemin,
2. Créer un lieu de pause et de méditation au pied de la montée de Vermus,
3. Créer une halte de repos à St Côme d'Olt,
4. Accompagner les projets d'aménagements des bourgs traversés,
5. Améliorer la sortie de St Pierre de Bessuéjols,
6. Déplacer le chemin en sortie de St Côme d'Olt,
7. Restauration du chemin de la descente depuis Vermus en respectant le terrain d'origine,
8. Valoriser le Puech de Vermus,
9. Médiation et communication autour du chemin
10. Protection réglementaire du chemin

# LE BIEN CULTUREL EN SERIE « CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE »

Troisième des grands pèlerinages de la chrétienté, celui de Compostelle mène depuis le IX<sup>e</sup> siècle les pèlerins jusqu'en Galice, dans le nord-ouest de l'Espagne, sur le tombeau de saint Jacques, un des douze apôtres. C'est au début des années 830 que son tombeau fut « inventé » non loin du siège épiscopal d'Iria, en Galice. La nouvelle fut immédiatement diffusée. Dès le début du X<sup>e</sup> siècle, par la mer ou par voie de terre, les pèlerins se rendirent à Compostelle ; parmi eux, l'évêque du Puy-en-Velay, Godescalc, en 950-951, sans que son itinéraire ne soit connu.

Du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, le pèlerinage connaît son heure de gloire. On y vient et chemin faisant on fait étape dans d'autres sanctuaires où se développent des cultes autour de reliques de saints. C'est une période de grande vitalité des pèlerinages, notamment de la dévotion mariale. Malgré les dangers, riches et pauvres, nobles et mendiants, marchands et artisans s'embarquaient ou se retrouvaient sur les chemins.

Le pèlerinage va se renouveler régulièrement : au XII<sup>e</sup> siècle, la construction de la cathédrale romane et la production de nombreux textes, dont le *Codex Calixtinus* ; au XIII<sup>e</sup> siècle, la promesse d'indulgences pour ceux qui se rendraient à Compostelle et visiteraient avec dévotion son sanctuaire ; dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la création des années jubilaires dotées d'indulgences plénières chaque fois que le 25 juillet coïncidait avec un dimanche ; au XVII<sup>e</sup> siècle, les aménagements baroques à l'intérieur et à l'extérieur de la basilique ; à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la redécouverte des reliques apostoliques et leur authentification par Rome. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, cette revitalisation se traduit par l'identification et l'aménagement des « chemins » tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Des facteurs d'affaiblissement purent parfois tarir le flux pèlerin devant franchir les Pyrénées : épidémie, critique de la Réforme contre le culte des saints et la vénération des reliques, guerres franco-espagnoles au XVII<sup>e</sup> siècle, réglementation restrictive sur la pratique du pèlerinage par l'Etat royal au XVIII<sup>e</sup> siècle, déchristianisation au XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, la tradition pèlerine a repris toute sa vigueur. Le pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle s'institutionnalise à partir des années 1980, en particulier avec la Déclaration du Conseil de l'Europe le 23 octobre 1987 à Santiago-de-Compostela qui va lancer le programme des Itinéraires culturels.

Le 2 décembre 1998, l'Unesco inscrit les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial, prolongeant l'inscription de la « Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle » (1985)

et des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne » (1993, extension en 2015). L'ensemble est ainsi reconnu pour sa Valeur Universelle Exceptionnelle, déclarée pour la partie française par délibération 41 COM 8E du comité du patrimoine mondial de l'Unesco.

Depuis 2013, le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » fait l'objet d'une attention renouvelée. L'Etat français a désigné un préfet coordonnateur, le préfet de région Occitanie, pour assurer son suivi et s'appuie sur l'Agence française des chemins de Compostelle (anciennement ACIR Compostelle) pour son animation. Peu à peu se mettent en place les outils de gouvernance et de gestion. En 2017, le Comité du patrimoine mondial réuni à Cracovie adopte la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle proposée par la France :

*« Tout au long du Moyen Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France.*

*Quatre voies symboliques partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs. Églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts.*

*De grands sanctuaires tels que l'église Saint-Sernin à Toulouse ou la cathédrale d'Amiens, - certains cités dans le Codex Calixtinus - ainsi que d'autres biens illustrent matériellement les voies et conditions du pèlerinage pendant des siècles. Soixante et onze éléments associés au pèlerinage ont été retenus pour illustrer leur diversité géographique, le développement chronologique du pèlerinage entre le XIe et XVe siècle, et les fonctions essentielles de l'architecture, comme l'ancien hôpital des pèlerins à Pons, ou le pont « des pèlerins » sur la Boralde. En outre, sept tronçons du Chemin du Puy sont inclus couvrant près de 160 km de route. »*

**Critère (ii) :** *La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Âge, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.*

**Critère (iv) :** *Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.*

**Critère (vi) :** *La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.*

### **Intégrité**

*Les édifices et ensembles proposés représentent, dans leur diversité, une évocation fidèle du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Il en est de même des tronçons de chemins proposés qui ne*



*sont que des exemples de l'ensemble des routes empruntées par les pèlerins. Les ouvrages rencontrés sur les chemins ont en commun d'être les témoignages directs, conservés et transmis jusqu'à nous, de la pratique du pèlerinage telle qu'elle s'est déroulée en France durant le Moyen Âge. Cette puissance d'évocation intacte a permis de revitaliser l'approche culturelle du pèlerinage vers Compostelle. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France font l'objet, depuis les années 1990, d'une fréquentation sans cesse croissante, qui doit être conciliée avec les aménagements routiers.*

### **Authenticité**

*Les établissements d'accueil et de soins présentés sont indubitablement voués au pèlerinage par les textes historiques et les éléments architecturaux ou de décor conservés. Les biens présentés illustrent de la façon la plus véridique et crédible l'ensemble des rituels et des pratiques liés au pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Ceux-ci incluent des routes, des églises de pèlerinage ou de simples sanctuaires, hôpitaux et ponts. Le parcours spirituel du pèlerinage était rythmé par la vénération des reliques des saints qui jalonnaient l'itinéraire. Les édifices les plus riches, points de passage privilégiés du parcours, sont reconnaissables à leurs dispositions architecturales spécifiques, propres à organiser la circulation des pèlerins. Les églises plus modestes, haltes de recueillement ou de repos situées sur les voies principales ou secondaires, sont attestées par leurs décors sculptés ou peints représentant des scènes religieuses ou des légendes liées à la dévotion à saint Jacques.*

Le bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » se présente sous la forme d'une **sélection de 78 éléments** considérés comme évocateurs et emblématiques des contextes culturel, religieux, artistique et architectural de ce pèlerinage lointain. Sans reconstituer les routes, le bien est formé comme un ensemble discontinu dans 10 régions françaises et couvrant en majeure partie une longue période du pèlerinage entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, tout en la débordant parfois.

Le bien concerne 10 régions, 32 départements, 95 communes.

Il regroupe 9 cathédrales, 42 églises et basiliques, 2 clochers, 1 dolmen et sa croix, 4 anciens hôpitaux, 7 abbayes, 7 ponts, 1 porte d'entrée de ville et 7 sections de sentier de la Via Podiensis-GR®65 (160 km).

Il réunit plus de 80 propriétaires et gestionnaires : l'Etat (12 édifices), 57 communes, 13 intercommunalités, 8 Départements, 2 établissements publics hospitaliers et quelques personnes privées.

Le bien étant constitué sous la forme d'une série d'éléments tous singuliers par leur histoire et leur architecture, **chaque élément illustre une part de la signification de l'ensemble**. Chacun porte des arguments tirés de ses caractéristiques propres et qui concourent à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble inscrit.

Le bien constitue **une représentation symbolique du pèlerinage** à travers une sélection d'édifices qui jalonnent les parcours sans les reconstituer : ils illustrent l'univers du pèlerin durant son périple ou le rapport

familier d'un fidèle à l'apôtre. Selon l'inspecteur des patrimoines Olivier Poisson, le bien tel que constitué « **représente le monde des déplacements et des pèlerinages à travers la France du Moyen Âge** et, en particulier, le pèlerinage vers Compostelle ». Ce choix est la prise en compte du fait qu'il n'existe pas « un chemin de Saint-Jacques » attesté comme tel, d'un point de vue archéologique et historique, mais un usage des réseaux de cheminements et routes, à la différence du bien espagnol.

Le bien inscrit se présente aussi comme la reconstitution d'une **géographie symbolique**. La sélection a retenu la plupart des sites mentionnés dans plusieurs livres du *Codex Calixtinus*.

Le bien évoque les réponses apportées aux **besoins physiques et spirituels des pèlerins : dévotion, soin, accueil, franchissement**. Il s'attache à retenir des éléments matériels bâtis pour saisir une pratique de dévotion constituée par la rupture de l'individu avec son univers familial, par son déplacement dans l'espace et son expérience de l'altérité et de l'inconnu, par des gestes ritualisés, des croyances et des comportements. Cette pratique se déroule dans un cadre géographique ample et dans une période de plusieurs siècles.

Si la plupart des sites qui constituent le bien se qualifient dans cette logique globale de la route, quelques-uns, indépendamment d'un argument de localisation sur un axe de circulation commerciale et de passage de pèlerins, illustrent une dévotion locale à saint Jacques apôtre, protecteur et passeur d'âmes. L'édifice témoigne seulement de la popularité du saint, de la vénération des habitants qui se confient à lui ou qui le matérialisent dans une représentation sculptée, peinte ou en vitrail.

Sur le chemin, les pèlerins doivent gravir des cols ou franchir des rivières. Des ponts facilitent leur passage. Ils sont construits pour les usages quotidiens et les échanges commerciaux ; certains sont aussi des œuvres pieuses pour le soulagement des « pauvres passants et pèlerins ». Le voyageur est parfois accueilli dans des abbayes, des hospices ou des hôpitaux. Conformément à une tradition qui s'enracine dans l'Antiquité, le soin du corps et de l'âme et la charité se confondent.

Le bien est constitué de monuments prestigieux dont plusieurs appartiennent à la première liste de protection comme monument historique (1840). Les édifices retenus illustrent de manière remarquablement complète **l'évolution artistique et architecturale européenne** sur plusieurs siècles en présentant des chefs d'œuvre aboutis de style roman ou gothique, ou bien d'édifices classiques ou touchés par l'art baroque ; ils témoignent ainsi du **développement religieux et culturel** du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne.

Enfin, on ne peut appréhender les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle sans prendre en compte leur **dimension anthropologique** : à l'image du soleil qui vient mourir aux confins du monde occidental pour réapparaître à l'orient, le pèlerin se met en route pour accomplir un parcours initiatique, une métamorphose, en quête d'espérance. Compostelle appartient à **un imaginaire collectif** qui l'ancre comme un « chemin » unique. L'expérience individuelle puise dans son histoire collective portée par les traces, bâties ou non.

Aux côtés des **valeurs historiques, artistiques et architecturales, culturelles** qui procèdent de la connaissance des lieux et de l'univers du pèlerinage, identifiées et étudiées par les chercheurs et qui sont consacrées par le Conseil de l'Europe et par l'Unesco, cohabitent des **valeurs spirituelles, humanistes, émotionnelles**, qui procèdent de l'expérience vécue des cheminants d'aujourd'hui. Le bien revêt ainsi un caractère vivant qui le rend singulier.

L'élaboration du présent plan de gestion a été l'occasion de réfléchir à l'identification des attributs et à formuler les raisons de l'appartenance de chaque composante du bien à la série, de leur contribution à la valeur universelle exceptionnelle de l'ensemble.

Ainsi, la section de sentier « St Côme d'Olt-Estaing », composante locale du bien en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », dont la Communauté de Communes Comtal lot et Truyère a la gestion, appartient à cet ensemble culturel qui l'englobe et dont elle retire un supplément de signification.

Le présent plan de gestion vise à :

- préserver et conserver l'édifice, son écrin paysager et patrimonial ;
- développer le territoire au travers du tourisme culturel et de l'itinérance ;
- assurer un développement humain par l'action culturelle et éducative fondée sur le partage des valeurs portées par le bien lui-même et par le programme du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- agir en coopération à l'échelle locale comme à l'échelle du bien et dans le cadre des solidarités internationales.

Plus d'informations :

- Plan de gestion national du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »
- Site dédié : [www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr](http://www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr)

# LE PLAN DE GESTION LOCAL

## I - CONNAÎTRE, PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR

### A - PRÉSENTATION DE LA COMPOSANTE

#### A1 - Localisation de la composante

- Nom de la composante : Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France - N°868 – 073  
– Chemin du Puy : de Saint Côme d'Olt à Estaing
- Localisation géographique : N44 31 7 80 – E2 40 19 20
- Numéro de parcelles – voir descriptif page 21 et 22
- Communes : St Côme d'Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac - Estaing
- Département : Aveyron (12)
- Région : Occitanie
- Itinéraire de rattachement : Voie du Puy-en-Velay - GR® 65





## A.2 - Contexte historique et géographique

### A.2 – 1 Contexte historique

Le cheminement débute du cœur du village de Saint-Côme-d'Olt, de son église de style gothique flamboyant dominée par un magnifique clocher tors. Après la traversée d'un noyau ancien, dont une partie des remparts est aujourd'hui intégrée aux habitations, on parcourt un petit boulevard circulaire pour parvenir au vieux pont : il marque véritablement la fin du plateau de l'Aubrac et le début de la vallée du Lot.

Une lente ascension débute sur un chemin escarpé en grès du rougier sous un couvert de hêtres, de chênes et de châtaigniers. Le chemin s'élève jusqu'à atteindre le neck volcanique de la *Vierge de Vermus* qui donne à voir un superbe panorama sur toute la vallée. La redescente sur la chapelle romane de *Perse* permet d'observer le portail richement sculpté, l'un des deux seuls du Rouergue avec Conques. La profusion décorative aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur invite à la contemplation.

Le cheminement traverse la ville d'Espalion, fief de la famille de Calmont dont le château fort la domine, et passe à proximité du vieux Pont construit sous Saint Louis.

L'itinéraire s'écarte quelque peu des rives du Lot, où l'on devine des gradins de vignes sur les anciennes terrasses, pour rejoindre l'ancien prieuré roman de Saint-Pierre de Bessuéjols. On rejoint la vallée alluvionnaire et ses cultures maraîchères jusqu'à atteindre le beau hameau de Verrières. Le chemin vient buter contre deux méandres du Lot au niveau du château de *Hauterive*. Les premiers sons de la bourgade d'Estaing nous parviennent. La forme harmonieuse du château émerge de son promontoire schisteux. Face au château qui domine le bourg et le vieux pont, se trouve l'église avec sa terrasse sur laquelle une croix en pierre présente un petit pèlerin agenouillé (voir photo ci-dessous).



## A.2 – 2 Contexte sociogéographique

Le tronçon Saint-Côme d'Olt à Estaing est situé dans la vallée du Lot (=Òlt en occitan) avec des paysages, des conditions altitudinales (St Côme - 360m., Espalion- 340m, Estaing - 310m.), et climatiques contrastant avec le tronçon précédent.

Le chemin suit la vallée sinueuse du Lot sur la rive gauche (exposé au nord) et se caractérise par l'alternance de paysages de fond de vallée, à flanc de coteaux ou en crête. Cette alternance de séquences paysagères s'explique par la diversité géologique locale elle-même liée à une longue histoire géologique et à sa dynamique plus globale.

Le chemin traverse plusieurs communes telles que St Côme d'Olt, Espalion, Bessuéjols, Sébrazac et fini à Estaing.

Les communes de Saint-Côme-d'Olt (1375habitants en 2018), Bessuéjols (209 habitants en 2018), Sébrazac (512 habitants en 2018) et Estaing (467 habitants en 2018) sont des communes rurales. Elles font partie de l'aire d'attraction d'Espalion, commune de plus de 4500 habitants (4559 en 2018).

Les communes d'Espalion et Saint Côme d'Olt connaissent depuis quelques années une augmentation de la population dû à des constructions nouvelles ou des réhabilitations de bâtiments existants.

L'économie de ces communes dépend principalement de l'activité présentielle (hôpital, EHPAD, services à domicile, commerces, tourisme...) mais aussi de l'activité de construction (de nombreux artisans ou entreprises de construction).

Le taux de chômage sur ces 5 communes varie entre 4.5% et 9.2% (St Côme 5% - Espalion 6.5%- Bessuéjols 5.3% - Sébrazac 4.5% - Estaing 9.2%, chiffres 2018) ce qui est en dessous des statistiques du Département de l'Aveyron qui est de 9.4%.

### Contexte et caractéristiques géologiques

La vallée du Lot sépare deux domaines géologiques :

-au nord le soubassement du **massif ancien de l'Aubrac-Viadène** : partie méridionale de la chaîne hercynienne (350-320Ma) : schistes métamorphiques et granites couronnés par les épanchements basaltiques (10 à 6Ma)),

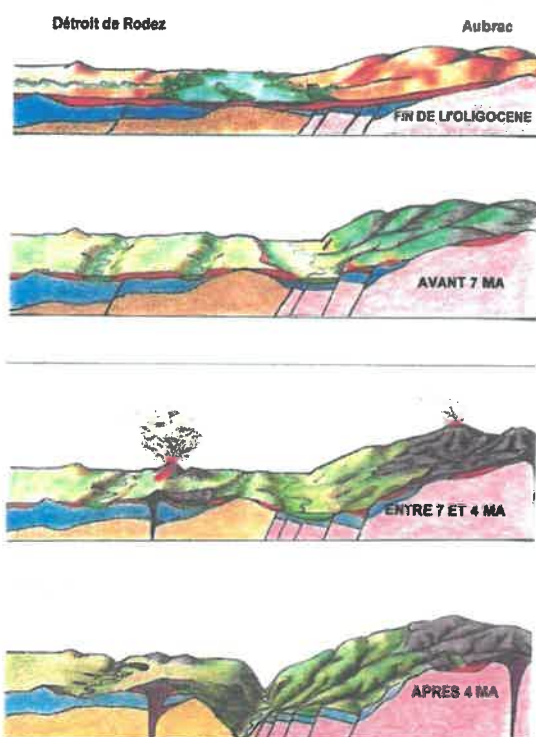
-au sud le domaine du « **Détroit de Rodez** » des géologues : « gouttière » d'axe est-ouest comblée par des sédiments continentaux du Permien (250Ma), dénommé localement « le Rougier » et au-dessus des dépôts de sédiments marins du Jurassique (à partir de 250 Ma) de roches carbonatées (calcaires, marnes et dolomies).

La vallée du Lot constitue **à la fois une « césure » et un « trait d'union »** entre deux grands domaines Nord⇔Sud.

Ces deux domaines géologiques sont séparés par une cassure majeure complexe : la faille du Kaymar (ou faille de Villecomtal). Dans la partie située entre Saint-Côme d'Olt et Verrière, cette cassure est constituée par un faisceau de fractures. Cette zone de fragilité a sous-tendu le tracé de la vallée du Lot. Le Lot a ainsi dégagé une riche plaine alluviale.

Après Verrière, à hauteur du Château de Hauterive, le Lot abandonne le couloir de faille et son parcours dans le Rougier pour pénétrer dans les schistes (quartzo-phylloides). La vaste plaine alluviale sur roches sédimentaires tendres fait place à une gorge étroite sur schiste plus dur. Le Lot prend alors une direction Nord-Ouest liée à un phénomène de « surimposition » à partir d'un tracé ancien. Ce dernier s'est mis en place sur des matériaux plus tendres (calcaires). Ainsi, les calcaires enlevés par l'érosion, le tracé ancien s'est incrusté dans les schistes en gardant son lit initial.

Le tracé actuel du Lot s'est mis en place il y a 6 Ma. Les ultimes poussées alpines ont provoqué le bombement et le basculement vers l'ouest du Massif Central entraînant l'encaissement du Lot.



#### Les étapes :

- 20 Ma, une pénélaine
- 7 Ma, des cours divaguaient sur une surface plane.
- Entre 7 et 4 Ma, les grands épanchements volcaniques s'effectuent sur l'Aubrac ainsi que ponctuellement des éruptions ayant données le neck de Calmont d'Olt, le Puech de Vermus et la véritable coulée de lave du Paradis à Roquelaure.

**Les étapes d'encaissement du Lot depuis -20 Ma, Régine Simon-Coinçon**

Au-delà de ce contexte général, l'érosion a modelé le paysage de façon différencié selon la nature des roches. L'alternance de roche de nature différente explique le relief du tracé et « l'effet yoyo » évoqué ultérieurement.

C'est ainsi que la tendreté du « **rougier** », principalement constitué de grès et d'argilite rouge (couleur rouge lié à la présence d'oxyde de fer), est à l'origine de collines relativement proches donnant au paysage un **caractère intimiste**. Situées sur les flancs rive gauche, ces collines aux formes arrondies confèrent au **pay-sage un effet « moutonnant »** avec des prairies très rapidement remplacées par des forêts lorsque la pente devient plus forte.

Le **calcaire** (Lias) coiffant ponctuellement le rougier, constitue des **buttes** qui offrent des panoramas sur la vallée comme le Petit Causse de Briffoul ou celles situées rive droite du Lot.

*A contrario*, le **basalte** du Puech de Vermus (contemporain aux grands épanchements volcaniques de l'Aubrac (7Ma)) plus dur que les roches sédimentaires environnantes qui étaient en place, se trouve en inversion de relief du fait de sa plus grande résistance à l'érosion. Il constitue ainsi un point haut permettant d'embrasser des vues lointaines sur l'Aubrac et un large panorama sur la vallée du Lot (dont la plaine alluviale fertile et habitée, les coteaux calcaires et leurs terrasses en rive droite) ainsi que sur la butte de Calmont d'Olt (6Ma) qui lui fait face et en haut du flanc sud de la vallée, l'ancienne coulée de lave sur la crête de Roquelaure avec son célèbre éboulis de basalte « Clapas de Thubiès », tous ayant la même origine volcanique. Le Puech de Vermus correspond à cinq cheminées volcaniques que l'on trouve réunies avec une accumulation de projections diverses.

Le tronçon se termine par les roches les plus anciennes du tracé : le **schiste** (320Ma). Cette roche a été entaillée par le Lot formant ainsi une gorge dont les versants abrupts sont recouverts par la forêt.

### A.3 - Apport de la composante à la valeur exceptionnelle du bien

- Attributs de la composante

- **Rattachement au critère d'inscription (ii) : témoigner es échanges et du développement culturel et religieux au bas-Moyen-Age**

La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturels au cours du Bas Moyen-Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

- **Rattachement au critère d'inscription (iv) : édifice spécialisé répondant aux besoins spirituels et physiques des pèlerins au Moyen-Age**

Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement sur les sections françaises.



- **Rattachement au critère d'inscription (vi) : témoigne de l'influence de la foi chrétienne au Moyen-Age**

La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Age.

- Analyse des spécificités de la composante au regard des critères d'inscription

## ❖ Généralités

### Le Chemin du Puy

Les chemins de Saint Jacques sont le support d'un des 3 grands pèlerinages de la Chrétienté : celui de Jacques le Majeur dont l'importance est considérable à plusieurs titres :

- D'abord comme l'un des premiers disciples du Christ, chargé de l'évangélisation de la péninsule ibérique.
- Ensuite, comme le premier martyr, décapité en 44 à Jérusalem, dont l'odyssée du Corps depuis la Terre Sainte jusqu'à l'embouchure du Rio Ulla en Galice, boucle l'apostolat en cette terre d'Espagne.
- Enfin, comme l'inspirateur, le symbole, et même l'acteur de la reconquête de l'Espagne sur les Maures, justifiant ainsi triplement son rôle de Saint Patron de ce pays.

Sa double pérégrination, comme apôtre de son vivant, puis, après sa décapitation, comme martyr dans sa barque, le feront représenter avec le bourdon et la besace traditionnels du pèlerin : les coquilles rappelant son atterrissage miraculeux en Galice étant l'attribut complémentaire spécifique du « Jacquet ».

Légende ou non, le fait est que l'Occident chrétien a jugé digne de foi cette croyance et c'est en son nom que des foules de disciples de l'apôtre pèlerin se sont jetées sur ces chemins, dont le premier qui nous a laissé son nom, l'évêque du Puy-en-Velay, Godescalc. Parti vers 930, son itinéraire ne nous est pas connu mis son passage est mentionné dans la chronique d'un monastère espagnol.

Parmi les nombreuses traditions qui nourrissent l'imaginaire d pèlerinage compostellan, l'une le présente comme le préfigurateur de l'itinéraire du Puy-en-Velay mais c'est peu probable.

L'accueil des pèlerins étant considéré au Moyen Age comme un devoir, de nombreux établissements sont alors construits pour les accueillir et leur offrir tant les soins de l'âme que ceux du corps.

Ces établissements vont du simple gîte à côté d'une modeste chapelle jusqu'à l'abbaye prestigieuse disposant d'une organisation complète avec des bâtiments spécialisés.

Dans cette extraordinaire explosion de foi que connaît l'Occident au XII et XIIIème siècles, de magnifiques témoignages d'architecture religieuse nous sont parvenus, témoignant soit du prestige et de l'attractivité des reliques, génératrices de donations fondatrices de l'opulence des sanctuaires édifiés ; mais aussi de plus modestes sanctuaires à rayonnement local, ou d'églises et chapelles rurales qui christianisent l'espace, qui répondent d'abord aux besoins spirituels et matériels des populations locales, et qui participent au jalonnement des parcours empruntés par les pèlerins.

Outre certains plans originaux où le chemin passe entre l'église et l'hospice, sous une voûte qui les relie physiquement et surtout symboliquement, les églises « de pèlerinage » :

- Sont vastes pour pouvoir accueillir des foules importantes.
- Permettent la circulation des pèlerins autour du chœur grâce à un large déambulatoire qui leur permet de vénérer des reliques qui sont exposées.
- Possèdent de nombreuses chapelles dans le transept et rayonnant dans le chœur, afin que plusieurs messes puissent être dites simultanément.

C'est en inventoriant la diversité de ces édifices médiévaux que, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle des érudits relayés par des universitaires ont imaginé ce que pouvait être le tracé de la Via Podiensis mentionnée au Livre V du Codex Calixtinus (vers 1130). Ce Livre V ne mentionne guère que le sanctuaire de Notre-Dame du Puy et celui de sainte Foy à Conques, et plus loin, Moissac. Le nombre des chapelles rurales, les traces d'une voie romaine, les traditions orales et les dévotions aux saints, la présence d'un hôpital dédié au secours des voyageurs engagés dans la traversée du plateau de l'Aubrac, ou encore les variations paysagères ont été amalgamés pour « inventer » le tracé possible de la Via Podiensis. Elle a fait l'objet d'études ou la matérialité historique se mêle aux visions poétiques de l'aventure médiévale confortée par des paysages grandioses ou des villages préservés. La puissance d'évocation de cet itinéraire a été exprimée notamment par des historiens comme Raymond Oursel (*Les Routes romanes*, 3 tomes, Zodiaque, 1982-1986). La réalité historique d'un flux pèlerin la parcourant a tenté d'être approchée par la thèse de droit que lui consacre Gérard Jugnot (« *Autour de la Via Podiensis du guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle X<sup>ème</sup> – XV<sup>ème</sup> siècle* », Université de Paris II, 1979, non publiée.). L'historiographie récente est plus critique mais, comme le souligne l'historienne Adeline Rucquoi, le propre d'un pèlerinage est de se réinventer périodiquement et dans la phase actuelle, cette vitalité puise dans l'invention des itinéraires évocateurs du pèlerinage médiéval. Cette Via Podiensis a donc reçu une réalité géographique en étant le premier itinéraire jacquaire aménagé en France sous la forme d'un sentier de Grande Randonnée à partir de 1970. Elle est entrée dans les plans de développement touristique de l'État car elle constituait une des ressources possibles pour le développement économique du massif central (édition d'une carte et livret par le secrétariat d'état au tourisme en 1977). Mais c'est à partir des années 1990 qu'elle rencontre le même succès de fréquentation que le Camino Francès en étant son prolongement naturel justifié par la photogénie et la qualité de quelques haut lieux paysagers et patrimoniaux répétés dans les productions des médias.

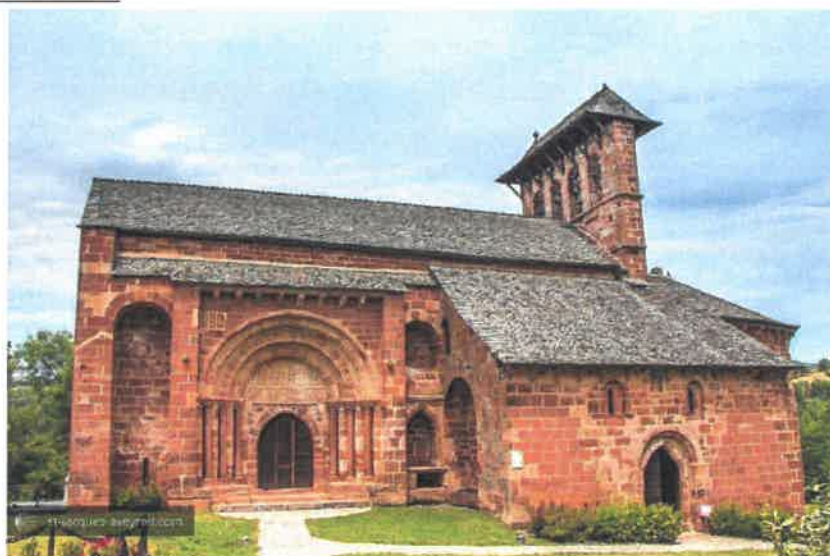
C'est dans cette appréhension globale que la section Saint-Côme d'Olt à Estaing prend une signification à travers ses patrimoines bâtis, ses villages, ses paysages et traditions et apporte du sens à la démarche pèlerine. Cette section et la précédente (868-072) sont parmi les plus dynamiques en fréquentation, riches d'un patrimoine évocateur et marquées par une photogénie des lieux. C'est donc en partie ici que se construit l'imaginaire du jacquet contemporain et ses premières expériences de la marche au long cours.

### Eglise de St Côme d'Olt



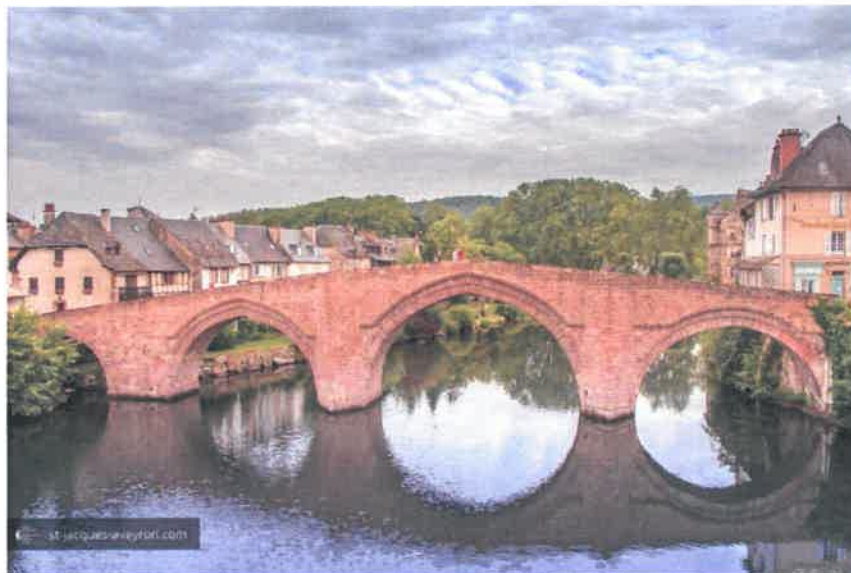
L'église a été construite entre 1522 et 1532, dans le plus pur style gothique flamboyant, par Antoine Salvanh. Elle est surmontée par un étrange clocher « tordu » (tors), ou « flammé » (voir ci-contre). Volonté de l'architecte, ou rotation accidentelle de la charpente ? Quand on connaît la réputation de Salvanh , architecte du clocher de la cathédrale de Rodez (« l'une des quatre merveilles du Midi »), la première hypothèse l'emporte largement.

### Chapelle de Perse à Espalion



L'église de Perse rattachée à Sainte Foy de Conques dévoile les emprunts de l'église-mère mais comme le souligne Jean-Claude FAU, la disposition adoptée au chevet relève une facture plus élaborée. Si les sculptures de ses chapiteaux révèlent une facture souvent maladroite et rustique, elles n'en demeurent pas moins riches de spiritualité et de charme. Selon la tradition, la première église de Perse aurait été élevée à l'endroit précis où saint Hilarian au VIIIème siècle aurait eu la tête tranchée par les Arabes. En date de 1060, un acte du cartulaire de Conques mentionne le prieuré de Perse alors légué à Sainte-Foy de Conques par Hugues de Calmont, seigneur d'Espalion. Pourtant la construction de l'édifice actuel n'est pas antérieure au XIIème siècle à l'exception des absidioles de la travée droite du choeur qui furent visiblement élevées légèrement plus tôt. Initialement église paroissiale, le prieuré disparut au moment des guerres de religion.

### Pont Vieux à Espalion



Le pont d'Espalion, est l'un des plus anciens ponts médiévaux de l'Aveyron, sans doute antérieur au pont d'Entraignes sur la Truyère avec lequel il partage la disposition des arches à archivoltes. Il a sans doute été édifié dans le courant du XIII<sup>ème</sup> siècle sur les traces d'un pont antérieur mentionné dans une charte de 1060 conservée dans la cartulaire de Conques. L'ouvrage gothique sur lequel les seigneurs de Calmont percevaient des droits de péage, était initialement armé de trois tours abritant une garde. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, il fut complété en rive droite d'un pont levis qui fut détruit au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

#### Eglise paroissiale Saint-Fleuret d'Estaing



L'église Saint Fleuret d'Estaing, est par sa conservation et sa qualité architecturale et ornementale, un édifice très représentatif de la phase de reconstruction élaborée dès la deuxième moitié du XV<sup>ème</sup> siècle. Ici, s'affirme l'expression du gothique flamboyant et le renouveau du culte des reliques.

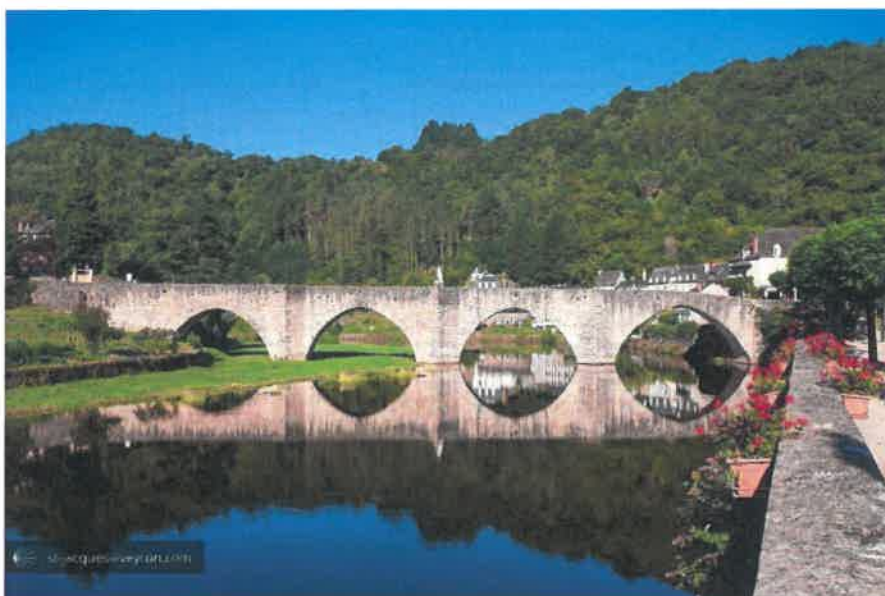
Elle est construite sur la base d'un édifice roman rattaché en 1087 au monastère de Montsalvy. Primitivement placée sous le vocable de saint Amas, l'église fut dédiée au XIV<sup>ème</sup> siècle à saint Fleuret, évêque d'Auvergne, mort à Estaing au VIII<sup>ème</sup> siècle et dont les reliques sont vénérées dans un reliquaire tabernacle ouvert la veille du premier dimanche de juillet. La statue de saint Jacques sur un rétable et un pèlerin en prière sculpté sur une croix du XV<sup>ème</sup> siècle placée sur le parvis de l'église ravivent le rattachement de l'édifice au « chemin ».



### Croix de pierre du XVème siècle à Estaing

La croix d'Estaing, par la qualité de son traitement et par l'association des thèmes chrétiens qu'elle développe sous la forme de séquences narratives, est une œuvre tout à fait exceptionnelle dans le corpus des croix conservées en Aveyron. Cette œuvre, parfois pleine d'audace, rend compte avec réalisme de la ferveur religieuse. Considérée comme une croix de cimetière désormais implantée sur le parvis de l'église, elle figure un pèlerin de saint Jacques en prière. Est ce un exemple de l'invocation à saint Jacques intercesseur et passeur des âmes ?

### Pont d'Estaing



Le pont d'Estaing élevé en 1511 participe à l'essor de la cité médiévale qu'impulsait Saint François d'Estaing, sous son épiscopat (1501- 1529). L'ouvrage et son oratoire dont on distingue les vestiges sur la rive droite de la rivière reste aujourd'hui le témoin précieux de la quête spirituelle des pèlerins de Saint Jacques venant se recueillir auprès des reliques de saint Fleuret.

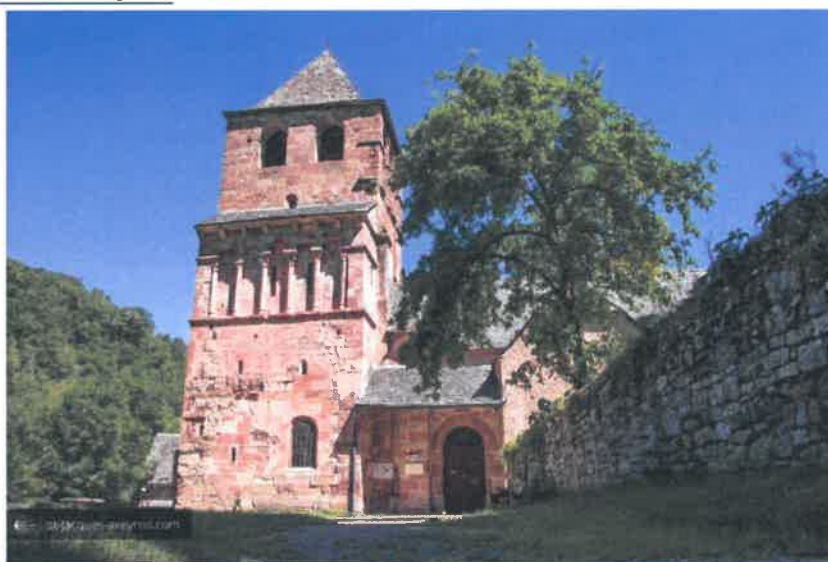
### Fête et dévotion de saint Fleuret

Floregeius, San Flouret aurait été évêque d'Auvergne. A l'occasion d'un retour de voyage à Rome, il aurait fait halte à Estaing avant d'y mourir et d'y être enseveli en 621. Le jaillissement d'une source miraculeuse au son de sa voix assure sa popularité. On vient y puiser de l'eau pour se soigner. La guérison miraculeuse d'une fillette en 1879 contribue à la restauration de son culte et à sa popularité après les vicissitudes de la Révolution. Comme de nombreux autres saints des campagnes, Fleuret fut invoqué par les estagnols comme un guérisseur vétérinaire et un médecin généraliste. La croyance populaire l'invoque pour la santé des bêtes et des gens, pour la protection des cultures, la réussite aux examens ou les problèmes professionnels. Cette dévotion s'exprime également le premier dimanche de juillet, selon une tradition qui remonte avant 1668, tout le village se pare de joie. Chacun revêt ses habits de fête. Les reliques sont offertes à la vénération. Le curé bénit le pain pour la protection des hommes et le sel pour la sauvegarde des troupeaux. A la sortie de la messe, une

procession s'élançait dans les rues. La bannière ouvre la marche suivie dans un ordre minutieux par les enfants, les hommes, les bustes de saint Fleuret et de saint Jean-Baptiste. Des personnages figurent les anges, les personnages des Evangiles, quatre pèlerins de saint Jacques arborant coquilles et bourdons, puis, les héros de l'illustre famille des seigneurs d'Estaing. Viennent ensuite le clergé, le conseil municipal, les religieuses, les enfants des Ecoles... Les femmes de la paroisse ferment ce cortège qu'accompagne la Musique. Les chants s'élèvent de toute part tandis que les archanges et les pèlerins de saint Jacques dessinent un ballet au sein du cortège. La société terrestre et céleste, est symboliquement unie pour juger, glorifier et couronner saint Fleuret. Autrefois profane et interdite par l'Eglise à cause des débordements de la jeunesse, le défilé a été rétabli au 19eme siècle sous la forme d'un hommage qui mêle dévotion et histoire. La fête se poursuit en agapes, réjouissances populaires, bal et illuminations.

Ainsi, les gens du pays sont attachés à ce saint local. Le temps éphémère du pèlerinage, « gros et petits » paysans sont unis. Si, de nos jours, la procession est moins suivie et davantage regardée comme un spectacle, elle s'inscrit dans une tradition familiale, dans un héritage reçu et à transmettre. S'il guérit moins, Fleuret apporte un réconfort psychologique en permettant aux jeunes de perpétuer un acte ancestral.

#### Eglise saint-Pierre de Bessuéjols



Cet ancien prieuré de l'Abbaye de Pèbrac (Haute-Loire) au XII siècle a conservé une chapelle en étage dans le clocher ornée de chapiteaux remarquablement ouvragés. L'intérêt de cette curiosité rare est renforcé par les restes d'un autel surmonté d'une table creuse qui date probablement du IX siècle.

## Eglise de Trédou



L'église est attestée dès 1087 (don au monastère de Montsalvy par Pons d'Etienne, évêque de Rodez). Le bâtiment du <sup>XV</sup>e siècle (partie occidentale de l'église), a été restauré et remanié au tout début du <sup>XX</sup>e et en 2009 (travées orientales de la nef et chœur).

Une plaque y commémore la mémoire du père Auguste Arribat (1879-1963). Natif de Trédou, il a reçu le titre de « Juste parmi les Nations » pour avoir caché des enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce serviteur de Dieu, et des hommes, a fait l'objet d'une *Positio* (procédure préalable à la canonisation) pour sa vie héroïque et vertueuse.

Plus anecdotique, avec le film *Saint-Jacques... La Mecque\** : c'est dans le cimetière de Trédou que le jeune Ramzi, dyslexique et illettré, persuadé qu'il se rend vers la capitale de la foi musulmane, découvre qu'il sait lire !

\* Film réalisé en 2004 sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle par la réalisatrice Coline Serreau, avec Muriel Robin, Jean-Pierre Daroussin, Pascal Légitimus...

### ❖ Spécificités

#### Le caractère immersif du tronçon

Le caractère immersif du tronçon est ce qui permet d'être dans une relation forte aux paysages traversés, ce qui permet au cheminant d'être immergé dans les paysages et dans l'espace-temps du chemin, de vivre l'expérience de l'itinérance et ce, quelle que soient les raisons qui poussent les cheminants à partir sur le Chemin.

Le tronçon « St Côme d'Olt – Estaing » est très habité (traversée de la ville d'Espalion) et cultivé.

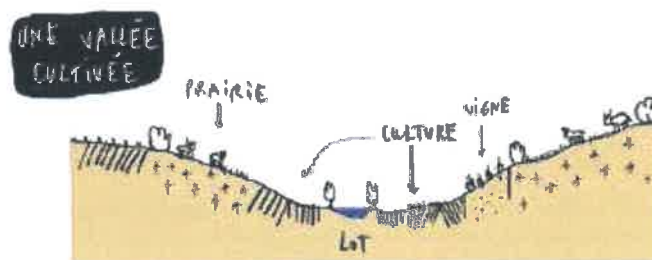
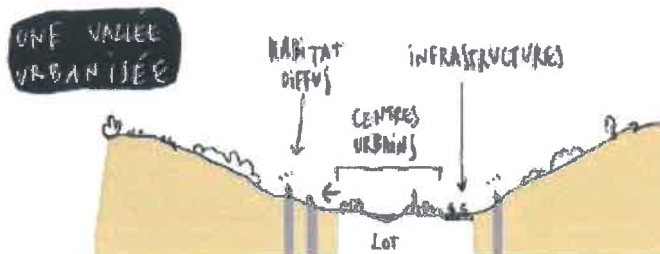
Il propose une diversité de posture du cheminant vis-à-vis du paysage notamment dû à une alternance de séquences contrastées (dans le lit du Lot / sur les coteaux boisés).



## Les dynamiques du territoire

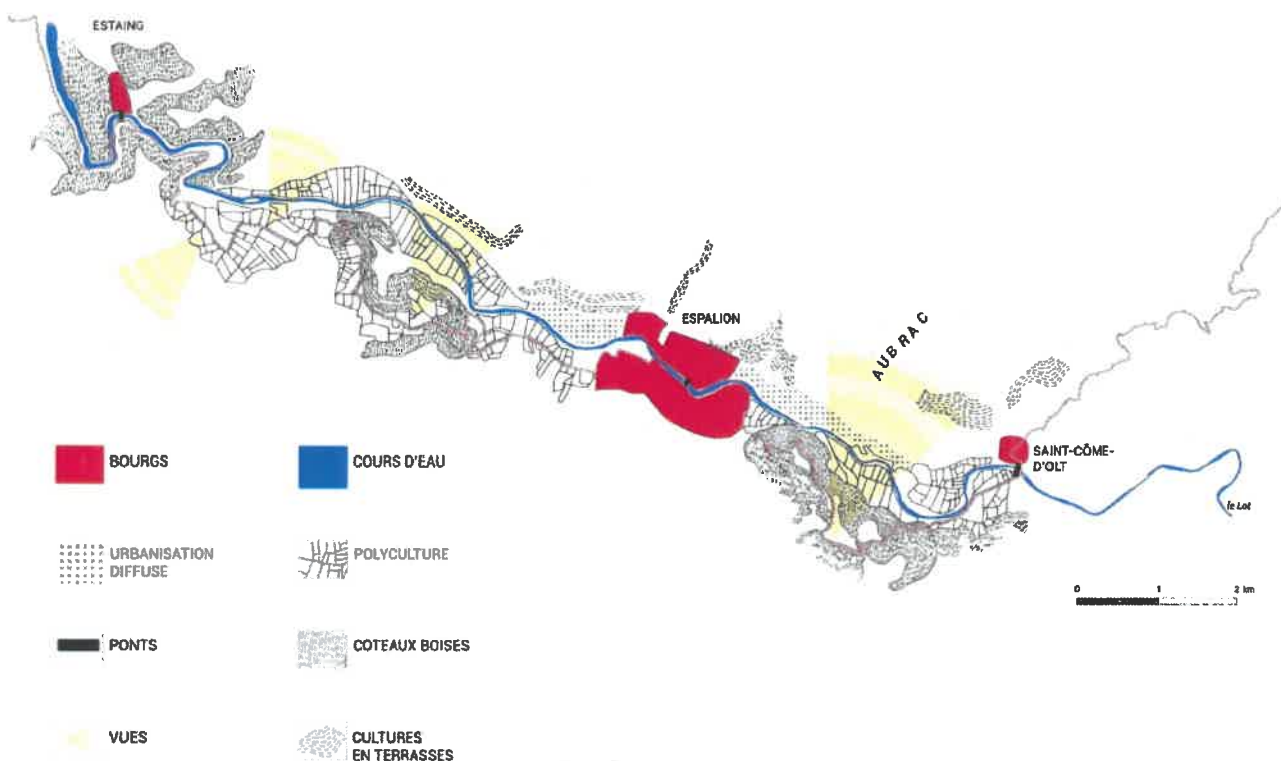
Une vallée occupée et vivante dont « la douceur de vivre tranche avec la rudesse du plateau de l'Aubrac » :

- Une présence humaine importante avec un paysage urbanisé soumis à des évolutions récentes et une dynamique de développement typique d'une vallée généreuse autour du trio urbanisation/ infrastructures viaires/ habitat diffus,
- Une richesse perceptible et que l'on ressent notamment dans l'activité de polyculture en fond de vallée (vignes/maraichage/élevage bovin)
- Un « changement de monde et d'univers » également lié au changement de climat et d'altitude par rapport à l'Aubrac, qui est aussi visible au fil des saisons, avec des vues qui s'ouvrent ou se referment sur la vallée.





## Les spécificités paysagères caractéristiques



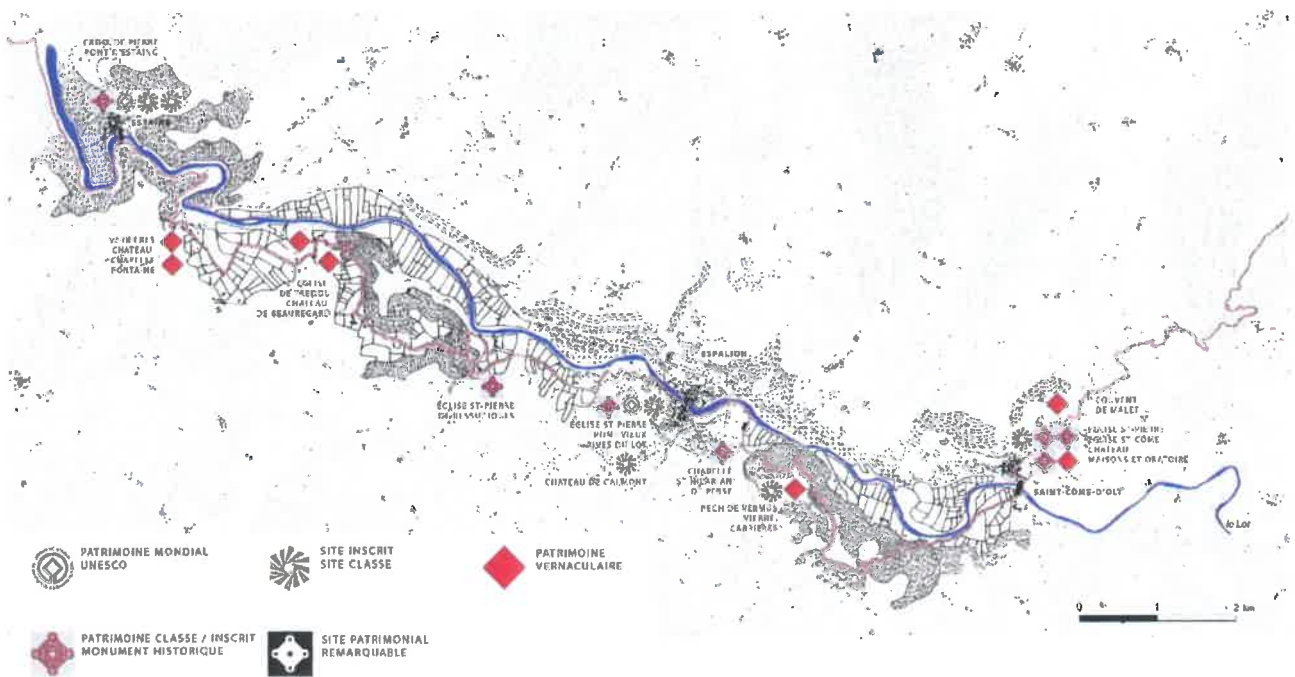
Les spécificités paysagères caractéristiques de ce tronçon sont les éléments témoins de la fabrication des paysages traversés, ce qui rend le tronçon unique et remarquable et permet d'en comprendre l'histoire, la géographie et les dynamiques à l'œuvre. Il s'agit :

- De motifs paysagers récurrents, se décomposant en lignes de forces qui cadrent le regard du cheminant (alignements des arbres du Foirail d'Espalion...), points qui appellent le regard et servent au repérage (Vierge de Vermus, Chapelle de Perse...) et plans qui renseignent sur la géologie et la géographie des lieux (plateau du Briffoul, le Lot que le pèlerin longe régulièrement sur ce tronçon...)
- De paysages et d'ambiances dessinés par des modes de gestion traditionnelle (descente de Vermus avec les terrasses, à partir du plateau du Briffoul, vue sur les terrasses autrefois cultivées de vignes et de fruitiers, territoire au parcellaire très fragmenté...)
- D'essences locales singulières ou de pépites paysagères, qui évoquent un pan de la petite histoire des lieux et font le charme du territoire (carrière de Vermus...)



Carrière de Vermus

La diversité du patrimoine



Le patrimoine vernaculaire est partie intégrante de ce qui fait la singularité du tronçon et la renommée patrimoniale des Chemins. Lié au contexte géographique, il est une clé de lecture des paysages traversés : il renseigne le cheminant sur le socle géologique, sur le climat, les pratiques agricoles et les savoir-faire locaux, sur les traditions, les techniques et modes de gestion propre au tronçon.

Le tronçon est très riche dans sa diversité et dispose d'une large protection au titre des monuments historiques ainsi que des sites inscrits :

- Six monuments protégés Monument historiques classés (sur ou à proximité directe du chemin) :
  - Eglise Saint Pierre de St Côme d'Olt (1995) – 44°31'00 » » nord, 2°48'56" est,
  - Chapelle St Hilarian de Perse (1862) – 44°31'04" nord, 2°34'01" est,
  - Château d'Espalion et la chapelle de Calmont d'Olt (1992) – 44°31'05" nord, 2°45'10" est
  - Pont Vieux d'Espalion (1888) – 44°31'21" nord, 2°45'49" est,
  - L'église St Pierre de Bessuéjols (1931) – 44°31'35" nord, 2°43'48" est
  - Château d'Estaing (1945) – 44°33'14" nord, 2°40'22" est
  
- Six monuments protégés Monument historique inscrits :
  - Eglise Saint Pierre de St Côme d'Olt (1991) – 44°31'00 » » nord, 2°48'56" est,
  - Le Château de St Côme d'Olt- Hôtel de Ville (1999) – 44°30'55" nord, 2°48'54" est ,
  - Château de Masse (1928) (vue depuis la Vierge de Vermus) – 44°32'23' nord, 2°47'10" est
  - L'église St Pierre de Bessuéjols (1927) – 44°31'35" nord, 2°43'48" est
  - Pont d'Estaing (2005) – 44°33'11" nord, 2°40'19" est
  - L'église Saint Fleuret d'Estaing (1927) – 44°33'16" nord, 2°40'22" est



Sont **classés** parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ».

Sont **inscrits** parmi les monuments historiques « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation »

Les monuments historiques classés ou inscrits font l'objet d'une protection juridique attribuée par les monuments historiques.

- Cinq sites inscrits
  - Pic de Vermus et ses abords à Espalion
  - Butte et ruines du château de Calmont d'Olt à Espalion
  - Plan d'eau du Lot et ses rives à Espalion
  - L'ensemble constitué par le château et le rocher qui le supporte à Estaing,
  - Ensemble du village d'Estaing

Les sites inscrits sont protégés par le Code de l'Environnement dans le but d'en conserver leur qualité

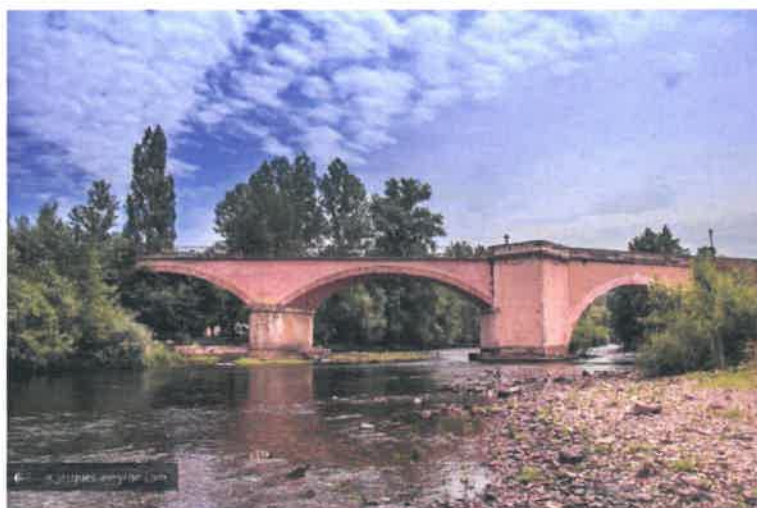
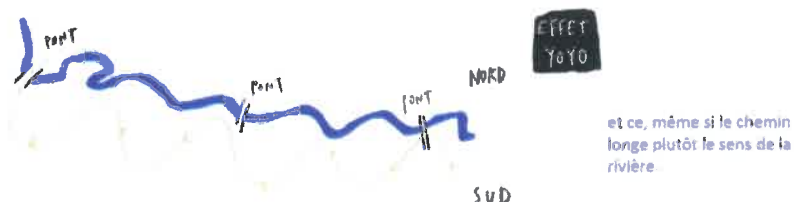


Avril 2004- Estaing- Aquarelle de Stéphane THOUIN

L'habitat rural traditionnel est omniprésent sur le cheminement et témoigne d'une typicité particulière associée directement au territoire traversé. Il faut donc le considérer comme une composante majeure du patrimoine vernaculaire.

De nombreux ponts sont aussi présents sur le tronçon dont trois importants (St Côme d'Olt, Espalion et Estaing) qui sont dotés d'une valeur singulière :

- pour les logiques de franchissement qu'ils permettent,
- et pour la dimension hautement patrimoniale qu'ils possèdent



Pont de St Côme

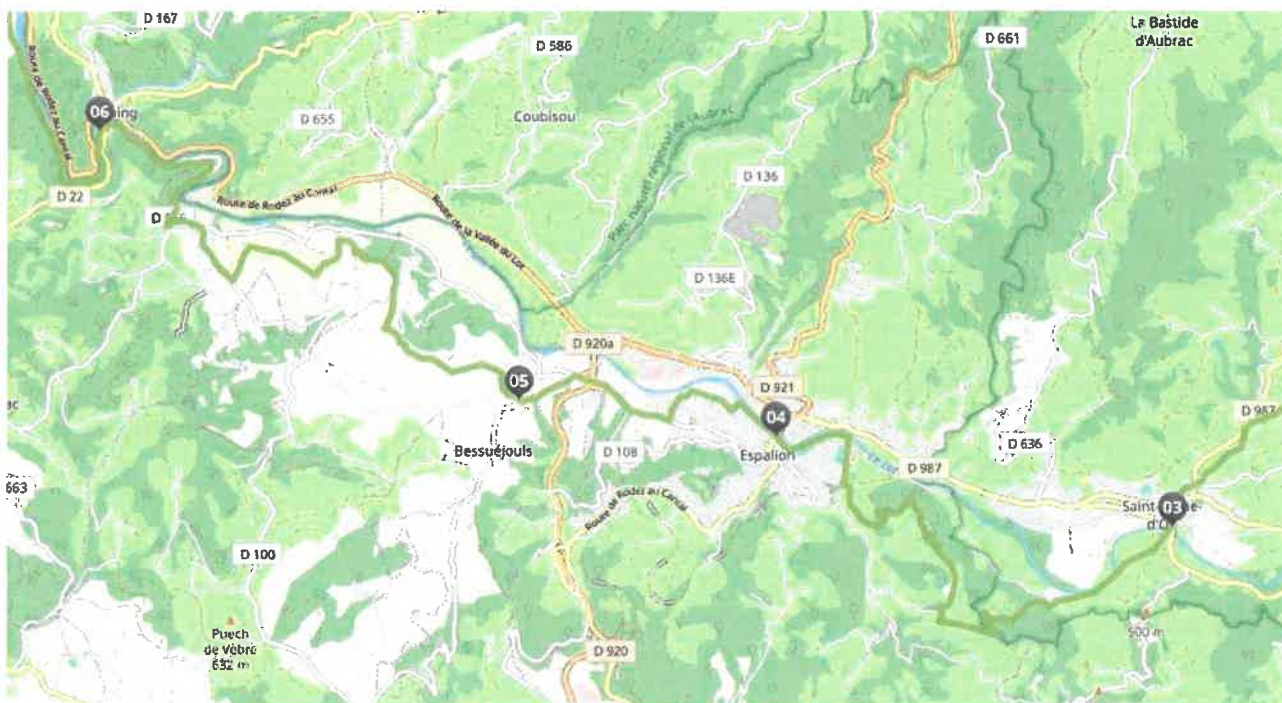


## B - PROTECTION, CONSERVATION ET RESTAURATION DE LA COMPOSANTE

### B.1 – Protection, aménagement et entretien des tronçons de sentier

- Description du tronçon

#### Tracé



La section de sentier classée part de St Côme d'Olt (3) et fini à Estaing (6) en passant par Espalion (4) et Saint Pierre de Bessuéjols (5) = 17km.

#### Statut juridique :

Les voies composants ce tronçon sont répertoriées sur les délibérations des Conseils municipaux comme suit :

- Commune de Saint Côme d'Olt  
« Chemin rural de Saint Côme à Combres, section AT »  
« Chemin rural de saint Côme à Espalion section AT »
- Commune d'Espalion  
« Chemin rural de Combres, section H1-H2 »

« Passage sur des parcelles privées (voir pages suivantes)  
« Chemin rural de Perse à Combres, section H1 »  
« Passage sur des parcelles privées (voir pages suivantes)  
« Rue de la Fonsange (voie communale), section AK »  
« Avenue de la Gare (voie communale), section AL »  
« Rue Camille Violand (voie communale), section AM »  
« Rue Eugène Salettes (voie communale), section AM »  
« Rue du lotissement de la Crouzette (voie communale), section AR »  
« Route départementale 556, section AR »

- Commune de Bessuéjols

« Route départementale 556 »  
« Chemin rural Saint –Pierre »  
« Passage sur des parcelles privées (voir pages suivantes)  
« Chemin rural d’Armagnac à Bibal »  
« Chemin rural de Briffoul à Enviaux »  
« Chemin rural de Beauregard »

- Commune de Sébrazac

« Ancien chemin d’Estaing à Verrières, section C1 »  
« Route départementale n°100, section C1 »  
« Chemin d’exploitation n°5, section ZB »  
« Chemin d’exploitation n°4, section ZB »  
« Chemin d’exploitation n°3, section ZB »  
« Voie Communale n°1 du Claux à Trédoux, section ZB »  
« Chemin rural de Trésoux à Rémiral », section ZB »  
« Chemin rural de Trédoux à Rémiral, section D2 »  
« Chemin rural de Trédoux à Enviaux, section D2 »

Les routes départementales qui appartiennent au domaine public sont considérés comme inaliénables.

## Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) – Convention de passage

La section de sentier est inscrite majoritairement au PDIPR : chemins ruraux (propriété privée de la commune), chemins communaux (propriété publique de la commune), routes départementales et chemin privé.

Cet outil du Conseil Départemental permet la gestion en continu du réseau de cheminements pédestres tant au plan juridique que pratique. Il impose notamment l'obligation de rétablissement des continuités en cas d'interruption.

Il reste plusieurs parties à régulariser.

Mais il faut savoir que le passage des pèlerins sur ces parties ne pose aucun problème aux propriétaires.

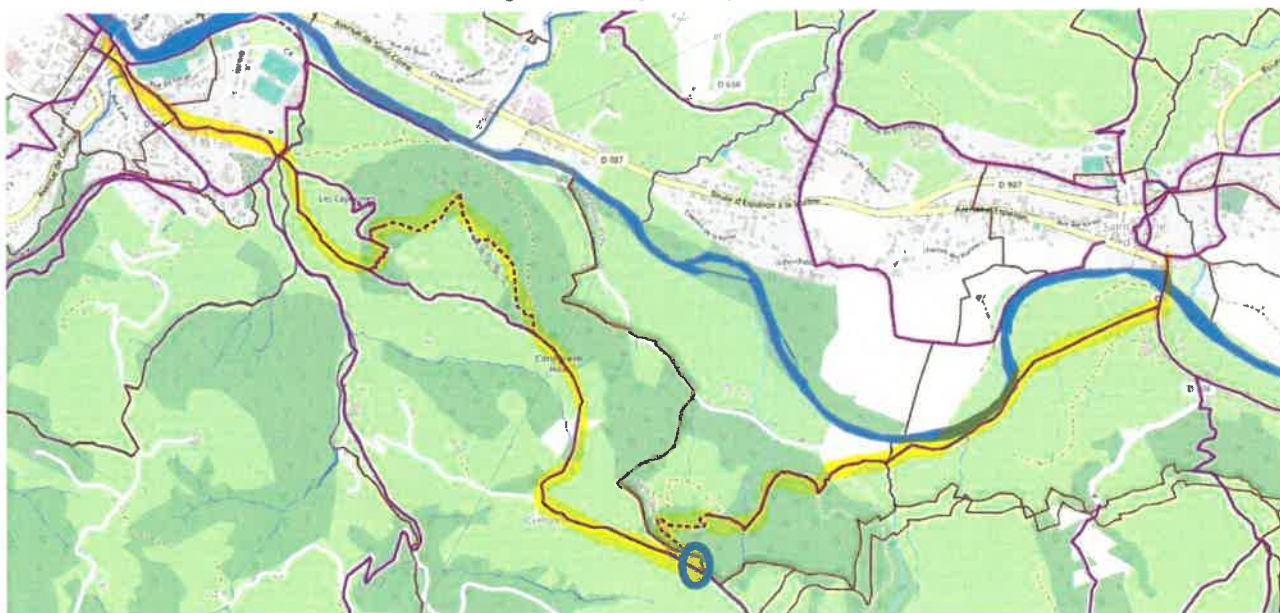
### 1) Entre St Côte d'Olt et Espalion :

Certaines parties sont inscrites au PDIPR avec des conventions avec les privés (en pointillé en jaune):

- Avant d'arriver à Combres : Passage chez deux privés – parcelles BD 208 et BD 209 – 480 mètres
- Autour de la Vierge de Vermus et de l'ancienne carrière – parcelles H715, H716, H030, H29, H27, H20, H21, H300, H301, H312 soit 5 propriétaires - 1080 mètres.

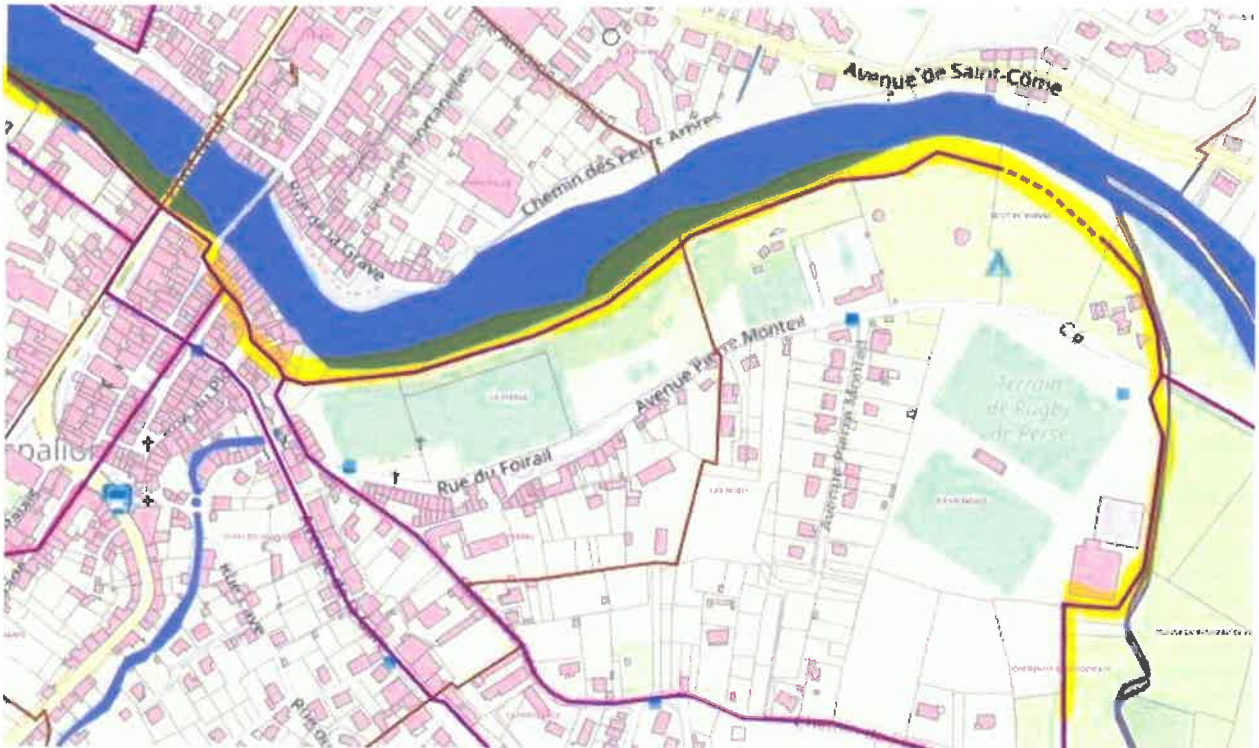
Une partie n'est pas inscrite au PDIPR : (en jaune avec cercle bleu)

- Avant d'arriver à Combres : Passage chez un privé – parcelle H71 - 15 mètres

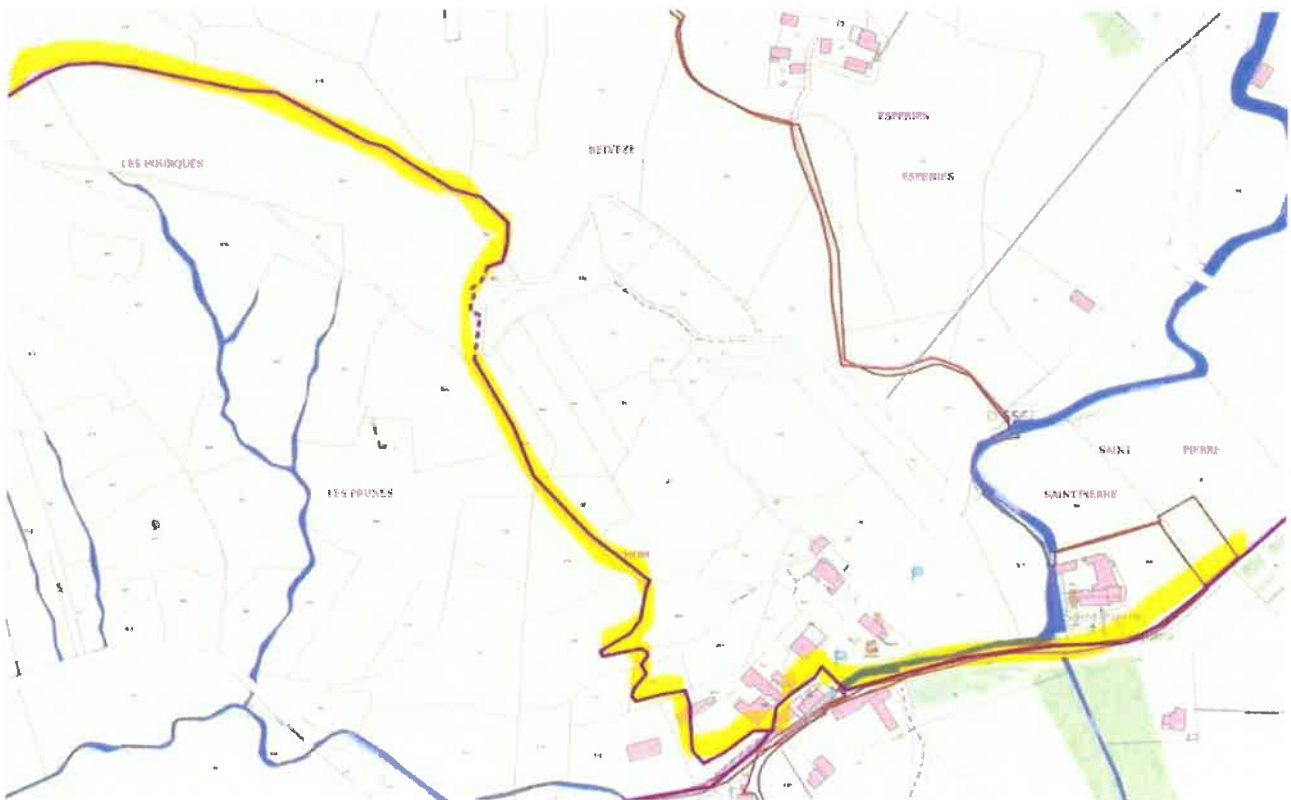


### 2) Une partie du sentier sous le camping d'Espalion est inscrit au PDIPR mais avec un bail avec un privé (parcelle AK 282 – 110 mètres) en pointillé jaune





3) Une partie du sentier après St Pierre de Bessuéjols est inscrite au PDIPR grâce à une convention avec un privé (parcelle A473 – 65 mètres) (en pointillé jaune). Cette portion va être achetée par la Commune de Bessuéjols. L'inscription au PDIPR va donc suivre.





### Nombre de propriétaires privés (nombre de kilomètres concernés)

9 propriétaires privés : 1750 mètres

### Gestionnaire

La Communauté de Communes a la gestion du chemin de Saint Jacques de Compostelle. Elle réalise les travaux de mise en sécurité du chemin, et d'amélioration de son confort (résorption des passages boueux, création de haltes).

Les Communes doivent l'entretenir (débroussaillage, dégagement des arbres morts).

### Etat du sentier

Le sentier est globalement en bon état cependant de très gros orages peuvent localement créer des désordres. Lorsque les sols sont gorgés d'eau, des résurgences peuvent apparaître sur le chemin et occasionner quelques désagréments.

### Règle d'usage / arrêtés municipaux de restriction d'usage

A Espalion, entre la Vierge de Vermus et l'Eglise de Perse, sur le chemin, interdiction au véhicule à moteur. Sur les autres communes, il n'y a pas de restrictions d'usage.

- [Signalétique](#)

### Etat du balisage pédestre directionnel (balisage FFR)

Le sentier est très bien balisé. Il est normé rouge et blanc comme l'ensemble des sentiers homologués GR®. Le balisage est revu tous les deux ans par une équipe de bénévoles de la fédération française de randonnée de l'Aveyron.

### Etat de la signalétique

Dans le cadre de l'opération Pôle d'excellence Rurale mis en œuvre entre 2012 et 2014 entre Aubrac et Conques (sur environ 60km), les collectivités du territoire traversé par l'itinéraire du Puy-en-Velay vers Saint Jacques de Compostelle ont réalisé une série d'aménagements signalétiques, pour permettre de découvrir cet itinéraire pédestre et culturel chargé de sens et d'histoire :

- Des clous identifiant pour matérialiser le cheminement ont été installés dans les bourgs du tronçon UNESCO (St Come d'Olt, Espalion et Estaing). Ils ont été réalisés en partenariat avec l'Agence française des chemins de Compostelle et l'usage de l'emblème a été autorisé par la Commission nationale française UNESCO sous la condition de mise à disposition du clou aux membres du réseau du bien. Le clou est un vecteur de communication important de mise en visibilité de cette appartenance.



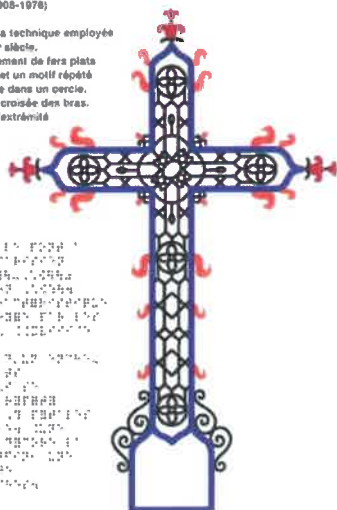
- De la signalétique patrimoniale a été installée pour informer sur le patrimoine vernaculaire bâti ou naturel du chemin et de ses abords, ainsi que dans les villages / hameaux traversés.

- De la signalétique patrimoniale pour malvoyants a aussi été installé pour communiquer sur le patrimoine (réalisation laiton gravé et acier CorTen) – 11 panneaux. Ce travail d'aménagement spécifique malvoyants découle de l'un des sujets-phares de la section « Aubrac –Conques » avec les miracles de Sainte Foy (Conques) rendant la vue aux aveugles.

## LA CROIX DE FER

Le crois qui orne le pont a inspiré le joaillier parisien Henri Lesieur (1908-1978) pour créer un bijou en 1958. Cette crois est caractéristique de la technique employée par les grands ferronniers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est composée d'un enchevêtrement de fers plats formant des lignes qui se croisent et un motif répété 5 fois : une fleur à 4 pétales incluse dans un cercle. Une crois en forme de X décore la croisée des bras. Enfin, une fleur de lys agrémenté l'extrémité des branches.

Il s'agit d'un objet  
 de grande valeur  
 historique et  
 artistique.  
 Il est  
 constitué  
 de fers  
 plats  
 enchevêtrés  
 et  
 décorés  
 de motifs  
 répétés.  
 La  
 croisée  
 des  
 bras  
 est  
 décorée  
 d'un  
 motif  
 en  
 forme  
 de  
 X.  
 Les  
 extrémités  
 des  
 branches  
 sont  
 agrémentées  
 de  
 fleurs  
 de  
 lys.



Panneau « La Croix de Fer » du Pont d'Estaing

- Des poteaux service (indiquant les points d'eau et toilettes) ont aussi été installés

De tout ce travail a découlé une charte signalétique et une charte graphique, aujourd'hui promu par l'Agence des chemins de Compostelle pour homogénéiser les démarches d'implantation de signalétique d'interprétation. Toute cette signalétique, référencée via une location GPS, a été posé en 2014. Elle est en bon état.

- Un site internet mobile [www.st-jacques-aveyron.com](http://www.st-jacques-aveyron.com) pour découvrir et préparer son itinérance d'Aubrac à Conques.

Chaque panneau signalétique dispose d'un QR Code qui renvoi le pèlerin ou visiteur vers une page du site internet pour obtenir plus d'informations.

L'application assure le guidage et informe sur les services (hébergements, restauration, visites...).

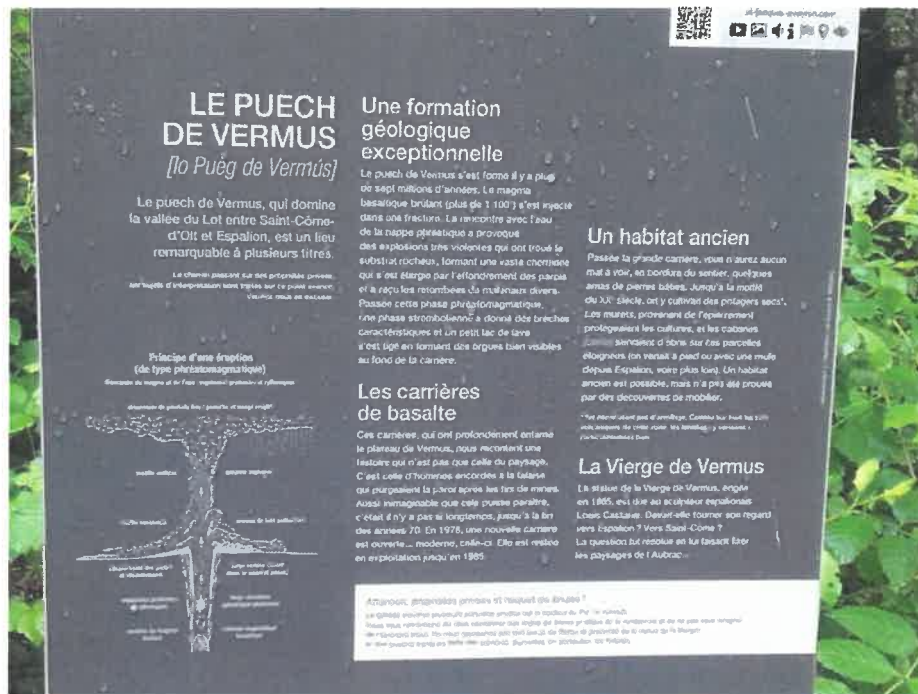
Des informations complémentaires sur les sujets traités, des contenus audiovisuels, une banque d'image est aussi disponible sur ce site.

## Signalétique d'information : localisation, type d'info, nature des supports, gestionnaire, état

Les communes de St Côme d'Olt, Espalion et Estaing ont mis en place la signalétique d'information locale, en 2021. Les panneaux sont donc tout neuf.

Les hébergements, restaurants et lieux importants sont indiqués sur ces panneaux.

Dans le cadre du PER St Jacques, de la signalétique pour un circuit de ville ou renseignant sur les éléments patrimoniaux de la ville a aussi été mis en place (St Côme d'Olt, Espalion, Sébrazac et Estaing)



- **Aménagements et services** (toilettes publiques, points d'eau potable, aires/tables de pique-nique, abris, accès internet, crédenale, DAB, bureau de poste, transports de personnes et de bagages...)

### ST COME :

- toilettes publiques et point d'eau potable du foirail
- toilettes publiques, point d'eau et aire de repos à la Mairie
- aire de repos de la chapelle des pénitents (table pique-nique semi-ombragé)
- point d'eau potable de la fontaine
- point d'eau potable du terrou
- wifi gratuit au bureau d'information touristique
- distributeur de billets
- agence postale à la Mairie (ouverte le matin)

liaison ST COME - ESPALION :

- aire de repos à Vermus

ESPALION : (présence de signalétique d'information locale et relais d'information service)

- toilettes publiques, aire de repos, point d'eau de Perse
- toilettes publiques et point d'eau des Horts
- toilettes publiques du Quai du Lot
- toilettes publiques de la Place St Georges
- toilettes publiques du Parking Bessière
- aire de repos et point d'eau du foirail
- point d'eau de l'Avenue Joseph Poulenc
- consignes bagages à l'office de tourisme (le temps d'une pause)
- prises pour recharger appareils mobiles à l'office de tourisme
- vente de crédenciale à l'office de tourisme
- wifi gratuit à l'office de tourisme
- distributeur de billets
- bureau de poste
- Bus Lio de la Région : liaison Laguiole – Rodez (ligne 201), liaison Mur de Barrez- Rodez (ligne

2012)

ST PIERRE DE BESSUEJOULS :

- toilettes publiques, aire de repos de St Pierre
- point d'eau de l'Hom

liaison ST PIERRE - ESTAING :

- toilettes publiques, aire de repos, point d'eau à Trédou
- toilettes publiques, point d'eau de Verrières

ESTAING :

- toilettes publiques du Quai du Lot
- aire de repos du bord du Lot
- toilettes publiques et aire de repos du foirail
- vente de crédenciale au bureau d'information touristique
- wifi gratuit au bureau d'information touristique
- distributeur de billets
- agence postale à la Mairie



- **Ouverture paysagère**

La Communauté de Communes a réalisé une ouverture paysagère sur le cheminement GR65 avant d'arriver à Estaing. Le chemin sur ce secteur emprunte la route départementale.

Cette ouverture a permis de mettre en valeur le patrimoine bâti d'Estaing, et notamment son château. Elle a le double rôle de montrer aux pèlerins l'arrivée sur Estaing, porte de sortie de la section de sentier mais aussi de faire prendre conscience aux automobilistes de l'authenticité remarquable du village d'un nouvel angle de vue.

- **Entretien / travaux réalisés**

Les travaux réalisés par les collectivités dans le cadre du PER ST Jacques dépassent largement le tronçon classé.

- Création de toilettes sèches dans le cadre du PER St Jacques en 2014 à l'Eglise de Perse à Espalion
- Sécurisation du cheminement avec création d'un cheminement piéton en bordure de routes (quand possible) et mise en place d'un marquage au sol sur route départementale et communale en 2014



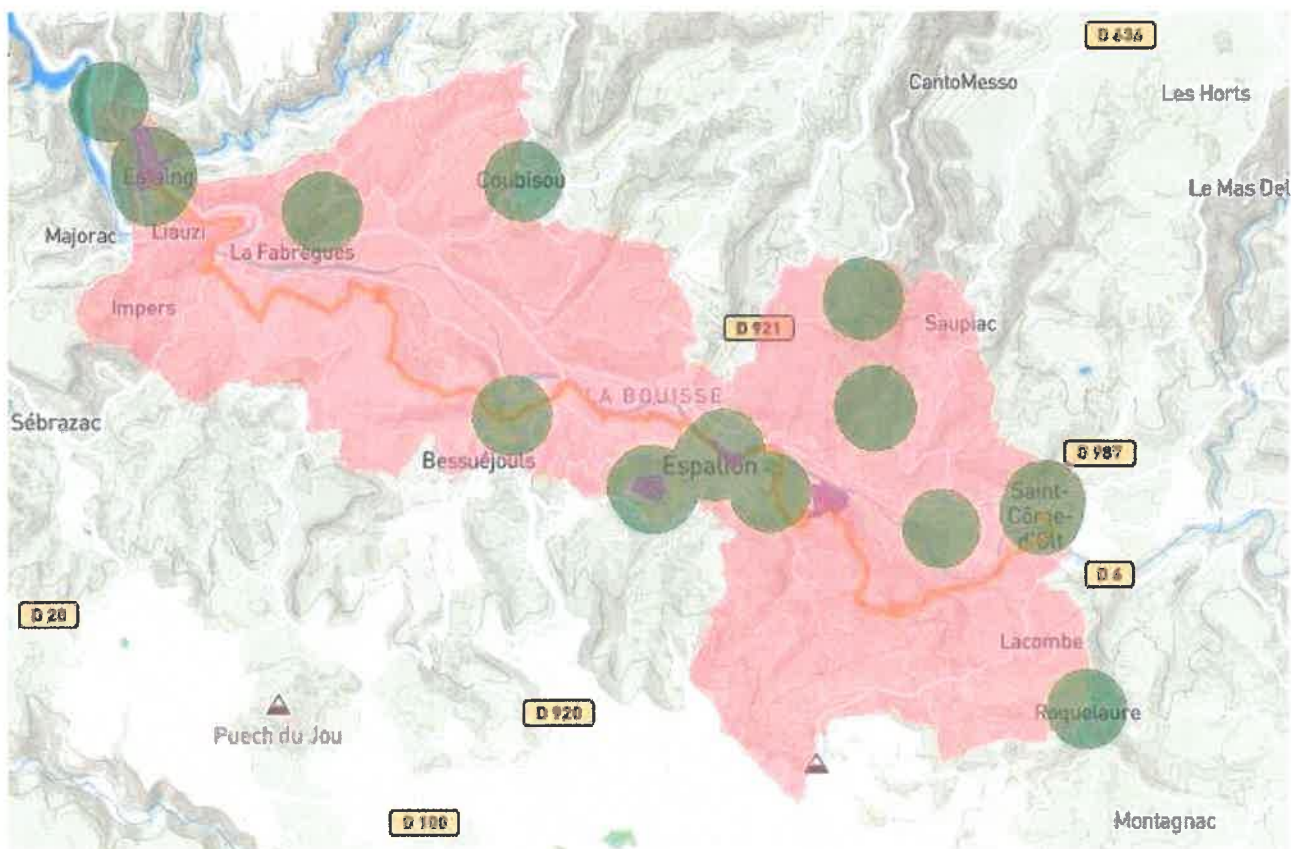
- Aménagement d'une aire (table et bancs) à l'Eglise de Trédou en 2014
- Sécurisation du chemin entre la Vierge de Vermus et la Chapelle de Perse (2019 - MO = Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère - MOe = Cabinet BOIS- Déplacement du chemin dans une parcelle - Intégration paysagère - 75000 € HT) - voir fiche-action
- Création d'une halte pèlerin à St Côme d'Olt (2019 - MO = Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère - MOe = Audrey LUCHE Architecte - création d'un abri avec toilettes, point d'eau et tables, chaises - 130 000 € HT) - voir fiche-action

- **Travaux à venir**

- Sécurisation du chemin après St Pierre de Bessuéjols (création d'un cheminement pour éviter la RD - projet 2022 - 2023 - MO = Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère - 40 000 € HT)

- Déplacement pour sécurisation à la sortie d'Espalion (pour éviter la RD - MO = Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et Mairie d'Espalion - projet 2022 - 2023 - 950 000 € HT)
- Requalification et aménagement du chemin entre St Côme et Coste Vieille ( pour rendre le chemin praticable quelque soit la météo - MO = Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère – projet 2022 - 2023- 100 000€ HT)
- Création de haltes / abri entre St Pierre de Bessuéjols et Espalion (projet 2024-2025 – 25 000 € HT)
- Déplacement du chemin en sortie de St Côme d'Olt pour sortir du goudron (projet 2023 – 5000 € HT)

## B.2 – Protection, aménagement et gestion des abords du sentier



### Légende

Point vert = sites classés ou inscrits

Zone violette = protection au titre des abords monuments historiques

Zone rosé = zone de sensibilité paysagère

- Délimitation de la zone tampon

La zone tampon est une limite physique de part et d'autre du linéaire du chemin de Saint –Jacques de Compostelle. Elle n'a pas vocation à créer des servitudes d'utilités publiques ou des contraintes particulières pour ses propriétaires. Elle a simplement vocation à faire prendre conscience aux porteurs de projet (aménagement, documents d'urbanisme) des enjeux locaux et des risques d'altération de la valeur patrimoniale (au sens bien UNESCO). C'est une zone délimitée qui en raison de ses diverses qualités doit conduire les acteurs du territoire (élu, Conseil Départemental, PNR, services de l'Etat) à proposer des actions spécifiques de préservation et de valorisation de la qualité paysagère de ces abords.

Le cabinet d'études Bailly-Leblanc, missionné par le Ministère de la culture en 2013, a proposé l'identification des zones tampons justifiées par des objets architecturaux et constructions remarquables, et des éléments distinctifs des paysages traversés par les chemins. La proposition retenue n'a pas été validée par ICOMOS.

Sur cette base, prenant en compte ces propositions et les contraintes liées à la gestion et aux évolutions marginales des linéaires de sentier, un périmètre élargi, appelé zone de sensibilité paysagère a été délimité pour chacune des sections de sentier. Cette délimitation a fait l'objet d'une étude de terrain et d'une concertation inclusive associant élus, conseils départementaux (PDIPR), parcs naturels régionaux, Fédération française de la randonnée délégataire de la mission de balisage des sentiers et de promotion de la pratique de la randonnée, services de l'État pour chacune des sections.

La détermination de ces périmètres s'est fondée sur :

- la perception dynamique du paysage vu depuis le chemin,
- l'observation des séquences paysagères,

*Le tronçon St Côme d'Olt – Estaing se définit par la succession de quatre types de séquences paysagères qui proposent des contrastes intéressants :*

⇒ *Entre des ouvertures et des vues lointaines sur le grand paysage (jusqu'au piémont de l'Aubrac) qui offrent une lecture claire de l'occupation de la vallée et des paysages plus intimistes (notamment dans les couverts boisés des coteaux marqués par le châtaignier).*

⇒ *Entre le fond de la vallée du Lot qui permet de côtoyer ou longer la rivière et des chemins de crête qui permettent des prises de hauteur.*

⇒ *Entre des secteurs urbanisés et soumis à une dynamique de développement importante (notamment au niveau de la traversée d'Espalion) et des villages davantage préservés.*

⇒ *Entre des secteurs « sauvages » et des paysages cultivés et gérés.*

- le repérage des éléments patrimoniaux protégés ou non, inclus ou non dans le bien, et constituant autant d'attributs de la section de sentier,
- les éléments résultant de l'anthropisation des paysages (voirie, usage des espaces...).

Les limites proposées s'appuient le plus possible sur des éléments facilement identifiables, perceptibles et relativement durables : voirie routières, chemin agricole ou de randonnée, limites de boisements, limites de parcelles, ruptures topographiques.

Ces périmètres des **zones de sensibilité paysagère** ont fait l'objet de l'approbation par les Communes et Communautés de communes concernées. Ces périmètres dépassent la limite administrative du cheminement pour déborder sur les communes limitrophes.

Ainsi les communes traversées par le tronçon sont :

St Côte d'Olt, Espalion, Bessuéjols, Sébrazac et Estaing, alors que la zone de sensibilité paysagère englobe en plus les communes de Coubisou et de Lassouts.

Date des délibérations approuvant le périmètre :

- ST COME D'OLT : 15 juin 2017
- LASSOUTS : 25 juillet 2018
- ESPALION : 22 octobre 2019
- BESSUEJOULS : 30 octobre 2019
- COUBISOU : 8 décembre 2016
- SEBRAZAC : 7 octobre 2019
- ESTAING : 1<sup>er</sup> juillet 2016

- [Dispositifs réglementaires de protection et documents d'urbanisme](#)

Les sections de sentier faisant partie du bien inscrit sont des sentiers de grande randonnée (GR®65) qui bénéficient, dans leur majeure partie, d'une protection (juridique des tracés) au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Ils bénéficient également de la protection au titre des abords des monuments historiques qui les jalonnent.

La section de sentier va aussi être protégée via les futurs documents d'urbanisme du Plui.

[Voir fiche action sur la « protection réglementaire du chemin ».](#)

- [Identification des facteurs affectant la composante](#)

Divers facteurs peuvent affecter la composante :

- La propriété du tracé, c'est un enjeu foncier majeur pour pérenniser, sécuriser ou améliorer le cheminement,
- Le tronçon étant très urbain, il faut veiller à trouver un équilibre entre expérience de la marche et le développement urbain, soit veiller à ce que l'urbanisation et le développement industriel ne soit pas anarchique, [voir fiche action « Accompagner les projets d'aménagements des bourgs traversés »](#)



- L'itinéraire emprunte en majorité des routes goudronnées (58% du parcours – Cf étude Bailly Leblanc 2015),
- Un manque d'appropriation du classement UNESCO par les habitants (peu d'information en début et fin d'itinéraire).
- Des catastrophes naturelles (incendies, inondations, tremblements de terre, éboulements)

- **Charte paysagère ou plan paysage**

- ❖ Certaines Communes du tronçon ou de sa zone de Sensibilité paysagère sont sur le territoire du Parc Naturel de l'Aubrac : Lassouts, St Côme d'Olt, Coubisou et Estaing.

Le PNR Aubrac dispose d'une charte (charte 2018 – 2033) dont l'axe 1 est de « renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines » Une des orientations (n°3) de cet axe est de « sauvegarder la qualité et la cohérence paysagère de l'Aubrac ». qui est décliné en plusieurs mesures et dispositions pour chaque mesure:

- Connaître, comprendre, observer, pour agir en faveur des paysages remarquables de l'Aubrac :
  - o Elaborer un Atlas des Paysages et en partager la connaissance
  - o S'engager sur des objectifs de qualité paysagère
  - o Engager des démarches au service de la qualité paysagère
  - o Développer l'observation et l'interprétation des paysages
- Mieux prendre en compte les paysages dans l'action au quotidien :
  - o Maîtriser la publicité et harmoniser la signalétique pour préserver durablement les paysages,
  - o Résorber les points noirs paysagers
  - o Pérenniser le rôle de l'agriculture dans l'entretien de l'espace et le maintien de la qualité paysagère
  - o Assurer une sylviculture et une exploitation de qualité dans les secteurs à forte sensibilité paysagère

- ❖ Le PETR du Haut Rouergue a initié une démarche « Plan de Paysage » en 2021. Il a pour objectifs d'identifier et de construire une série d'actions spécifiques tant dans le contenu que dans le choix de(s) lieu(x) de réalisation et les acteurs concernés selon un calendrier établi.

L'étude est en cours.

- Identification et préservation des points de vue paysagers

Des situations de belvédères remarquables :

- depuis la Vierge de Vermus – « la cerise sur la gâteau »,
  - au niveau de la chapelle de Trédou,
  - sur les derniers kilomètres vers Estaing (vue sur la commune de Sébrazac avec des paysages de calcaire et de terrasses d'un côté et de l'autre),
  - sur Bessuéjols, après Briffoul et au-dessus du château de Beauregard, au niveau du passage en crête, avec vue à 360°,
  - à l'arrivée sur Estaing avec un effet fenêtré qui permet de découvrir le village et le Lot de manière séquencée, avec la silhouette du château en toile de fond, et permet de passer outre le caractère routier du secteur.
- « Ces belvédères ont aussi l'intérêt de montrer et rendre visible ce que le cheminant a fait et ce qu'il s'apprête à faire ».



Vue du chemin sur Estaing

- Observatoire photographique du paysage

Les sections de sentier concourent à illustrer les conditions du déplacement et l'environnement du pèlerin d'hier et du cheminant d'aujourd'hui. Elles ne constituent pas en elles-mêmes des paysages authentiques directement façonnés durant le Moyen-Âge et parvenus intacts jusqu'à nous. Elles participent toutefois par leur variété à illustrer le rapport de l'homme à son environnement. Avec les éléments bâtis et les chapelets de villages, elles scandent le parcours quotidien du cheminant. La composante paysagère peut jouer un rôle pratique ou spirituel durant le périple du cheminant. De surcroît, l'itinéraire connaît une fréquentation annuelle importante par les cheminants pédestres, équestres ou cyclistes, qui mérite attention.

Cet observatoire a 3 objectifs :

- L'évaluation de la mise en œuvre des politiques territoriales qui transforment le paysage,
- La construction d'une connaissance partagée entre les acteurs du territoire (valeurs, évolution de la perception des lieux),
- La mise à disposition des données de connaissance.

L'observation va donc permettre de veiller à la qualité de l'entretien du sentier et ainsi au bien-être du pèlerin et à la qualité des paysages offerts à la réflexion spirituelle.

Plusieurs thématiques d'observation ont été retenues :

- Urbanisme et aménagement :
  - o Centres bourg/villes et espaces publics ;
  - o Etalement urbain ; entrées de bourgs/villes ;
  - o Publicité ;
  - o Dispositifs d'informations ;
  - o Sécurité du randonneur.
- Agriculture
  - o Éléments structurants des paysages ruraux ;
  - o Ouvertures / fermetures des milieux
- Itinérance – Tourisme –
  - o Panoramas ;
  - o Cheminements doux
- Patrimoine
  - o Éléments de symbolisation du pèlerinage ;
  - o Patrimoine bâti ;
  - o Patrimoine historique ;
  - o Patrimoine UNESCO;
  - o Patrimoine lié à l'eau.

Ces thématiques d'observation ont donné lieu à une sélection de points de vue pour lesquels un suivi photographique sera assuré.

La liste pour ce tronçon est la suivante :

- Patrimoine historique – étalement urbain à la Sortie de St Côme d'Olt –  
T2- PDV1 : [685380.53,6379322.58](#),
- Ouverture / fermeture des milieux – panoramas à Saint Côme d'Olt – Vue sur le Lot depuis les coteaux  
T2 – PDV2 : [684143.61,6378628.05](#)
- Panoramas – étalement urbain à Espalion – panorama sur Espalion depuis la Vierge de Vermus  
T2- PDV3 : [682562.72,6379745.91](#)
- Patrimoine historique – éléments structurants des paysages ruraux à l'Église de Perse à Espalion  
T2- PDV4 : [681927.72,6379825.29](#)

- Etalement urbain – cheminement doux aux terrasses de Saint Jacques à Espalion  
T2-PDV5 : 680399.75,6380843.93
- Etalement urbain – éléments de symbolisation du pèlerinage à la Sortie d’Espalion  
T2-PDV6 : 680016.11,6380572.74
- Etalement urbain – cheminements doux – sécurité du randonneur à la Déviation d’Espalion  
T2-PDV7 : 679162.83,6381015.91
- Patrimoine bâti au hameau de Saint Pierre de Bessuéjols  
T2-PDV8 : 678494.75,6380810.86
- Panoramas – éléments structurants des paysages ruraux au panorama en aval de Briffoul – Commune de Bessuéjols  
T2-PDV9 : 676946.94,6381564.92
- Panoramas – patrimoine bâti – cheminement doux à l’arrivée sur l’église de Trédou – Commune de Sébrazac  
T2-PDV10 : 676834.49,6382471.12
- Patrimoine bâti – patrimoine historique à l’arrivée sur Estaing – Commune de Sébrazac  
T2-PDV11 : 674049.75,6383754.35
- Patrimoine bâti – patrimoine historique – patrimoine UNESCO au Pont d’Estaing – Commune de Sébrazac  
T2-PDV12 : 673976.99,6383767.58

L’objectif est de réaliser une prise de vue régulière pour suivre l’évolution des paysages. Ces photos seront réalisées chaque année suivant le choix suite à la coordination inter-tronçon.



## II – FAIRE CONNAITRE ET PARTAGER

### A - COMMUNICATION

A.1 – Présentation de la composante et du patrimoine mondial (Supports papier, numérique, sites internet, applications, médias…)

- Mis en œuvre par le propriétaire (bilan, projet)

Lors de l'opération PER ST Jacques, comme indiqué page 19, un site internet [st-jacques-aveyron.fr](http://st-jacques-aveyron.fr) a été créé. Ce site, dans l'encart « Découvrez un patrimoine » décrit « Le patrimoine UNESCO en Aveyron » :

- Le chemin en Aveyron,
- Le tronçon Nasbinals – St Chély-d'Aubrac,
- Le Pont des pèlerins à Saint Chely d'Aubrac,
- Le tronçon St Côme d'Olt – Estaing,
- Le Pont Vieux d'Espalion,
- Le Pont d'Estaing
- L'abbatiale de Conques,
- Le Pont Roman de Conques.

Des photos et un texte écrit et audio est disponible pour chaque monument et tronçon.

Depuis 2015, le site internet a eu 84 000 visites et le site mobile 7150.

Le site est consulté en grande majorité par des français (78%) et par des américains (3.6%), belges (2.6%), russes (2.33%) et enfin des anglais, russes, canadiens, allemands et espagnols.

Il est envisagé pour ce site internet de créer une page actualité qui pourrait, par exemple, mettre en avant un lieu particulier du chemin pendant un temps ou une action / animation du chemin.

Les bourgs centres du tronçon disposent chacune d'un site internet :

- St Côme d'Olt – [www.saint-come-olt.com](http://www.saint-come-olt.com). Dans l'onglet "Découvrir et séjourner/Chemin de St-Jacques", la section de sentier est indiquée comme un des éléments constitutifs du Bien Patrimonial de l'UNESCO. Les hébergements et la restauration sur la Commune sont accessibles depuis cette page. La richesse du patrimoine Saint Cômôis est également décrit sur ce site.
- Espalion - [www.espalion.fr](http://www.espalion.fr). Dans l'onglet « Découvrir Espalion / patrimoine », le classement Unesco du tronçon est cité et une description des monuments de la ville est faite (dont le pont Vieux classé au patrimoine mondial de l'UNESCO).
- Estaing – [www.estaing12.fr](http://www.estaing12.fr). Dans l'onglet "Culture loisirs et tourisme/patrimoine et histoire", il est fait référence au classement au patrimoine mondial du Pont et dans l'onglet « culture loisirs et tourisme / tourisme », l'espace jacquaire situé dans l'office de tourisme est présenté. Les hébergements et la

restauration sur la Commune sont accessibles depuis la page « Culture Loisirs et Tourisme/ Hébergements et restauration ».

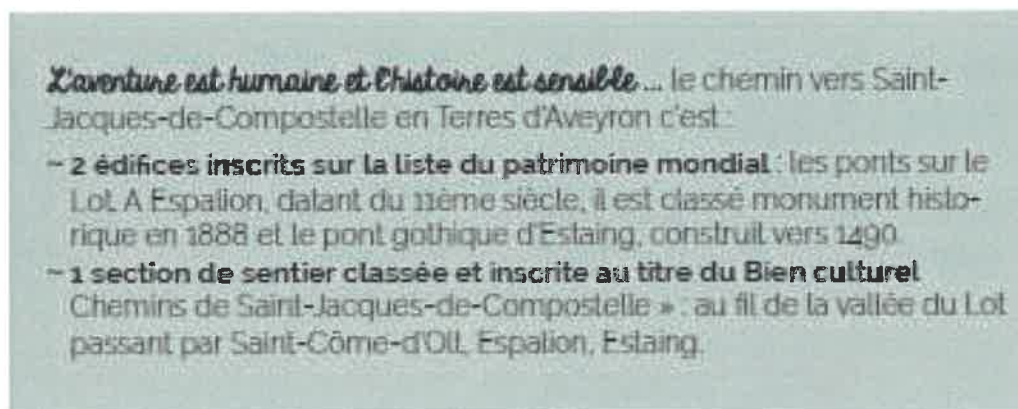
Le logo « Patrimoine mondial de l'Unesco/ chemins de Saint Jacques de Compostelle en France » apparaît uniquement sur le site d'Estaing.

- [Mis en œuvre par l'office de tourisme \(bilan, projet\)](#)

L'office de Tourisme Terres d'Aveyron a réalisé en 2021 un guide à destination des pèlerins « tout pour réussir son chemin » qui décrit les détails techniques du sentier, les hébergements, les lieux de restauration, commerces et services du territoire de ST Côme d'Olt à Espeyrac en passant par Estaing.

En page 4, la description des monuments ou section de sentier classé UNESCO sur le territoire :

Il est prévu pour ce guide, de rajouter une partie sur le patrimoine sous un aspect expérientiel (témoignage) et un plan situant les hébergements.



L'office de tourisme réalise aussi d'autres documents à destination du grand public qui propose une page sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle :

- Le Mag'découverte

C'est un document de présentation générale du territoire qui possède une double page sur le chemin de St Jacques dont une qui informe sur le patrimoine mondial et une autre qui montre les œuvres d'art refuge réalisés sur le chemin (même hors territoire) dans le cadre de l'opération Fenêtres sur le paysage



Que vous soyez pèlerin ou marcheur, parcourir ce chemin façonné depuis plus de 1 000 ans est une expérience unique, une aventure humaine, une façon de voyager différente à la découverte de paysages grandioses et d'un patrimoine remarquable. Vivez « votre propre chemin ».

### Un peu d'histoire

Finir fin et 83, les routes de Saint-Jacques le Majeur sont découvertes à Compostelle, aux confins de l'Espagne. Ce long chemin devient rapidement un des itinéraires majeurs. Des hommes et des femmes accomplissent le voyage pour se recueillir sur le tombeau de l'un des premiers apôtres du Christ.

### Valeur universelle exceptionnelle

Tout au long du Moyen Âge, Saint-Jacques de Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour accéder l'Espagne, les pèlerins traversaient la France. Deux itinéraires symboliques partant de Paris, de Mézières, ou Puy-en-Velay et d'Auxerre et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires internationaux empruntés par les voyageurs. Églises de pèlerinage ou temples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin notamment ces lieux et témoignent des valeurs spirituelles et matérielles du pèlerinage. Fixées au territoire et marquant la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle dans la naissance et la circulation des idées et des arts.



### Patrimoine Mondial

L'itinéraire des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

En terres d'Aveyron on compte 2 points d'intérêt inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

L'inscription de ces sites, inscrite au titre de Bien Culturel, a été rendue possible grâce à l'implication de l'État, de la Région d'Aveyron et de la Région de Saint-Jacques-de-Compostelle.



Laissez-vous guider  
Le site mobile [www.st-jacques-aveyron.com](http://www.st-jacques-aveyron.com) vous informe sur tous les services dédiés aux pèlerins ainsi que le patrimoine entre Aubrac et Conques

2022, Année Jacquaire  
Tout l'Agenda sur [www.chemins-compostelle.com](http://www.chemins-compostelle.com)

### Nouveauté artistique : les œuvres d'art refuge

Vivez une aventure artistique sur les chemins de Compostelle en partant à la découverte de la collection d'œuvres d'art refuges Fenêtres sur le paysage sur le GR 65 qui relie Genève au pays bascois. Surprenant de terre et des savoir-faire, conçues par des artistes - architectes de renommée internationale à partir des histoires, paysages et matériaux locaux, ces œuvres révèlent et réinterprètent les paysages. Une expérience sensible d'immersion et de contemplation.

### La Chambre d'Or d'Abraham Poincheval (Göthar)

En Savoye d'été, découvrez une œuvre d'art refuge sur le GR 65 qui relie Genève au pays bascois. Cette œuvre d'art refuge, conçue par l'artiste-architecte Abraham Poincheval, est une œuvre d'art refuge, conçue par des artistes-architectes de renommée internationale à partir des histoires, paysages et matériaux locaux, ces œuvres révèlent et réinterprètent les paysages. Une expérience sensible d'immersion et de contemplation.

### À découvrir sur le chemin après Göthar

**Vivre seule**  
Le village de Göthar est un village de montagne, un village de montagne, un village de montagne.

**La Chambre d'Or**  
Une œuvre d'art refuge, conçue par l'artiste-architecte Abraham Poincheval, est une œuvre d'art refuge, conçue par des artistes-architectes de renommée internationale à partir des histoires, paysages et matériaux locaux, ces œuvres révèlent et réinterprètent les paysages. Une expérience sensible d'immersion et de contemplation.

**St-Jacques de Compostelle**  
Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, un chemin de Saint-Jacques de Compostelle, un chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Fenêtres sur le paysage, une aventure imaginée par Derrière Le Hublot et l'Agence française des chemins de Compostelle avec de nombreux partenaires.

- Le guide pratique « Terres d'Aveyron en poche »  
Dans le cadre des activités pleine nature, ce guide n'indique pas le classement Unesco mais renvoie sur le site internet « [st-jacques-aveyron.fr](http://st-jacques-aveyron.fr) » qui y fait référence.
- Les guides de visite des centres villes de Saint Côme d'Olt, Espalion et Estaing.  
Chacun de ses guides possède un encart « Le saviez-vous ? » qui indique le classement UNESCO.
- Mis en œuvre par les partenaires touristiques : ADT, CRT (bilan, projet)
- L'agence de développement de l'attractivité et du Tourisme en Aveyron propose sur son site internet [www.tourisme-aveyron.com/fr](http://www.tourisme-aveyron.com/fr), dans l'onglet « A voir, à faire » « Rando », « GR65 » en Aveyron un descriptif du chemin de Compostelle en Aveyron et fait référence au classement Unesco. Une vidéo des paysages traversés de 3,5 minutes issue du site [st-jacques-aveyron.com](http://st-jacques-aveyron.com) et des photos de pèlerins sur le

chemin sont présentés. Cette page fait aussi référence pour préparer son itinéraire au site [st jacques-aveyron.fr](http://stjacques-aveyron.fr).

Sur le guide découverte papier et la carte « en Aveyron », il n'est pas fait référence du patrimoine mondial en Aveyron.

- Le comité régional du tourisme en Occitanie propose sur son site internet [www.tourisme-occitanie.com](http://www.tourisme-occitanie.com), dans son onglet « Destinations », la liste des sites Unesco de son territoire. Ainsi les chemins de Compostelle sont indiqués mais aujourd'hui le tronçon St Côme d'Olt – Estaing n'est pas référencé sur ce site

Ce travail sera à faire (voir fiche action ……)

Un autre page du site « Loisirs/itinerance/randonnées pédestres/chemin saintjacques compostelle fait référence à la Voie du Puy qui elle-même renvoi vers le site de [chemins-compostelles.com](http://chemins-compostelles.com) où le bien Unesco « chemins de Saint Jacques de Compostelle en France » est bien détaillé, notamment avec une carte.

- L'association sur Les Pas de Saint Jacques réalise un guide pratique et de découverte gratuit de la Via Podiensis du Puy en Velay à Linvinhac-le-Haut. Ce guide est mis à jour et réédité tous les deux ans.

Une page est consacrée à UNESCO et liste les monuments et sections de sentiers classés du Puy en Velay à Linvinhac le Haut. La dernière de couverture du guide représente la carte de France du bien culturel « Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France »

Pour conclure, l'ensemble des acteurs ont intégré la mise en visibilité du bien par la fabrication de contenus adaptés diffusés sur différents supports.

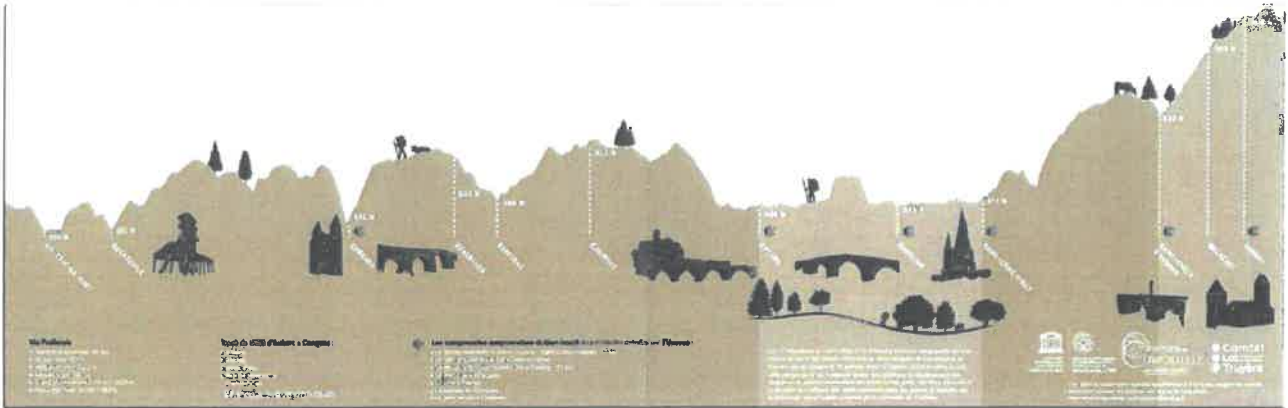
## A.2 – Mise en visibilité du réseau du bien et du patrimoine mondial dans les supports et outils de communication

L'ensemble des supports de signalétique d'interprétation précédemment cités ainsi que la plupart des sites internet intègrent les emblèmes du patrimoine mondial. Et certains supports dont l'espace jacquaire d'Estaing intègrent une carte de France montrant les différentes composantes du bien.

Le bureau d'information touristique d'Estaing dispose d'une exposition permanente sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle décrivant les itinéraires culturels et pédestres vers Saint Jacques de Compostelle (voir page 34).

Enfin, un abri implanté à Saint Côme d'Olt présente une carte murale de l'itinéraire de l'itinéraire en Aveyron, le profil et les monuments du tronçon et il intègre les emblèmes. (photos ci-après)





## B - MÉDIATION ET ACCUEIL DU PUBLIC

### B.1- Gestion du public dans la composante et outils de médiation (recensement des outils existants et actions prévues)

- Publications papier

Compte tenu du volume de fréquentation et des risques de conflits d'usage, un certain nombre de supports de sensibilisation des cheminants ont été développés.

L'office de Tourisme Terres d'Aveyron a réalisé en 2021 un guide à destination des pèlerins « tout pour réussir son chemin » qui décrit les détails techniques du sentier, les hébergements, les lieux de restauration, commerces et services du territoire de ST Côte d'Olt à Espeyrac en passant par Estaing.

Ce guide ne répondant pas aux attentes des pèlerins et des hébergeurs, il a été abandonné pour l'instant. L'office de tourisme a le projet de réunir les hébergeurs pour travailler un nouveau document.

Le guide réalisé par l'association sur les Pas de Saint Jacques dispose d'un paragraphe sur les attitudes à tenir / à avoir sur le chemin (civisme...).

Le Parc Naturel de l'Aubrac a mis en place une charte de bonnes pratiques sous forme de carte postale distribués dans les offices de tourisme. L'objectif de cette carte est d'avoir une bonne conduite en pleine nature (ne pas jeter de papiers, respecter la propriété privée)



- Circuits de visite, parcours d'interprétation

L'office de Tourisme Terres d'Aveyron propose en été et sur inscription une visite de ville à Espalion.

Cette visite permet d'expliquer aux visiteurs que la ville dispose d'un Pont classé Unesco (le Pont Vieux) et qu'ils empruntent une portion de la section de sentier du chemin de saint Jacques de Compostelle classé à l'UNESCO. D'ailleurs sous leurs pas, ils peuvent apercevoir la coquille St Jacques.

De plus, Espalion, Estaing et St Côme d'Olt disposent d'un guide de visite. Dans chacun, un petit descriptif d'environ 10 lignes dans un encart « Le Saviez-vous ? » précise que la ville est située sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle, inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Il est envisagé en 2023 de retravailler les différents documents de l'office de Tourisme et notamment les guides de visite des 3 villes sur l'inscription de la ville en tant que porte d'entrée / sortie ou appartenant à la section de sentier inscrite UNESCO ou sur les monuments inscrits (Pont d'Espalion et d'Estaing).

- Centres d'interprétation

Le territoire ne dispose de centre d'interprétation mais le schéma de signalétique d'interprétation à ciel ouvert mis en place en 2014 constitue une offre singulière et abondante.

Par ailleurs, l'association Sur les Pas de St Jacques a passé une commande artistique à un photographe hongrois pour une série de portraits d'accueillants et de cheminants. Ils ont donné lieu à une installation en espace public et à l'édition d'un catalogue. Voir pages suivantes, la présentation d'accueillis accueillants.

.

- Activités numériques

Il n'y a pas d'activité numérique sur la composante.

- Visites guidées

Sur Espalion, des visites guidées sont organisées par l'Office de Tourisme pour les groupes. Lors de cette visite, il est indiqué qu'Espalion se situe sur une section de sentier et possède un Pont classé au Patrimoine mondial de l'Unesco pour le bien en série 'Chemin de St Jacques de Compostelle ».

A Estaing, le Foyer Rural d'Estaing organise une visite de ville et une visite aux flambeaux (les réservations s'effectuent auprès de l'Office de Tourisme). Lors de ces visites, le classement UNESCO de la section de sentier et du Pont d'Estaing sont aussi indiqués.

L'association Les Amis de Perse propose en plein été, une visite guidée de l'Eglise de Perse à Espalion (se situant sur le chemin de St Jacques).

La visite guidée de la Chapelle des Pénitents est assurée par des bénévoles de Pâques à Toussaint. Ils proposent aussi de tamponner le crédencial.

- Expositions permanentes

Le bureau d'information touristique d'Estaing dispose d'une exposition permanente sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle décrivant :

- Les itinéraires culturels et pédestres vers Saint Jacques de Compostelle,
- Le chemin du Puy en Velay vers Saint Jacques de Compostelle,
- Des reconnaissances internationales,
- Estaing, la cité de Saint Fleuret,
- D'une table tactile présentant la maquette du chemin.

Dans l'église St Fleuret d'Estaing, quelques panneaux sur la légende de St Fleuret sont installés.



- Autre

Un panneau spécifique décrivant le chemin entre St Côme d'Olt et Estaing et son classement UNESCO (même charte graphique que la signalétique patrimoniale) est mis en place :

- à St Côme d'Olt : panneau référencé F16 sur site internet – 44.51357896,2.81666072
- à Estaing : panneau référencé J05 sur site internet – 44.55251711,2.6720209

Le bureau d'information touristique d'Estaing dispose d'une table tactile présentant la maquette du chemin et prête des guides de visite de ville adaptés aux déficients visuels.



## B.2- Sensibilisation et implication des habitants

- Dispositifs de sensibilisation (réunion d'info, concertation, formation, ambassadeur, autre)

Les bénévoles des différentes associations cités ci-dessus sont des ambassadeurs du territoire et du classement Unesco de cette section de sentier.

L'office de tourisme souhaite organiser deux fois par an des réunions des socio-professionnels qui accueillent des pèlerins afin de recueillir leurs retours mais aussi de les aider sur des points spécifiques (exemple, punaise de lit...).

- Participation à des actions mises en œuvre (chantiers collectifs, évènementiel, greeters, mécénat, café-patrimoine, création comité de soutien , autres)

Les habitants ont été invité à participer à la création de l'œuvre d'art refuge et à la sonothèque nomade (voir article B3)

### B.3 - Actions de médiation

- Evènements (expo temporaire, concert, colloque, conférence, spectacle, randonnée, projection, autres)

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère travaille depuis de nombreuses années sur l'intégralité du Chemin de Saint Jacques de Compostelle de son territoire et non uniquement sur la section de sentier St Côme d'Olt – Estaing. Les actions ont donc lieu un peu partout sur le linéaire qui représente 42 km.

#### 1) Programme culturel de la Communauté de Communes

Nés d'histoires et récits, les chemins de Compostelle offrent un terrain formidable pour nourrir nos imaginaires et ceux des artistes. Derrière Le Hublot et l'ACIR ont imaginé le parcours artistique Fenêtres sur le paysage en 2016. Il se développe depuis sur le GR ® 65 avec de nombreux partenaires et territoires à travers :

- Les œuvres d'art-refuge (1ère série de sept œuvres d'art-refuge réalisées entre 2018 et 2022)
- Les rendez-vous et créations artistiques éphémères qui invitent à parcourir autrement ces paysages.

Le désir de révéler et réveiller ces chemins, associé à celui d'inviter les artistes à créer là où on ne les attend pas, constituent l'étincelle pour écrire un parcours à ciel ouvert. Celui-ci est imaginé comme un dialogue entre des œuvres contemporaines protéiformes (œuvres d'art-refuge, installations, rendez-vous artistiques...) et un patrimoine exceptionnel dotée d'une nature riche de contrastes. Les chemins de Compostelle, et plus particulièrement le GR ® 65 – Via Podiensis, deviennent alors un formidable terreau pour la création contextuelle permettant de renouveler notre regard et cultiver notre imaginaire grâce à des artistes internationaux issus de champs multidisciplinaires.

Fenêtres sur la paysage relie l'histoire patrimoniale et une réalité, celle du monde d'aujourd'hui. Ce parcours se décline autour de trois actions phares sur le GR 65.



#### La chambre d'or – œuvre d'art refuge à Golin hac par Abraham Poincheval :

L'artiste performeur Abraham Poincheval a été invité sur la commune de GOLINHAC à créer une œuvre d'art-refuge en relation avec le territoire et celles et ceux qui y vivent, pour proposer aux habitants et marcheurs de (re)découvrir les paysages du GR65.

Elle accueille les habitants et les randonneurs pour une expérience artistique exceptionnelle en pleine nature, a un usage : l'abri, le refuge, pour pouvoir y dormir, s'y abriter ou y passer une nuit et

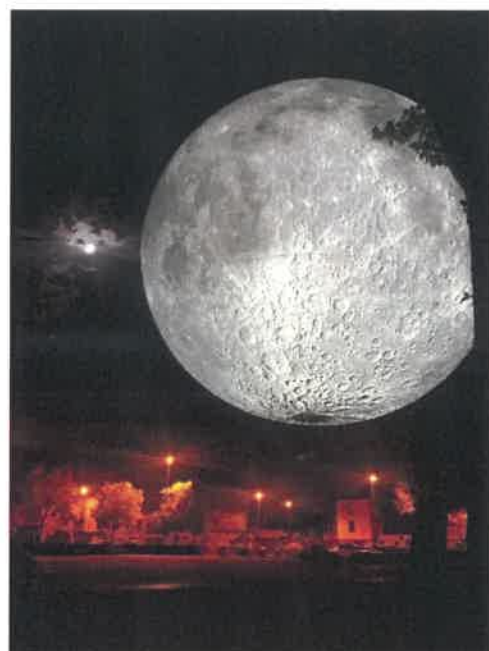
est créée à partir de matériaux et savoir-faire de notre territoire et porte une attention particulière au paysage et aux valeurs associées à la transition écologique. Celle-ci sera le reflet de la culture locale par sa forme, ses matériaux, son évolution sociétale, légendaire, historique, symbolique et identitaire.

Cette création s'est réalisée à travers un processus participatif, mettant les habitants de la commune et du territoire communautaire au cœur de la démarche (repérages, comités de pilotage, réunions publiques).

La Chambre d'or s'apparente à une boule granitique, inspirée des Rochers de la Clouque à quelques kilomètres du cœur du village, et des travaux d'Eugène Viollet-le-Duc, architecte et restaurateur des monuments médiévaux du 19ème siècle. C'est un abri constitué des rapports intimes entre la géologie, l'architecture, le lieu et l'archéologie médiévale. J'ai imaginé cet abri comme une forme protovernaculaire, un abri animiste, un abri qui prend soin de son hôte. Du lieu. En contrebas du village de Golinhac, dans un petit taillis surplombant un paysage vallonné, à quelques mètres du chemin de Compostelle (Abraham Poincheval).

L'espace intérieur est sobre avec seulement deux surélévations indiquant les lieux de couchage. Les parois sont dorées à la peinture et feuille d'or, du sol au plafond, transformant l'édifice intérieur en réflecteur. A la tombée de la nuit, la Chambre d'or devient une sorte de Toro granitique, un phare qui guide le chemin. L'une des parois est ornée d'une coquille Saint-Jacques, objet guérisseur.

#### Museum of the moon – diffusion artistique à Espalion par Luke Jerram :



Museum of the Moon, œuvre d'art itinérante reconnue internationalement créée par l'artiste britannique Luke Jerram. Mesurant sept mètres de diamètre, cette installation gonflable est une réplique sphérique de la Lune, réalisée grâce à des images de surface lunaire de la NASA. Etant présentée dans de nombreux endroits, elle propose de modifier l'expérience et l'interprétation de l'œuvre d'art. L'installation est une fusion entre l'imagerie lunaire (histoire et mythologies), la lumière du clair de lune et un environnement sonore.

Accueillie à Espalion du 17 au 19 septembre 2021, elle a permis aux publics de découvrir ou renouveler leur regard sur les chemins de Compostelle, en renforçant sa dimension populaire et festive tout en valorisant son patrimoine culturel.

## **La sonothèque nomade – création contemporaine contextuelle à Espeyrac par La**

### **Fausse Compagnie :**

« A vol d’oiseau » est un itinéraire sonore géopoétique créée dans le cadre de Fenêtres sur le paysage, aventure artistique sur les chemins de Compostelle, animée par Derrière Le Hublot et l’Agence française des chemins de Compostelle.

D’ici septembre 2022, 7 nichoirs à chants présentés seront implantés en bordure du chemin GR 65, dans 7 lieux complices pour quelques années.

Cet itinéraire singulier sera autonome, libre d’accès et ouvert au public, qui pourra venir et revenir. Les nichoirs à chants contiendront chacun des collectages d’ici (récoltés auprès des habitants et des oiseaux locaux) mais aussi d’ailleurs (marcheurs pèlerins rencontrés et chants enregistrés lors de précédentes itinérances). Cette collection d’objets/nichoirs à chants va créer des points de rencontres insolites entre ceux qui vivent proches du chemin, ceux qui le font vivre et ceux qui y passent.

A Espeyrac, La Fausse Compagnie est venue à plusieurs reprises en repérages mais aussi pour collecter les chants / sons. Lors de leurs passages dans la commune, les artistes ont privilégié des temps de médiation et ont aussi rencontrés les habitants et échangés avec eux. Ensuite, certains volontaires ont pu partager un chant, une histoire, une musique qui a été enregistrée par les artistes grâce à leur kholcteuse (à gauche sur la photo).

Sur la commune d’Espeyrac se trouvera alors le deuxième nichoir à chants de l’itinéraire et il sera construit en bordure du GR65 dans une forêt le long d’un ruisseau et donnera sur un pont situé à proximité. Il se trouvera à une dizaine de minutes du centre du village. Il sera constitué d’un long pavillon en bois et en métal en 3 morceaux (jeu de pleins et de vides sur une quinzaine de mètres) et perchés sur 3 arbres de grandes tailles (2 chênes et 1 frêne) bordant le ruisseau (cf plans / photos implantation)

L’installation se fera durant l’été 2022, une inauguration et des animations se dérouleront autour de ce projet, en collaboration avec les habitants du territoire.





Figure 1 Kholoecteuse / Kholoporteuse (à Espeyrac)

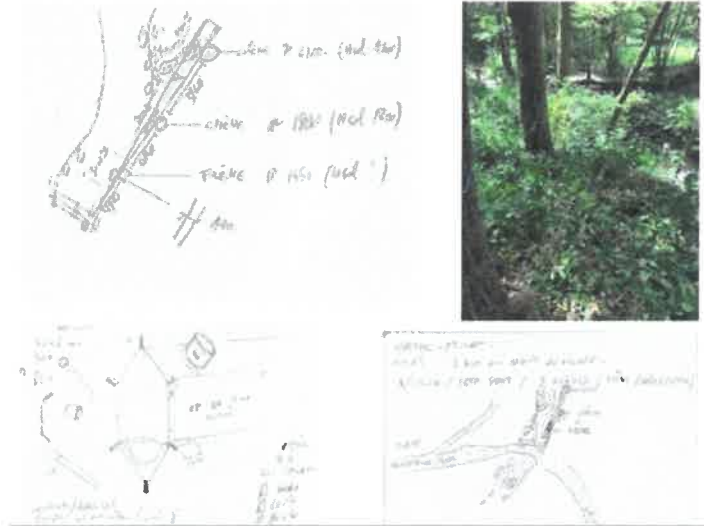


Figure 2 Plan nichoir à chant Espeyrac

## 2) Fête de la Saint Fleuret à Estaing

Selon la tradition, Fleuret, évêque régional d'Auvergne, fit étape à Estaing où il mourut en 621 lors d'un retour de voyage à Rome après avoir accompli une série de miracles. Son culte est attesté depuis le XV<sup>ème</sup> siècle. Aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, la fête était l'occasion d'un reinage, élection d'un roi et d'une reine de la jeunesse, et d'une procession plus profane que religieuse, condamnée alors par l'église. Elle fut rétablie au XIX<sup>ème</sup> siècle sous la forme que nous connaissons d'un hommage symbolique, historique et religieux.

Chaque premier dimanche de juillet a lieu la procession de la Saint-Fleuret.

L'hommage au Saint débute le samedi soir avec « l'Ouverture du Corps Saint », premier rendez-vous de recueillement.

Puis, le dimanche, la tradition débute par la « Bénédiction du Pain et du Sel », un rituel au cours duquel on remet la protection de sa famille et de son troupeau.

La messe précède la fameuse « Procession légendaire et historique en l'honneur de saint Fleuret » à travers la cité d'Estaing.

Un défilé de 150 figurants costumés, représentant des saints et saintes du Paradis, des membres de la hiérarchie ecclésiastique, des anges, des archanges, des fidèles des anciennes confréries, des pèlerins et des personnages les plus illustres de la famille d'Estaing..., vénèrent les reliques et le buste en bois doré présenté tout au long des ruelles.

La fête de la Saint-Fleuret est une manifestation culturelle régionale édatante. Coutume religieuse et populaire, elle donne à voir l'histoire de la cité étroitement liée au culte de son saint patron et aux seigneurs d'Estaing.

- Action pédagogique (parcours scolaires, outils pédagogiques, autres)

Il n'existe pas de service éducatif sur le territoire. Des ateliers de médiation en lien avec des spectacles culturels peuvent avoir lieu dans les classes scolaires, mais pour l'instant rien sur le patrimoine mondial.

Un carnet de visite de ville existe pour les enfants à Espalion, ce qui leur permet de découvrir le classement UNESCO.

Le collège privé d'Espalion en partenariat avec le Musée des Mœurs et Coutumes d'Espalion a créée en 2018, pour les 20 ans du classement UNESCO, une exposition dénommée « Chemin Faisant ». Cette exposition menait les visiteurs à découvrir le bien culturel « Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France », à travers les édifices et paysages aveyronnais. Elle illustre son universalité symbolisée par des ouvrages de franchissements : les ponts. Entre œuvre de raison, représentations symboliques et approche artistique, tel était l'itinéraire de Chemin Faisant.

## C - COOPÉRATION ET RÉSEAU

### C.1 – Actions développées dans le cadre du réseau du bien

Le territoire a produit des réalisations qui ont été valorisées dans le cadre du réseau du bien comme c'était évoqué précédemment sur la signalétique.

En 2022, Espalion accueille un comité de bien.

### C.2 – Coopérations supra-territoriale, intercommunale, interrégionale engagées dans le cadre des chemins de saint jacques de Compostelle

#### Accueillis Accueillants

L'association « Sur les Pas de Saint Jacques » s'emploie à la mise en valeur du patrimoine et à l'animation des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle du Puy en Velay à Livinhac le Haut.

En 2018, pour fêter le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription des Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France, sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, elle a souhaité réaliser une exposition et un livre présentant les 9 composantes de leur territoire et le portrait d'accueillis et d'accueillants.

Ces portraits, révélant l'humanité des échanges vécus par des milliers de femmes et d'hommes, le long du Chemin sont exposés sur des panneaux, de façon permanente, sur les 6 communes partenaires dont St Côte, Espalion et Estaing

Le livre est accessible en ligne via le site « [sur-les-pas-de-saint-jacques.fr](http://sur-les-pas-de-saint-jacques.fr) »



A Estaing,

## Régine

accueillante, welcome, Empfängerin: France

« Voici ce que j'ai envie de dire, comme beaucoup d'habitants du village, aux marcheurs qui passent à Estaing : toi qui es sur le Chemin, bienvenue dans notre village. Nous sommes heureux de te rencontrer et de t'accueillir...! Tout simplement! »

"Here's what I would like to say, like so many inhabitants of the village, to the walkers passing through Estaing : You who are on the Route, welcome to our village. We are happy to meet you and to welcome you...! Quite simply!"

"Was ich, ebenso wie viele andere Dorfbewohner, den Pilgern, die durch Estaing wandern sagen möchte, ist : Du, der du Dich auf den Weg gemacht hast, sei willkommen in unserem Dorf. Wir sind glücklich, Dir zu begegnen und Dich aufzunehmen. Ganz einfach!"

L'association sur les Pas de Saint Jacques s'investit régulièrement dans de nouveaux projets. Par exemple, en 2022, l'association lançait l'opération #TrouveMonGaletStJacques. Durant 55 jours, jusqu'au 25 juillet, tous les jours les bénévoles de l'association ont semé des galets entre le puy en Velay et Livinhac le Haut pour que les pèlerins les trouvent et les emportent. L'objectif était que les cheminants les fassent avancer sur le chemin jusqu'à Compostelle. Au total 868 galets rouges et blancs sont sur le chemin.

### **Travail avec les territoires voisins**

Des actions sont mises en place avec les territoires voisins, notamment avec le Parc Naturel de l'Aubrac pour recevoir des expositions itinérantes. Par exemple, en 2021, l'exposition « une géographie des circulations vers Compostelle » a été accueillie conjointement par le PNR Aubrac et les offices de tourisme de l'Aubrac Lozérien, Terres d'Aveyron et la Maison de l'Aubrac.

### **C.3 – Actions de coopération internationale et jumelages**

Fin 2021 (18 novembre), une délégation d'acteurs espagnols et portugais est venue découvrir la collection d'œuvre d'art-refuges sur le GR65 (photo ci-dessous à Golinhac devant la Chambre d'Or). Cette visite fut l'occasion d'aller à la rencontre de tous les partenaires -élu.es, acteurs locaux, artistes, artisans-, de partager les langues et les cultures sur le chemin et d'imaginer ensemble des coopérations européennes dans cette belle aventure artistique qu'est Fenêtres sur le Paysage.



### **C.4 – Inscriptions dans des réseaux patrimoniaux et touristiques :**

- Réseaux scientifiques et universitaires
- Réseaux culturels



- Réseaux patrimoniaux

Deux communes du tronçon sont classées « **Plus beaux Villages de France** » : **St Côme d'Olt et Estaing**. 30 critères servent de référentiel à l'évaluation des villages candidats au classement parmi Les Plus Beaux Villages de France dont trois sont éliminatoires :

- Attester d'une population maximale de 2000 habitants au sein du village
- Posséder, sur le territoire du village, au minimum deux périmètres de protection, au titre des Monuments, des sites ou des sites patrimoniaux remarquables
- Témoigner d'une motivation collective au projet de candidature

Les autres critères sont plus généraux : patrimoine protégé au sein du village, qualités patrimoniales et architecturale du village (harmonie et homogénéité des matériaux et couleurs des toitures et façades...), efforts de mise en valeur (mise en discrétion des réseaux, végétalisation...)

St Côme d'Olt et Estaing remplissent les critères pour obtenir ce classement « Plus beaux Villages de France ».

- Autres

Deux communes du tronçon sont labellisées « **Villes et Villages fleuris** » : **Espalion (3 fleurs) et Sébrazac (2 fleurs)**.

Le label récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal.

Les critères évaluent :

- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et de fleurissement.
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés.
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobiliers, voirie, façades, enseignes, propreté...).
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux de la commune.

## D - DÉVELOPPER LE TERRITOIRE AVEC UNE POLITIQUE TOURISTIQUE DE QUALITE

### D.1 – Lieux d'information touristique

- **Office de tourisme ou bureau d'information touristique :**

Le siège de l'Office de Tourisme « Terres d'Aveyron » est situé à Espalion, dans la ville, sur l'axe traversant routier mais aussi sur le chemin de Saint de Compostelle. Il est à 50m du Pont Vieux, bien N°868- 046 du bien en série »

Des bureaux d'information touristiques sont installés à :

- St Côme d'Olt, porte d'entrée du tronçon, à proximité de la halte pèlerin et de l'église tors.
- Estaing, porte de sortie du tronçon, dans le village.

- **Autres accueils touristiques :** il n'y a pas d'autres accueils touristiques sur le tronçon
- **Accueil association jacquaire :** il n'y a pas d'association jacquaire sur le tronçon. Toutefois, l'association Sur les Pas de St Jacques assure depuis 1987, à une échelle interdépartementale, l'animation du réseau d'hébergeurs, de communes et d'acteurs associatifs, touristiques et culturels. Elle édite un guide, impulse des animations. Elle a ponctuellement organisé des formations et elle assure une action en appui des offices de tourisme, notamment par l'édition du guide.


## D2 – Plan de développement touristique

Le territoire dispose de nombreux services touristiques (hébergements, restaurants), d'une grande richesse patrimoniale et d'un environnement paysager exceptionnel (avec beaucoup d'activités pleine nature) pour attirer aussi bien les touristes que les pèlerins.

- Services touristiques

- Hébergements (nombre, type, labellisations)

### Saint Côme d'Olt :

- 6 gites d'étapes – 59 personnes dont 1 
- 1 gite de groupe – 23 personnes
- 1 camping – 71 emplacements
- 1 hôtel – 27 chambres
- 4 établissements avec 12 chambres d'hôtes – 35 personnes

### Espalion :

- 3 gites d'étapes – 50 personnes
- 1 village de vacances – 42 appartements – 222 personnes
- 1 camping – 95 emplacements – 20 mobilhomes
- 2 hôtels – 38 chambres
- 7 établissements avec 14 chambres d'hôtes – 26 personnes

### St Pierre de Bessuéjols :

- 1 gite d'étape – 8 personnes
- 1 établissement avec 3 chambres d'hôtes – 7 personnes

### Sébrazac :

- 1 gite d'étape – 5 personnes
- 1 chambre d'hôtes – 3 personnes

### Estaing :

- 7 gites d'étapes – 91 personnes dont 3 
- 1 camping – 40 emplacements – 3 tentes dortoirs

- 2 hôtels – 26 chambres
- 4 établissements avec 15 chambres d’hôtes – 40 personnes

L’agence des chemins de Compostelle a mise en place une charte d’accueil pour les hébergeurs. Un hébergeur peut signer la charte et faire partie du réseau "Accueil sur les chemins de Compostelle" s’il :

- est situé à moins de 2 km d’un chemin de Compostelle ;
- propose un accueil à la nuitée ;
- est ouvert au moins 6 mois consécutifs par an entre mars et octobre ;
- est déclaré en mairie et respecte la législation en vigueur relative à son activité
- est adhérent ou partenaire de l’Office de Tourisme auquel est rattachée la commune de résidence.



➤ Restaurants

Saint Côme d’Olt : 2 restaurants

Espalion : 18 restaurants

Estaing : 6 restaurants

➤ Services spécifiques pour les cheminants

Haltes, toilettes et point d’eau : voir aménagements et service page 20 et 21

**Espalion** : à l’Office de Tourisme, consigne bagages pour faire une pause - prises à disposition pour recharger les appareils mobiles, gps, batteries – Wifi – vente crédenciale

Projet d’ordinateur à disposition des pèlerins

**Estaing** : au bureau d’information touristique, borne Wifi – vente crédenciale - ordinateur à disposition pour pèlerins

Projet de conciergerie pour bagages

**St Côme d’Olt** : au bureau d’information touristique, vente crédenciale - ordinateur à disposition pour pèlerins

Projet de conciergerie pour bagages

Panneau tronçon aveyron de St Côme dans la halte de St Côme d’Olt pour informer sur le profil du chemin

➤ Services et produits touristiques proposés

L’office de tourisme ne propose pas, à ce jour, de produits touristiques.

Mais il rend service régulièrement aux pèlerins par exemple en téléphonant à des prestataires pour réserver



des hébergements ou des transports, notamment pour les pèlerins ne parlant pas français mais aussi pour les aider sur la bobologie du marcheur en faisant le lien avec les pharmacies et maisons de santé.

Les conseillers en séjour prennent en compte les particularités des besoins d'un pèlerin.

➤ Commercialisation : produits touristiques

Des opérateurs privés commercialisent des produits touristiques, par exemple un circuit d'Aubrac à Conques est proposé pour 7 jours 6 nuits incluant la demi-pension, le transport de bagages et le carnet de route.

• Déplacement

Le territoire ne se trouve pas sur des grands axes de circulation. Ici, pas de gare ferroviaire, ni d'aérodrome. L'accès se fait par un réseau routier récemment modernisé.

La plus proche gare ferroviaire se situe à Rodez à 30km d'Espalion – 38km d'Estaing.

L'aéroport le plus proche est à Rodez à 38km d'Espalion – 44km d'Estaing.

Par contre des bus desservent le territoire :

- Les bus Lio proposés par la Région :
  - o Ligne 201 : ESPALION / RODEZ / ESPALION : toute l'année du lundi au vendredi (pas de trajet les samedis, dimanches et jours fériés) – Trajet 40mn. Départ d'Espalion au 56 Bd Joseph Poulenc à 6h45, 7h50, 8h15, 13h15, 17h30 – Départ de Rodez à la Gare SNCF/routière à 7h30, 12h20, 16h35, 17h30, 18h30.
  - o Ligne 212 : ESTAING/ESPALION/ESTAING : toute l'année du lundi au vendredi (pas de trajet les samedis, dimanches et jours fériés) – Trajet 30mn. Départ d'Estaing au Quai du Lot à 7h30 et 14h10 - Départ d'Espalion au 56 Bd Joseph Poulenc à 13h et 18h10\* (\*correspondance possible avec ligne 201)
- La Malle Postale pour le trajet du Puy en Velay à Cahors ou de Cahors au Puy en Velay sur réservation de mi-avril à début novembre
- Le Compostelle Bus pour le trajet du Puy en Velay à Conques ou de Conques au Puy en Velay. su réservation et/ou achat de ticket en ligne [www.compostelbus.com](http://www.compostelbus.com) de mi-avril à mi-octobre

Il existe des parkings à stationnement longue durée pour les pèlerins. L'office de tourisme demande aux pèlerins d'envoyer un mail à la Mairie de la Commune où ils stationnent en leur indiquant la période de stationnement, l'immatriculation, la marque du véhicule et le contact téléphonique.

Les hébergeurs éloignés du chemin proposent aussi de venir chercher les pèlerins.

## Le chemin autrement

Il y a possibilité de profiter du chemin autrement :

- Location de canoë pour découvrir la Vallée du Lot (de St Côme d'Olt à Estaing) par ELSA Nature à Espalion
- Location d'une voiturette à 3 roues sécurisée et tractée par un âne- l'Escargoline (Les randos du bonheur à Espalion).

- **Signalétique**

Guide de visite pour déficient visuel (5 guides mis à disposition avec couleur contrastée et braille) mais pas de visite organisée.

Voir signalétique page 19.

- **Accessibilité**

Transport de bagages via des transporteurs du type La Malle Postale

- **Formation auprès des acteurs culturels et touristiques**

L'office de tourisme souhaite organiser une à deux fois par an des rencontres avec les acteurs touristiques pour échanger.

- **Promotion touristique**

Relation presse régulière via l'ADAT

Participation à des salons de la randonnée (notamment Lyon qui permet d'avoir des retours des pèlerins qui souhaitent revenir sur notre territoire après leur pèlerinage)

## Donner envie aux pèlerins de revenir comme touristes

Lorsque les pèlerins ont un contact avec l'office de tourisme, les conseillères en séjour leur présentent le territoire et toute sa richesse via le mag'découverte, ce qui leur donne parfois envie de revenir.

Le document Fenêtre sur le Paysage réalisé par les offices de tourisme du Grand Figeac, de Decazeville Communauté et Terres d'Aveyron présentant les œuvres d'art refuge permet aussi de faire découvrir le territoire aux pèlerins d'une façon différente et d'attirer les touristes. Ce document étant réalisé par des offices de tourisme de deux départements permet de rayonner plus large que l'Aveyron.

### D.3 - Dispositif d'observation

Pour les années 2018 et 2019 où les données sont comparables, la clientèle pèlerin représente 23% de la clientèle qui se présente à l'accueil des bureaux d'information touristique placés sur le GR65 à savoir les bureaux de St Côme d'Olt, Espalion et Estaing, soit environ 5000 contacts par an. Contact signifiant « qui a réalisé une demande à l'accueil », cela peut donc être un groupe composé de plusieurs pèlerins.

La clientèle pèlerins est à 65% française et à 35% étrangère.

Les années 2020 et 2021 n'ont pas été choisies à cause de la Covid car d'une part les bureaux étaient souvent fermés ainsi que les hébergements ou alors à capacité réduite pour répondre aux normes sanitaires et d'autre part car la clientèle étrangère était quasiment absente.

Les demandes à l'accueil portent principalement sur :

- Le tampon crédenciale,
- Le transport,
- L'hébergement,
- Les commerces, services et la santé.

#### Retombées économiques

Sachant que le pèlerin effectue une nuitée sur le tronçon et que les dépenses estimées par pèlerin sont entre 40 €/jour (étude menée entre Firmi et Livinhac-le Haut en 2020) et 48.3 €/jour (étude 2021 sur les publics de la Via Podiensis), le nombre de pèlerins estimés étant de 18000 /an, nous pouvons donc estimer les retombées économiques sur le tronçon à 810 000 €/an.

### III. PROGRAMME D' ACTIONS ET MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



## PROGRAMME D' ACTIONS

Axe	Actions	Chef de file	Échéances	Coût estimé	Observation	Suivi-évaluation
Aménités et services aux marcheurs	Créer ou conforter une ou des haltes dans la dernière section du Chemin	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	2024 - 2028	30 000 € HT		Travaux ou pas Fréquentation ou pas
Aménités et services aux marcheurs	Créer un lieu de pause et de méditation au pied de la montée vers Vermus	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	2023	8 000 € HT		Travaux ou pas Emprunt de l'itinéraire ou pas (observation physique)
Aménités et services aux marcheurs	Créer une halte à Saint Côme d'Olt	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	Fin en 2021	136 000 € HT	opération réalisée en prenant en compte son intégration dans la place de l'Eglise	fréquentation importante de l'abri
Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords	Accompagner les projets d'aménagement des bourgs traversés	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	2024 - 2028	1 500 € HT / an		Supports photographiques
Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords	Déplacer le chemin en sortie de St Côme d'Olt	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	2023	10 000 € HT		Diminution longueur gou-dron
Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords	Valoriser le Puech de Vermus	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	2024 - 2028	10 000 € HT		Observation de la fréquentation
Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords	Restauration du chemin de la descente de Vermus	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	Fin en 2021	80 000 € HT	Opération réalisée en prenant en compte son intégration paysagère	Pas de remarques sur le confort du chemin

Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords	Améliorer la sortie de St Pierre de Bessuéjols	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère	2023	60 000€ HT	Observation de la fréquentation
Animation du chemin	Médiation et communication et sensibilisation autour du chemin	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère - OT	2024 - 2028	25 000 € HT / an	Satisfaction des participants Statistiques de visites de pages
Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires	Protection réglementaire du chemin	Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère - OT	2024 - 2028	Non chiffrable (temps humains)	Linéaire de chemin sécurisé

## MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

VOIR DANS CHAQUE FICHE ACTION

## IV - IDENTIFICATION DES ACTEURS ET GOUVERNANCE LOCALE

La gestion du bien est coordonnée au niveau national par le préfet de région Occitanie, qui a été nommé préfet coordonnateur. Celui-ci préside le comité de coordination interrégionale qui réunit tous les ans l'ensemble des propriétaires des éléments du bien. Il s'appuie également sur l'Agence des chemins de Compostelle, gestionnaire du bien inscrit.

<b>Référent départemental :</b>	<p>Elu : Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron</p> <p>Technicien : David MINERVA, Conseil Départemental de l'Aveyron – <a href="mailto:david.minerva@aveyron.fr">david.minerva@aveyron.fr</a> – 05 65 75 82 23</p>
<b>Propriétaires :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sur 250m à la sortie de St Côme d'Olt, D6, département de l'Aveyron</li><li>- Jusqu'à une crête au-dessus de la vallée du Lot, chemins ruraux, commune de St Côme d'Olt</li><li>- Jusqu'au hameau de Combres, chemin rural, commune d'Espalion et chemins privés</li><li>- Jusqu'à la D556, chemins communaux et privés, commune d'Espalion</li><li>- Sur 2km, D556, département de l'Aveyron.</li><li>- Jusqu'à St Pierre de Bessuéjols, chemin rural, commune de Bessuéjols</li><li>- Jusqu'au château de Beauregard, chemins ruraux et privés, commune de Bessuéjols</li><li>- Jusqu'à la D556, chemins ruraux, commune de Sébrazac</li><li>- Sur 250m, la D556, département de l'Aveyron.</li><li>- Sur 500m jusqu'au hameau de la Roque, D100, département de l'Aveyron.</li><li>- Jusqu'au pont d'Estaing, chemin rural, commune de Sébrazac</li></ul>

<b>Gestionnaire :</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYERE – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12500 ESPALION - <a href="mailto:secretariat@3clt.fr">secretariat@3clt.fr</a> – 05 65 48 29 02
<b>Élus référents :</b>	<p>M. Nicolas BESSIERE, Président de la Communauté de Communes – <a href="mailto:secretariat@3clt.fr">secretariat@3clt.fr</a> – 05 65 48 29 02</p> <p>M. Jean-Luc CALMELLY, Vice – Président en charge du tourisme – <a href="mailto:jean-luc.calmelly@bozouls.fr">jean-luc.calmelly@bozouls.fr</a> -</p> <p>M. Eric PICARD, Maire d’Espalion – Mairie d’Espalion – Place de la Résistance – 12500 ESPALION – <a href="mailto:mairie-espalion@wanadoo.fr">mairie-espalion@wanadoo.fr</a> – 05 65 51 10 30,</p> <p>M. Bernard SCHEUER, Maire de St Côme d’Olt – Maire de Saint Côme d’Olt – Place Château de Castelnaud – 12500 ST COME D’OLT – <a href="mailto:mairie-stcome@orange.fr">mairie-stcome@orange.fr</a> – 05 65 44 07 09,</p> <p>M. Georges ESCALIE, Maire de Bessuéjols – Mairie de Bessuejols – 1 Hom St Pierre – 12500 ST PIERRE DE BESSUEJOULS – <a href="mailto:mairie.bessuejols@orange.fr">mairie.bessuejols@orange.fr</a> – 05 65 44 02 60,</p> <p>M. Wilfried DOOLAEGHE, Maire de Sébrazac – Mairie de Sébrazac – 1 Place de la Mairie – 12190 SEBRAZAC - <a href="mailto:commune-sebrazac@orange.fr">commune-sebrazac@orange.fr</a> – 05 65 44 19 54</p> <p>Mme Nathalie COUSERAN, Maire d’Estaing – Mairie d’Estaing – Place Raynaldy – 12190 ESTAING – <a href="mailto:mairie@estaing12.fr">mairie@estaing12.fr</a> – 05 65 44 70 32</p>
<b>Techniciens référents :</b>	Séverine DEVALS (Communauté de Communes Comtal lot et Truyère) –18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12500 ESPALION - <a href="mailto:severine.devals@3clt.fr">severine.devals@3clt.fr</a> – 05 65 48 29 02
<b>UDAP :</b>	Thierry RUDELLE (UDAP AVEYRON – 2bis, impasse Cambon – 12000 RODEZ) – <a href="mailto:thierry.rudelle@culture.gouv.fr">thierry.rudelle@culture.gouv.fr</a> – 05 65 68 02 20
<b>Référent DRAC :</b>	Philippe MERCIER (DRAC Occitanie) - <a href="mailto:philippe.mercier@culture.gouv.fr">philippe.mercier@culture.gouv.fr</a>



<b>Référent DREAL :</b>	Agnès SIMONIN (DREAL Occitanie – 1 rue de la cité administrative – CS 80002 – 31074 TOULOUSE Cedex) – <a href="mailto:agnes.simonin@developpement-durable.gouv.fr">agnes.simonin@developpement-durable.gouv.fr</a> – 05 61 58 65 73
<b>EPCI (développement culturel) :</b>	COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYERE (AVEYRON) – 18 bis Avenue Marcel Lautard – 12500 ESPALION – <a href="mailto:culture@3cct.fr">culture@3cct.fr</a> – 05 65 48 29 02
<b>Office de Tourisme</b>	OFFICE DE TOURISME TERRES d’AVEYRON – 2 Bd Joseph Poulenc – 12500 ESPALION – <a href="mailto:accueil@terresdaveyron.fr">accueil@terresdaveyron.fr</a> – 05 65 44 10 63
<b>SUR LES PAS DE SAINT JACQUES</b>	SUR LES PAS DE SAINT JACQUES – Hôtel de Ville Aumont d’Aubrac – 48130 PEYRE EN AUBRAC – <a href="mailto:contact@sur-les-pas-de-saint-jacques.fr">contact@sur-les-pas-de-saint-jacques.fr</a> - 05 65 75 80 60

# BIBLIOGRAPHIE ET ARCHIVES

## Travaux scientifiques :

Rayssac Sébastien, Cazes Quitterie (dir.) Vers Compostelle – Regard contemporain sur les chemins de Saint-Jacques. Colloque international Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France : territoires, patrimoines, historicité, LISST, FRAMESPA, Agence française des Chemins de Compostelle, Toulouse/Cahors, 25-27 octobre 2018, Presses Universitaires du Midi, 2022

JUGNOT Gérard « Autour de la Via Podiensis du guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle »  
Thèse de doctorat d'Etat – Université Paris II – 1979

Chabbert Roland (dir.) Estaing, ruralité rouergate et histoire de France, coll. Focus, Service de l'Inventaire, Conseil régional Occitanie, 2017, ISSN 2264-0037

Etude « Chemins Faisons... » réalisé par l'agence POLLEN, Monono et Via Architecture, financé par l'agence des chemins de Compostelle

## Ouvrages grand public :

NOUYRIGAT Francis « D'Aubrac en Vallée – sur le chemin de Saint-Jacques » Editions du Rouergue – 2003 : un ouvrage de vulgarisation illustré présentant les patrimoine bâtis, les éléments de faune et de flore, la géomorphologie et le paysage, l'histoire et les traditions rurales du territoire traversé par les deux tronçons 868-072 et 868-073

Catalogue d'exposition « Accueillis accueillants », photographies de Balint PORNECZI, Association Sur les Pas de Saint jacques, 2019, ISBN : 978-10-96051-02-1

Géologie et Patrimoine du Rouergue, R. MIGNON ; Patrimòni N°74-F.NOUYRIGAT, Patrimòni N°77-R.MIGNON

## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D’OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR®65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D’OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côte d’Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d’amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l’inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines

## TITRE

- Créer ou conforter une ou des haltes dans la dernière section de chemin

## OBJECTIF OPERATIONNEL

- Améliorer le caractère immersif du tronçon
- Permettre aux pèlerins de faire une pause à l'abri des intempéries
- Entre Bessuéjols et Estaing.

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

- Etat des lieux :

Entre Bessuéjols et Estaing, il n'existe pas de haltes abritées.

- A l'église de Trédou, il y a une zone aménagée avec une table et des bancs permettant aux pèlerins de faire une pause ainsi qu'un abri très sommaire mais qui ne permet pas de s'abriter en cas de forte pluie. Le site est aussi équipé d'un point d'eau potable, et d'une toilette publique. Tous deux se trouvent au-dessus de l'aire, à proximité de l'Eglise.

Ce site accueille aussi des camping-caristes.



Aire de Trédou



- Juste avant le Pont d'Estaing, commune de Sébrazac, il y a une chapelle désaffectée qui est ouverte aux pèlerins mais non aménagée. A proximité, se trouve un coin repos avec un point d'eau et des affiches de l'exposition « Accueillis Accueillants »



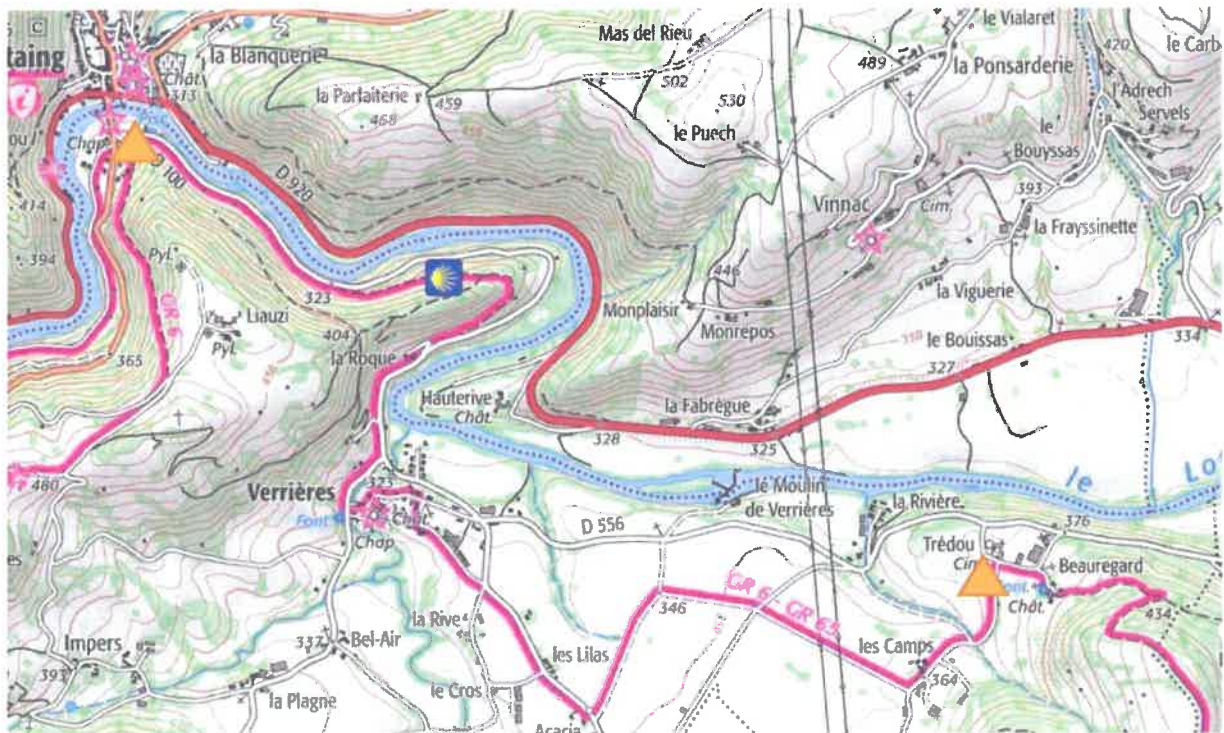
Chapelle d'Estaing

#### Enjeu :

L'enjeu de cette opération est de trouver le bon équilibre entre l'aménagement d'aménités et le maintien du caractère immersif. En effet, l'expérience immersive de la marche doit être confortée par des dispositifs et des aménagements permettant de faire découvrir, de révéler ou de mettre en valeur les ambiances et les richesses patrimoniales qui s'offrent au marcheur au fil de son périple. Leur implantation doit s'intégrer au mieux dans le paysage et prendre en compte le contexte dans lequel on décide de les implanter. L'aménagement ou plutôt le ménagement doit reposer sur une logique de simplicité et de légèreté (voire sur l'utilisation de ressources en place – pierres, troncs, etc...).

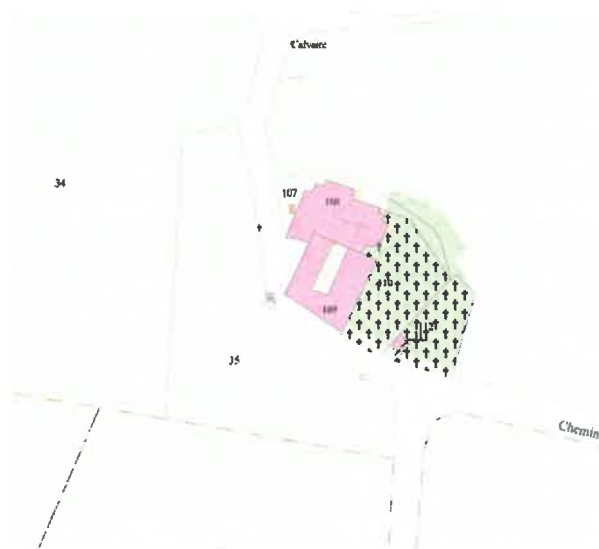
La volonté de se fondre dans le décor et de penser une scénographie comme si « cela avait toujours été là » est un des principes clé d'un dispositif qui respecte au mieux le caractère immersif recherché.

## SECTEUR(S) CLE(S)



Les deux sites sont sur le sentier du chemin de Compostelle :

- A Trédou, l'aire de pique-nique est située dans le champ en dessous de l'Eglise. Ce champ d'environ 3000 m<sup>2</sup> (parcelle ZB 0035) appartient à la Commune de Sébrazac.



- A Estaing, la chapelle est située sur la gauche environ 50 m avant le Pont d'Estaing.



#### CONTENU DE L'ACTION

##### A Trédou :

- Réaliser un abri permettant de protéger les pèlerins des intempéries et notamment de la pluie ou du vent
- Cet abri doit être réalisé en respectant et en prenant soin du site et en l'intégrant au mieux dans le paysage environnant. Il faudra donc réfléchir au choix des matériaux pour les adapter au mieux au site. Le recours à un aménagement de type « clé en main » ou « catalogue fournisseur » sera évité.
- Vérifier avec la Commune de Sébrazac ou le SMICTOM Nord Aveyron l'organisation pour la collecte des poubelles.
- Vérifier avec la Commune de Sébrazac l'organisation pour l'entretien du site, voire le définir avec eux.
- Voir pour rajouter une table de pique-nique sous l'abri existant pour être à l'ombre ou planter des arbres pour favoriser l'ombrage.

##### A Estaing :

- Aménager la chapelle pour la rendre confortable aux pèlerins tout en respectant son caractère religieux.
- Vérifier avec la Commune de Sébrazac ou d'Estaing l'organisation pour l'entretien du site, voire le définir avec eux.
- Vérifier avec la Commune de Sébrazac ou d'Estaing les heures d'ouverture du site.

- Des poubelles sont situées à 30m du site. Une signalétique indiquant leur position sera mise à l'intérieur de la chapelle.

#### ÉLÉMENTS DE FAISABILITE

##### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

##### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Commune de Sébrazac et d'Estaing, SMICTOM Nord Aveyron
- Partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe

##### MONTANTS

- Coût de l'opération = 30 000 € HT  
(Temps agents, matériaux, fabrication et pose abri bois...).

##### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

##### DEGRE DE PRIORITE

- Priorité 2

##### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Haltes construites / aménagées ou pas
- Fréquentation ou pas de ces aménagements

## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D’OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR®65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D’OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côte d’Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d’amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l’inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines



## TITRE

- Créer un lieu de pause et de méditation au pied de la montée de Vermus

## OBJECTIF OPERATIONNEL

- Améliorer le caractère immersif du tronçon
- Permettre aux pèlerins de se reposer avant de monter à la Vierge de Vermus, site emblématique de la portion, qui permet d'avoir une vue pour le pèlerin d'où il vient et où il va.
- Faire de ce site un lieu de transition.

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

- Etat des lieux

Le pèlerin vient de la route goudronnée entre St Côme d'Olt et Espalion. Il doit tourner à gauche pour prendre un petit chemin. Le lieu n'est pas mis en valeur et n'incite pas à prendre ce chemin (manque de visibilité).

De plus, le chemin qui emprunte la route longeant Le Lot pour aller à Espalion est indiquée comme variante sur les cartes IGN. Cette variante ne présente pas de dénivelé et est donc plus facile pour les pèlerins qui se retrouvent dans ce secteur en fin de leur journée de marche.

De plus, les riverains communiquent à tort sur la montée à Vermus, jugée difficile à cause du dénivelé sans prendre en compte la qualité du point de vue offert.

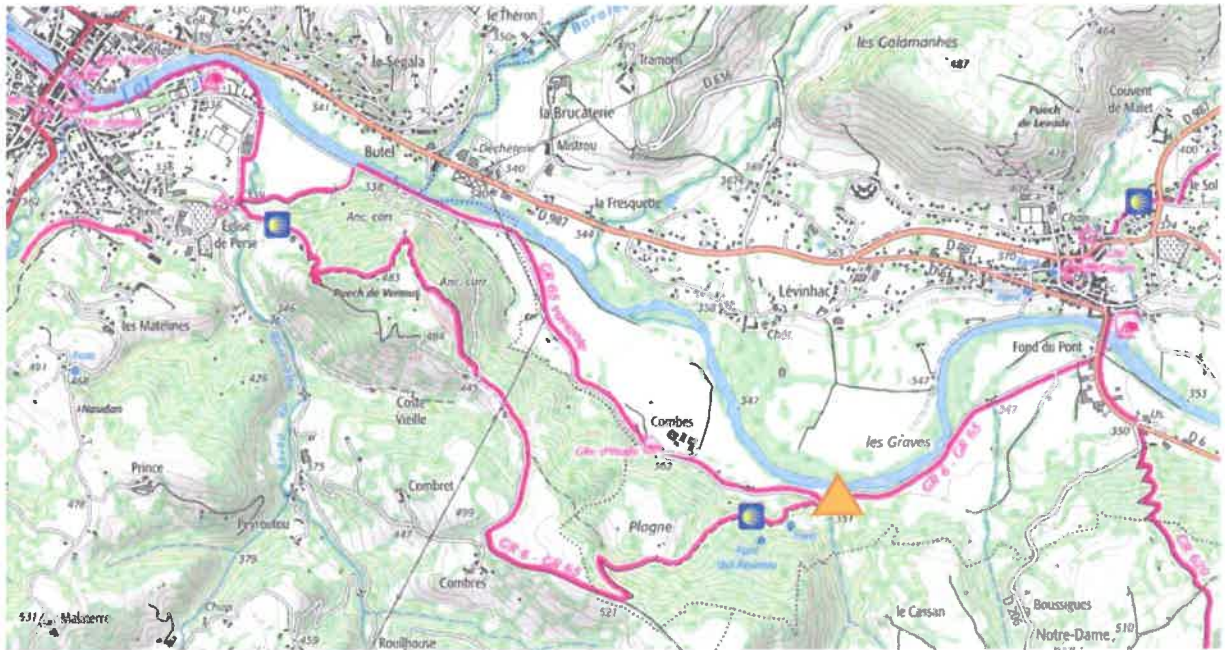
- Enjeu

L'enjeu de cette opération est de respecter au mieux le caractère immersif du chemin. Le principe clef sera de réaliser un aménagement qui se fonde dans le décor et de penser une scénographie comme si « cela avait toujours été là », mais qui le rende visible.

La réalisation d'un lieu de pause sur ce site permettra aux pèlerins de « recharger les batteries » avant d'entamer l'ascension vers la Vierge de Vermus, lieu incontournable du tronçon.



## SECTEUR(S) CLE(S)



Le lieu à aménager se situe à l'intersection du tracé du GR65 et de sa variante (qui raccourci la distance de l'étape et évite du dénivelé).

Ce lieu se situe à un moment de bascule du chemin.

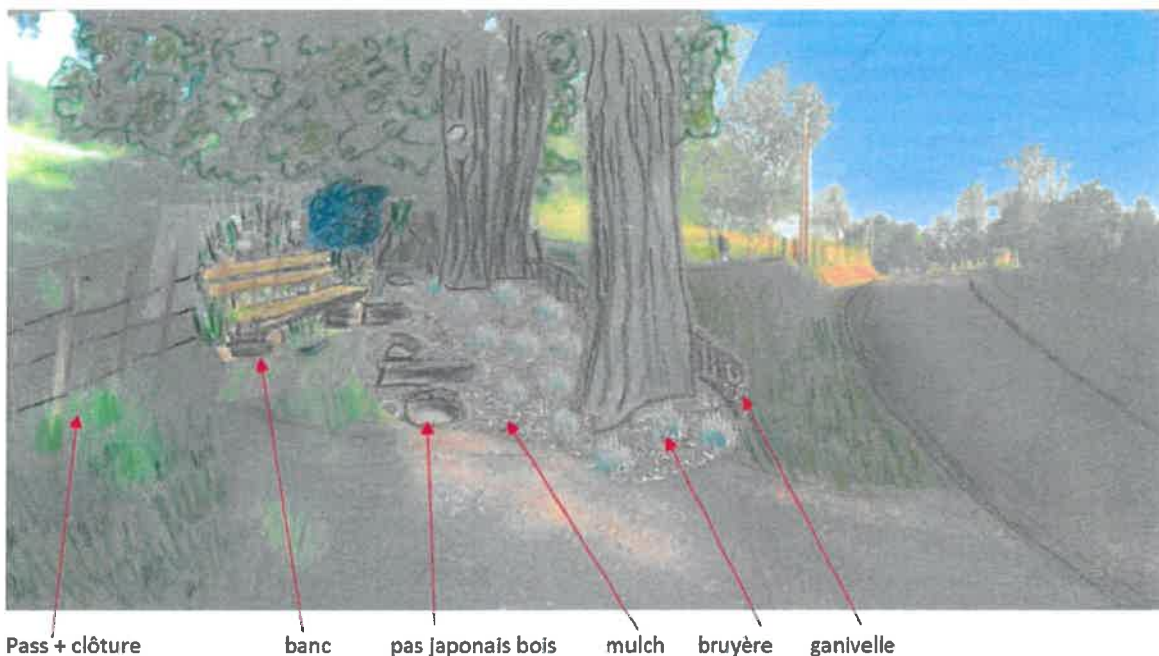
## CONTENU DE L'ACTION

Dans un premier temps :

- Valoriser le lieu pour inciter les pèlerins à emprunter le chemin qui mène à la Vierge de Vermus (site emblématique)
- Poser un banc (avec intégration paysagère)
- Aménager le sol pour l'assainir (pour le mettre hors d'eau hors boue) – drainage - mulch
- Matérialiser proprement la limite avec la parcelle voisine (tailler la haie ou en replanter une)
- Matérialiser le chemin avec l'entrée à proximité via des ganivelles derrière les arbres



### Aménagement futur de l'entrée esquisse :



Dans un deuxième temps :

- Se rapprocher de la Fédération de randonnée pédestre pour inciter à utiliser le tronçon en valorisant le descriptif du topo-guide et ainsi limiter l'usage de la variante
- Engager de la médiation avec les commerçants du bourg de St Côme pour qu'ils incitent les pèlerins à se rendre au Pic de Vermus.

#### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

#### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Commune de St Côme d'Olt, Office de Tourisme
- Partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe

## MONTANTS

- Coût de l'opération = 8 000 € HT

## CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

## DEGRE DE PRIORITE

- Priorité 1

## INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Réalisation des travaux ou pas
- L'emprunt de l'itinéraire principal (approche visuelle pour comptage)
- Observation pour confirmer l'usage de l'aménagement ou sa pertinence (mise en place d'un dispositif d'observation)



## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D'OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR®65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D'OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côte d'Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l'inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines

## TITRE

- Créer une halte de repos à Saint Côme d'Olt

## OBJECTIF OPERATIONNEL

- Trouver le bon équilibre entre l'aménagement d'aménités et le maintien du caractère immersif
- Création d'un lieu de pause

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

- Etat des lieux

Quand le pèlerin arrivait dans St Côme, il trouvait un terrain aménagé avec des tables de pique-nique et des toilettes / point d'eau à la Mairie juste à côté (donc uniquement accessible quand la Mairie était ouverte) mais pas d'abri contre les intempéries.

L'objectif initial des travaux était donc de créer une halte d'accueil et de repos avec toilette et abris pour 10 personnes sur l'espace vert.

St Côme d'Olt est la porte d'entrée du tronçon classé UNESCO.



La Place de l'église avant travaux et le garage à aménager (triangle orange)

➤ Enjeu

L'enjeu de cette opération est de respecter au mieux le caractère immersif du chemin. Le principe clef fut de réaliser un aménagement qui se fonde dans le décor et de penser une scénographie comme si « cela avait toujours été là ».

SECTEUR(S) CLE(S)



Le site à aménager se trouve dans le bourg centre, à proximité de l'église et de la Mairie, sur le chemin de St Jacques de Compostelle.

CONTENU DE L'ACTION

Après étude du dossier, le maître d'œuvre a proposé à la Mairie d'occuper l'espace de leur garage se situant à proximité de l'espace vert pour réaliser l'abri et les toilettes. Cet aménagement permettrait ainsi de conserver l'espace vert.

Après avoir trouvé un autre local pour ranger son matériel, la Mairie a accepté les travaux dans leur garage et a mis le local à disposition de la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux.

L'objectif des travaux a été de respecter au maximum la mise en œuvre locale :

- ainsi le mobilier est en bois (réalisé spécifiquement pour le lieu par un artisan local),
- les murs ont été jointés de façon à laisser apparaître une partie des pierres.

Des aménagements spécifiques pour rappeler le chemin de Saint Jacques de Compostelle ont été réalisés :

- Fresque en bois pour présenter le parcours et les dénivelés du chemin de Compostelle en Aveyron et indiquant les tronçons classés UNESCO,
- Une pergola avec des coquilles st Jacques,
- Des pictogrammes spécifiques pour les toilettes,
- Une citation « C'est le propre des longs voyages que d'en ramener tout autre chose que ce qu'on y est allé chercher » de Nicolas BOUVIER, avec une coquille st Jacques ont été installé sur la vitre de la fenêtre
- Des patères en bois repliable pour porter les sacs, ayant ainsi la double fonction d'être un objet de décoration et un objet servant à la fois d'objet de décoration et d'objet pratique.



Le garage aménagé et les travaux d'aménagement de la place

L'aménagement intérieur et extérieur de la halte



En conclusion, l'aménagement de cette halte située à l'entrée du tronçon classé UNESCO, mêle de façon cohérente et circonstanciée services essentiels aux marcheurs et contenus sur l'inscription et la symbolique jacquaire.

#### ÉLÉMENTS DE FAISABILITE

##### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

##### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Commune de St Côme d'Olt
- Partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe

##### MONTANTS

- Coût de l'opération = 136 000,00 € HT avec 64% de subventions

##### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

##### DEGRE DE PRIORITE

- Action réalisée

##### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Observation de la fréquentation et du contentement des pèlerins



## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D'OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR® 65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D'OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côme d'Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrzac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l'inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines

## TITRE

- Accompagner les projets d'aménagements des bourgs traversés

## OBJECTIF OPERATIONNEL

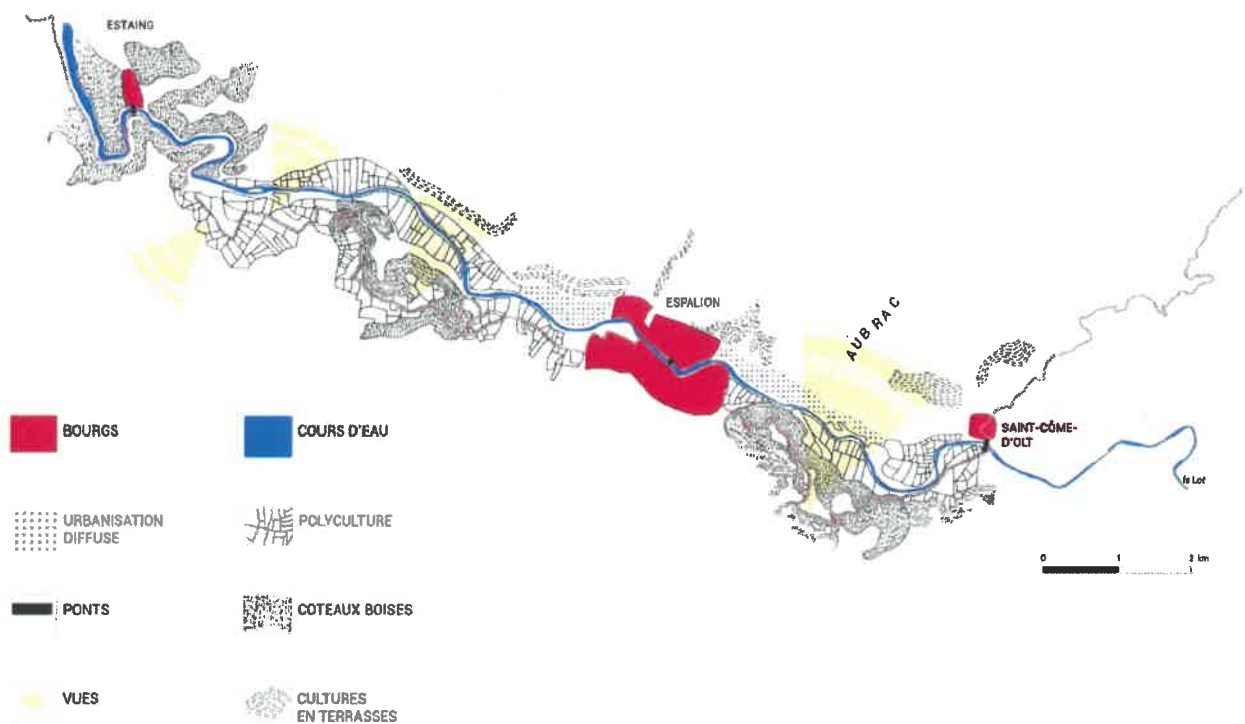
- Prendre en compte la traversée urbaine dans les aménagements

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

- Etat des lieux

Le tronçon Saint Côme d'Olt – Estaing est très urbain, notamment à proximité du Lot. Il est marqué par la traversée de bourgs remarquables (dont les villes de départ et d'arrivée qui sont classées « plus villages de France »). Ce caractère en fait toute sa singularité.



Une présence humaine importante avec un paysage urbanisé soumis à des évolutions récentes et une dynamique de développement typique d'une vallée généreuse autour du trio urbanisation / infrastructures viaires / habitat diffus.

A Espalion, une urbanisation diffuse avec des activités du quotidien qui se mélangent au bâti patrimonial et soulèvent des interrogations :

- Comment préserver le rapport immersif, sans pour autant sanctuariser ni mettre sous cloche les dynamiques contemporaines ?
- Comment faire perdurer, voire renforcer, la valeur économique et touristique importante générée par le chemin pour les communes traversées ?

Tout en faisant sa spécificité, ces fortes coupures urbaines peuvent entraver l'expérience de la marche



Vue sur St Côme d'Olt depuis la Vierge de Vermus

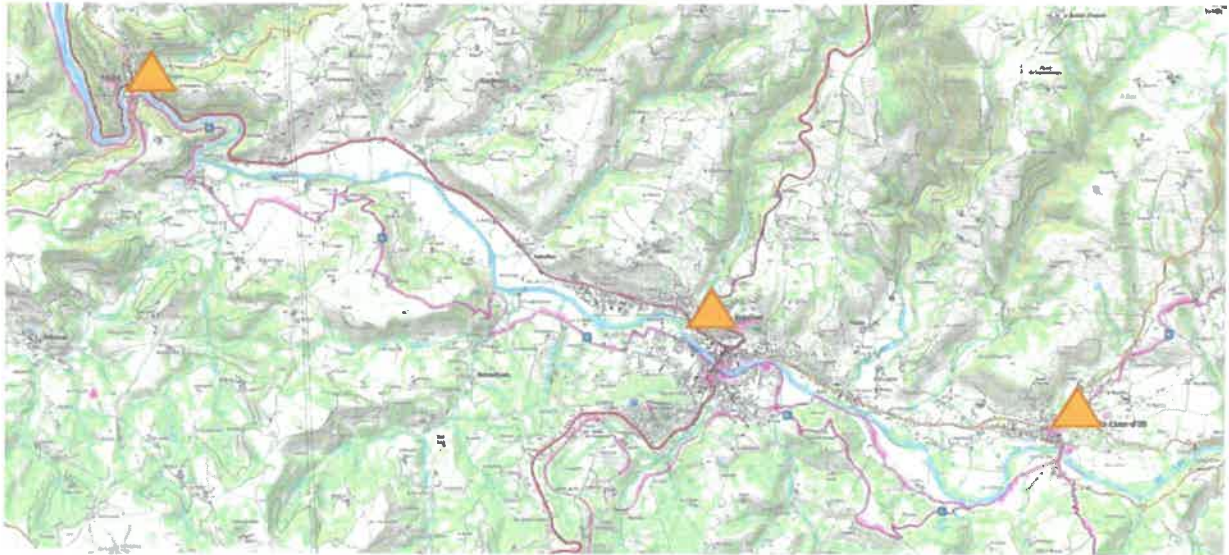
Vue sur Espalion depuis la Vierge de Vermus



➤ Enjeu

L'enjeu est de trouver un équilibre entre expérience de la marche et développement urbain

SECTEUR(S) CLÉ(S)



Trois secteurs de réflexion, correspondant aux trois communes traversées :

- Saint Côme d'Olt,
- Espalion
- Estaing

CONTENU DE L'ACTION

- Sécuriser la sortie d'Espalion via la création d'un cheminement le long du Lot (travaux 2022 – 2023). En effet, la création d'une route pour contourner Espalion a permis la création d'une entrée sur le bourg provoquant une circulation plus importante sur la route qu'emprunte les pèlerins. Ce cheminement permettra aussi aux habitants de flâner autour du Bourg avec un projet de boucle. Les aménagements doivent permettre une cohabitation entre touristes, pèlerins et riverains.
- Minimiser le ressenti du cheminement sur la route à l'approche d'Estaing en accentuant la qualité paysagère alentour et notamment avec les « fenêtres sur paysage » qui permettent de dégager des points de vue exceptionnels. Ce point de vue existe déjà, il conviendra de veiller à son entretien régulier.
- Programmer les travaux de fauchage sur les routes concernées pour faciliter et sécuriser le cheminement en collaboration avec les gestionnaires des routes respectifs.
- Travailler lors de la rédaction du PLUi à la mise en place de recommandations pour ne pas suréquiper le chemin à l'intérieur de ces villes, développer des espaces naturels en

traversée de villages par exemple avec de la végétalisation ou non -imperméabilisation de certaines surfaces et être vigilants sur les espaces naturels déjà existants afin de respecter au mieux l'expérience de la marche.

## ÉLÉMENTS DE FAISABILITE

### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Commune de St Côme d'Olt, Espalion, Estaing, Conseil Départemental
- Partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe

### MONTANTS

- Coût de l'opération = 3 000 € HT tous les deux ans + temps humains pour veiller à ce que les aménagements ne dégradent pas ou préservent au mieux le caractère immersif du cheminement.

### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

### DEGRE DE PRIORITE

- Priorité 3

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Supports photographiques de type Observatoire photographique



## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D’OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR®65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D’OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côme d’Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d’amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l’inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines

## TITRE

- Améliorer la sortie de St Pierre de Bessuéjols

## OBJECTIF OPERATIONNEL

- Améliorer le caractère immersif de la marche
- Sécuriser le cheminement du pèlerin

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

- Etat des lieux

A la sortie de St Pierre de Bessuéjols, le chemin de Saint Jacques de Compostelle empruntait un sentier (chez un privé, non inscrit au PDIPR) qui s'est fortement dégradé à cause des intempéries. Des travaux n'étaient pas réalisables car le sentier traversait un chemin privé.

Le choix a été fait de le contourner via une route goudronnée (pendant 1km) avant de retrouver un chemin menant au chemin d'origine. Cette solution rallonge le cheminement d'environ 1.5km mais surtout n'améliore pas la sécurisation du cheminant.

De plus, ce déplacement induisait que certains pèlerins, afin de raccourcir, longeaient la route en sortant d'Espalion au lieu de passer dans St Pierre de Bessuéjols et d'en découvrir sa richesse, avec notamment son église.



Des riverains ennuyés par l'arrêt du passage des pèlerins dans le hameau ont proposé de céder à la Commune de Bessuéjols du terrain afin de réaliser un nouveau sentier qui rejoindrait le sentier existant plus loin.

➤ Enjeu

L'enjeu de cette opération est de conforter l'expérience immersive de la marche, en sortant les pèlerins de la route goudronnée, ce qui permettra leur sécurisation ; mais aussi de réaliser les travaux de ce nouveau tronçon en pensant aux attentes des cheminants en termes de confort de la marche et de l'itinérance dans un souci d'intégration et de simplicité volontaire, notamment pour cette portion en sécurisant le cheminement.

SECTEUR(S) CLE(S)



Sur cette carte, on visualise en violet le tracé actuel et on peut imaginer le raccourci que certains pèlerins empruntent.

Le tracé en pointillé noir est l'ancien tracé.

Le tracé en jaune sera le nouveau tracé.

#### CONTENU DE L'ACTION

- Déviation du chemin sur les coteaux pour éviter la route
- Intégration paysagère au maximum (coupe le moins d'arbres possibles)
- Réemploi au maximum des matériaux sur site pour intégrer au mieux l'aménagement et avoir le minimum d'impact sur l'environnement.
- Permettre un cheminement facile malgré le dénivelé en réalisant des marches larges de 0,50 mètres minimum (utilisable avec des ânes)

#### ÉLÉMENTS DE FAISABILITE

##### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

##### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Commune de Bessuéjols
- Partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe

##### MONTANTS

- Coût de l'opération = 60 000 € HT

##### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

##### DEGRE DE PRIORITE

- Prioritaire Niveau 1

##### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Observation de la fréquentation du site

## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D'OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR®65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D'OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côte d'Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l'inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines



## TITRE

- Déplacer le chemin en sortie de Saint Côme d'Olt (portion du chemin juste après le Pont)

## OBJECTIF OPERATIONNEL

- Sortir le pèlerin d'une voie goudronnée pour améliorer l'expérience immersive de la marche

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

- Etat des lieux

A la sortie de St Côme d'Olt, les pèlerins suivent une route goudronnée qui mène à Espalion et où circulent quelques véhicules (parfois à vive allure).

Après le pont de St Côme d'Olt, il existe une partie de chemin qui rejoint la route et la Commune de St Côme d'Olt a acheté la parcelle permettant le raccord avec la route.

A proximité de ce pont, il existe une plage qui n'est pas aménagée, car elle se situe en zone inondable, mais qui permet de faire une pause pendant la saison estivale.

La vue sur le pont de St Côme et le village, depuis cette plage, est intéressante.



➤ Enjeu

L'enjeu de cette opération est de créer un nouveau chemin en s'accommodant du terrain existant et en préservant au maximum les arbres existants.

SECTEUR(S) CLE(S)



La section concernée par les travaux est celle en jaune, ce qui représente environ 500 mètres.

CONTENU DE L'ACTION

- Inscription au PDIPR (déjà réalisé par la Commune)
- Déclarer le déplacement du cheminement à la FFRP, UDAP, Agence des Chemins de Compostelle
- Débroussailler le chemin existant, élaguer les arbres de façon à avoir une largeur de cheminement d'au moins 80 cm.
- Poser une passerelle pour permettre le franchissement d'un ruisseau (au préalable faire un dossier loi sur l'eau)
- Créer le cheminement dans la parcelle achetée par la commune
- Demander le balisage et débaisage du chemin à la FFRP
- Réfléchir à un aménagement de la plage comme lieu de repos
- Travailler avec le Syndicat Mixte Lot Dourdou qui gère le cours d'eau « Lot » à l'entretien des arbres en bord de berges (juste après la plage) pour avoir une vue sur le village de St Côme d'Olt.

## ÉLÉMENTS DE FAISABILITÉ

### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Commune de St Côte d'Olt, Direction Départementale des Territoires (Police de l'Eau), Syndicat mixte Lot Dourdou, Fédération Française de randonnée
- Partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe

### MONTANTS

- Coût de l'opération = 10 000 € HT (Passerelle + travaux de débroussaillage et création de chemin)

### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

### DEGRE DE PRIORITE

- **Priorité 1**

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Diminution de longueur de goudron de la portion

## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D’OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR®65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D’OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côte d’Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d’amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l’inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines

## TITRE

- Restauration du chemin de la descente depuis Vermus en respectant le terrain d'origine

## OBJECTIF OPERATIONNEL

- Améliorer le confort du chemin (danger chute de rochers) en améliorant le caractère immersif et en mettant en valeur une partie du patrimoine

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

- Etat des lieux

Une partie du chemin après la Vierge de Vermus et avant d'arriver à la Chapelle de Perse était très dégradé et des rochers d'une partie du talus sur environ 100 mètres étaient éboulés. D'autres menaçaient d'en faire autant, ce qui pouvait être dangereux pour les marcheurs.

Dans cette zone, il n'y avait que la largeur du cheminement pour un individu donc pas de possibilité de s'écarter du talus ou de sécuriser le lieu.

Un autre chemin cadastré existe plus bas mais aujourd'hui pas de liaison entre les deux.

- Enjeu

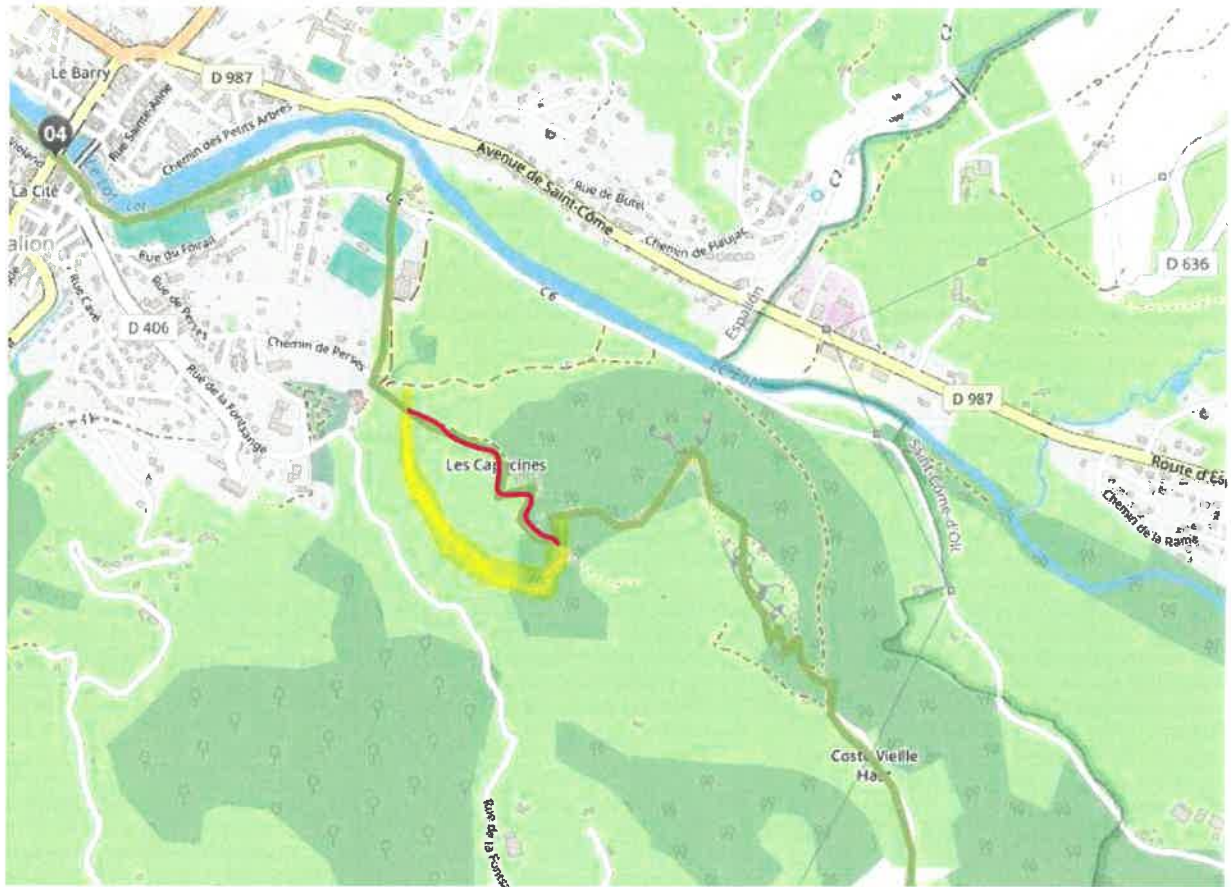
Pour sécuriser le cheminement, l'enjeu était de trouver un nouveau tracé et donc un terrain qui préserve le caractère immersif et qui se trouve entre la Vierge de Vermus et la Chapelle de Perse.

La Mairie d'Espalion a donc engagé une négociation avec le propriétaire d'une parcelle faisant la jonction entre les 2 chemins. Le terrain dispose de terrasses façonnées avec des murets en pierres sèches et de petits escaliers pour permettre le passage d'une terrasse à l'autre. Le propriétaire a accepté un échange entre cette parcelle et la rétrocession du chemin posant des problèmes de sécurité et qui passe à proximité de son habitation.

La continuité du chemin étant assuré, cet échange a pu être réalisé par la commune d'Espalion.



## SECTEUR CLE



La section concernée se situe entre la Vierge de Vermus et l'église de Perse (en jaune). En rouge l'ancien tracé.

## CONTENU DE L'ACTION

- Création par la Communauté de Communes d'un nouveau chemin dans la parcelle achetée en s'accommodant du terrain existant
- Le maître d'œuvre a proposé, suivant nos directives, des travaux qui affectent le moins possible les terrasses existantes sur le terrain :
  - Passage via une pente douce épousant le terrain en débordement avec la parcelle voisine pour passer d'une terrasse à l'autre (d'où nécessité d'une convention notariale de servitude pour passer chez le propriétaire voisin)
  - Passage par des escaliers avec peu de hauteur et à pas long (1)
- Tous les travaux ont été réalisés avec des matériaux les plus intégrateurs possibles au site : nez des marches faits avec les pierres du site (1), reconstruction des murets avec les pierres du site (1), mise en place de piquets en châtaignier pour clôturer la parcelle ...

- Mise en place de mulch sur le chemin pour améliorer le confort de l'utilisateur
- Mise en place d'une table de pique-nique avec bancs pour permettre de faire une pause. Cet espace est très régulièrement utilisé par des randonneurs locaux.
- Mise en place de barrières (2) à l'entrée et sortie de la parcelle et arrêté interdisant la circulation aux motos pour empêcher la destruction des nez de marches. Ces barrières n'ont jamais été dissuasives. Elles ont été démontées et elles sont redémontées malgré leurs fixations régulières. A ce jour, les aménagements n'étant pas dégradés, nous avons abandonné à les refixer.
- Raccordement au chemin existant en dessous de la parcelle en consolidant un mur existant et en réalisant un escalier (3).

Cet aménagement a permis de mettre en valeur un terrain avec des terrasses très typiques (4) de la région, tout en sécurisant le cheminement et en préservant le site.



## ÉLÉMENTS DE FAISABILITE

### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Commune d'Espalion
- Partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe

### MONTANTS

- Coût de l'opération = 80 000 € HT

### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

### DEGRE DE PRIORITE

- Action réalisée

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Le fait de ne pas avoir de remarques sur le confort du chemin



## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D’OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR® 65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D’OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côme d’Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d’amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l’inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines

## TITRE

- Valoriser Le Puech de Vermus

## OBJECTIF OPERATIONNEL

- Valoriser un site inscrit avec une vue imprénable

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

- Etat des lieux :



Le Puech de Vermus, qui domine la vallée du Lot entre Saint Côme d'Olt et Espalion, est un lieu remarquable à plusieurs titres :

C'est une formation géologique exceptionnelle, datant de plus de sept millions d'années.

Avant d'accéder au belvédère, le pèlerin traverse une ancienne carrière de basalte, qui fut exploitée jusqu'à la fin des années 70

La statue de la Vierge de Vermus, érigée en 1865, par le sculpteur espalionnais Louis Castanié, propose une situation de belvédère remarquable, qui a l'intérêt de montrer et rendre visible le parcours du cheminant avant et après ce promontoire.

En suivant, on peut apercevoir, en bordure du sentier, quelques amas de pierres bâties.

En effet, jusqu'à la moitié du XXe siècle, on y cultivait des potagers.

Mais le site est parfois boudé par les pèlerins pour cause de fort dénivelé, ce qui est sûrement la preuve d'une absence de communication opportune sur la qualité du point de vue offert.

Il faut cependant noter que le cheminement dans ce secteur est sur des propriétés privées sans autorisation de passage.





Vue sur Espalion

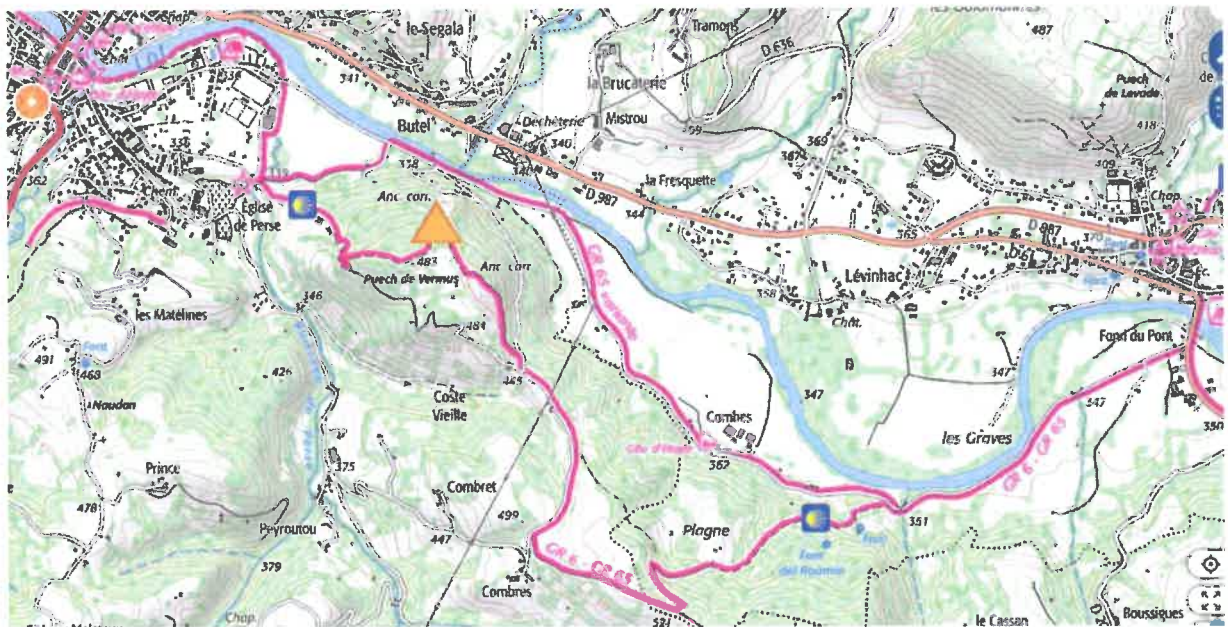


Vue sur St Côme

➤ Enjeu :

Faire marcher les pèlerins jusqu'au Puech de Vermus pour admirer le point de vue et le site.

SECTEUR(S) CLE(S)



Tout le secteur de Vermus est à considérer :

- le cheminement de la montée vers Vermus,
- le point de vue depuis la Vierge,
- la clairière autour de Vermus,
- l'accès depuis le Sud et l'ancienne carrière,
- le chemin dans sa partie boisée avec les amas de pierres bâties.

#### CONTENU DE L'ACTION

- Dans un premier temps, l'objectif sera de sécuriser le tracé au niveau foncier (voir fiche-action protection réglementaire du chemin)
  
- Puis dans un deuxième temps, de réaliser des aménagements pour :
  - valoriser l'ancienne carrière de basalte
  - valoriser la plate-forme en-dessous de la Vierge (pose de table, mise en place de murets...)
  - indiquer le positionnement des toilettes (et ainsi réduire le papier toilette sur les abords du chemin) et point d'eau que se situe à Perse – à 2 km de la Vierge
  - réfléchir à la sécurisation du point de vue
  - réfléchir à l'entretien des buis attaqués par la pyrale

#### ÉLÉMENTS DE FAISABILITE

##### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

##### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Commune d'Espalion, DDT
- Partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe

##### MONTANTS

- Coût de l'opération = 10 000 € HT (hors achat du cheminement)

##### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

##### DEGRE DE PRIORITE

- Priorité 3

##### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Observation de la fréquentation du site

## FICHE-ACTION

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D'OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR®65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D'OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côme d'Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### AXE STRATEGIQUE

#### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

#### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l'inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines

## TITRE

- Médiation, communication et sensibilisation autour du chemin
- Définir et mettre en œuvre des actions coordonnées de communication, de médiation tous publics et de sensibilisation pour la population locale

## OBJECTIF OPERATIONNEL

- Valoriser spécifiquement les composantes locales du bien auprès des visiteurs
- Sensibiliser et mobiliser la population locale afin de partager sa valeur universelle
- Valoriser la diversité et la complémentarité des patrimoines, inscrits au Patrimoine mondial et locaux
- Faire des éléments patrimoniaux des supports d'événements artistiques, culturels et touristiques
- Transmettre et valoriser les modes de vie et savoir-faire locaux, pour favoriser l'interconnaissance habitants/cheminants et le respect mutuel

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

#### ➤ Etat des lieux :

Une dynamique touristique locale/territoriale qui repose pour une bonne part, sur la notoriété du Chemin et sa reconnaissance par l'Unesco.

Des composantes qui concourent à l'attractivité touristique mais ne sont pas spécifiquement mises en valeur auprès des publics.

Des structures à vocation touristique mobilisées sur le Chemin : Office de tourisme et Bureau d'information touristique (3 ouverts sur le tronçon en saison = St Côme d'Olt, Espalion, Estaing).

Une volonté de travailler de manière coordonnée entre les collectivités locales (communes et communautés de communes), les offices de tourisme et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, pour participer à la gestion et la valorisation des deux sections de sentier et les ponts qui les ponctuent.

Des expériences menées qui illustrent le souhait de travailler de manière coordonnée et de favoriser les échanges entre population locale et cheminants :

- exposition « Accueillis Accueillants » (2018/2019) et opération « galets » (2022), portée par l'association « Sur les pas de St Jacques ».



- exposition itinérante inter tronçons 1 et 2 « Une géographie des circulations vers Compostelle » (2021), accueillie conjointement par le PNR de l'Aubrac et les OT de l'Aubrac lozérien, Terres d'Aveyron et la Maison de l'Aubrac.
- programme du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'inscription au Patrimoine mondial (2018) ....

La prise en compte par le territoire de l'ensemble du chemin au-delà de la section Unesco d'un point de vue qualitatif pour toutes les actions menées.

Une stratégie culturelle en devenir avec d'ores et déjà des actions engagées dans le cadre de l'exercice de la compétence « culture » de la Communauté de Communes :

- Museum of the moon : en ouverture de la saison culturelle 2021/2022
- Œuvre d'art-refuge « Fenêtre sur le paysage » à Golinhac et sonothèque à Espeyrac

Un site internet [st-jacques-aveyron.fr](http://st-jacques-aveyron.fr) décrivant les étapes du GR65 d'Aubrac à Conques (transport, hébergements, restauration, services, patrimoine...)

Une affiche de promotion du territoire réalisée par la Communauté de communes est disponible sur son site internet et est diffusée régulièrement sur Facebook et Instagram.



➤ Enjeux :

- Sensibiliser les randonneurs/pèlerins aux spécificités du territoire traversé par le Chemin, au respect des habitants par des pratiques de cheminement plus vertueuses et adaptées, pour limiter les frictions et sensibiliser les habitants du territoire traversé à l'univers jacquaire.
- Engager un travail d'acculturation au Chemin et ses patrimoines, auprès des habitants et des scolaires du territoire.
- Informer et sensibiliser les cheminants aux réalités de la vie locale et des activités humaines qui s'y déroulent (élevage, agropastoralisme...).
- S'appuyer sur les rencontres entre ces publics, pour informer et sensibiliser.
- Sensibiliser les prestataires de services présents sur le chemin



- Rendre plus visible la dimension UNESCO du tronçon lors des manifestations culturelles intervenant dans le patrimoine local naturel ou bâti

SECTEUR(S) CLE(S)
-------------------


Logique de travail : la section de sentier incluant les deux Ponts d'Espalion et d'Estaing, dans le contexte plus global de la voie du Puy et des Chemins de St Jacques.

CONTENU DE L'ACTION
---------------------

..... Les stratégies touristiques et culturelles ont pour objectifs d'améliorer la connaissance des biens Unesco et son partage par les visiteurs et la population locale, tout en favorisant les rencontres et les échanges entre ces deux publics.

### Volet Tourisme

- Mobilisation de l'Office de Tourisme :
  - Démarche spécifique en faveur des composantes du bien 868 et des autres biens du Patrimoine mondial (caractère universel, Valeur Universelle Exceptionnelle)
    - Publications ;
    - Visites villes/villages commentées, animées et documentation correspondante ;
    - Animations et événements intégrant la mise en valeur des composantes.
  - Sensibilisation des hébergeurs : usages du chemin et particularités locales, observation des flux et des clientèles, accueil « chemin » (cf. charte « Accueil sur les chemins de Compostelle »/AFCC)
  - Organiser des rencontres avec les prestataires présents sur le chemin pour la création d'un document promotionnel du chemin de St Jacques, et mettre en place des outils d'évaluation qualitatif et quantitatif
  - Participation à la « mise en récit » des patrimoines : actions et supports liant le patrimoine « St Jacques » et les patrimoines locaux.
- Communication numérique
  - Site « St Jacques Aveyron » : maintenance et gestion des données, tenue à jour des renseignements pratiques, développement du volet « actualités » liées au Chemin, développer un contenu « connaissance du territoire que vous traversez »,
  - Valorisation des hauts lieux paysagers : photos postées sur les réseaux sociaux, par les cheminants
  - Coopération entre OT, collectivités, ADT/CDT et AFCC pour structurer la communication numérique

- Se rapprocher des communes pour savoir si elles souhaitent être candidate à l'appel à projet de l'Agence des Chemins de Compostelle « Communes haltes-Chemin de Compostelle en France »
- 
- Recherche d'une commune jumelle : la commune de Saint Côme d'Olt souhaiterait avoir un jumelage avec une ville espagnole se situant sur le chemin de St Jacques de Compostelle
  - Signalétique :
    - Poursuivre la mise en place de la signalisation directionnelle « randonnée » (cf. Charte nationale du balisage) en partenariat avec les CDRP, les Conseils départementaux, les collectivités locales et le Parc
    - Accompagner les collectivités dans l'application de la Charte signalétique « Parc » pour les Communes de Saint Côme d'Olt et d'Estaing pour poursuivre la suppression de la publicité « sauvage »
    - Entretien et maintenance de la signalétique PER Saint Jacques de Compostelle

Vigilance à avoir : ne pas suréquiper le chemin en panneautique de tous ordres et garder une cohérence avec la réglementation nationale stricte en vigueur (montrer l'exemple de la « frugalité »)

### Volet Culture et éducation

- Organiser des échanges et moments de convivialité entre pèlerins et habitants : expositions, cafés/concerts...
- Sensibiliser et accompagner les collectivités et les établissements scolaires dans la conduite de projets éducatifs : le patrimoine mondial, les biens du Chemin de St Jacques,
- Actions menées par l'association sur les Pas de Saint Jacques de Compostelle : partenariat avec les collectivités, les associations, les habitants et les professionnels en lien avec les pèlerins
- Acculturation de la population locale au chemin à la fois l'esprit et la (les) valeur(s) associées et le poids économique qu'il représente par un outil à créer.
- Création d'un kakémono « UNESCO » à mettre à disposition des associations organisatrices d'événements culturel sur le tronçon et sensibilisation des associations à l'utiliser
- Proposer un travail en réseau :
  - pour la création d'un kit (mallette pédagogique) d'animation scolaire et un programme de formation d'intervenant.

- La création d'outils de primo imprégnation en milieu crèche.

## ÉLÉMENTS DE FAISABILITÉ

### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et son Office de Tourisme

### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Communes de St Côme d'Olt, Espalion, Bessuéjols, Sébrazac, Estaing, Agence des Chemins de Compostelle, Aveyron Culture
- Partenaires financiers : Région Occitanie, Conseil Départemental de l'Aveyron
- Association Sur les Pas de St Jacques

### MONTANTS

- Coût de l'opération = 25 k € HT par an (temps agents inclus)

### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

### DEGRE DE PRIORITE

- **Priorité 2**

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Satisfaction des participants
- Statistiques des visites des pages correspondant aux différentes cibles

## FICHE-ACTION TRANSVERSALE

### DU PLAN DE GESTION LOCAL – SENTIER « ST COME D'OLT – ESTAING »

CHEMINS FAISONS...

#### IDENTIFICATION

##### TRONÇON

- GR®65 - Voie du Puy en Velay
- Tronçon n°2 : ST COME D'OLT – ESTAING (17km – 5h de marche)
- Communes traversées : St Côme d'Olt – Espalion – Bessuéjols – Sébrazac – Estaing
- Référent territorial : CC Comtal Lot et Truyère
- Département : Aveyron
- Région : Occitanie

##### TITRE

### Protection réglementaire du chemin

#### CATEGORIES ET AXE STRATEGIQUE

##### I. Fiche « socle patrimonial »

- Patrimoine paysager
- Patrimoine architectural
- Patrimoine culturel immatériel
- Observatoire Photographique des Paysages

##### II. Fiche « valorisation et gestion »

- Aménités et services aux marcheurs
- Aménagements et travaux d'amélioration du chemin et ses abords
- Amélioration de l'inscription UNESCO
- Animation du Chemin
- Mise en récit des patrimoines

##### Concordance avec les axes stratégiques du Plan de Gestion National :

- I. Conserver, restaurer, protéger le bien, ses composantes, leurs territoires
- II. Connaître, et diffuser la connaissance sur le bien
- III. Développer le bien, ses composantes, leurs territoires et communiquer
- IV. Animer la gestion du bien, sa gouvernance, encourager la coopération

## OBJECTIF(S) OPERATIONNEL(S)

- Conserver, restaurer, protéger le Bien, ses composantes, leurs territoires :
  - Pérennisation du chemin et ses abords,
  - Protection des milieux, des paysages et des patrimoines.

## DESCRIPTION

### ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

#### ➤ Etat des lieux :

A ce jour, les communes traversées par le tronçon ont des documents d'urbanisme de différents types. En effet, St Côme d'Olt et Espalion disposent d'un Plan Local d'Urbanisme, Bessuéjols et Estaing ont une carte communale et Sébazac n'a pas de document d'urbanisme, elle est ainsi soumise au Règlement National d'Urbanisme.

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a choisi, courant mai 2022, le prestataire pour réaliser l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le diagnostic du territoire a débuté l'été 2022.

Le territoire de la Communauté de Communes n'est pas inclus dans un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

A ce jour, seules les parties du tronçon se situant dans le périmètre d'un site inscrit ou d'un monument inscrit ou classé bénéficient d'une protection au titre de ce classement.

Il en va de même pour le tracé empruntant des chemins ruraux inscrits au PDIPR qui imposent leur maintien.

De plus, certaines communes du tronçon appartiennent au Parc Naturel de l'Aubrac : St Côme d'Olt, Coubisou (dans ZSP du chemin) et Estaing et sont donc soumis à sa charte.

#### ➤ Enjeux :

- Protection et préservation du chemin
- Clarifier, en terme réglementaire, ce qui peut être accepté ou non comme niveau de protection dans les codes et documents pour éviter des porte-à-faux et contentieux juridiques
- Eviter la logique du cas particulier et privilégier les outils et rédactions collectifs
- Mettre en cohérence le Plui avec les autres documents réglementaires du territoire et l'accompagner d'autres actions opérationnelles et de sensibilisation

### SECTEUR(S) CLE(S)

- Sur tout le linéaire, notamment là où le chemin se trouve sur une propriété privée



- Sur les abords du chemin (zone de sensibilité paysagère)

CONTENU DE L'ACTION
---------------------

- Pour protéger le Bien UNESCO, le prendre en compte dans les différentes phases de l'élaboration du PLUi :

- en préalable, l'organisation d'un arpentage sur le terrain avec les élus et les acteurs concernés permettra de bien connaître et appréhender les paysages, les ambiances et les problématiques spécifiques du territoire eu égard au tronçon et à sa zone de sensibilité paysagère.

- dans la phase de diagnostic prospectif : cette phase permettra d'appréhender le territoire en mettant en évidence son fonctionnement, ses dynamiques, ses caractéristiques et ses besoins. Ce diagnostic partagé mettra en évidence les caractéristiques et notamment les éléments remarquables du territoire à protéger et sera l'occasion de sensibiliser les élus au Bien. Le rapport de présentation n'a pas de valeur réglementaire mais il constitue un support d'information pour le public et un élément d'interprétation du PADD et du règlement pour l'autorité administrative.

- dans la phase PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : c'est le moment de l'expression du projet politique porté par les élus, il présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire.

- dans la phase OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), Règlement : en mettant en place, par exemple, des OAP sectorielles ou thématiques, des emplacements réservés, des espaces boisés classés, des zonages indicés pastoral, des zones agricoles protégée (Ap) ...

- dans le cahier de recommandations architecturales et paysagères : ce document illustré et pédagogique sera annexé au PLUi

- Voir avec les propriétaires privés pour acheter la part du chemin passant sur leur parcelle : acquisition foncière ou à défaut conventionnement avec les propriétaires fonciers sur le tronçon via l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
- Etudier la possibilité de procéder à des expropriations.

## ÉLÉMENTS DE FAISABILITE

### PILOTE

- Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, gestionnaire du chemin.

### PARTENAIRES

- Partenaires techniques : Communes de St Côte d'Olt, Espalion, Coubisou, Bessuéjols, Sébrazac et Estaing, CAUE, DDT, UDAP, Conseil Départemental
- Partenaires financiers : Etat

### MONTANTS

- Non chiffrable (temps humains)

### CALENDRIER

- Tranche 0 : initiative existante et projet réalisé
- Tranche 1 : prêt à l'action 2023
- Tranche 2 : principes et préconisation pour une action à venir 2024-2028

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Liste des dispositifs réglementaires mis en place
- Linéaire de chemin sécurisé